ID= 40691471

LA RÉVOLUTION.

IMPRIMERIE DE E.-J. BAILLY,
Place Sorbonne, 2.

ПГ3
507

УНИВ. БИБЛИОТЕК
Р. И. Бр. 12517

HISTOIRE

DE

LA RÉVOLUTION,

1747 — 1793

74

PAR

DELANDINE DE SAINT-ESPRIT.

République.



PARIS.

LIBRAIRIE DE LEDENTU,

QUAI DES AUGUSTINS, 31.

M DCCC XLIII

УНИВЕРЗИТЕТСКА БИБЛИОТЕКА * БЕОГРАД *



INTRODUCTION.

LA SUBVERSION EUROPÉENNE.

« Le trône est un glorieux tombeau ! » Cette maxime antique sert d'exergue à l'histoire de la révolution.

Les rois en s'élevant s'abîment, quand ils sont poussés par l'ébullition populaire : les nations se meuvent dans une atmosphère brillante, puis elles se fêtent sous un orage.

Les royaumes sont ballottés, les progrès

УНИВЕРЗИТЕТСКА БИБЛИОТЕ

excitent l'effervescence du génie, et l'effroi des innovations, chez quelques peuples, imprime des pas rétrogrades; chaque empire a ses craintes et ses espérances. Les commotions se trouvent en regard du passé; l'histoire est leur juge.

Les contrastes, en politique, surgissent dans l'avenir des peuples et remplissent leurs annales.

La révolution française éclata avec violence au milieu du calme européen : en flattant les corporations, elle pressura les classes privilégiées; tout fut entraînant et tumultueux. Les têtes couronnées se partagèrent les dangers; l'inertie n'était dans aucune caste.

La turbulence régnait; les caractères se dessinaient, les uns légers et faibles, les autres profonds et forts. Toutes les créations de la philosophie avaient pour but d'effacer la foi du vieux pays. Les institutions restaient sans frein; l'esprit envahissant du dix-huitième siècle faisait sourdre, dans les masses, des fermens dominateurs.

Tout tendait à l'indépendance; ce qui n'é-



tait point trophée semblait être une déception. Une civilisation trop mesurée était répudiée ; la rapidité dans les honneurs et dans la gloire, était seule comprise.

Tout ce qui tenait à la religion, aux vieilles mœurs était regardé comme une langueur des âges : on consultait moins le bonheur des populations que leur émancipation.

Les potentats se remuaient et cherchaient à arrêter l'essor des tendances démocratiques. Du Nord au Midi, on ne trouvait aucun despote, et pourtant l'absolutisme semblait avoir usé ses rouages ; il fatiguait sans qu'on signalât d'où provenait le malaise. La révolution était faite ; elle grandissait sur pied, elle allait frapper.

Le tableau de l'Europe était un cosmorama chaud de tons : toutes les tendances étaient à l'insubordination. La haine s'attachait aux rois, sans être justifiée, et l'héritage des vieilles monarchies était jeté à l'encan des peuples.

Tandis que la France hissait son nouveau drapeau sur des ruines amoncelées en un



jour, une nation limitrophe se cramponnait à son ancienne bannière.

Joseph II, disciple de la philosophie, fit sur la Belgique l'essai des innovations; mais cette nation accueillit avec défiance tout ce qui venait d'un prince qui avait voulu faire d'elle un trafic féodal : les Belges avaient souvenance du projet de l'empereur, d'échanger les Pays-Bas contre la Bavière; ils envisagèrent comme une agression de la couronne, l'imposition d'idées nouvelles.

L'intrusion d'une colonie de Suisses à Ostende, les concessions faites par Joseph II à ces étrangers, l'admission de leur culte au sein d'un pays où la ferveur catholique était héréditaire, tout froissa les vieilles mœurs de la Belgique. Le clergé et l'Université adressèrent à l'empereur d'énergiques représentations.

La confiscation fut la réponse du trône : les biens des monastères furent vendus avec violence, et l'Université de Louvain fut brisée dans ses priviléges.

Joseph II institua des écoles normales, et l'enseignement philosophique lutta, la tribune

fut ouverte contre l'enseignement catholique. Un cri national s'éleva, et les populations soulevèrent l'étendard de la révolte; on s'arma pour le principe de l'inviolabilité religieuse et du droit de cité.

L'avocat Vander-Noot fut proclamé chef du parti; il s'étaya des lumières de l'érudit Van-Lupen, docteur en théologie, et l'effervescence sembla se régulariser.

Ainsi, l'espace d'une frontière séparait deux révolutions nées d'élémens divers : la France démocratique s'ameutait autour des orateurs proclamant *les droits de l'homme;* la Belgique religieuse serrait ses rangs autour de la bannière dont la légende était le *droit de Dieu.*

Les troupes impériales étaient engagées dans la guerre contre les Turcs; de faibles détachemens furent envoyés dans les Pays-Bas, et bientôt Mons, Namur, Gand et Bruxelles furent au pouvoir des insurgés.

Joseph II, que Pie VI avait ramené à l'orthodoxie, fut frappé au cœur par un échec dû à l'animadversion; il vit pâlir l'horizon et la fortune de sa couronne. Déjà son âme était

troublée par les progrès de la violence contre la reine de France, sa sœur ; en peu de mois une maladie de langueur entraîna l'empereur au tombeau.

Léopold, son frère, monta, par droit d'hérédité, sur le trône d'Autriche.

Les Belges, trop faibles pour résister longtemps à l'empereur, tentèrent une alliance avec la France; mais la révolution, effrayée du contact d'un peuple monarchique et religieux, repoussa les députés des Pays-Bas ; et l'insurrection théocratique resta isolée sur son terrain.

Le successeur de Joseph II envisagea avec habileté le soulèvement des Belges, il sévit d'une main ferme ou pallia avec clémence, et en quinze jours la Belgique pacifiée rentra sous la domination de l'empire.

Cet exemple était un appel à l'énergie du roi de France ; Marie-Antoinette montrant le drapeau triomphant de l'Autriche, dit à Louis XVI : « Regardez ! » mais le roi du malheur détourna ses regards de l'échafaud po-

litique, et tendit les mains aux chaînes de l'anarchie.

En parallèle de ces deux révolutions, si différentes dans leur essence, une autre révolution se dessina ; mais elle apparut majestueuse et régulière.

La Pologne, si souvent soulevée pour secouer les bandelettes qui retenaient l'essor de son progrès, vit son roi se placer à la tête de la nation et proclamer son émancipation sociale.

Stanislas-Auguste, élève politique de Catherine II, savait calculer et régner : il élabora une charte, et, l'épée au côté, il la présenta toute rédigée à la sanction des grands et à l'acceptation de la patrie.

L'hérédité du trône et l'élection des dynasties formaient la base du nouveau pacte gouvernemental de la Pologne.

Encore une fois les hommes d'État de la France dirent à Louis XVI : « Regardez ! » et encore une fois le roi détourna les yeux et se laissa dicter des lois.

Tandis que tous ces grands mouvemens

РЕПУБЛИЧКА БИБЛИОТЕКА

agitaient le nord et le centre de l'Europe, la guerre contre la Turquie redoublait d'intensité. L'Autriche et la Russie épuisaient leurs populations et leur trésor.

Catherine II était préoccupée de la pensée d'introduire le gouvernement grec à Constantinople.

Cette guerre était le refuge de la noblesse de France, réduite à l'inaction par la longanimité de son roi. Des noms illustres se pressaient sous le drapeau de Russie.

La czarine excitait l'ardeur des émigrés français, en leur promettant aide après la victoire; les épées de France faisaient brèche aux remparts, emportaient des redoutes, et ne trouvaient, au retour, que les déceptions d'une adroite diplomatie.

Une grande puissance louvoyait à froid entre les révolutions : l'Angleterre levant haut le drapeau des constitutions, cachait dans ses plis l'or et les armes qui attisaient en secret le foyer de la révolte : elle intriguait, elle envoyait à Catherine des favoris, et à la Turquie des

subsides. Sa politique avait toujours deux faces.

La Prusse, puissante et riche par la force de l'épée du grand Frédéric, s'apprêtait à conquérir encore; la ligue anglo-prussienne devint menaçante et fit une vive impression dans la diplomatie.

La France regardait avec complaisance toutes ces dispositions : elle était en expectative, et les meneurs aspiraient au déchirement des puissances. Les passions et les libertés publiques étaient proclamées dans les États européens.

On parlait de relever les tombeaux des grands hommes de la Grèce; une espèce de congrès fut tenu dans la Tauride, et au milieu des fêtes, on aiguisa des armes.

Le gand avait été jeté à Oczakof; Potemkin le releva, il combattit avec gloire. Mais une première conquête n'eut pas de lendemain.

La subversion avait jalonné son terrain : on parlait de république jusque dans l'empire des autocrates.

Le premier cri de l'émancipation populaire

était parti de la France; il était devenu un cri de sang et de mort. Ce cri fut étouffé ou eut de l'écho dans les empires, selon la politique à soupape de l'Angleterre.

Jusque dans le sanctuaire de la tribune britannique, la diplomatie indécise du cabinet de Saint-James avait ses représentans.

Deux grands ministres orateurs excitaient et retenaient tour à tour l'élan de la révolution française. Pitt et Fox avaient saisi les rênes de la politique; ils remplissaient l'Europe de leur parole.

Fox accordait, à découvert, des secours à la France révolutionnaire. Pitt soutenait le principe monarchique et apuyait de son éloquence les moyens de répression organisés pour relever le trône d'Henri IV.

Pendant qu'on cotait à la Bourse les chances du pays, que les courriers particuliers portaient, d'un port à l'autre, des messages d'alarmes ou d'espérance; la révolution marchait d'un pas envahissant. Une main princière jetait l'or à l'émeute, elle semblait fouiller dans une mine inépuisable : quand les

fonds secrets de la subversion étaient abondans, on avait vu cingler dans l'ombre une voile anglaise près de nos côtes.

Sur un seul point, les secours avaient été promis avec franchise : les princes de la fédération germanique avaient ouvert avec loyauté leurs États aux soldats de l'exil.

Coblentz fut adopté comme lieu du rendez-vous européen. Mais toutes les grandes puissances y manquèrent.

Louis XVI resta en butte aux outrages, même après la constitution jurée : la voix de l'histoire sembla s'étendre sur la frontière, et crier, devant la violence et l'abandon : « Re-« gardez ! »

C'est alors que le roi de France, ce digne petit-fils de saint Louis, écrivit au comte d'Artois, qui venait d'émigrer, cette lettre, trop peu connue :

« Je sais que tous les rois se sont toujours « fait honneur de regagner par la force ce « qu'on voulait leur arracher; que de craindre « les malheurs de la guerre s'appelle faiblesse. « Mais j'avoue que ces reproches m'affectent

« moins que le malheur du peuple, et mon « cœur se soulève en pensant aux horreurs « dont je serais la cause. Tous les chefs, c'est- « à-dire ceux qui sont en possession d'émou- « voir le peuple, croiront avoir trop à craindre « pour se rendre à discrétion. Qui peut dire « combien de malheurs en seront la suite ? On « compte beaucoup sur le succès de la guerre. « En effet, des gardes nationales et des ré- « gimens sans officiers ne doivent pas résiste: « à des troupes très disciplinées ; mais ces trou- « pes étrangères ne pourront pas se fixer en « France, et lorsqu'elles n'y seront plus, com- « ment pourra-t-on gouverner si l'insubordina- « tion recommence ? Et comment l'éviter si « l'esprit public n'est pas changé ? J'ai cru un « moment qu'il l'était, je suis maintenant dé- « trompé.

« Le bas peuple voit que l'on compte avec « lui, le bourgeois ne voit rien au-dessus. « L'amour-propre est satisfait ; cette nouvelle « jouissance a fait oublier toutes les autres. « Ils n'attendaient que la fin de la constitution « pour être parfaitement heureux ; la retar-

« der était à leurs yeux le plus grand des « crimes, parce que tous les bonheurs devaient « arriver avec elle. Le temps leur apprendra « combien ils se sont trompés, mais leur er- « reur n'en est pas moins profonde. Si l'on en- « treprenait aujourd'hui de la renverser, ils « n'en conserveraient l'idée que comme celle du « plus grand moyen de bonheur, et lorsque les « troupes qui l'auraient renversée seraient « hors du royaume, on pourrait avec cette chi- « mère les remuer sans cesse. J'y ai bien pensé, « et j'ai vu que la guerre ne présentait d'autres « avantages que des horreurs, et toujours de « la discorde. Sans doute j'ai beaucoup souf- « fert, mais je me sens le courage de souffrir « encore, plutôt que de faire partager mes « malheurs au peuple. Pensez que la victoire « n'est rien, si l'on ne peut ensuite gouverner, « et que cependant on ne gouverne pas un « grand royaume contre son esprit domi- « nant. »

Voilà le roi plein d'âme et de conviction, qui voit le mal, juge et supporte les sacrifices.

Voilà le roi philanthrope et religieux, qui aima ses sujets et qui gouverna toujours avec abnégation et grandeur.

Louis XVI livra sa vie, plutôt que de couvrir par des baïonnettes étrangères sa sûreté... il put dire comme ces preux qui n'ont d'autre alternative que la mort ou la faiblesse : « *Potiùs « mori quam fœdari!*...

Voilà le roi que la révolution frappa : « Regardez !... »

EXPOSITION.

—

LES SOCIÉTÉS SECRÈTES.

A tout danger il y a une cause ; le monde moral, comme le monde physique, a ses épidémies.

Le mal interne des nations gît dans le mystère des societés secrètes ; il germe, éclot et ravage. C'est l'essor des pensées de désordre.

Il n'y a pas un État qui soit resté fort et qui ait maintenu sa constitution, quand il a eu le voisinage de ces associations subversives. Le ferment d'indépendance, qui nivelle pour creuser ensuite

des écueils, a toujours inoculé le malheur au sein des nations. La marche des assemblées qui se cachent pour réformer le monde, se retrouve à la trace du sang.

L'association Whémique, qui a agité pendant des siècles le nord de l'Europe, a laissé des taches qui n'ont jamais pu être effacées. Ces tribunaux secrets frappèrent des victimes sur tous les échelons de la vie; elles ont infernalisé le meurtre. Partout on voyait des hommes mis à mort, sans qu'on pût atteindre jamais la main qui avait frappé. Le glaive laissé près des cadavres avec la condamnation révélait que c'était par ordre des *voyans*, qu'on ne voyait nulle part.

La puissance du tribunal Whémique s'étendait du Nord au Midi. Tous les *ajournés* périssaient; tous les royaumes de *terre rouge* ouvraient des holocaustes et ne les refermaient plus.

L'action des sociétés secrètes a donc été le prologue des scènes révolutionnaires; tous les pactes de meurtre se ressemblent.

En jetant un coup d'œil sur les fastes des évènemens contemporains, on voit que les sociétés secretes ont joué un grand rôle dans toutes les révolutions. Tout-à-coup les masses se déchaînèrent, et toutes les grandeurs du monde furent at-

tirées à leur portée pour les étreindre et les déchirer.

La franc-maçonnerie fut un des auxiliaires des commotions politiques : les loges furent transformées en clubs ; sous les épreuves on formait des adeptes et l'on formulait des arrêts secrets. Ces arrêts se transmettaient par des signes, et les grands initiés se tenaient près des trônes. Ankarstrom avait le secret du *Grand-Orient* de France, lorsqu'il frappa Gustave III.

La Suède était le pays des *Rose-Croix ;* Gustave avait reçu, le 14 mars 1782, l'avis anonyme de ne point aller au bal qui allait se donner. Il répondit en rejetant cet avertissement : « J'irai néan-« moins, et nous verrons s'ils oseront m'assassi-« ner. Si j'avais peur, Brissot en rirait, et la so-« ciété des Jacobins de France mettrait sa puis-« sance au niveau de celle des rois. »

C'était Gustave III qui s'était fait fort d'entrer le premier en France pour délivrer Louis XVI ; on le redoutait. Ce vainqueur de la Finlande et de Swekusand était un prince brave et chevaleresque ; à lui seul, il aurait refoulé la révolution et allégé les étreintes du roi de France ; c'était assez pour qu'il devînt le but d'une conjuration de mort.

Ankarstrom arriva dans la salle drapée pour

une fête; il parla au roi, puis il serra la main aux conspirateurs et déchargea son arme presque à bout portant. Gustave tomba : il expira quatorze jours après. L'assassin ne fut pas dénoncé; ce fut lui qui se fit un trophée du régicide. Bientôt les clubs de France inaugurèrent le buste d'Ankarstrom et le chantèrent comme le Brutus de l'époque. On voit encore au palais de Stockholm un sopha empreint d'une tache rouge : c'est le sang de Gustave; là il est resté figé comme une page de l'histoire.

Les temps ont marché; le testament du roi de Suède avait annoté un secret : ce monarque avait confié à la chancellerie de l'État une cassette; elle ne devait être ouverte que cinquante ans après sa mort. Les cinquante ans ont sonné; le vœu de Gustave III vient d'être rempli : la cassette a été ouverte, et, au milieu de quelques feuillets futiles, sur une œuvre scénique, de nombreux insignes de franc-maçonnerie ont apparu. C'est un legs du roi aux méditations des princes... Ces signes étaient les emblêmes de la puissance occulte qui l'avait frappé, et qui devait frapper les rois.

La France eut aussi, à l'ouverture de la révolution, ses désignations régicides, dans les séances de la franc-maçonnerie.

En étudiant les ramifications de ces associations secrètes, on voit que la fraternité maçonnique a prêté son cachet à la fraternité du nivellement social.

Le *marteau* qui abat était plus prépondérant que la *truelle* qui relève.

L'expérience médita, en voyant ces réunions emblématiques, sur le mouvement du siècle; on voyait s'avancer l'insurrection : pourtant, elle marchait encore couverte d'un masque. Le caméléon politique changeait de forme et de vêtement, selon la nature du terrain où il prenait pose. Mais dans tout ce qui occupait le pays, on voyait scintiller les anneaux qui allaient enlacer la France. La franc-maçonnerie vint offrir au complot son manteau allégorique; il s'y blottit et posa le but, où il essaya le dard du régicide.

L'association maçonnique avait eu, à son origine, une prépondérance politique; elle prit naissance sur les cendres des Templiers, elle visait au trône de France, l'Angleterre l'accueillit. La force de la puissance monarchique dédaigna de lutter contre une conjuration occulte; elle ne fut pas d'abord adoptée par les hautes classes sociales, et, à des intervalles de siècle, elle fut relevée par les haines intestines. Elle eut alors pour

adeptes des chefs de parti : peu à peu elle s'étendit dans les provinces.

Le Grand-Orient était le temple des temples. Là, les symboles, les sermens, les mots de passe étaient la langue des adeptes. Les frères asiatiques, les noachites, ou chevaliers de Prusse, les maçons africains, les mopses, l'ordre des harodim, tout relevait de la loge suprême; là, on étudiait les découvertes de Bohemann; là, on fit alliance avec les disciples du nouveau culte que Catherine Théos venait d'inaugurer.

Cette visionnaire, née à Avranches, avait changé son nom en celui de *Théos*, qui signifie en grec divinité. Elle voulait régénérer le genre humain; c'était l'Ève des clubs; elle y était désignée sous le nom de *Mère de Dieu.*

Don Guerle, Robespierre et Lamotte, médecin du duc d'Orléans, furent les propagateurs de ses doctrines; le comité de sûreté générale s'alarma de l'influence mystérieuse qu'exerçait la mère de Dieu, il finit par proscrire ce qu'il avait encensé. Mais Robespierre était là, qui fit bouclier à Catherine *Théos.*

Devant les dénonciations de Vadier, le parti d'Orléans chercha aussi à détourner les coups qui menaçaient la sectatrice ; cette faction avait jeté dans ce culte des armes cachées.

Les prosélytes avaient reçu de hauts grades dans la franc-maçonnerie, dont Théos avait fait depuis long-temps une des branches de sa secte. Mais la secte mourut, et la franc-maçonnerie étendit ses racines.

Le Grand-Orient recueillit le livre des mystères de la révolution; ce livre s'ouvrit... en voici quelques pages.

L'association maçonnique avait repris vie deux ans avant la révolution de 1789. Alors la police voulut la surveiller, mais il était trop tard pour la détruire. Le duc d'Orléans fut agrégé de droit à ce pacte contre les rois.

La réception de ce prince fut le programme de sa vie politique. L'imprévoyance de la cour laissa former, entre le premier prince du sang et les écrivains démagogiques, le lien d'une association.

La franc-maçonnerie servit de plastron aux conciliabules de la faction anti-monarchique. Les épreuves auxquelles fut soumis le prince donnèrent la mesure de ce qu'une révolution pouvait attendre de lui.

La séance de réception eut lieu à Paris; elle fut organisée par les membres prépondérans des sociétés philosophiques. Selon l'ordre établi, les nouveaux adeptes ne sont admis que par degré aux mystères de l'association ; mais cet ordre fut

interverti en faveur de Philippe d'Orléans; il fut promu au grade de *chevalier kadoche.*

L'adepte blasonné fut introduit par cinq frères dans le sanctuaire *des ouvriers du temple.* Une vaste salle, sombre et voûtée, fut le lieu de la scène. Au fond, une grotte, éclairée par une lampe sépulcrale, laissait voir des ossemens humains : la même lueur tombait sur un mannequin revêtu des insignes de la royauté; au centre de ce théâtre, où les factions allaient faire la répétition d'un drame, une échelle double était dressée.

Philippe fut étendu par terre, et reçut l'ordre de répéter le serment qu'il avait prononcé en recevant ses premiers grades. Alors, élevant la voix, il dit :

« Tous les hommes sont égaux; nul ne peut « commander à ses frères.

« Les rois appartiennent à la multitude; les « peuples donnent et reprennent les couronnes « quand ils veulent et comme ils veulent.

« Toute religion présentée comme l'œuvre de « Dieu est une absurdité. »

Philippe d'Orléans, après avoir répété cette formule dénégatrice des droits de sa naissance, eut les yeux bandés; puis il fut interpellé :

« Tu jures de ne jamais conférer à aucun che-

« valier de Malte le rang de *kadoche* que tu vas « recevoir de tes frères? » — « Je le jure! » — « Monte à cette échelle. » — « J'y suis. » — « Jette-toi dans l'espace. » Il s'y précipita; alors, il n'y eut plus de mystère pour lui. — « Prends ce « poignard. » — « Je le tiens. » — « Ta main « est-elle ferme? » — « Eprouvez-la !... » Philippe eut ordre de frapper le mannequin de roi; il enfonça la lame : du sang en jaillit; il ne pâlit pas. — « Prends ce glaive, et tranche la tête du « corps que tu viens de frapper! » La tête fut tranchée, et l'adepte la tint élevée dans sa main droite; dans la gauche, il garda le poignard teint de sang.

Alors on lui dit : « Ces ossemens sacrés sont « ceux de Jacques de Molay, grand-maître de « l'ordre du Temple. Cet homme dont tu tiens « la tête, c'était un roi : c'était Philippe-le-Bel. « Ainsi périssent les oppresseurs!...

« Maintenant, frère, élevé au rang de *chevalier kadoche*, montre que tu es digne d'en porter « les insignes. — « Que prononces-tu en entrant « dans la grotte? » — « *Nekem*, » c'est-à-dire « je l'ai retranché du nombre des vivans. » — « Qu'as-tu en main? » — « La tête de celui qui « a frappé notre père, et le poignard qui l'a « puni! » — « Comment s'appellent les ouvriers

« unis pour la construction du nouveau temple? »
« — « *Paul-Kal*, *Lharras-Kal*, » ou ceux qui
« mettent à mort les profanes. »

Le secret de la franc-maçonnerie, sous ces mots de passe hébraïque, ne fut pas bien gardé; les détails de cette scène furent redits à voix basse, et les hommes qui croyaient à une révolution prochaine virent dans ces jeux de l'imagination le simulacre de la mort de Louis XVI...

Quand le tocsin d'une ère convulsive sonna, on se rappela le serment qu'avait prêté Philippe-Égalité à la grotte des *frères du Temple*...

LOUIS XVI.

SOMMAIRE.

I

LA ROYAUTÉ AU FOYER.

Les augures. — L'éducation. — La politique. — Le deuil.

II

L'AVÉNEMENT.

Les réclamations. — Les fêtes nuptiales. — Les bienfaits. — Le ministère. — Le voyage. — La solennité.

III

LE THÉATRE DE FAMILLE.

Trianon. — Les acteurs royaux. — Le Roi et le Fermier. — La Gageure imprévue. — Le Barbier de Séville. — Le Devin du Village. — Les succès dramatiques.

IV

UNE FLEUR A LA BOUTONNIÈRE.

Le symbole de la philanthropie. — Le roi et le chimiste. — Une touffe de tubercules. — L'économie politique. — Le pain du pauvre.

V

LES EXPLORATIONS.

L'ébullition populaire. — L'indépendance. — Le combat naval. — Les réjouissances. — Les plaies de la patrie.

VI

LE COLLIER.

L'écrin. — L'audience. — Le désappointement. — L'intrigue. — Le message. — Le bosquet. — L'imposture. — L'instruction. — Le jugement.

VII

TROUBLES PARLEMENTAIRES.

Les remontrances. — Les adresses. — L'enregistrement. — L'arrêt. — Les réclamations. — La grâce. — L'arrestation. — Les répressions.

VIII

LA REPRÉSENTATION NATIONALE.

Les États-généraux. — Le papier-monnaie. — Les feuillets d'honneur. — L'allusion.

IX

LE SIGNE.

Les traîneaux. — Le patineur. — Le chiffre. — L'avertissement.

X

LES ACCAPAREURS.

Le club des enragés. — Les affidés. — Le monopole. — Le rendez-vous. — La chronique.

XI

JOURNÉE DU 14 JUILLET.

Les piques de l'émeute. — Les démolisseurs. — L'enthousiasme. — Les meurtres. — Les scènes populaires. — L'anarchie.

XII

LES MASQUES.

Les Cévennes. — Le fanatisme. — Les conjurations. — Les condamnations. — La grâce.

XIII.

JOURNÉES D'OCTOBRE.

La rébellion. — Les tricoteuses. — Les droits de l'homme. — Le pas

de l'émeute. — Le programme de sang. — Les conjurés. — Le cri du réveil. — L'écusson barré. — Les égorgeurs. — Le chant révolutionnaire. — La versatilité populaire. — La recrudescence. — La garde civique.

XIV

LE CHATELET.

L'instruction. — Mort de Favras. — Acquittement du duc d'Orléans.

XV

LA FÉDÉRATION.

Les emblèmes. — Le champ des armes. — L'autel de la patrie. — Les fédérés.

XVI

JOURNÉE DU 18 AVRIL.

Les barricades. — Les clubs. — Les attroupemens. — La surveillance. — La transaction. — L'impunité.

XVII

L'INCENDIE DES CHATEAUX.

Les chauffeurs. — Les otages. — Le pillage. — Les blasons effacés.

XVIII

JOURNÉE DE VARENNES.

Le départ. — Les entraves. — L'arrestation. — Le retour à Paris. — L'imprévoyance. — Le gage sacré.

XIX

ACCEPTATION DE LA CONSTITUTION.

Le triumvirat monarchique. — L'impéritie. — La violence. — La royauté dépouillée. — Le Champ-de-Mars.

XX

JOURNÉE DU 20 JUIN.

Les tréteaux politiques. — Les masses armées. — Invasion des Tuile

ries. — La méprise. — Le bonnet rouge. — La coupe de l'émeute. — Le dévouement.

XXI

MAGNIFICAT.

Le souhait princier. — L'office divin. — Le recueillement. — Le verset.

XXII

JOURNÉE DU 10 AOUT.

Le glas d'une monarchie. — Le groupe royal. — Les Suisses. — L'injonction. — Les massacres. — La suspension de la royauté.

XXIII

LA TOUR DU TEMPLE.

L'attentat. — La motion d'honneur. — Une scène d'intérieur. — Les privations.

XXIV

JOURNÉES DE SEPTEMBRE.

Les glaives. — Le contrôle. — Du sang. — Les scènes de terreur.

XXV

JUGEMENT.

L'accusation. — L'éloquence. — La vérité. — Le houra de mort. — Les votes régicides. — Le journal.

XXVI

MORT DU ROI.

L'abnégation. — Le char funèbre. — Les derniers accens. — Les attributs d'un règne.

HISTOIRE
DE
LA RÉVOLUTION.

CHAPITRE PREMIER.

LOUIS XVI.

LX.

1774—1793.

La Royauté au Foyer.

Des piques, des têtes, des échafauds dressés, des bastions renversés; la mort au cri de la fraternité; des glaives, des tombes, et partout du sang, voilà la révolution, voilà cette république *une* et *indivisible*, avec le trépas, la dévastation et le sacrilége....

Le passé a donné une voix à la vérité : quand la révolte est dans les idées, elle se hisse sur les principes et jette un cri d'anarchie....

Telle fut l'action du siècle qui appartenait au mal; cette action plana sur le sceptre de Louis XVI. La chute, la souffrance et les sacrifices de ce roi furent des épreuves qui se placèrent dans la pratique des faits pour montrer toute la déception des théories.

Le conflit des pouvoirs, la divergence des opinions, les grandes immoralités, avaient empêché l'ordre moral, l'ordre monarchique d'avancer; le despotisme populaire arma les masses; la royauté, qui retenait le sang des factions, posa le pied à faux; elle se sentit glisser, elle tomba.

Louis XVI mit dans la politique les vertus du foyer; il eut la volonté du bien, il n'eut pas la force de le faire. Son règne aurait été marqué du sceau du progrès, sa vie aurait été heureuse, si la flamme trop ardente d'une ère nouvelle n'avait dardé sur sa couronne.

La royauté et la nation, ces deux parties intégrantes d'un tout, pouvaient, en se rejoignant, assurer le bonheur des peuples; cette pensée fut la prévision de Louis XVI..., ce prince fut nommé « le plus honnête homme de son royaume. » Il fit tout pour la France, et mourut martyr!....

Le berceau de Louis XVI fut isolé des flatteurs. Il naquit à Versailles, le 23 août 1754, de Louis, Dauphin, et de Marie-Joséphine de Saxe. Aucun prince du sang n'assista, suivant l'usage, aux couches de la Dauphine. Toute la cour était alors à Choisy, et l'enfant royal vit le jour dans le silence

d'un palais. Le premier courrier qui fut expédié pour porter à la France la nouvelle de sa naissance mourut d'une chute. Cet incident parut aux yeux de la foule un augure de fatalisme pour la jeune vie qui s'avançait sous le dais des rois : ce dais devint un linceul.

La mission de Louis XVI était brillante et devait être heureuse. Son éducation fut précoce et distinguée. L'évêque de Limoges s'empara de la culture de son cœur ; il réussit à en faire un roi chrétien et résigné ; le duc de la Vauguyon lui montra les vertus privées au-dessus des gloires dynastiques.

Louis, qu'on nomma duc de Berry, fit de rapides progrès dans ses études. La sollicitude paternelle lui avait enseigné cette maxime : « Faites dans « votre vie tant de honte au vice, qu'il ne reste « en France que de la vertu. » Puis, ce père, qui avait la sagesse et les qualités du cœur en partage, fit voir à ses enfans les registres où étaient consignées les naissances des fils de France ; c'était une leçon, pour montrer que « naître sous la « pourpre ne donne pas le bonheur. »

Les soins assidus du Grand Dauphin corroborèrent l'éducation de l'enfant royal, et excitèrent son émulation. « Que je serais heureux, » disait le jeune prince, « si je pouvais savoir quelque « chose que mon père ne sût point ! »

Louis vit une tombe qui le rapprochait du trône, il frissonna ; son père venait de mourir.

Cette mort fit concevoir des craintes sur les destinées de la monarchie. On connaissait la fermeté du prince que la France avait perdu, et la jeune tige qui s'élevait au milieu des orages, parut bien frêle pour en supporter les bourrasques.

Bientôt les hérauts d'armes crièrent : « Place « à M. le Dauphin! » Des larmes coulèrent sur les joues du prince. On se resserra, et Louis fut salué de cette dignité qui plaçait sa tête au niveau du diadême. Peu après les mêmes hérauts d'armes crièrent : « Le roi est mort! vive le roi! » C'était l'adieu aux dépouilles de Louis XV, à une tombe qui repoussait une lignée de cercueils dans les caveaux de Saint-Denis : c'était le cri d'avènement d'un prince, bon par nature, et qui, au milieu des courtisans, voulut qu'on le nommât *Louis-le-Sévère*. La rigidité des mœurs de Louis XVI justifia seule ce surnom. Il ne fut sévère que pour lui.

Bientôt, sous les regards de ce prince, les mœurs de la cour s'épurèrent : pour aspirer aux faveurs, il fallait passer par le devoir. Les leçons les plus fructueuses sont celles qu'on voit pratiquer.

Louis XVI avait puisé dans l'exemple de Marie de Saxe, sa mère, la foi qui lui donna la résignation dans l'adversité et la force de mourir en fils aîné de l'Église. Lorsque cette princesse expira, la France porta un deuil de cœur; elle avait semé des bienfaits; le jeune monarque allait continuer ses œuvres.

Louis aimait à se délasser en famille des occupations gouvernementales; il disait : « Le vrai « bonheur est au foyer. »

Le naturel simple et bon du roi mettait en relief une royauté patriarcale. Ce prince avait devant les yeux les vertus sans éclat et le faste des couronnes; il était plus propre par son abnégation et sa modestie à sympathiser avec l'homme humble qu'avec l'homme de cour.

Dans son jeune âge, Louis XVI plaça dans ses délassemens l'exercice de la chasse; il y devint habile. La vénerie avait approvisonné les parcs, et les plaisirs du roi étaient desservis à souhait. Toutes les grandes chasses étaient terminées par quelque acte de bienfaisance; c'était servir le monarque que lui fournir l'occasion de faire le bien. Les grâces étaient octroyées, et tous ses passe-temps étaient bénis du peuple. Un prisonnier délivré, une chaumière relevée, ou une allégeance dans les charges de l'État, étaient le complément des jours de plaisir. L'action de la royauté était alors toute d'humanité.

Il advint qu'un jour à la lancée du cerf, un des officiers des chasses fut atteint par l'arquebuse royale, et que, par suite de ce coup, il mourut : depuis ce temps le roi renonça à la chasse et prit à sa charge les orphelins qu'il venait de faire.

Ce fut aussi dans une partie de chasse que le peuple put admirer tout ce que Louis XVI valait :

on rapporte que sa voiture allant traverser un champ de blé pour atteindre plus vite le fourré où le cerf devait être forcé, il arrêta tout-à-coup son cocher, en s'écriant : « Plus loin! plus loin! ce « blé ne m'appartient pas; et pourquoi mes plai- « sirs feraient-ils tort aux pauvres? » Ce trait peint toute la vie de Louis XVI... Son cœur ne battait que pour une grandeur sans décevance... celle de l'âme...

CHAPITRE II.

L'Avénement.

1774.

Louis XVI, le successeur de soixante rois, monta sur un trône désenchanté : la monarchie ne tenait plus seule le sceptre des Capétiens, une autre puissance luttait contre les vieux principes, la philosophie recrutait des partisans. La puissance élective se replaçait tout armée face à face avec la royauté.

Les premieres années du règne de Louis XVI eurent des pompes sans joie. Le peuple rappelait avec crainte les tristes augures qui avaient plané sur son berceau; jusque sous les sourires d'une reine jeune et brillante, on voyait les fleurs des tombeaux. Les fêtes du mariage du Dauphin et

de Marie-Antoinette d'Autriche avaient été troublées par des cris de mort. L'imprévoyance administrative avait fait couler du sang sur la place Louis XV, où plus tard s'éleva l'échafaud d'une révolution. Le désordre fut si grand, dans les réjouissances publiques données par la ville de Paris, que quatre mille personnes périrent par la pression de la foule. Louis avait pleuré dans ces jours d'allégresse, et un lien de douleur s'était formé entre le peuple et le jeune prince; il écrivit au lieutenant de police : « Je suis si pénétré de tant « de malheurs, que je vous prie de distribuer tout « ce que le roi me donne par mois : hâtez-vous de « secourir les plus infortunés.

Pendant une année, Louis ne jeta pas une obole au tourbillon des plaisirs. L'épargne de sa cassette fut tout entière à la même œuvre. Il ne retenait que la portion qu'il portait lui-même aux pauvres. Quand le secret de ses courses de bienfaisance fut dévoilé, le Dauphin dit en souriant : « Il est bien étonnant que je ne puisse aller en « bonne fortune, sans qu'on le sache! »

Le sceptre placé par la mort de son aïeul dans la main de Louis XVI, avait fait jeter à ce prince un cri d'effroi. « Mon Dieu! quel malheur pour « moi! » Déjà le roi avait médité profondément : il avait vu à l'œil nu les plaies de la France; il ne se sentait fort que d'âme pour les cicatriser, en les sondant. L'unanimité de la sympathie nationale était pour le monarque la condition vitale

d'un règne qui portait tous les germes de la régénération.

Pendant la période qui venait de s'écouler, la patrie avait perdu sa force et sa splendeur, sous l'influence d'une politique toute d'intrigue. Les finances épuisées, la marine anéantie, le commerce abattu, une dette publique de quatre-vingt-douze millions, les brandons d'une anarchie occulte, minant dans sa base l'édifice social, tel était le tableau de la France à l'avènement de Louis XVI.

Dès ses premiers pas dynastiques, le roi marqua le tracé de son trajet. Il choisit pour ministres les hommes désignés par l'opinion publique; il voulait régir l'État en fils aîné de la nation; il ne fut pas compris.

Vergennes, habitué aux relations diplomatiques, eut le portefeuille des affaires étrangères. L'expérience financière de Turgot mit en ses mains l'administration des deniers publics; la loyauté de Malesherbes dirigea le conseil; l'habileté énergique de M. de Sartines, éprouvée à la direction de la police, le fit appeler à relever le drapeau maritime. En peu de temps, et sans levée d'impôts, nos ports comptèrent soixante-sept vaisseaux de ligne et quarante-neuf frégates sous voile. La présidence des affaires fut confiée au dévouement de Maurepas.

Le premier édit de Louis XVI fut un bienfait. Chaque nouveau règne coûtait à la France un sa-

crifice de finance. La redevance du droit de *joyeux avènement* rappelait le péage féodal dû à la couronne; le monarque en dispensa la France. Un autre édit rendit sécurité aux familles, en assurant le remboursement de la dette publique.

L'usure, contre laquelle les rois avaient lutté à force d'édits et de proscriptions, fut combattue par la raison. En ôtant un refuge à l'indigence, Louis XVI lui créa une ressource : le Mont-de-Piété ouvrit sa caisse à la gêne, et dota les hospices d'un revenu. L'établissement de cette caisse de secours mutuel entre les malheureux, est une des plus belles prévisions administratives d'un monarque, homme de bien.

Le roi voulut ouvrir une ère nouvelle au dévouement national; il effaça le souvenir des répressions de la couronne : les parlemens exilés par Louis XV furent rappelés.

Le regard du monarque pénétra sous le nuage des faveurs de cour : les pensions abusives furent supprimées, la répartition des munificences royales put être scrutée au grand jour. L'abolition des corvées, et celle de la servitude personnelle, dans les domaines de la couronne, firent bénir au fond des chaumières le monarque dont la pensée était le patrimoine commun.

Louis XVI, après avoir amoindri les charges de l'État, adoucit la pénalité des lois. Une page du code criminel opprimait l'humanité et froissait la raison : la torture imposait la douleur à la

révélation de la vérité; elle disparut de la législation, et les pleurs de la reconnaissance effacèrent la trace d'un feuillet de sang. La justice ne mit plus de dard dans sa balance.

Mille traits révélaient les vues bienfaisantes du roi et la sollicitude éclairée de la reine. Le chevalier d'Orville était l'un de ces vieux serviteurs qui n'avaient point de patrons à la cour, mais d'honorables cicatrices pour apostille. Chaque jour, il faisait faction pour attendre le salaire de ses services. Il réclamait une place de major, ou de lieutenant du roi; en passant devant lui, le maréchal de Ségur lui dit : « Quoi! vous êtes encore « à Versailles, monsieur d'Orville! » — Monsieur, » reprit ce brave officier, « vous pouvez le remar- « quer à cette feuille de parquet, sur laquelle je « me place constamment; elle est déjà enfoncée « de quelques lignes par le poids de mon corps. »

Cette réponse circula, elle vint aux oreilles de la reine. « Il faut faire finir cela, » dit Marie-Antoinette avec vivacité; « j'en demande bien par- « don aux protecteurs de cour, mais l'exemple « d'une semblable indifférence est fait pour dé- « courager tous les militaires. On peut être un « bien brave homme, et n'avoir pas d'appui : eh « bien! je serai sa protectrice! »

Le lendemain la reine s'approche, et s'adressant au solliciteur, elle lui dit : « Monsieur d'Or- « ville, il y a plusieurs années que vous êtes à « Versailles pour y solliciter de l'avancement. Il

« faut que vous ayez de bien faibles appuis. — Je « n'en ai point, Madame, » reprit le pauvre chevalier tout troublé. — « Je l'ai pensé, et voici le « brevet de votre lieutenance. » C'était le poste de la Rochelle qui venait de lui être conféré, et la Rochelle fut bien gardée. M. d'Orville mourut en tenant le dernier le drapeau royal arboré sur les murs de cette cité.

Louis XVI étendait aussi ses investigations sur des serviteurs oubliés par ses ministres. Les ducs de Choiseul et d'Aiguillon avaient laissé en souffrance les réclamations d'un ancien officier dont la pension de retraite était due depuis long-temps. Il se présenta au souper du roi et s'écria dans un moment de silence : « Sire!... » Ceux qui l'entouraient, le tirèrent par son habit en lui disant : « Qu'allez-vous faire ? on n'adresse pas la parole « au roi. » Mais le monarque avait entendu le vieux serviteur; il se tourna vers lui et dit : « Que « voulez-vous, monsieur? — Sire, j'ai soixante-dix « ans; il y en a plus de cinquante que je suis au « service de votre Majesté, et je meurs de faim! » « —Donnez-moi votre placet, » reprit le monarque.

Au point du jour, un exempt des gardes accourt chez le pétitionnaire et l'invite à passer dans le cabinet du roi. En le voyant entrer, Louis XVI lui remit un titre de pension de quinze cents livres sur sa cassette, et ajouta : « Vous « pouvez aller recevoir la première année, elle « est échue. »

Voilà comment la royauté s'exerçait, quand elle avait son libre arbitre!

Il existait dans quelques parties de la France un impôt qui dérivait de la féodalité, « d'hommes « de corps, de serfs, de main-mortable. » Cette redevance était pour la classe pauvre un reste de foi et hommage; c'était un joug lourd à porter. Louis XVI la supprima. » Tout abaissement, » disait-il, « n'est propre qu'à rendre l'industrie lan- « guissante et à priver la société de cette énergie « dans le travail, que le sentiment de la propriété « la plus libre est seul capable d'inspirer. » Un roi qui avait dans le cœur et sur les lèvres une telle maxime, pesait les fardeaux du peuple et savait y compatir. Il renfermait ses instructions dans ces mots : « On ne gouverne bien un État « que paternellement. »

Dès son avènement, le roi jugea la position de la monarchie; il voyait tomber une à une les pierres de cet antiqne édifice, et au milieu des débris, il marchait sans s'abriter contre les coups. « Toujours, » s'écriait-il, « oui, toujours, on me « trouvera prêt à faire tous les sacrifices qui pour- « ront assurer le bonheur public. »

Aussi répétait-on de toutes parts : « Voilà « Henri IV ressuscité. »

Le roi semait le bien sur son passage; il avait imprimé les améliorations et le progrès des vertus privées à la civilisation des peuples; il voulut

consulter par lui-même les besoins de la France, pour donner élan à ses inspirations.

Louis XVI parcourut le royaume, moins en roi qu'en père : partout il recueillit pour prix de sa sollicitude les acclamations de ses sujets. Son voyage à Cherbourg vivifia les travaux de la marine. Les populations s'étaient groupées sur sa route : partout il y eut respect, élan et gage d'avenir. Il écrivait à la reine : « L'amour de « mon peuple a retenti jusqu'au fond de mon « cœur; jugez si je ne suis pas le plus heureux « roi du monde. »

Le second fils de Louis XVI porta le nom de duc de Normandie, en souvenir de l'accueil fait au roi dans cette province.

La solennité touchante de la première communion de Madame Royale approchait. Louis XVI montra dans un tableau de famille comme dans ses actions publiques la sérénité de son âme et l'amour des devoirs.

La jeune princesse fut amenée par la reine aux pieds du roi; elle lui dit : « Ma fille, jetez-vous « aux pieds de votre père, demandez-lui sa bénédiction. » Madame se prosterna : le roi en étendant la main sur elle prononça ces paroles :

« C'est du fond de mon cœur, ma fille, que je « vous bénis, en demandant au ciel qu'il vous « fasse la grâce de bien apprécier la grande action « que vous allez faire. Votre cœur est innocent et « pur aux yeux de Dieu, vos vœux doivent lui être

« agréables. Offrez-les lui pour votre mère et pour « moi. Demandez-lui qu'il me donne les grâces né- « cessaires pour faire le bonheur de ceux sur les- « quels il m'a donné l'empire, et que je dois consi- « dérer comme mes enfans. Demandez-lui qu'il « daigne conserver dans ce royaume la pureté de « la religion, et souvenez-vous bien, ma fille, que « cette sainte religion est la source du bonheur « et notre soutien dans les adversités de la vie ; ne « croyez pas que vous en soyez à l'abri : vous « êtes bien jeune, mais vous avez déjà vu votre « père affligé plus d'une fois. Vous ne savez pas, « ma fille, à quoi la providence vous destine ; si « vous resterez dans ce royaume, ou si vous irez « en habiter un autre. Dans quelque lieu que la « main de Dieu vous place, souvenez-vous que « vous devez édifier par vos exemples, et faire le « bien toutes les fois que vous en trouverez l'oc- « casion. Mais surtout, mon enfant, soulagez les « malheureux de tout votre pouvoir. Dieu ne nous « a fait naître dans le rang où nous sommes que « pour travailler à leur bonheur et les consoler « dans leurs peines. Allez aux autels où vous êtes « attendue, et conjurez le Dieu de miséricorde de « ne vous laisser jamais oublier les avis d'un « père tendre. »

Tout avait souri à Louis XVI. Cette scène d'affection vibra long-temps à sa mémoire : ses devoirs de père avaient fait son bonheur, ses devoirs de roi placèrent l'amertume dans son âme.

Les idées du monarque élargies par l'indépendance et la plénitude des concessions faites aux ambitions populaires, étaient devenues un gouffre que la royauté ne voyait pas encore; elle y marcha tête baissée, mais le cœur haut!

CHAPITRE III.

Théâtre de Famille.

1779.

Au milieu des splendeurs de Versailles, Louis XIV voulut un élégant contraste. Trianon fut le bluet des champs passé dans un bouquet de fleurs rares.

Ces charmans bosquets appelaient le doux laisser-aller de la vie privée. Un moment fanés par les courtisans de Louis XV, les gazons de Trianon eurent leur renaissance sous les pas de Marie-Antoinette. Des sourires purs de reine, une naïve gaîté de jeune femme firent de ce séjour la féerie du cœur.

Là, Marie-Antoinette se reposait de l'existence factice des cours; là, elle venait jouir des causeries de l'amitié; là, elle donnait ses audiences de

УНИВЕРЗИТЕТСКА БИБЛИОТЕ

bienfaits. Ce fut aussi là où le théâtre de la reine fut inauguré.

On touchait à la fin de 1779, la mode avait consacré les paniers empesés qui excitaient le rire de la jeune dauphine ; les comtesses de Provence et d'Artois en riaient avec elle.

Ces trois princesses n'étaient point fâchées de revêtir le corset des bergères, qui, mieux que le manteau de cour, laissait place à une joie franche, et à une élégance qui flattait par sa nouveauté. Les rôles villageois étaient ceux que la reine affectionnait le plus; elle les remplissait à merveille.

La lecture d'une pièce de Dorat fut accueillie avec transport; ce fut Molé qui la lut pour l'auteur. Cet entraînement réveilla dans les petits appartemens le goût de la comédie, et la troupe princière s'organisa plus régulièrement.

Dans l'origine, cette fantaisie théâtrale n'était point du goût de Louis XVI; on resta long-temps à le décider à permettre ce passe-temps. On avait besoin du roi, non pour lui donner un rôle, mais pour le rendre spectateur, et pour avoir un juge des effets scéniques. Il était tout à la fois le public des loges et le public du parterre : à lui seul la critique ou les bravos.

Le Théâtre-Français et la scène lyrique fournirent au répertoire de Trianon. *Le Roi et le Fermier*, ainsi que *La Gageure imprévue*, furent joués avec talent et précision. Marie-Antoinette

brilla dans le rôle de *Jenny* et dans celui de la *soubrette*.

Le comte d'Artois se fit remarquer dans les deux pièces : le rôle du *valet* et celui du *garde-chasse* furent joués par lui avec verve, bien que sa mémoire fût souvent en défaut. Il y suppléait par des à-propos pleins de finesse, mais qui parfois faisaient manquer la réplique. Quand les acteurs se trouvaient au dépourvu, le fou rire s'emparait d'eux et faisait un intermède.

La prononciation des princesses de Savoie ajoutait aussi à l'hilarité des acteurs royaux. Louis XVI pouvait applaudir franchement Marie-Antoinette, reine de la grâce.

Peu à peu les *à parte* dramatiques de la famille royale devinrent des représentations du petit cercle de la cour; le roi ne fut plus seul spectateur au théâtre de Trianon; un public d'élite y fut admis, et quelques seigneurs obtinrent la faveur de faire partie de la troupe.

Bientôt l'obtention d'un rôle fut le but des ambitions; on se jalousa, on mit en jeu tous les rouages de la faveur pour faire partie de la troupe de Trianon. Cette fièvre d'amour-propre devint tellement intense, qu'on se disputa jusqu'à l'honneur de figurer dans la peau de l'ours des *Chasseurs et la Laitière*. Le duc de Fronsac, premier gentilhomme de la chambre, avait désigné pour cet emploi un des aspirans titrés; le droit du choix lui fut contesté. Il soutint avec hauteur la

prérogative de sa charge, disant : « qu'à lui seul « appartenait le privilége de se mêler des plaisirs « du roi. » On eut beau lui objecter « qu'il ne « pouvait exercer ses fonctions de premier gen- « tilhomme là où la reine et les princes étaient « acteurs, » il n'en voulut pas démordre, et on vit le moment où on allait croiser le fer pour savoir qui entrerait dans la peau de l'ours.

Marie-Antoinette s'amusait de cette curieuse prétention; le roi en rit, mais la fit cesser : ce fut lui qui désigna le personnage qui devait marcher à quatre pattes dans la pièce où la reine allait porter le pot-au-lait.

Les représentations de Trianon devenaient chaque jour plus en vogue (1). Les mêmes acteurs donnèrent ensuite : *On ne s'avise jamais de tout*, et *Les fausses infidélités.*

La comédie et l'opéra-comique furent applaudis avec transport; eh! que n'applaudit-on pas, lorsqu'une reine est en scène? Les piéces, parfois

(1) Rien ne manquait à l'illusion : on avait affiché dans l'intérieur du château la distribution exacte des rôles; voici une de ces affiches :

« LES COMÉDIENS ORDINAIRES DU ROI donneront aujourd'hui, par « ordre, *Le Roi et le Fermier.* »

PERSONNAGES.	ACTEURS.
Le roi.....	M. le comte d'Adhémar.
Richard.....	M. le comte de Vaudreuil.
Un garde.....	le comte d'Artois.
Jenny.....	LA REINE.
Betzy.....	Mme la duchesse de Guiche.
La mère.....	Mme la Ctesse Diane de Polignac.

étaient froides, mais il y avait de l'animation sur le théâtre et de l'enthousiasme dans les loges. C'était un mélange de vrai et de faux; en un mot, c'était la cour.

Préville, Fleury, Dazincour, furent appelés pour la mise en scène de la comédie; Caillot et Richer furent chargés de diriger l'opéra-comique.

La royale troupe fut bientôt en état de représenter le *Barbier de Séville*. Les comédiens du Théâtre-Français avaient droit de contrôle, mais, initiés par état aux faiblesses des reines et aux travers des courtisans, ils riaient tout bas, et ne contrôlaient rien.

Fleury passe outre dans ses Mémoires; il dit: « Rien de plus curieux que le comte d'Adhémar « dans le *Devin du village*; l'habit de berger lui « allait si drôlement! et madame de Montesson, « aussi spéciale que lui en bergère, l'appelait « *Tircis-la-flèche*; il la nommait *In-folio-Phillis*. »

Voilà les délassemens royaux, voilà les scènes de gaîté qui mêlaient leurs grelots à l'aurore de la révolution. La haine en fit un crime à la reine: elle n'avait vu dans ces jeux que le plaisir de sourire sans étiquette.

Ceux qui ont vu Marie-Antoinette sous le bavolet ont gardé souvenir du pétillant dépit de *Babet*, jetant dans sa corbeille ses bouquets effeuillés, et s'écriant avec un gracieux hochement de tête:

« Tu m'as fait endéver... endéve! .... endéve! «

On entend encore ses accens dans les couplets :

« Lise chantait dans la prairie. »

Il y avait entraînement unanime, quand la reine disait, plutôt qu'elle ne chantait, les vers du dernier couplet :

« Le soir, on dansa sur l'herbette ;
« Blaise et moi, nous dansions tous deux :
« Mais il me quitta pour Lisette,
« Qui vint se mêler à nos jeux. »

L'esprit mobile de Marie-Antoinette, la sensibilité de son âme, se peignaient alors sur tous ses traits. Ses yeux petits, mais expressifs, scintillaient ; sa lèvre autrichienne prêtait à sa bouche le charme de la bouderie ; son cou de cygne ondulait avec coquetterie ; la blancheur transparente de son teint laissait percer le dépit et l'émotion. Sa pose, sa voix, son regard, tout parlait, tout excitait des bravos et des pleurs.

Dans ce joli tourbillon de cour, une image ressort parmi toutes les autres ; une tête s'incline sous une guirlande de fleurs, ou balance avec grâce le pot-au-lait de *Perrette ;* c'est encore celle de Marie-Antoinette..... « Douze ans passent.... cette tête tombe !... »

CHAPITRE IV.

Une Fleur à la Boutonnière.

1780.

Fouillez dans la vie du juste, vous ne recueillerez que de belles œuvres.

Louis XVI, ce roi dont les prévisions furent des bienfaits, apparaît au souvenir avec une fleur à sa boutonnière; elle est le symbole de son vieux drapeau, sa blancheur est pure, et pourtant ce n'est pas le lis. Le monarque philanthrope fut fier de s'en décorer; elle reposa sur son cœur, là elle était bien placée. C'est la fleur dont le fruit dans la disette devait nourrir le menu peuple.

Cette fleur que le roi honorait, fut bientôt du goût de tous. Il y eut harmonie d'enthousiasme. Elle plut à Louis, elle eut accès dans les palais;

elle était dédiée aux chaumières. Marie-Antoinette en fit sa couronne d'un jour; cette couronne para son front bien mieux que le *senci*, le diamant des grandes solennités. Tous les courtisans arborèrent cette fleur; ils la substituèrent momentanément à la croix de Saint-Louis; et madame de Polignac s'écria : « Ce n'est plus l'or-« dre de Louis-le-Grand qui prévaut à la cour, « c'est l'ordre de la pomme de terre. « Oui, c'était la fleur de la pomme de terre qui causait tout cet engouement. Louis XVI était heureux d'introduire en France ce tubercule terreux qui devait être le blé du pauvre. Le roi se montra au spectacle, paré de cette décoration du bien public. A côté de lui on vit un courtisan aux rudes manières, mais dont le front était plissé comme celui de l'homme de génie, et qui courbait sa tête comme la grappe trop chargée de grains : c'était Parmentier, c'était le savant modeste qui a répandu dans les montagnes, sous les huttes des vallons un bienfait de chaque jour. On ne lui a point érigé de statue, et pourtant c'est lui qui, aidé de l'inspiration de son roi, a fertilisé les champs, et a placé à la table du laboureur, comme à celle du monarque, le mets d'abondance, le mets du riche, le mets du nécessiteux. Il mérite d'être honoré, il mérite de faire relief au milieu de l'égoïsme des âges. Un bon roi et un philanthrope modeste s'entendent vite. Mais il faut l'avenir pour faire juger la grandeur de leur œuvre.

Louis XVI et Parmentier! ces deux noms ont fait surgir la gratitude nationale; et pourtant combien d'individus récoltent dans leurs landes la pomme de terre des familles, et ne savent pas encore à quelle main ils en doivent la propagation. Ce tubercule donna, dès son introduction en France, à des sables stériles la prospérité des métairies et forma le pain des souffreteux.

L'histoire de la pomme de terre est une leçon morale; on aime à la redire :

Dans la petite ville de Montdidier, il y avait, en 1749, un homme dont la richesse était en renom, mais les pauvres appelaient son opulence : « la fortune maudite; » car ils n'avaient jamais reçu de lui la dîme de charité, et lorsque quelque épidémie s'était abattue sur les chaumières, la sueur de l'indigent convertie en deniers, avait été engloutie dans le trésor de son laboratoire. Cet homme était pharmacien; son avarice comptait les pulsations des malades, comme les fractions de son avoir.

L'apothicaire était savant en chimie, et de nombreuses expériences avaient donné du relief à sa profession.

Un soir, un jeune garçon d'environ douze ans se présente au comptoir du pharmacien. Son front était candide; son teint pâle annonçait la fatigue; ses yeux gonflés disaient qu'il avait déjà beaucoup pleuré. Il tira de son sein un petit papier plié, et le présenta d'une main tremblante au chi-

miste en disant : « C'est une ordonnance pour « sauver ma mère qui se meurt, c'est bien pressé. » Ce jeune garcon était Antoine Parmentier.

— « Le remède est efficace, » lui dit l'apothicaire; « mais, mon pauvre enfant, ce remède est « un peu cher... n'importe, et si tu as un louis « d'or?... »

— « Un louis !... hélas ! depuis la mort de mon « père, nous n'avons pas vu d'or; ma pauvre mère « veille et travaille pour ses besoins de chaque « jour, et moi... je n'ai que les sous de ma jour- « née...

— « Les médecins sont fous ! ordonner de tels « remèdes aux pauvres !...

— « Oh ! monsieur, il a dit que la potion gué- « rirait ma mère... et il n'a rien pris pour sa « visite...

— « C'est bien différent ! Quant à moi, je ne « donne rien pour rien.

— « Eh bien ! » s'écria l'enfant, en joignant les mains, « prenez mon temps, je vaux quelque « chose... Nous étions riches aussi, quand mon « père vivait; je sais écrire, tenir des comptes, « j'ai étudié dans des livres; je lirai dans ceux « de la pharmacie et de la chimie, je vous servi- « rai le jour et la nuit dans votre laboratoire; oh ! « prenez autant de mes journées que vous en « voudrez, mais donnez-moi vite de quoi soula- « ger ma mère... elle était résignée à mourir, et « moi je suis accouru chez vous, plein d'espoir de

« la sauver... prenez-moi, je ne mangerai que du « pain. »

L'appât d'un tel élève sourit à la science de l'avare ; le troc fut fait. Le jeune Antoine rapporta en triomphe le breuvage vital... la mère fut rendue à la vie..., et lui, alla enchaîner la sienne au service de l'apothicaire de Montdidier...

Mal nourri, accablé de travail pendant le jour, Antoine veillait la nuit près des alambics, pendant que le patron reposait.

Il souffrit sans se plaindre, jusqu'au moment où l'apothicaire se trouva assez riche pour se reposer... Alors Antoine embrassa sa pauvre mère, et partit pour aller chercher un avenir dans l'immense mouvement de la capitale.

Le jeune Parmentier n'avait pas perdu ses veilles ; l'apprenti de Montdidier fut en état de solliciter un emploi. Il s'arrêta peu à Paris ; sa simple histoire lui valut des patrons, et bientôt il partit pour l'armée de Hanovre en qualité d'aide-pharmacien ; dès lors le repos des vieux ans de sa mère fut assuré.

Le jeune garçon qui avait offert un si touchant exemple d'amour filial, fut sous la tente la providence des blessés. Antoine Parmentier n'attendait pas que le champ de bataille fût refroidi pour porter secours à ceux qui tombaient ; c'était sous le feu de la mitraille qu'il pansait les mutilés : aussi le soldat l'honorait.

Un lendemain de combat, l'aide-pharmacien

manqua à l'appel : alors le murmure de mille voix s'éleva : « Cherchons-le où les boulets tombaient, » s'écria un vieux chevronné, « c'était toujours là « sa place. — « Il y était, » reprit un fantassin dont les blessures étaient bandées; « j'y étais « aussi moi..., et j'ai eu beau lui dire : M. An- « toine, méfiez-vous! il s'est obstiné à relever « tous les éclopés, si bien que l'ennemi voyant « qu'il nous remettait sur pied, l'a trouvé de « bonne prise et l'a emmené, quoique, pour ma « part, je l'aie défendu de la main qui me restait. »

Peu après il y eut fête au camp, Antoine fut ramené par un échange de prisonniers; quatre fois il paya de sa liberté l'élan d'une noble abnégation, puis revint dans nos rangs. Mais la cinquième fois il ne voulut pas revenir, il était retenu sur la terre étrangère par le lien de la science.

Le jeune prisonnier avait été accueilli par Meyer, l'un des plus habiles chimistes de l'Allemagne; ce savant ouvrit à l'Europe une des voies du progrès.

Les trésors du laboratoire du maître furent explorés avec ardeur par Antoine; en un an d'étude pratique, il fit un pas immense dans les combinaisons de la chimie. Un jour, l'élève vit avec étonnement, près de l'appareil du célèbre Meyer, une touffe de tubercules dont il ne pouvait comprendre l'emploi; il interrogea le professeur : « Ce sont des pommes de terre, » répondit le docte chimiste; « hier en en mangeant j'ai pensé

« que ce tubercule devait contenir un principe « spiritueux, et je veux faire un essai.

— « Manger cela! » s'écria Antoine avec dégoût, « mais c'est la nourriture des porcs! »

— « C'est déjà dans beaucoup de parties de « notre Allemagne celle des hommes... »

— « Comment, maître Meyer, vous, si savant, « ignorez-vous que ce tubercule donne la lèpre?»

— « Erreur, mon ami; la pomme de terre, « originaire du Chili, fut importée en Orient, « où elle reçut du soleil une âcreté pernicieuse; « de là est venue la fausse idée qu'elle donnait la « lèpre; mais cultivez-la dans quelque sol que ce « soit, en cachant bien le fruit, et vous aurez un « aliment sain et abondant, car un arpent de ter- « rain qui, bien fumé, donne douze quintaux « de froment, produira deux cents quintaux de « pommes de terre : rappelez-vous qu'un jour « viendra où sa propagation sera un des bienfaits « de l'agriculture !... »

Antoine réfléchit profondément, et bientôt il prit congé de Meyer pour retourner dans sa patrie. Il importait en France le tubercule du pauvre.

Parmentier avait la conviction scientifique qu'il allait doter la rive natale d'un bien-être national; mais riche d'idées, il était resté pauvre de biens; il ne possédait pas un coin de terre pour y déposer un germe d'abondance.

Animé de son élan philanthropique, il frappa aux portes de l'Académie; le savoir stationnaire

sourit de dédain, et l'introduction d'un *convolvulus vénéneux* fut repoussée.

Le jeune savant s'efforça de rédiger ses convictions, appuyées sur des expériences; elles furent taxées de rêve creux, d'allucinations chimiques; il persista, il présenta un mémoire au ministre de l'intérieur. Son travail mettait en relief toute la nomenclature des turbercules terreux : l'*apichu* des Péruviens, la *papas* du Chili, et la *patate* des Tropiques servaient de confort à ses démonstrations. L'apichu, la papas et la patate furent jetés dans l'oubli ministériel, tout aussi bien que la *pomme de terre*.

Parmentier, tourmenté du désir incessant de doter la classe indigente, disait toujours : « Le « pain du pauvre est là! » Mais le pauvre souffrait, et Parmentier n'était pas écouté; alors il changea de route pour atteindre à son but d'économie politique... Sa carrière se dessina; il obtint l'emploi de pharmacien de l'Hôtel des Invalides. Il prit avec bonheur possession du petit jardin attenant à son logement; il arracha les arbustes, remua le sol, et bientôt son champ porta le germe en fleur de la pomme de terre. Ce fut le moment où Parmentier tourna ses regards vers le monarque dont le cœur était la terre promise du bien-être populaire. Louis XVI et Parmentier se comprirent.

Le roi, après un instant de réflexion, dit au modeste savant : « Je vous concède la plaine des

« Sablons. » Ce terrain, dont les sables n'avaient jamais rien pu produire, fut vivifié par les germes de la pomme de terre. Les habitans de Neuilly virent avec étonnement cette plaine délaissée, porter à la saison nouvelle des fleurs inconnues; ils s'enquirent de ce qu'elles devaient produire, et pensèrent qu'un spéculateur allait faire engraisser des bestiaux. Parmentier leur répétait chaque jour que ce produit serait la providence des années stériles, le peuple riait; pourtant on regardait avec curiosité les pommes de terre qu'on retirait du sol.

Quand Parmentier fut assuré de l'abondance de sa récolte, il en porta les prémices au roi : « Il faut, » dit Louis XVI, « persuader les hommes « en flattant leurs faiblesses; l'amour-propre ne « cède jamais au grand jour. Offrez des germes « de pommes de terre, on les rejettera; pour les « propager, il faut les entourer d'une barrière... » Des sentinelles furent posées autour de la plaine des Sablons, et y firent bonne garde pendant le jour; mais à la nuit tombante on levait à dessein la consigne... les prévisions du roi étaient vraies, c'était le fruit défendu... tout le monde en voulut : chaque nuit, l'indigent ou l'agriculteur faisaient larcin des tubercules bannis... Cette amélioration sociale germa dans le cœur de Louis XVI comme un fruit en serre chaude... et bientôt elle agrandit sa sollicitude.

La pénurie des finances, et le malaise général

qui tourmentait la France, amenèrent la crainte de la disette; de toutes parts les esprits sérieux s'occupèrent des moyens de la conjurer. L'académie de Besançon prit une initiative philanthropique, et proposa un prix pour celui qui trouverait une substance farineuse, propre à remplacer le froment.

Parmentier monta un appareil chimique et fit le premier essai de la fécule de pommes de terre. Ce fut alors que Louis XVI se para de la fleur bienfaisante qui était pour le pauvre une promesse d'abondance.

Le roi inaugura sur sa table le mets de l'indigent. Bientôt les seigneurs dans leurs châteaux suivirent l'exemple du monarque; peu à peu le peuple cessa de gémir de faim, lorsque la stérilité ou les orages vinrent frapper sur la campagne.

Les populations avaient cessé de souffrir, mais elles oublient vite, et lorsque la tête de Louis XVI fut menacée, la foule des indigens resta froide..., elle ne se leva pas pour briser l'échafaud et porter en triomphe le prince dont la main avait pétri le pain de la misère!... Une fleur de pomme de terre aurait dû suffire pour soulever un drapeau...

CHAPITRE V.

Le Collier.

1786.

La cour de France, l'une des plus splendides de l'Europe, voyait briller l'essaim des grâces embellies par l'éclat des parures. Marie-Antoinette dominait par la noblesse de ses traits, par la majesté de son port et par son front resplendissant de jeunesse.

Jamais reine de France n'avait paru plus imposante : son âme était élevée, et au milieu du luxe et de la perversité des cours, elle était modeste et bonne.

Devant les colifichets et devant l'étiquette elle s'effaçait; et bien que l'esprit de parti ait voulu la montrer sous un faux jour, elle était simple,

et elle aimait la vie intérieure. L'année 1786 s'était ouverte; le peuple avait souffert d'un commencement de disette. Marie-Antoinette ne voulut point obérer la cassette du roi par l'achat de diamans qui devaient compléter son écrin. Elle fit seulement l'acquisition d'une paire de girandoles du joaillier Bœhmer, en prenant plusieurs années pour en effectuer le paiement sur ses menus plaisirs. Le roi voulut y ajouter une parure de rubis, puis une paire de bracelets. Elle obtint du monarque la promesse de ne plus rien lui donner, et elle fit dire au joaillier de la cour que dorénavant elle n'achèterait plus de bijoux.

Bœhmer ne se le tint pas pour dit; il s'occupa de réunir les plus beaux diamans en circulation, pour composer un collier qui devait compléter les joyaux de la reine, espérant qu'il vaincrait sa résistance, et qu'il entraînerait le roi à cette dépense.

Cette parure fut montée avec des diamans si rares et si purs, que le prix en fut tarifié à seize cent mille francs. C'était plus que la fortune de Bœhmer; le joaillier avait pris de nombreux engagemens pour former ce collier. Il présenta cette superbe parure au premier gentilhomme de service, afin qu'il en parlât au roi. Louis XVI allait céder, lorsque la reine assura qu'elle serait désolée qu'une « dépense aussi considérable fût faite « pour sa toilette. » Elle ajouta : « Pour quatre ou « cinq fois par an que je me pare de diamans, certes

« j'en ai d'assez beaux; pour le prix de ce collier,
« on construirait un navire ! »

Le joaillier, trompé dans son espoir, proposa alors à plusieurs cours l'acquisition des diamans; il n'en trouva aucune disposée à la faire.

Cet échec ranima ses tentatives auprès de Louis XVI; il sollicita l'achat de son collier, payable en rente viagère; même refus.

Bœhmer, après plusieurs mois de démarches inutiles, saisit l'occasion d'une audience de la reine pour revenir à la charge. La jeune Marie-Thérèse était présente à cette audience. Bœhmer se jeta aux genoux de Marie-Antoinette, les mains jointes; il pleurait avec désespoir; au milieu de ses sanglots, on entendait ces mots :

« Je suis ruiné, déshonoré, si Votre Majesté
« n'achète mon collier !... Je ne veux pas survivre
« à tant de malheurs... D'ici, je pars pour aller
« me précipiter dans la rivière. »

« Levez-vous, Bœhmer, » lui dit la reine avec un ton assez sévère pour le faire rentrer en lui-même, « je n'aime point de pareilles exclama-
« tions, et les gens honnêtes n'ont pas besoin de
« supplier à genoux. Je vous regretterais, si vous
« vous donniez la mort, comme un insensé auquel
« je prenais intérêt; mais je ne serais nullement
« responsable de ce malheur. Non seulement je
« ne vous ai point commandé l'objet qui, dans ce
« moment, cause votre désespoir, mais toutes les
« fois que vous m'avez entretenue de beaux assor-

« timens, je vous ai dit que je n'ajouterais pas « quatre diamans à ceux que je possédais. je vous « ai refusé l'achat de votre collier; le roi a voulu « me le donner, je l'ai refusé de même : ne m'en « parlez donc jamais. Tâchez de le diviser et de « le vendre, et ne vous noyez pas... Je vous sais « très mauvais gré de vous être permis cette scène « en ma présence et devant cette enfant... Qu'il « ne vous arrive jamais de choses semblables. « Sortez!... »

Bœhmer, désappointé, regretta l'exaspération de sa conduite; il craignit de perdre sa place de joaillier de la couronne : mais la reine l'oublia, et on n'entendit plus parler du collier.

Cependant la captation aux aguets épiait les démarches de Bœhmer. Quelque temps se passa; il revint encore sur l'affaire du collier; mais pour cette fois ce n'était qu'à demi-mot qu'il en parlait: il donna à entendre « qu'il l'avait vendu à Cons- « tantinople, pour la sultane favorite. » Il parut peu vraisemblable que le Grand-Seigneur eût acheté des diamans à Paris; néanmoins, lorsqu'on apprit à la reine que Bœhmer avait traité de son collier en Orient, elle en fut fort aise. Cette vente n'était point réelle, elle cachait une intrigue; le temps la mit au jour.

Bœhmer, tout en dissimulant, avait toujours pointé la cassette du roi : ses tentatives ouvertes avaient échoué, il chercha à arrher des ma-

nœuvres secrètes pour atteindre son but; il compromit son avoir, et n'y arriva pas.

Bœhmer supposa que dans l'intimité de la reine, sa négociation aurait plus de créance, si elle était conduite par une confidente intéressée. Il trouva sur ses pas une femme qui avait tout combiné pour lui faire des offres de service. Cette femme tenait à la branche des comtes de Saint-Rémy, et par conséquent était regardée comme une descendante de la maison de Valois. La comtesse de Lamotte, se targuant de son origine et de la protection que Marie-Antoinette accordait à son nom, se fit fort de mener à bien la négociation de Bœhmer auprès de la reine. Le joaillier la crut. Mais madame de Lamotte n'avait pas le crédit qu'elle s'était donné; sa position était très équivoque à la cour. La reine ne la recevait point; elle s'était intéressée à son sort, elle avait contribué à lui faire accorder une pension : ses bontés s'étaient bornées là.

C'est sur le bien que Marie-Antoinette avait fait que madame de Lamotte ourdit le piége, où elle entraîna Bœhmer. Le vol entra dans ses vues, et tout fut mis en mouvement par elle pour s'approprier le collier : bientôt elle rassembla tous ses appuis pour les grouper autour d'un délit, afin de rejeter la soustraction sur autrui et de se mettre à l'abri de la justice.

Madame de Lamotte avait été recueillie, dans son enfance, au château de Boulainvilliers. Les

hôtes généreux de ce manoir n'oublièrent jamais que deux jeunes enfans abandonnés étaient venus leur demander du pain ; la cantine du pauvre avait été ouverte au rejeton de la maison des Valois, délaissé des siens comme le fruit d'un écart ; son blason était barré.

Les grâces enfantines de la jeune fille, sa physionomie spirituelle, avaient intéressé ; elle avait été dotée par la marquise de Boulainvilliers ; elle avait été nourrie aux frais de la charité des grands, elle s'y attacha pour les tromper.

Le cardinal de Rohan fut choisi par madame de Lamotte pour complice et pour dupe. Le prince Louis de Rohan avait un cœur loyal, mais un caractère léger, peu en harmonie avec l'austérité du caractère ecclésiastique. Ambitieux et frivole, il marchait sous les armoiries de sa race à la conquête des faveurs. La charge de grand aumônier allait bien à un Rohan : le prince Louis en fut investi. Ce fut par son canal que madame de Lamotte obtint des secours. Cette intrigante de haut rang avait épousé un gentilhomme, simple gendarme : aucune fortune héréditaire, aucune charge à la cour ne donnait de l'éclat à sa vie. Elle vint se loger à Versailles, à l'hôtel des Trois-Roses, pour être plus à même de solliciter. Le cardinal de Rohan lui maintint sa bienveillance ; elle en abusa cruellement.

Madame de Lamotte mit en jeu le baron de Planta, que le cardinal avait emmené avec lui

dans son ambassade à Vienne, pour capter la confiance intime du prince. Elle se servit ensuite de la main d'un nommé Villette, ami intime de son mari, et qui avait le talent de contrefaire les écritures ; puis elle traça dans le mystère son plan dans l'affaire du collier, et marcha à son exécution.

Le cardinal de Rohan fut mis en relief ; il servit de plastron, et couvrit l'enlèvement prémédité des diamans de Bœhmer. Il fut joué, mystifié, dupé ; il fut bafoué, emprisonné, et tout cela dans un complot où la main d'une femme fit mouvoir tous les fils.

Le prince de Rohan était en disgrâce près de la reine ; sa présomption et son orgueil déçu avaient inspiré à Marie-Antoinette des préventions contre lui. Le cardinal aspirait ardemment à rentrer en faveur : madame de Lamotte plaça sur ce désir l'enjeu de la fraude. Elle avait du tact, de la vivacité, un esprit souple ; elle s'insinua pas à pas dans les bonnes grâces du cardinal. Il crut à sa sincérité, par la gratitude qu'elle professait : ce sentiment lui donna de l'empire. Elle annonça que Marie-Antoinette la comblait de bontés, qu'elle avait toute sa confiance, et bientôt elle dit au prince : « Je suis autorisée par la reine à vous « demander par écrit la justification des torts « qu'on vous impute. » Aussitôt le cardinal s'empressa de combattre les impressions fâcheuses qui avaient pu s'élever contre lui. Madame de Lamotte

fut chargée de remettre le message ; elle rapporta sur un petit papier doré sur tranche une réponse ainsi conçue : « J'ai lu votre lettre ; je suis char-« mée de ne plus vous trouver coupable. Je ne « puis encore vous accorder l'audience que vous « désirez ; quand les circonstances le permet-« tront, je vous en ferai prévenir. Soyez discret. »

Madame de Lamotte avait supposé que c'étaient là les menées des petits appartemens. Le prince de Rohan, fasciné par l'amour-propre, n'aperçut pas la grossièreté du piége ; il y crut, et appela madame de Lamotte « son ange de bon-« heur! » Il mit sa fortune à sa discrétion ; madame de Lamotte en usa largement : comme essai elle se fit d'abord donner cent vingt mille francs, sous le prétexte de remplir les missions de la reine. L'aveuglement du cardinal fut extrême, et l'abus inique.

Madame de Lamotte, une fois placée sur le terrain de la crédulité, y creusa une large voie ; elle avait promis au prince de Rohan une entrevue avec la reine, et de jour en jour des messages supposés éloignaient l'instant désiré.

Le prince, appelé en Alsace, recommanda ses intérêts à sa confidente, et madame de Lamotte se fit fort de lui obtenir une brillante et prompte rentrée en faveur.

A peine l'archevêque de Strasbourg était-il arrivé au terme de son voyage, qu'une lettre de madame de Lamotte le rappela à Versailles. Le

baron de Planta fut le porteur du message. Ce diplomate de l'intrigue remit au cardinal un petit billet de la même main que les précédens. Dans cet écrit on fait dire à Marie-Antoinette : « Le « moment que je désire n'est pas encore venu, « mais je réclame votre retour pour une négocia- « tion secrète, qui m'intéresse personnellement, « et que je ne veux confier qu'à vous : la comtesse « de Lamotte vous dira de ma part le mot de l'é- « nigme. »

Le prince de Rohan partit sur-le-champ, prodigua l'or, brûla le pavé et arriva à Versailles aussi vite qu'une estafette. Il se flattait que cet empressement serait agréable à la reine, et dès le jour de son arrivée, il parut à la cour; « en vain il épia un regard d'approbation. » La froideur de Marie-Antoinette restait toujours la même; mais cette froideur parut supposée, et le courtisan n'eut pas le soupçon d'une intrigue.

Madame de Lamotte donna au cardinal le mot de l'énigme qui venait de le faire accourir de si loin.

« La reine, » dit elle, « a depuis long-temps « envie du fameux collier de Bœhmer; mais Sa « Majesté veut en payer le prix sur ses économies « et prendre des termes; elle veut vous charger « de cette négociation, et vous donner une preuve « non équivoque de votre rentrée en grâce, en « vous confiant le soin d'acquérir ce collier en « votre nom : vous signerez des engagemens au

« joaillier, et aux échéances, la reine vous en fera « remettre les fonds sur sa cassette. »

Le cardinal, enivré d'espérance, accepta, comme un honneur, cette mission. Il demanda seulement un écrit de la reine, qui formerait sa lettre de créance pour agir efficacement. Villette, le scribe associé de madame de Lamotte, était là, et bientôt elle apporta au cardinal l'écrit désiré. Il renfermait l'autorisation d'acquérir le collier de Bœhmer, pour le compte privé de la reine; et bien que les reines ne signent que leurs prénoms, ce factum portait : *Marie-Antoinette de France.*

Tout homme de cour moins aveugle aurait reconnu la fausseté de cette lettre; mais le bandeau resta épais sur les yeux du cardinal. Une scène jouée à l'optique vint ajouter encore une maille au réseau qui enlaçait la crédulité du prince de Rohan.

Madame de Lamotte voulut que le cardinal eût la preuve oculaire des entrevues qu'elle avait avec la reine : plusieurs fois elle l'avait prévenu de l'heure où elle devait être admise aux réceptions intimes de Trianon. Le grand-aumônier l'avait vue se glisser dans les bosquets : un soir qu'il l'avait épiée, il la vit reconduire par un homme qu'il crut voir rentrer ensuite dans l'intérieur des jardins : cet homme était Villette, qui apparut sous la livrée de la reine. Au clair de la lune, le cardinal avait entrevu ses traits; il demanda à sa confidente : « Quel est ce personnage? »

Elle lui répondit : « c'est le valet de chambre de « confiance de la reine à Trianon. »

Ainsi le plan se dessinait dans toutes ses sinuosités.

Les choses en étaient là, quand une autorité cabalistique vint hâter la consommation de l'œuvre.

A cette époque, Versailles était le rendez-vous des exploiteurs de tout genre. Rapetisser la royauté, blesser Marie-Antoinette dans sa condition de femme et de reine, voilà ce que l'appât du gain fit entreprendre, voilà la semaille de l'astuce ; il y eut récolte pour tous.

Entre la potence et les faveurs, Joseph Balsamo, fameux imposteur de Palerme, connu sous le nom de Cagliostro, ourdit une trame de plus dans l'affaire du collier. Les escrocs se comptèrent ; l'intrigue vint les nourrir de ses mamelles. La mise en scène fut une œuvre satanique ; elle devint le programme de la persécution qui s'attacha à Marie-Antoinette.

Alors les théories étaient d'avilir les choses pour arriver à déconsidérer les personnes. Cagliostro se posa à côté du génie de Beaumarchais ; il montra un miroir cabalistique qui rapprochait l'or des consciences, et par ses turpitudes il blessa la royauté. Beaumarchais se plaça en face des travers, les captura, et sous la marotte de *Figaro*, il présenta un prisme, où le vice trouvait, pour voiler sa laideur, des couleurs qui plaisaient par

la richesse des idées et la fougue des passions. Cagliostro, dans son laboratoire, couronné de verveine, consultait les pulsations d'une vipère, et cherchait les secrets de l'alchimie, pour enlacer la crédulité. Baumarchais, dans le tumulte populaire, amorçait le peuple pour déchirer la vieille terre politique et la doter d'une statue sociale; mais l'un ne put faire sortir l'or du creuset, et l'autre ne put élever sa statue sur son piédestal. Le premier prit tous les noms pour explorer le monde; le second, tous les costumes pour mettre en saillie l'aiguillon qui poussait son siècle. Tous les deux prirent leur course pour arriver, mais leur boussole les perdit et ils n'arrivèrent pas.

Dans ses scènes féeriques, on voyait Cagliostro évoquer les mânes de la princesse de Trébisonde. Il réclamait le salut de vérité : *union, silence* et *vertu* étaient inscrits sur la jarretière des adeptes. On écoutait : c'était à la taverne de Reilly que les Anglais avaient posé en sa présence « la première pierre du monde visible. » Dans tous les hémisphères, le nécromancien de Sicile avait laissé des traces : le comte du Phénix, le comte d'Hora, le marquis de Pellegrani et le marquis d'Hanat; tous ces personnages, si renommés dans les sciences occultes, n'étaient autres que Cagliostro.

Ce fourbe qui remplit la cour et la ville de ses prédictions et de ses explorations médicinales, arrhait la magie grecque, la maçonnerie égyp-

tienne; il reculait dans le passé, il se poussait dans l'avenir. Il annonçait une ère nouvelle, la chute du trône, le renversement des temples et des citadelles; c'était l'oracle des hautes livrées; c'était le messie des hommes de carrefour. Il rampait et frôlait toutes les hermines. Le vol avait été son début, le vol fut la fin de sa carrière. L'orfèvre Marrano l'avait fait écrouer à Palerme; le joaillier Bœhmer allait le livrer à la justice de France. Mais, avant de tomber, il creusa le précipice où un Rohan posa le pied.

Le cardinal, au moment de consommer l'acquisition du collier, voulut consulter Cagliostro sur l'issue de cette négociation : il avait foi à l'oracle qui savait guérir et enseigner la médecine universelle et la science de l'alchimie. L'habile imposteur savait l'art de se donner de l'importance. Quand le prince de Rohan le fit mander, il répondit : « Si le cardinal est malade, qu'il vienne « et je le guérirai; s'il se porte bien, il n'a pas « besoin de moi, ni moi de lui. » Cette apparente indifférence ne fit que rendre plus pressante l'insistance du prince, et le comte de Cagliostro céda.

L'hôtel de Rohan avait reçu des conviés nocturnes : on attendait le prédestiné d'Orient, le bien-aimé du schérif de la Mecque, celui qui avait reçu d'Altotas-le-Grand l'art de fuser le diamant, l'enfant de la nature, élevé dans les rochers de Médine, puis dans le palais du grand-maître

de Saint-Jean-de-Jérusalem; on attendait enfin Cagliostro..., celui qui parlait des siècles passés comme d'un théâtre où il avait figuré; qui nommait les grands hommes devenus poussière, les contemporains de ses jeunes ans; Cagliostro, en présence du prince de Rohan, allait procéder aux merveilleuses manipulations qui lui avaient été révélées; il allait composer ses pilules d'aloès qui devenaient des *filtres de vie;* puis, pour la foule, le magicien de cour allait lier le diamant pilé, et faire la fortune de tous, excepté la sienne. Il allait, par la transfusion du sang, rajeunir les vieillards et donner de la chaleur vitale aux moribonds : on fit silence, il apparut.

Le grand nécromancien de Sicile était vêtu d'un habit vert brodé en or; tous ses cheveux, tressés depuis le haut de la tête, tombaient en petites nattes sur ses épaules; il baragouinait le grec, l'arabe, le latin, l'italien; il fit luire la flamme de son trépied magique, il traça le cercle égyptien, évoqua ses génies familiers; puis, d'une voix prophétique, il prononça en quatre langues des paroles qui furent traduites par ces mots :

« La négociation entreprise par le prince est « digne de lui; elle aura un plein succès; elle « mettra le comble aux faveurs d'une grande « reine et fera briller le jour fortuné où le « royaume de France jouira d'une prospérité « sans égale, sous l'influence des talens et de la « prépondérance de Louis de Rohan.

L'imagination du cardinal s'exalta; cet oracle le fit courir à sa perte. Bœhmer fut mandé par lui, et l'acquisition du collier fut conclue. Le prince signa personnellement les effets à échéance de six en six mois, et jusqu'à concurrence de seize cent mille francs. Il fit connaître au joaillier que le collier était acheté par la reine, pour être payé sur sa cassette; il montra la lettre signée : « *Marie-Antoinette de France,* » et exigea de Bœhmer le plus grand secret.

Cette convention eut lieu le 30 janvier 1785, et le collier fut livrée au cardinal le 1^er^ février. Madame de Lamotte avait fixé ce jour, disant que la reine voulait avoir cette parure pour la fête de la Purification.

Le collier était dans les mains du prince de Rohan; madame de Lamotte s'empressa de consommer l'intrigue. Elle le prévint que la reine devait envoyer chercher ce joyau chez elle, et le cardinal dut s'y rendre, déguisé, pour être témoin de la remise qui en serait faite.

Le lieu de la scène fut une chambre à coucher : à la nuit tombante, le cardinal, suivi d'un valet portant un coffret, se dirigea avec mystère vers la demeure de madame de Lamotte; à la porte il renvoya son domestique, et entra seul tenant en ses mains la cassette. Madame de Lamotte fit cacher le prince dans un cabinet à porte vitrée; de là, il pouvait voir ce qui se passait dans l'appartement. Après un moment d'attente, la porte

s'ouvre, et une voix annonce : « de la part de la « reine. » Un homme entre; madame de Lamotte va au devant de lui et remet en ses mains le coffret. Une seule bougie éclairait la chambre; à cette faible lueur, le cardinal crut reconnaître le valet-de-chambre de Trianon. Le sacrifice était consommé; l'intrigue et la crédulité venaient de jouer le nom d'une reine, l'existence sociale d'un Rohan, la vie d'une femme, le crédit d'un négociant.

Le grand aumônier se retira, bercé de songes rians : les hardis extorqueurs s'élancèrent sur la route de Londres, pour dénaturer le collier et vendre les diamans par parcelle.

Le lendemain, jour de la Purification, le cardinal, au milieu des pompes de l'office, jeta un regard sur la reine et vit avec surprise qu'elle n'était pas parée du collier; mais toujours dupe des paroles de madame de Lamotte, sa sécurité resta entière. Une seule chose le troublait : la rigueur de Marie-Antoinette lui parut trop affectée; la reine restait toujours la même; son froid glacial dans les réceptions de cour humiliait un Rohan. Madame de Lamotte le rassurait au nom de Marie-Antoinette. « D'ailleurs, » lui disait-elle, « n'avez-vous pas ses lettres? » Ce n'était pas assez, et madame de Lamotte promit une entrevue secrète. Cagliostro, de son côté, enlaçait le cardinal dans ses prestiges.

L'inquiète attente du prince de Rohan était

toujours soutenue par des prétendues lettres de la reine ; ces missives continuaient à parler de faveur, tandis que les regards de Marie-Antoinette ne cessaient de laisser lire la disgrâce au courtisan. Six mois se passèrent ainsi ; l'échéance du premier bon approchait. Une nouvelle lettre fut apportée au cardinal ; on y faisait dire à la reine « qu'elle s'occupait de réunir les 100,000 écus du premier paiement. »

Cependant l'activité astucieuse de madame de Lamotte avait tissé un nouveau réseau. Elle avait introduit chez Cagliostro le riche financier Sainte-James ; elle avait annoté le nom de cet Anglais sur la liste de ses dupes.

Le prince de Rohan était inquiet sur le paiement des 300,000 francs ; madame de Lamotte lui dit un jour : « Je vois la reine embarrassée « pour cet argent ; elle ne vous l'écrit pas, pour « ne pas vous tourmenter ; mais vous feriez une « chose qui lui serait très agréable en vous char- « geant de l'avance de ces 100,000 écus. — « Je « n'ai pas cet argent, » répondit le cardinal. — « Mais vous avez à votre portée le moyen de vous « le procurer : demandez-le à Sainte-James ; met- « tez à profit l'enthousiasme excité en lui par « votre accueil et celui du comte de Cagliostro ; « cette somme est pour lui une obole ; il sera « heureux de vous être utile. Parlez au nom de « la reine ; elle ne vous désavouera pas. »

Le prince de Rohan tomba dans ce nouveau

piége ; le nom de la reine fut livré à la spéculation : le financier, ambitieux d'honneurs, reçut en échange de la promesse des 300,000 francs, celle du cordon rouge.

Le grand aumônier écrivit à la reine pour lui faire cette offre d'argent, madame de Lamotte se chargea du message ; mais l'absence de Villette la força à faire attendre la réponse. Le faussaire revint, et dès le lendemain le prince lut ces mots.

« La reine n'a tant tardé à répondre que dans « l'espoir où elle était, de ne pas profiter des of- « fres de M. de Sainte-James : elles les accepte, « pour le premier paiement seulement, promet- « tant le prompt remboursement de cette somme, « et désirant que M. de Sainte-James lui four- « nisse l'occasion de reconnaître ce service. »

Une trame encore plus hardie stimula l'empressement du cardinal : il reçut par madame de Lamotte un billet sur papier à tranche dorée, où la reine lui accordait un rendez-vous, le soir, dans les bosquets de Trianon : la messagère ajouta « que Sa Majesté lui dirait dans cette entrevue ce « qu'elle ne pouvait pas écrire, sur le retour de « ses bonnes grâces. »

Le prince de Rohan, de plus en plus aveuglé, compta les heures jusqu'au moment attendu avec tant d'impatience. Le drame marchait, les acteurs étaient prêts.

Parmi les promeneuses équivoques du Palais-

Royal, la jeune d'Oliva était citée pour sa beauté. Madame de Lamotte avait remarqué son profil; l'analogie de ses traits avec ceux de Marie-Antoinette fut un canevas où elle traça le plan de la scène du bosquet.

Villette et madame de Lamotte promirent à la jeune d'Oliva une riche récompense, si elle voulait se prêter avec discrétion au rôle qu'on exigeait d'elle. « Il n'avait d'autre but, » lui dit-on, « que d'amuser la reine par une petite mystification. » Tout trafic était du ressort de la belle fille; elle s'engagea à faire ce qu'on lui prescrirait.

Le jour désiré arriva, et tandis que le prince de Rohan, enivré, comptait les instans, madame de Lamotte et Villette conduisirent à Versailles la fictive reine. Madame de Lamotte lui dicta les paroles qu'elle devait prononcer : elle lui donna une boîte, la prévenant « qu'elle devait être remise à l'homme en redingotte bleue qui serait « introduit dans le bosquet. »

Le cardinal, vêtu de ce costume, se rendit mystérieusement sur la terrasse du château, le baron de Planta l'accompagnait : madame de Lamotte, sous un domino noir, devait venir le prévenir du moment où la reine se rendrait au bosquet.

L'impatience du prince avait devancé l'instant marqué : l'heure s'écoulait, et son agitation était à son comble, lorsque le domino noir parut enfin.

« Je sors de chez la reine, » dit madame de Lamotte; « elle est très contrariée, elle ne pourra « pas prolonger l'entretien comme elle le désirait, « Madame et la comtesse d'Artois lui ayant de- « mandé ce soir d'être de sa promenade. Rendez- « vous vite au bosquet; elle s'échappera, et mal- « gré ce court intervalle, elle vous donnera un « gage de sa bienveillance. »

Le cardinal vola vers le lieu indiqué; un ciel nuageux ne laissait pénétrer dans le feuillage qu'une lueur douteuse. Bientôt le frôlement d'un vêtement de femme se fait entendre; l'actrice de la tromperie nocturne entre en scène. D'Oliva, vêtue d'un négligé semblable à ceux de la reine, s'avance : son port était bien étudié ; son profil se dessinait dans un pâle rayon. Le prince de Rohan troublé, croit être en présence de Marie-Antoinette; il s'approche, baise respectueusement la main de la fausse reine, et d'une voix émue il commence une apologie; il entend ces mots prononcés à voix basse : « Je n'ai qu'un moment à « vous donner; je suis contente de vous; je vais « bientôt vous élever à la plus haute faveur. »

Un bruit de pas combiné se fit entendre; la reine simulée remit précipitamment au cardinal une petite boîte et une rose, et dit tout bas : « Voilà Madame et la comtesse d'Artois, il faut « s'éloigner. »

Le prince de Rohan alla rejoindre madame de Lamotte et le baron de Planta, en gémissant du

contre-temps qui avait dérangé une entrevue attendue depuis si long-temps.

Tous les personnages de cette scène à tiroir se félicitèrent de leur succès. Le cardinal ouvrit la boîte mystérieuse; elle renfermait un portrait de la reine; il se crut au sommet des honneurs. La jeune d'Oliva reçut un riche présent; madame de Lamotte et ses deux acolytes se serrèrent la main en souriant : les pas qui avaient interrompu l'entretien, étaient ceux de M. de Lamotte et de Villette.

Le prestige fut complété par une petite lettre apportée le lendemain au cardinal, par sa confidente. « Marie-Antoinette y exprimait ses regrets « de l'interruption de la veille. »

Ce nouveau véhicule anima le zèle du prince de Rohan; il attendit le retour de Sainte-James pour mettre à profit ses offres de services faites par le financier.

Bœhmer, pressé par ses engagemens, chercha une occasion d'en entretenir la reine; le baptême du duc d'Angoulême la lui fournit.

Louis XVI commanda à cette occasion une épaulette de diamans, et donna ordre à Bœhmer de la lui apporter. Le joaillier, en remettant cette parure à Marie-Antoinette, y joignit une lettre en forme de placet; il y disait : « Je félicite Votre « Majesté de posséder les plus beaux diamans « connus en Europe, et la supplie de ne pas m'ou- « blier. »

La reine lut haut cet écrit, et y vit un signe d'aliénation du joaillier de la cour. « Il est fou!... » dit-elle, en brûlant le placet.

Néanmoins, Marie-Antoinette, préoccupée de l'insistance de Bœhmer, dit à la première femme de chambre de service : « Vraiment, cet homme « existe pour mon supplice ; il a toujours quel- « que folie en tête ; dites-lui que je n'aime plus « les diamans, que je n'en achèterai de ma vie ; « que si j'avais à dépenser de l'argent, j'aime- « rais bien mieux augmenter mes propriétés de « Saint-Cloud par des acquisitions de terres ; « entrez dans tous ces détails avec lui pour le « convaincre et les bien graver dans sa tête. »

Cependant le joaillier, très inquiet de n'avoir pas de réponse à sa réclamation, se rendit chez la femme de chambre, et lui demanda « si Sa « Majesté ne l'avait chargée d'aucune commis- « sion pour lui? » — « Sa Majesté n'a rien à com- « mander, » répondit cette dame, et elle ajouta tout ce qu'elle avait eu ordre de dire au joaillier.

« Mais, » reprit Bœhmer, « la réponse à la « lettre que j'ai présentée à la reine ; à qui dois- « je m'adresser pour l'obtenir? — A personne ; « Sa Majesté a brûlé votre placet, sans même « avoir compris ce que vous vouliez dire. — Ah! « Madame, s'écria le joaillier, ce n'est pas pos- « sible, la reine sait qu'elle a de l'argent à me « donner ! — De l'argent, M. Bœhmer? Il y a « long-temps que nous avons soldé vos derniers

« comptes pour la reine. — Madame, vous n'êtes « pas dans la confidence. On n'a pas soldé un « homme que l'on ruine en ne le payant pas, « lorsqu'on lui doit plus de 1,500,000 francs! — « Avez-vous perdu l'esprit? Pour quel objet la « reine peut-elle vous devoir une somme si ex- « orbitante? — Pour mon collier, Madame! » répondit vivement Bœhmer. — « Quoi! ce col- « lier pour lequel vous avez inutilement tour- « menté la reine pendant plusieurs années! Mais « vous avez dit que vous l'aviez vendu à Con- « stantinople? — C'est la reine qui m'avait fait « ordonner de faire cette réponse à tous ceux « qui m'en parleraient. » Alors Bœhmer ajouta : « Que Sa Majesté avait voulu avoir le collier et « le lui avait fait acheter par monseigneur le « cardinal de Rohan. » A ces mots, la première femme de chambre s'écria : « Vous êtes trompé!... « la reine n'a pas adressé la parole une seule fois « au cardinal, depuis son retour de Vienne; il « n'y a pas d'homme plus en défaveur près « d'elle. — Vous êtes trompée vous-même, Ma- « dame, » répliqua Bœhmer; « elle le voit si bien « en particulier, que c'est à Son Éminence qu'elle « a remis 30,000 francs qui m'ont été donnés « pour premier à-compte, et elle les a pris, en sa « présence, dans le petit secrétaire de porcelaine « de Sèvres, qui est auprès de la cheminée de « son boudoir. — Et c'est le cardinal qui vous a « dit cela? — Oui, Madame, lui-même. — Ah!

« quelle odieuse trame ! — Mais, à la vérité, « Madame, je commence à être bien effrayé, « car Son Éminence m'avait assuré que la reine « porterait son collier le jour de la Pentecôte, et « je ne le lui ai pas vu ; c'est ce qui m'a décidé à « écrire à Sa Majesté. »

L'intrigue audacieuse fut dévoilée à la reine. On avait compromis son nom; l'indignation de Marie-Antoinette l'emporta sur la prudence. Le baron de Breteuil et l'abbé de Vermond, tous deux ennemis personnels du prince de Rohan, attisèrent le scandale. Louis XVI, dans sa droiture de cœur, plaça l'intérêt de la vérité au-dessus des calculs politiques; l'affaire du collier allait ouvrir aux partis le champ de la calomnie.

Le jour de l'Assomption, le grand aumônier, revêtu de ses habits pontificaux, fut appelé dans le cabinet du roi : là, en présence de la reine, il subit un interrogatoire qui aurait dû être le seul. Louis XVI l'interpella ainsi :

« Vous avez acheté des diamans à Bœhmer? — « Oui, Sire. — Qu'en avez-vous fait?—Je croyais « qu'ils avaient été remis à la reine. — Qui vous « avait chargé de cette commission? — Une dame « appelée la comtesse de Lamotte-Valois, qui « m'avait présenté une lettre de la reine, et j'ai « cru faire ma cour à Sa Majesté en me chargeant « de cette commission. » Alors la reine l'interrompit et lui dit : « Comment, Monsieur, avez- « vous pu croire, vous à qui je n'ai pas adressé la

« parole depuis huit ans, que je vous choisissais « pour conduire cette négociation, et par l'entre- « mise d'une pareille femme! —Je vois bien, » répondit le cardinal, « que j'ai été cruellement « trompé! je paierai le collier... L'envie que j'a- « vais de plaire à Votre Majesté m'a fasciné les « yeux; je n'ai vu nulle supercherie, et j'en suis fâ- « ché. » Alors il sortit de sa poche un portefeuille dans lequel était la lettre de la reine à madame de Lamotte, pour lui donner cette commission. Le roi la prit, et la montrant au cardinal, lui dit : « Ce n'est ni l'écriture de la reine, ni sa signa- « ture : comment un prince de la maison de « Rohan, et un grand aumônier, a-t-il pu croire « que la reine signait « *Marie-Antoinette de* « *France?* » Personne n'ignore que les reines ne « signent que leur nom de baptême. Mais, Mon- « sieur (continua le roi, en lui présentant une copie de sa lettre à Bœhmer), « avez-vous écrit une « lettre pareille à celle-ci? » Le cardinal, après l'avoir parcourue des yeux : « Je ne me souviens « pas de l'avoir écrite. — Et si l'on vous montrait « l'original signé de vous! — Si la lettre est si- « gnée de moi, elle est vraie. — Expliquez-moi donc, » continua le roi, « toute cette énigme; je « ne veux pas vous trouver coupable, je désire « votre justification. Expliquez-moi ce que signi- « fient toutes ces démarches auprès de Bœhmer, « ces assurances et ces billets? » Le cardinal pâlissait à vue d'œil, et s'appuyant contre la table,

il dit : « Sire, je suis trop troublé pour répondre « à Votre Majesté d'une manière... — Remettez-« vous, M. le cardinal, et passez dans mon cabi-« net, vous y trouverez du papier, des plumes, « et de l'encre; écrivez ce que vous avez à me « dire. » Le cardinal passa dans le cabinet du roi et revint, un quart d'heure après, avec un écrit aussi peu clair que l'avaient été ses réponses verbales ; le roi lui dit alors : « Retirez-vous, Mon-« sieur. »

Le baron de Breteuil l'accompagnait : en entrant dans la salle des gardes, il fit un signe, et le grand aumônier fut arrêté ; un officier de service eut ordre de le conduire à son appartement. Cet officier était un jeune sous-lieutenant; il était tout troublé d'avoir à remplir une telle mission envers un prince de Rohan ; le cardinal en profita pour obtenir un crayon; il traça à la hâte un mot pour l'abbé Georgel, son grand vicaire; il renfermait l'ordre de brûler toute la correspondance de madame de Lamotte, et en général toutes ses lettres. L'heiduque du cardinal, porteur de ce billet, fit hâte, et ses injonctions devancèrent l'apposition des scellés.

La Bastille, ce dépôt des mystères politiques, reçut un Rohan. L'arrestation du grand aumônier, revêtu de ses insignes sacerdotaux, et le jour d'une solennité religieuse, excita une vive émotion à Paris. Le prince de Condé, allié à la mai-

son de Rohan, s'éleva avec véhémence contre la rigueur royale.

Tout le clergé prit fait et cause pour l'inviolabilité d'un prince de l'Eglise. La famille de Rohan était tenue de droit à l'acquittement des engagemens du cardinal; cette affaire aurait pu être étouffée; on la laissa grandir dans l'opinion. Ce piége tendu à Louis XVI, donna matière à la controverse du parti anti-monarchique.

L'affaire du collier occupa toutes les classes : on rechercha l'origine de la femme qui avait joué un rôle si audacieux. Cette descendante de l'erreur d'un Valois avait des taches sur tous les échelons de sa généalogie. Son aïeul, interpellé souvent par Louis XIII, « sur le genre d'occupa-« tion qui le retenait toute l'année à sa terre de « Gros-Bois: —Sire, » répliquait ce dernier rejeton mâle de la race bâtarde, « je n'y fais que ce que je « dois. » L'avenir prouva qu'il y faisait de la fausse monnaie. Des vices héréditaires avaient amené successivement la ruine de cette famille.

M. de Lamotte et Villette voyageaient pour la vente des diamans; ils échappèrent d'abord à la prison. Madame de Lamotte fut incarcérée (1).

(1) Le joaillier de Londres qui acheta ces diamans, en possédait encore une partie à l'époque de la restauration; il vint en proposer l'acquisition à la duchesse d'Angoulême, qui les refusa; elle repoussa aussi de prétendues révélations écrites que le comte de Lamotte voulait lui livrer à prix d'argent. La fille de Marie-Antoinette rejeta avec mépris cette nouvelle spéculation des faussaires de l'affaire du collier.

Le parlement fut saisi de cette affaire; le conseiller Dupuis de Marcé fut nommé rapporteur : l'instruction dura plus d'un an. Madame de Lamotte s'était flattée d'être sans complices; la confrontation de la courtisane d'Oliva, arrêtée en Belgique, la fit pâlir; plus tard celle de Villette vint compléter sa perplexité.

Madame de Lamotte avait été laissée sur la ligne commune des accusés; mais le cardinal avait toujours reçu les honneurs dus à son rang. Les jours d'interrogatoire, il mettait sa calotte rouge et revêtait tous les attributs de sa dignité; le gouverneur de la Bastille venait le chercher et le conduisait à la porte du conseil; il se tenait dehors et répondait lui-même à la sonnette des magistrats.

L'information juridique remit sur la scène une favorite du règne de Louis XV : madame du Barry se rendit comme témoin devant les juges d'instruction. Elle fut reçue avec le cérémonial qui avait été octroyé à ses jours de splendeur. Des huissiers marchaient devant elle, portant des flambeaux; le greffier alla lui donner la main à la descente de sa voiture : sa déposition était relative à une demande que lui avait adressée la comtesse de Lamotte pour être sa dame de compagnie. En réclamant cet humble emploi, elle avait signé *Valois de France*. Madame du Barry lui avait répondu, « qu'elle n'était pas assez grande « dame pour prendre une femme de compagnie

« de si haut rang. » La comtesse de Lamotte-*Valois de France* s'était alors bornée à implorer la protection de la comtesse du Barry, pour obtenir de Louis XVI une augmentation de pension.

Le 30 août 1786, le parlement s'assembla en cour définitive : quarante-neuf membres siégeaient.

Pendant la nuit, tous les détenus avaient été transférés à la Conciergerie, et jusque sous les verroux la préséance hiérarchique fut maintenue. Le cardinal avait pour gardien le lieutenant du roi de la Bastille, pour lieu de dépôt le cabinet du greffier en chef.

Madame de Lamotte prit place sur la même sellette que la demoiselle d'Oliva, Cagliostro et Villette. Les interrogatoires furent ouverts à six heures du matin, ils durèrent jusqu'à cinq heures du soir.

Quand madame de Lamotte fut retirée, l'introduction du cardinal fut ordonnée; mais devant un Rohan, on fit disparaître tout ce qui pouvait faire offense. Le premier président envoya dire au noble accusé « que la sellette ayant été enle-« vée, son éminence pouvait se présenter devant « la cour. »

Le prince Louis de Rohan fut introduit; les conseillers se levèrent : il portait la longue robe violette, deuil des cardinaux; les ordres reposant sur sa poitrine rappelaient l'illustration de son nom. La cause fut plaidée avec pompe et passion;

la royauté fut stigmatisée; mais Marie-Antoinette fut relevée de toutes les insinuations qui avaient blessé son caractère. Voici un extrait de l'arrêt.

1° — « La pièce, base du procès, les approuvés « et les signatures en marge sont reconnus frau- « duleusement apposés et faussement attribués à « la reine.

2° — « Lamotte, contumace, est condamné aux « galères à perpétuité.

3° — « La dame de Lamotte sera fouettée, elle « sera marquée sur les deux épaules de la lettre « V, et enfermée à l'hôpital, à perpétuité.

4° — « Réteaux de Villette est banni pour tou- « jours hors du royaume.

5° — « La demoiselle d'Oliva est mise hors de « cour.

6° — « Le sieur Cagliostro est déchargé de l'ac- « cusation.

7° — « Le cardinal est déchargé de toute espèce « d'accusation. Les termes injurieux contre lui ré- « pandus dans les mémoires de la dame de La- « motte seront supprimés.

8° — « Il est permis au cardinal de faire impri- « mer l'arrêt. »

Ainsi se termina la trop fameuse affaire du collier. Les partis jetèrent à l'histoire le feuillet d'un des recueils de l'intrigue. Sous les diamans salis par la main d'une femme, il y eut scandale; la calomnie avait toujours atteint son but, elle avait fait couler les larmes de Marie-Antoinette.

Les annales du parlement donnèrent à une escroquerie le relief d'un crime d'État. L'intervention de ce grand corps judiciaire mit encore une fois en évidence la lutte qui marqua tous les siècles monarchiques de la France. L'homme de cour disgracié ne fut pas même frappé d'une réprimande; la femme qui portait le nom de Valois fut avilie : la toge parlementaire domina le droit d'exil et de grâce de la couronne.

Ce procès fut pénible pour la famille royale. L'acquittement du cardinal déplut à la cour, mais il donna satisfaction à la famille de Rohan : cette famille paya seize cent mille francs l'erreur d'une présomption ambitieuse.

Madame de Lamotte-Valois n'entendit la lecture de l'arrêt que le jour même de son exécution. Il était cinq heures du matin, quand on vint la réveiller. Elle crut se rendre à une visite de son conseil, elle se trouva en face du greffier et des exécuteurs. Ne voyant entre elle et le pilori que l'intervalle de la lecture d'une sentence, elle s'évanouit : elle fut portée dans un état convulsif sur la place du Palais, et remise aux mains du bourreau. Alors une lutte horrible s'engagea; madame de Lamotte saisit au collet l'un des aides de la torture, et lui mordit la main jusqu'au sang. On déchira ses vêtemens, et l'on ne put qu'à demi appliquer le fer rouge.

La condamnée fut ensuite transportée à l'Hôpital, où elle devait subir ses années de peine;

mais elle n'y resta que dix jours : elle parvint à s'évader et passa en Angleterre. La personne qui avait dirigé son évasion portait le costume d'une sœur de charité. On répéta qu'au moment où cette libératrice avait tiré sans bruit les verroux de la geôle, elle avait dit à la comtesse de Lamotte : « Adieu, madame, bonne route, et « prenez garde de vous faire *remarquer*. »

CHAPITRE VI.

Les Explorations.

1789.

C'est un grand tableau que celui de l'affranchissement d'un nouvel État, en présence des vieilles monarchies qui laissent grandir l'insurrection, et lui tendent la main! Ce tableau fut celui de la reconnaissance de la république américaine.

Tous les peuples étaient attentifs; l'heure des révolutions avait sonné. Les regards des nations se fixèrent sur les colonies anglaises. Ce fut là où le premier ferment de l'ébullition populaire vint sourdre, pour ensanglanter des dynasties. Les impôts de la métropole furent repoussés ; l'émeute s'organisa au cri de « liberté! » Les liens furent rompus. Des députés furent expédiés à Paris, au

nom de l'insurrection ; la France fut regardée comme l'asile des peuples courbés, comme leur but d'avenir. Elle avait, sous Henri IV, couvert de sa prépondérance l'affranchissement des Hollandais. Il s'agissait de déchoir l'Angleterre de sa suprématie sur les mers, de son influence sur les deux pôles : c'était assez pour que l'indépendance américaine fût soutenue. Mais cet acte était une usurpation sur les droits des couronnes, et, la Grande-Bretagne une fois méconnue, la tache jaillit sur toutes les monarchies. Les droits imprescriptibles des princes furent mis en question, et bientôt la France ne put plus retenir le mouvement ascendant de l'émancipation.

De tous les rangs de la société, sortirent des soldats armés pour maintenir les franchises américaines. L'éruption philosophique, qu'on avait entendu bouillonner dans le siècle, eut un drapeau avoué. L'exaltation fit de cette guerre une croisade politique.

Lafayette et Franklin avaient flatté la loyale philanthropie de Louis XVI ; ils le perdirent. Quelques voix sages s'élevèrent pour montrer au roi les écueils du trajet où il laissait engager la France ; mais, autour du trône, retentissaient les vieux cris de guerre de la noblesse avide de combats ; au centre des cités, roulaient les chariots du commerce, vivifié par le grand mouvement de l'expédition d'outre-mer, et les voix qui criaient : « un gouffre est là ! » se perdirent dans le tumulte ;

Le sang, les troubles, les combats, tout fut appelé à l'œuvre de la régénération américaine ; ce fut en tuant qu'on créa. Nos flottes voguèrent pour porter nos ambassadeurs au congrès des États-Unis. Il y eut sur l'Océan une barrière de voiles qui demanda compte à la France des secours portés à Washington, au vainqueur de Monmouth. Mais notre pavillon était conduit par le chevalier de la Clochetterie. Il montait la *Belle-Poule*, qui, plus tard, devait ramener en France le corps d'un empereur, qui eut aussi son empire sur la mer ;... la Belle-Poule vint livrer le combat, à portée de pistolet, à l'Aréthuse et lui donner la chasse.

L'expédition se renforça : le comte d'Orvillers arriva avec trente-deux vaisseaux de ligne; le duc d'Orléans était sous ses ordres. Ce prince avait deux buts dans cette expédition : le premier était de succéder à son beau-père, le duc de Penthièvre, dans la dignité de grand-amiral ; le second était d'acheter la popularité par un peu de gloire. Mais la nature de ce prince n'avait de courage que derrière l'insurrection : comme Bourbon, il avait sa place marquée en tête des pavillons ; il monta le *Saint-Esprit*, et se confina dans l'escadre de réserve.

L'amiral Keppel commandait les forces britanniques. Les deux escadres se rencontrèrent à la hauteur d'Ouessant. Le comte d'Orvillers commanda l'abordage ; toutes les voiles durent marcher de front.

УНИВЕРЗИТЕТСКА БИБЛИОТЕ

L'arrière-garde française, au lieu de combattre, vint sous le vent de l'amiral réclamer de nouveaux ordres. Cette hésitation fut une flatterie : le duc d'Orléans avait pâli au premier signal de l'attaque; on éloigna son bâtiment de la portée du canon. En longeant la ligne, le *Saint-Esprit* laissa un vide; les Anglais en profitèrent; ils se précipitèrent à toutes voiles dans cette voie de fuite, pour sauver leur escadre déjà démâtée.

Le duc d'Orléans, loin d'acquérir un peu de gloire, nous fit perdre celle que l'armée navale avait arrhée par un premier succès.

Cependant la France s'élevait en reine sur des faisceaux de triomphe. Sur le continent, l'armée anglaise, commandée par le maréchal Burgoyne, perdit ses drapeaux, et laissa pour rançon une grande colonne de prisonniers.

L'élan américain avait été maintenu, et les freins brisés étaient regardés comme des insignes de gloire.

La France se familiarisait avec de nouvelles idées; pour la première fois elle comprenait la gloire d'une nation qui élève un drapeau sans couronne. Sur tous les échelons de la société, on préconisait l'initiative des masses dans la destinée des États; au milieu de cette politique subversive, la révolution avancait.

Louis XVI accordait des secours et armait pour une cause qui minait ses intérêts, en minant l'autorité légitime. La révolution d'Amérique allait

servir d'exemple, d'école et de drapeau : la chute des couronnes venait se placer auprès de cette leçon.

Partout l'Angleterre était poussée sur des écueils ; et tandis que, sur le sol américain, Lamotte-Piquet, Vaudreuil et d'Estaing assuraient le succès de l'indépendance, Suffren, dans la mer des Indes, arborait le pavillon de France au-dessus de celui d'Angleterre : les débris de la flotte britannique allèrent battre tous les rivages.

L'Amérique, appuyée sur la France, vainquit et se proclama libre, en face de tous les autres États, et la Grande-Bretagne, au bruit de son écusson brisé, perdit une de ses plus belles colonies. Le cri « liberté! » remplit le monde ; il vibra, il éveilla les factions, il souleva les trônes, et les peuples se hissèrent au-dessus des sceptres pour se donner la main.

Le léopard blessé ne bondit plus, mais de loin il lança son venin. Pendant que la nation fêtait le retour des vainqueurs d'Amérique, des fruits amers étaient recueillis par notre diplomatie. L'animosité de l'Angleterre mina sourdement les bases de la prospérité de la France. Tous les fils qui liaient les traités furent brisés un à un ; nos relations commerciales avec la Hollande, la Russie et les échelles du Levant, furent anéanties sous divers prétextes politiques. La France perdit son titre de médiatrice entre les puissances du Nord et celles d'Orient ; tout s'affaiblit.

Tandis que les armes des deux nations s'entre-choquaient sur les mers, toutes les nobles pensées germaient dans les conceptions du roi; les grands génies, les grandes découvertes avaient une attraction pour son cœur. Ce qu'il fit pour le capitaine Cook est trop peu connu. Les progrès que les voyages du célèbre navigateur préparèrent à la géographie étaient des pas de géant.

Louis XVI, par une impulsion digne d'un grand prince, ordonna que le pavillon français portât secours à Cook sur toutes les mers. C'était un salut d'honneur; il fut accordé par la France qui releva la gloire; il fut rendu par l'Angleterre qui usa les hommes.

Le règne de Louis XVI s'avançait au milieu des débordemens politiques, et le soulagement des malheurs privés absorbait, chez le monarque, la pensée des grands revers qui planaient sur la France. Un hiver rigoureux et long vint glacer les sueurs du laboureur; les sillons n'eurent point de germes, et les fleuves sortis de leur lit allèrent ravager les campagnes. Les arbres déracinés flottaient parmi les débris des toits de chaume. Le cri de l'infortune retentit au cœur du roi; son épargne royale fut le patrimoine des nécessiteux. Trois millions furent accordés par Louis XVI, « pour être répartis entre les cultivateurs les moins « imposés », et trois autres millions furent destinés à remettre aux mains des métayers des instrumens aratoires, et à repeupler les bergeries.

Le roi, donnant l'exemple de l'abnégation, ordonna une réduction sur les dépenses de sa maison. Il imposa, pendant une année, la retenue d'un vingtième sur toutes les pensions dont le chiffre dépassait dix mille francs.

Les malheurs publics et la guerre d'Amérique avait obéré l'État et ruiné son crédit. Des négociations onéreuses avaient compromis la sûreté politique; il fallut chercher un remède au déficit des finances. Tous ceux qu'on présentait étaient désastreux : « Je ne veux plus, » dit le roi, « ni « nouvel impôt ni emprunt. » La dépense excédait de cent millions la recette. Louis XVI ne trouva point son conseil assez fort pour obvier aux difficultés d'un pareil état de choses, et, pourtant, il fallait soutenir les mesures de la couronne, bien qu'elles n'eussent pas l'assentiment personnel du roi. Le malaise était général; les besoins de l'État étaient pressans. Il fallait innover des charges et grever le peuple. C'était arracher au roi la paix de l'âme; c'était enlever à la France un de ses gages d'avenir.

Une tempête poussait en avant l'horizon. Louis XVI, ayant foi dans l'amour du peuple qu'il aimait, régnait sans bastions, comme au temps où la royauté faisait base.

La frêle constitution du Dauphin avait fait accueillir avec enthousiasme la naissance du duc de Normandie; il avait été en danger de mort, le rétablissement de sa santé fut célébré, par la ville

de Paris, par des fêtes splendides. Le roi, voulant honorer la bourgeoisie, dansa un menuet avec la femme du premier échevin. Cette fête se donna le 21 janvier, jour qui devait être l'anniversaire d'un nouveau martyrologe.

CHAPITRE VII.

Troubles parlementaires.

1787.

La toge parlementaire avait été, dans tous les temps, un des drapeaux des ébullitions de la France. Le siècle était venu où la royauté ne pouvait plus attendre, pour user de sa force répressive. La révolte, surprise en flagrant délit, avait déjà trop de sève; un gouffre avait été creusé, il était béant, et des bras avides se dressaient pour faire étendard à tout pennon qui se détournerait de la couronne.

La révolution, en débordant sur le pays, avait arrhé les parlemens pour souche; elle ne se trompa point. Ces corps, pour fronder le diadême, étaient toujours en haleine; ils n'avaient point déchu. Le règne de Louis XIV et celui de Louis XV avaient mis au jour que la simarre avait

éraillé la monarchie, tout en lui présentant des soumissions fictives. Le parlement de Paris s'avança à pas comptés vers la couronne; il présenta à Louis XVI des protestations respectueuses, puis des remontrances, puis un joug.

Calonne, ministre des finances, avait obéré l'État; il se réfugia en Angleterre au lieu de rendre ses comptes et d'apaiser le cri de « haro! » qui atteignit ses opérations. Le cardinal de Brienne, qui lui succéda, pour alléger le poids des charges, mit en avant l'impôt du timbre et la subvention territoriale, afin d'atteindre tout à la fois le commerce et la propriété. L'enregistrement de ces deux édits fut refusé par le parlement.

Un conciliabule avait été tenu au Palais-Royal, et présidé par le duc d'Orléans; on était allé aux voix sur plusieurs délibérations outrageantes, et on avait prémédité une ovation pour les membres dissidens. Dans cette séance à huis clos, les conseillers Fréteau, Sabbatier, Lecogneu, Robert de Saint-Vincent et Duport, se firent fort de diriger les hostilités contre la cour ; ils furent applaudis. La conspiration devait éclater au mois d'août, à la solennité du vœu de Louis XIII; des couronnes de laurier devaient être offertes aux membres du parlement; à l'issue de la procession, les faubourgs insurgés devaient ramener en triomphe au Palais les magistrats ; des voix les auraient proclamés « pères du peuple, » et auraient exigé l'élévation du premier prince du sang à un poste

qui lui aurait donné la suprématie sur l'autorité des ministres, et assez près de la royauté pour la coudoyer et l'abattre.

Louis XVI fut prévenu de toutes ces manœuvres; mais il n'arrêta sa pensée qu'au fait qui avait éclaté. Il exila le parlement à Troyes, et par là il prévint de nouveaux troubles.

La France n'avait aucune unité, dans sa constitution ni dans ses lois. Les droits du pays, les droits de la royauté s'entre-choquaient. La justice, au milieu de ce conflit, était vacillante; tantôt elle empiétait sur la monarchie, tantôt elle élargissait les libertés publiques. Elle était dominatrice des institutions, et les cours souveraines avaient le pas, bien qu'elles se courbassent pour saluer personnellement le monarque. Les remontrances étaient des murmures; ces remontrances poussées par l'indépendance des grandes corporations de l'État, arrivaient plus vite. La noblesse faisait écho; le clergé garda le silence. Les hauts dignitaires, après avoir tiré un pan du manteau royal, laissèrent à nu la monarchie, et le peuple battit des mains.

Telle fut la mêlée de suffrages, de force et de bruit qui se dressait devant le petit-fils d'Henri IV: Louis XIV était entré un fouet à la main au parlement; Louis XVI livra sa tête pour solder les arrhes d'une révolution que les parlemens avaient appuyée.

Si Richelieu avait été présent à la revue de tous

les empiétemens que la magistrature vint requérir, il aurait relevé son camail rouge pour ensevelir tout ce petit monde fleurdelisé, et ces empiétemens n'auraient paru que comme une virgule dans les chartes de l'État. Mais c'était le génie de Brienne qui était en face de la toge, et la toge était portée par d'Éprémesnil.

Ce magistrat exalté avait été l'un des chauds partisans de Mesmer et un enthousiaste de Cagliostro. Il interdit au comte de Lally-Tolendal la réhabilitation de son père, et chercha à constituer la magistrature en semi-États-généraux. Les droits de la couronne, la constitution, l'existence des parlemens comme corps constituans, tout fut mis en délibération, en établissant en principe l'inamovibilité de ses membres.

Tous les actes qui tendaient à isoler la couronne étaient soutenus par le duc d'Orléans; son but était de placer la volonté du roi à la remorque des priviléges nationaux. On voulait que cette volonté variât, selon les provinces où les vieilles franchises étaient en vigueur: c'étaient des chaînes usées par le temps et qu'on rendait lourdes; elles insolidaient le pouvoir légitime; elles le laissaient sans force. Chaque province avait son parlement pour défendre ses droits; il n'y avait que le roi qui n'avait personne pour défendre les siens.

Les priviléges particuliers des provinces avaient une telle extension, que le monarque ne donnait

plus d'ordres; il était tenu de les recevoir. La Bretagne avait ses États à part, la Guyenne avait ses capitulaires, le Béarn entendait que le roi prêtât serment à sa constitution, avant que ses mandataires ne vinssent fléchir le genou devant le monarque, « dans la prestation de foi et hommage. » La nation tout entière, devant le serment du sacre, avait consacré l'humilité des rois, et la promulgation des libertés publiques.

Toutes les provinces étaient soulevées, le chef de l'État était le roi des alarmes. On lui recommandait la prudence pour amoindrir sa condition de roi, et la France voulait être libre en renversant l'immuabilité du sceptre.

On allait placer du sang sous les pieds du prince qui portait le diadême, pour le faire chuter; sa tête allait être surchargée; toute la responsabilité des impôts allait attirer les malédictions du peuple, c'était le grand fracas du temps, du trône et des hommes qui allaient se broyer.

Voilà la marche des innovations, voilà la marche des coryphées de la révolution. En présence de tant de maux, le roi allait tenir un lit de justice sous la forme de séance royale; cette séance avait été précédée de toute l'acrimonie des adresses et des représentations parlementaires : plus on avait mis d'esprit à mesurer les mots, plus la violence restait au cœur. L'étiquette royale n'avait pu contenir toutes les ambitions; quoique respectueuses, elles débordaient l'autorité de la cou-

ronne ; l'émeute était dans l'âme avant d'être mise en action. Les pairs, les grands corps de l'État étaient accourus : c'était une question de vie ou de mort pour la monarchie ; cette question allait se vider, et la France attendait.

Dans un moment aussi grave, de perte ou de salut, on s'arrêta à des incidens futiles. Les pointilles de cour se mêlaient aux picoteries parlementaires. Ces légers froissemens firent jaillir les grands amours-propres. Tout, jusqu'aux querelles de livrées, faisait connaître ce que l'orgueil des maîtres avait de petit.

D'Éprémesnil avait précédé le comte d'Artois de quelques minutes au parlement : au moment où ses laquais allaient remiser sa voiture, ils trouvèrent une sentinelle qui gardait l'emplacement pour les carrosses du frère du roi. La rougeur monta au front du magistrat qui guidait sa compagnie ; il se rengorgea dans sa double hermine et déclara « que sur le seuil du sanctuaire des lois on était de *pair à pair*. » « Il ne voyait pas, » disait-il, « pourquoi sa voiture ne serait pas remisée sur la « même ligne que celle du prince. » Ce mécompte d'amour-propre donna un opposant de plus à la couronne. On demanda à d'Eprémesnil son opinion, et comment allait se passer la séance? « Je saurai museler le lion ! » fut sa réponse. Louis XVI un lion !... combien les grands esprits se rapetissent. Mais alors, pour paraître grand, chacun voulait avoir le pas.

Le roi connaissait tout : les obstacles avaient été mesurés dans ses méditations. Son intention était de les briser; il avait résolu de substituer de grands bailliages aux parlemens, dans le cas où il trouverait toujours une résistance systématique à contrôler ses actes et à refuser l'enregistrement de ses édits. Les besoins du peuple, la pénurie de l'État, la dignité du sceptre lui commandaient cette mesure. Ce n'était que par la fermeté qu'il pouvait régner, l'énergie seule pouvait sauver la France.

La séance royale s'ouvrit; les esprits étaient en arrêt. Le roi présenta ses édits : l'un concernait un emprunt de quatre cent vingt millions, il devait faire face aux dettes du royaume; ce fut le drapeau de l'opposition parlementaire. Le garde des sceaux, Lamoignon, fit valoir ainsi les prérogatives du trône qui étaient méconnues : « Si le « roi était obligé de conformer sa volonté à celle « de la majorité parlementaire, alors ce serait « celle-ci qui dicterait la loi et non le monarque, « ce qui ne saurait s'allier avec la constitution « de notre gouvernement, qui est une monarchie « et non une aristocratie. » Cette opposition se fit avec toute la courtoisie de la soumission; mais elle n'en était pas moins flagrante : plus elle était modérée contre la teneur des édits, plus elle était déchirante pour le cœur du monarque. L'assemblée pas à pas devint tumultueuse; l'hostilité ouverte commençait à pointer. Les passions qui

rendent injuste semblaient avoir reçu une consigne pour graduer la résistance ; elle montait, elle éclata. Louis XVI interrompit les débats et se montra roi. Il déclara qu'il entendait que son édit « portant création de l'emprunt » fût sur-le-champ enregistré. Le garde des sceaux fit alors énumérer sur le pli de l'édit ces mots : « La cour, toutes « les chambres assemblées, le roi, les princes et « les pairs y séant, ouï et ce requérant le procu- « reur général du roi, a ordonné et ordonne que « l'édit soit enregistré pour être exécuté suivant « sa forme et teneur. »

L'assemblée resta impassible. Le greffier inscrivait en présence du parlement cette formule ; elle n'avait rien de vrai : car pour cette fois la volonté du roi avait tout fait. Alors le duc d'Orléans se leva et interrompit l'action royale par ces mots :

« Sire, je supplie Votre Majesté de permettre « que je dépose à ses pieds et dans le sein de la « cour, la déclaration : que je regarde cet enre- « gistrement comme illégal, et qu'il serait néces- « saire, pour la décharge des personnes qui sont « censées y avoir délibéré, d'y ajouter que c'est « par exprès commandement du roi. »

Louis XVI déclara que tout ce qui passait par sa voix était légal. Lamoignon, en fixant les magistrats, leur dit : « Est-ce que vous voulez que le « roi ne soit qu'un conseiller au parlement ? » On se tut. Le monarque persista ; il ordonna l'enregistrement de l'édit : il fut obéi. La séance fut le-

vée; le roi se retira avec ses frères et les ministres.

Le premier prince du sang venait de rompre avec la royauté : depuis ce temps, le duc d'Orléans fit tête de colonne et rallia les mécontens. Longtemps il avait agi dans l'ombre ; de ce jour sa bannière fut déployée. Il y eut dans sa protestation moins de courage que d'intérêt sordide : son portefeuille renfermait pour cent vingt millions de titres d'un emprunt précédent; il voyait dans les nouvelles valeurs à créer une perte pour les anciennes, il avait besoin de toute sa fortune pour faire l'agiotage, et par l'agiotage il espérait accomplir ses desseins. La révolution marchait par lui, il fallait à force d'or la pousser en avant; il conserva tout son terrain.

A peine le roi fut-il parti, que le duc d'Orléans voulut rouvrir la séance; il trouva aide dans la révolte, l'arrêt suivant intervint : « La cour con-
« sidérant l'illégalité de ce qui vient de se passer
« à la séance royale, où les voix n'ont point été
« comptées et réduites de la manière prescrite
« par les ordonnances, de sorte que la délibéra-
« tion n'a point été complète, déclare : qu'elle
« n'entend prendre aucune part à la transcrip-
« tion ordonnée être faite sur ses registres, de
« l'édit portant établissement d'emprunts gra-
« duels et progressifs pour les années 1788, 1889,
« 1790, 1791, 1792... »

Cette manifestation entravait la royauté. Elle

avait été concerté à l'avance : pendant la nuit, on avait arrêté au Palais-Royal toutes les mesures pour lutter avec la couronne, et le lendemain ne fut que la réalisation des prévisions de la veille.

Le monarque, instruit et soutenu par l'énergie de la reine, infligea au duc d'Orléans un exil qui était une correction paternelle plutôt qu'un châtiment de roi. Pour pallier cet exil, il assigna au prince son château de Villers-Cotterets; et au milieu de tous les conseillers dissidens, il n'exila que Fréteau et Sabatier. C'était l'image d'une rigueur, c'était assez pour faire bondir les supplications des grands corps de l'Etat : alors le parlement de Paris déposa ce plaidoyer :

« Sire, la douleur publique a précédé votre « parlement au pied du trône.

« Le premier prince de votre sang est exilé! « On cherche vainement quel est son tort. En se- « rait-ce un d'avoir dit la vérité dans la séance « présidée par Votre Majesté? de l'avoir dite avec « une franchise respectueuse?

« Si nos deux collègues ont mérité la prison, « nous devons la partager.

« Si M. le duc d'Orléans est coupable, nous le « sommes tous.

« Il était digne de ce prince de représenter à « Votre Majesté qu'elle transformait la séance en « lit de justice : sa déclaration n'a fait qu'énoncer « nos sentimens, sa conscience a deviné la nôtre, « et, par l'effet de cet accord que rien ne peut

« détruire, entre les vœux et les devoirs de votre « parlement, si M. le duc d'Orléans a montré un « courage prescrit par sa naissance et par son « rang, il a en même temps manifesté un zèle né- « cessaire à votre gloire.

« Si l'exil est le prix de la fidélité des princes, « nous pouvons nous demander à nous-mêmes « avec effroi, avec douleur, ce que vont devenir « les lois, la liberté publique, étroitement liées à « la nôtre.

« De tels moyens, Sire, ne sont pas dans votre « cœur, de tels exemples ne sont pas les princi- « pes de Votre Majesté; ils viennent d'une autre « source.

« Votre parlement, Sire, supplie Votre Majesté, « très humblement, très instamment, de repous- « ser ces conseils déplorables, d'écouter son pro- « pre cœur, de n'écouter que lui; et la justice « avec l'humanité, consolées par le retour du pre- « mier prince de votre sang, se hâteront d'effa- « cer un exemple qui finirait par opérer la des- « truction des lois, la dégradation de la magis- « trature, et le découragement national. »

Voici quelle fut la réponse du roi : « Le jour de « ma séance au milieu de vous, mon garde des « sceaux vous a dit par mes ordres, que plus je « me montrais bon quand je pouvais me livrer « aux sentimens de mon cœur, plus j'étais ferme « quand je pouvais entrevoir qu'on abusait de ma « bonté.

« Je pourrais finir là ma réponse à vos suppli-
« cations, mais je veux bien y ajouter : que si je ne
« blâme pas l'intérêt que vous me témoignez sur
« la détention de deux magistrats de mon parle-
« ment, je n'approuve pas les termes de votre es-
« prit de corps.

« Je ne dois compte à personne du motif de
« mes résolutions.

« Mes sujets savent tous que ma sollicitude
« veille perpétuellement sur leur bonheur, et ils
« en reconnaîtront les effets, jusque dans les actes
« de ma justice.

« Quant à l'éloignement de M. le duc d'Or-
« lèans, ne cherchez pas plus long-temps à lier la
« cause particulière de ceux que j'ai punis avec
« l'intérêt de mes autres sujets et des lois. Cha-
« cun est intéressé à la conservation de l'ordre
« public, et l'ordre public tient essentiellement
« au maintien de mon autorité. »

La lutte parlementaire n'était point finie ; les magistrats répliquèrent au roi, et cette fois le parlement n'écouta que son ressentiment. Il s'exprima ainsi :

« Sire, les vrais magistrats et les bons citoyens
« sont également consternés des reproches de
« Votre Majesté et des principes qu'elle mani-
« feste.

« Ce n'est point une grâce que votre parlement
« vient solliciter, il vient vous demander justice.

« Une des règles d'équité est de ne condamner

« personne sans l'entendre. Elle est de tous les « temps et de tous les lieux; c'est le devoir de « tous les hommes, c'est aussi celui des rois.

« Ce n'est pas une des fonctions de Votre Ma- « jesté de condamner elle-même les criminels; « cette pénible et dangereuse fonction, le roi ne « peut l'exercer que par ses juges; et les person- « nes qui se plaisent à voir sortir de sa bouche ce « redoutable mot « punition, » qui lui conseil- « lent de punir sans entendre, de punir lui- « même, d'ordonner des exils, des enlèvemens, « des emprisonnemens, blessent également et « l'éternelle justice, et les lois du royaume, et la « plus douce prérogative de la couronne.

« Si de fortes raisons motivent l'exil de M. le « duc d'Orléans; si c'est une bonté que de ne pas « laisser deux magistrats exposés à périr dans des « prisons étroites, dans des lieux mal sains; s'il « faut qu'à leur égard ce soit l'humanité qui tem- « père la justice, ils sont donc bien coupables? « C'est à votre parlement de les juger : nous de- « mandons seulement que leurs crimes soient « connus.

« Le dernier de vos sujets n'est pas moins in- « téressé au succès de nos réclamations que le « premier prince de votre sang. Oui, Sire, non « seulement un magistrat, non seulement un « prince, mais tout Français puni par Votre Ma- « jesté, et surtout puni sans être entendu, de- « vient nécessairement le sujet de l'alarme pu-

« blique. La liaison de ces idées n'est pas l'ou-
« vrage de votre parlement, c'est l'ouvrage de la
« nature, c'est celui de la raison, c'est le principe
« des plus saintes lois. La cause de M. le duc
« d'Orléans et des deux magistrats est donc, sans
« nous, par la seule force de ces principes, la
« cause du trône et celle de la nation. »

« C'est au nom de ces lois qui préservent les
« empires, au nom de cette liberté dont nous
« sommes les interprètes respectueux et les mo-
« dérateurs légitimes, au nom de votre autorité,
« dont nous sommes les premiers et les plus sûrs
« ministres, que nous osons réclamer le jugement
« ou la liberté de M. le duc d'Orléans et des deux
« magistrats éloignés, emprisonnés, par des or-
« dres aussi contraires aux sentimens qu'aux inté-
« rêts de Votre Majesté.

« La justice a des règles indépendantes des
« volontés humaines, et les rois mêmes y sont
« assujettis. Henri IV reconnaissait qu'il avait
« deux souverains : Dieu et la loi. »

Ainsi les principes du parlement, qui relevaient des plus saines doctrines, étaient faussés; ainsi la constitution de la loi salique semblait revivre dans un gouvernement monarchique. Les magistrats oublièrent qu'ils se qualifiaient de « gens du roi; » ce n'était pas « de par la loi » qu'ils rendaient leurs arrêts, mais bien « de par le roi. » Ils étaient alors les mandataires du souverain; ils tenaient leurs pouvoirs de la royauté,

à qui ces pouvoirs appartenaient; dès lors c'était le roi lui-même qui agissait. En déléguant des fonctions, le roi prouvait qu'il était roi; c'était un dépôt qu'il était libre de confier, de restreindre ou de retirer, selon son bon plaisir; car c'était son droit, et son droit faisait sa force.

Cependant tous les parlemens avaient fait écho, pour mettre en échec la royauté; ce n'était plus qu'un corps compacte, qui voulait gouverner par son libre arbitre. Ce corps ne voyait plus dans le roi le premier magistrat du royaume; c'était blesser à mort la monarchie, c'était offenser la personne du roi.

Louis XVI, fatigué, déclara : « qu'il trouvait in-« discrètes les représentations qui lui étaient « adressées, et qu'il ne jugeait point à propos de « déférer aux instances qui lui étaient faites. » Il ordonna « que toutes les pièces contraires au res-« pect et à la soumission, dont le parlement de « Paris devait l'exemple, fussent supprimées des « registres de ses délibérations. »

Ces ordres allumèrent une nouvelle controverse. D'Éprémesnil la soutint encore; il fronda tous les pouvoirs; il s'écria que tous les actes de despotisme que l'histoire présentait étaient bien au-dessous des mesures que venait de prendre la couronne.

Le mouvement était donné, l'action populaire avait pris cours. On fut effrayé de l'autorité que la main de Louis XVI venait de ressaisir. Une re-

montrance plus forte encore fut rédigée : «Non,» disait-elle, « la volonté du roi ne pourra pas faire « loi en matière de législation ; l'administration « embrasse les emprunts et les impôts ; elle con- « servera ce droit ; autrement la volonté du roi « ferait l'arrêt, autrement cette volonté pourrait, « par une loi, disposer du sceptre, choisir ses « héritiers, céder ses provinces, priver les États- « Généraux du droit d'accorder les subsides, dé- « naturer la pairie, rendre la magistrature amo- « vible, changer les coutumes, intervertir l'ordre « des tribunaux, s'investir elle-même du droit de « juger seule, ou de choisir les juges en matière « civile, en matière criminelle, se déclarer enfin « propriétaire des biens de ses sujets et maîtresse « de leur liberté. »

Cette déclaration, dans les constitutions de l'ancienne monarchie, était de la révolte ; c'était émettre en pure perte la crainte de l'absolutisme, quand Louis XVI régnait.

L'effervescence fut universelle ; on ne parlait que de recouvrer son indépendance et de sauver le duc d'Orléans, « le martyr de la patrie. » Mais ce martyr avait rendu sa haine industrieuse. Ses projets de vengeance avaient fermenté ; il distribua à ses conjurés des masques ; ces masques étaient l'hypocrisie et la duplicité. Ses leviers étaient l'argent, semé en secret dans les masses.

Cependant, les chaînes du duc d'Orléans furent brisées ; ce ne fut point par la force, ce fut par

les larmes d'une princesse qui connaissait le cœur de Louis XVI. La duchesse d'Orléans supplia le roi d'oublier le passé, et le passé fut oublié. Le prince exilé fut libre de revenir à Paris; la sévérité disparut du front de Louis XVI; le conjuré gracié promit que désormais il ne prendrait plus aucune part aux affaires publiques; il embrassa le roi; il jura, il jura encore, il jura toujours... Le roi le crut, le roi fut trompé. Le duc d'Orléans ouvrit l'âme généreuse de Louis XVI, pour y déverser l'amertume. C'est alors où il conçut le plan d'accaparer les subsistances de la nation et de produire la famine; c'est alors où, amoncelant les calamités, il voulut les rejeter sur la couronne; c'est alors où il espéra pousser tous les désespoirs à bout en affamant les villes et les campagnes, menant la disette comme une armée, bouleversant pour s'emparer de l'autorité suprême, et faisant ensuite apparaître l'abondance, comme un don de joyeux avènement. La diplomatie est l'aide des conjurations, c'est la langue des trahisons : faire crier les grands corps de l'État et faire crier le peuple, étaient l'action, les vues, et le mot d'ordre d'une conspiration flagrante. La France eut l'oreille aux aguets; elle recueillit tous les complots, et les complots firent chuter le trône : mais, par une justice rétributive, tous les ouvriers qui avaient abattu, furent renversés.

Le feu était dans la tête des populations; le péril semblait menacer toutes les vies; le feu était

dans les délibérations parlementaires, les vieilles coutumes semblaient être violées; le feu était dans toutes les mesures de la royauté; la toge était déjà prise pour le bonnet phrygien. Dans l'action des pouvoirs, la modération n'avait plus créance; le calme était banni de toutes les séances, la crise grandissait; le vaisseau public se trouvait démâté, et on jouait avec le gouvernail. Le parlement eut des alternatives de soumission et d'insurrection; il abdiqua le droit de censure. Les édits royaux devaient être affranchis du *veto* parlementaire; puis le parlement regretta son abdication, et voulut retirer ses concessions. La magistrature, n'osant attaquer de front le roi, chercha à ruiner l'autorité des ministres; elle demanda impérieusement et obtint le droit de faire entrer des troupes dans les villes de province où siégeait un parlement; la publicité était l'arme de guerre, elle était l'auxiliaire des deux camps. Le combat à mort des arrêts et des édits fut livré; dans ce combat d'insoumission parlementaire, d'Éprémesnil et Goislard de Montsabert furent décrétés en état d'arrestation. Ils se retranchèrent sous la tente de la justice; ils se rendirent au palais; ils voulurent connaître si, au sein de l'assemblée, on oserait porter la main sur eux. La rumeur est au comble; le parlement de Paris se déclare sous la sauvegarde des lois. L'agitation dépassa tout ce qu'avait produit les guerres de la Fronde. Faiblir, disaient les ministres, « c'est tuer le roi. »

On lève sur-le-champ une armée pour arrêter deux hommes : les régimens des gardes-françaises, des gardes-suisses investissent le palais, et en un instant tous les membres du parlement, tous les pairs qui se sont réunis, sont constitués prisonniers de guerre. On avait fait un appel aux armes ; de tous les points accouraient des soldats, et les troupes régulières étaient accompagnées de volontaires, les uns armés de haches, les autres de massues. Les portes de la salle où le parlement siégeait, furent enfoncées, mais cette fois c'était pour exécuter les ordres du roi, car le parlement avait cessé d'être populaire. Il fallut tout le courage des officiers pour retenir ce mouvement monarchique. Il fut le dernier qui appuya la volonté royale.

Voici comment un magistrat, témoin oculaire, retrace cet épisode (1).

« Vers minuit on eut avis que des patrouilles fréquentes et nombreuses marchaient autour du palais ; un moment après on apprit que les gardes-françaises entraient dans les cours, montaient dans les couloirs, et que l'on plaçait partout des sentinelles. Quoique le parlement fût toujours en séance, beaucoup de membres étaient dispersés dans les salles ; on les avertit à la hâte, et ils eurent le temps de se réunir dans la grand'-

(1) C'est dans la correspondance privée du conseiller de Sallier, à l'un de ses collègues au parlement de Toulouse, qu'on a puisé ce document curieux.

chambre. Mais lorsque les huissiers vinrent annoncer que toutes les portes étaient gardées, et qu'on ne pouvait plus sortir de la grand'chambre, elle se trouvait remplie d'une multitude de personnes étrangères au parlement, qui, dans le désordre de la journée, s'y étaient introduites pendant l'interruption des délibérations; quelques uns des orateurs du parlement n'auraient pas été fâchés de conserver cet auditoire, composé de personnes de tous états, et ils demandèrent qu'attendu la circonstance, on se relâchât de l'usage invariable de ne jamais délibérer publiquement. Le président de Gougues tenait l'assemblée, en l'absence du premier président, et dans l'instant difficile où tout était hors des règles ordinaires, il sut allier la dignité, le devoir et la prudence; il sauva au parlement la faute qu'il eût désiré faire, et le rappela à lui-même par ces paroles : *Messieurs, voulez-vous innover contre les formes anciennes?* De toutes parts on répondit négativement, et sur ce que l'on eut avis qu'une communication était libre entre la grand'chambre et la Tournelle, on ordonna que les assistans se retireraient dans cette dernière chambre... Le moment d'après, le parlement fut averti que le marquis d'Agoult, aide-major des gardes-françaises, demandait à entrer de la part du roi; il fut introduit. Il s'était proposé d'exposer sa mission sous des expressions qui eussent effacé ce que sa rigueur pouvait avoir de défavorable pour

lui; mais l'aspect d'une assemblée de plus de cent vingt magistrats, au milieu desquels siégeaient des ducs et pairs, des maréchaux de France; cette réunion imposante à laquelle on ne pouvait refuser des respects; le calme de la nuit qui semblait ajouter au silence profond régnant dans la salle à peine éclairée par une faible lumière; cette foule d'idées que faisait naître la majesté du lieu, les souvenirs de l'histoire, la gravité des circonstances, jetèrent du trouble dans l'âme de cet officier, qui, sans aucun préambule, ne put que lire d'une voix altérée l'ordre du roi dont il était porteur. Cet ordre était conçu en ces termes :

« J'ordonne à M. le marquis d'Agoult de se « rendre, sans délai, au palais à la tête de six « compagnies de mon régiment des gardes, de « s'emparer de toutes les issues, et d'arrêter dans « la grand'chambre, ou partout ailleurs, MM. Du- « val d'Éprémesnil et Goislard de Montsabert, « pour les remettre entre les mains des officiers « de la prévôté de l'hôtel, chargé de mes ordres.

« *Signé* Louis. »

« Le président répondit :

« — La cour va délibérer.

« Le marquis d'Agoult, revenu de sa première émotion, reprit la parole, et s'excitant à la fermeté, répliqua avec force :

« — Vos formes sont de délibérer, quant à

moi, je suis seulement chargé des ordres du roi, ils ne souffrent pas de délai, il faut que je les exécute; en conséquence, M. le premier président, je vous requiers, et, au besoin, au nom du roi je vous ordonne de me livrer ces deux magistrats, ou de signer votre refus d'obtempérer au commandement exprès du seigneur roi, votre maître et le mien. »

Le président répliqua : « qu'il n'avait rien refusé; que ne pouvant donner de réponse qu'au nom du parlement, ce n'était que par une délibération qu'il pouvait connaître son vœu; qu'au surplus l'ordre du roi n'étant adressé ni au parlement ni au président, il appartenait à celui qui en était le porteur de l'exécuter comme il le jugerait à propos. »

« — Il faut bien cependant, » reprit le marquis, « que vous me désigniez ces deux messieurs ; car, ne les connaissant pas, je ne pourrais me conformer aux ordres que j'ai reçus. Alors, d'un des coins de la salle, une voix, qui fut répétée de toutes parts, s'écria : *Nous sommes tous d'Éprémesnil et Montsabert, emmenez-nous tous, ou choisissez.* Un silence profond succéda à cette exclamation; le marquis d'Agoult le rompait de temps à autre par des instances, dont l'inutilité lui étant démontrée, il se retira en déclarant qu'il allait rendre compte à son colonel, et attendre des ordres du roi.

« Une heure après les députés rentrèrent; on

se rendit respectivement un compte douloureux de ce qui s'était passé, et pour ne plus avoir le prétexte d'admettre la députation, on arrêta d'envoyer les gens du roi à Versailles; mais ils étaient aussi prisonniers dans leur parquet, et on refusa de les laisser sortir. La nuit s'écoula ainsi, on eût dit une place assiégée; toute communication du dehors était interdite; on laissait seulement aux magistrats la liberté de quitter la grand'-chambre pour aller dans l'intérieur du palais sous l'escorte d'un garde, et s'il arrivait des lettres, le commandant ne permettait de les remettre qu'après les avoir ouvertes.

« Il était onze heures du matin, lorsque le marquis d'Agoult se présenta de nouveau; il rappela la mission dont il était chargé, et après avoir sommé inutilement d'Éprémesnil de le suivre, il fit entrer un officier de robe courte, auquel il lut un ordre du roi qui lui enjoignit de désigner le magistrat en question. Cet officier, nommé Archier, promena ses regards sur l'assemblée, et après cette marque extérieure d'obéissance, il déclara qu'il ne voyait pas d'Eprémesnil. Le marquis d'Agoult lui réitéra par trois fois l'ordre de regarder bien attentivement; mais l'officier persistant dans sa première réponse, le marquis se vit obligé de se retirer en force, comme la première fois.

« La générosité produisit alors en un moment ce que le pouvoir tentait vainement depuis vingt-

quatre heures. D'Éprémesnil, sensiblement touché du procédé de l'officier de robe courte, et voyant bien que la perte de son état et de sa liberté en serait la suite, voulut lui épargner ce malheur; il fit appeler le marquis d'Agoult et se dénonça lui-même.

« — Je suis, lui dit-il, le magistrat que vous venez chercher à main armée jusque dans le sanctuaire de la loi.

« L'ayant interrogé sur la nature de ses ordres et sur les moyens qu'il devait employer pour les exécuter :

« — Je veux, continua-t-il, épargner à la cour et à moi-même l'horreur du spectacle qui nous est préparé; je déclare que je prends votre réponse pour violence à ma personne, et je vous suis. »

« Puis s'adressant au parlement :

« — Je suis, dit-il, la victime que l'on vient immoler sur l'autel même; mon crime est d'avoir défendu la liberté publique contre les attaques sans nombre qui lui ont été faites. Je prie la compagnie de ne point perdre le souvenir de l'attachement que je lui ai voué, et je puis lui assurer que, quel que soit le sort qui m'est réservé, je serai toujours digne d'être l'un de ses membres.

« Il descendit ensuite de sa place, après avoir embrassé ceux qui l'entouraient, et suivit le marquis d'Agoult. Celui-ci voulut le remettre entre les mains d'un jeune sous-lieutenant qui se trouva mal en recevant cet ordre; le marquis d'Agoult se

chargea alors lui-même de conduire d'Éprémesnil. Ce magistrat traversa les salles du palais et se rendit à la voiture qui l'attendait, avec une démarche assurée.

« Une heure après cet enlèvement, le marquis d'Agoult entra et somma Montsabert de le suivre. Ce jeune magistrat se leva et obéit, déclarant auparavant qu'il adhérait aux protestations de d'Éprémesnil, et que, fût-il conduit à l'échafaud, il ne se départirait jamais des sentimens d'honneur et de courage qu'il avait puisés au sein du parlement et que ses pères lui avaient transmis. On le conduisit au château de Pierre-Scise (à Lyon), et d'Éprémesnil à l'île d'Hyères. Le parlement consterné arrêta des représentations au roi, et se retira après trente heures de séance. »

Ce fut un spectacle imposant que celui de cette magistrature, noble jusque dans ses erreurs, défilant avec fierté devant les rangs des hommes d'armes qui étaient accourus pour prêter main forte au pouvoir royal; c'était aussi une grande image de l'ordre monarchique que l'obéissance passive des corps armés. Au nom du roi, les portes du parlement furent fermées et les officiers des gardes-françaises en mirent les clefs dans leur poche.

Une cour plénière devait, dans les prévisions royales, dominer tous les parlemens. Cette cour devait être présidée par le roi et renfermer l'élite des dignitaires du royaume : les princes, les

grands officiers de la couronne, les pairs, le chancelier, le garde des sceaux, les présidens des cours, le grand aumônier, deux archevêques, deux évêques, deux maréchaux de France, deux commandans de province, deux lieutenans-généraux, un certain nombre de conseillers d'Etat et de maîtres des requêtes : c'était à la prépondérance de cette cour qu'on devait confier l'enregistrement des lois. Il y avait dans ce grand conseil une ampleur où la royauté était à l'aise, et toutes les fois que la royauté avait été à l'aise, la France s'en était bien trouvée.

Un édit devait suspendre ensuite les parlemens, jusqu'à ce que la création des grands bailliages vînt mettre un terme aux débats parlementaires et à la réforme qui était enviée pour consolider les droits du trône.

Devant ces grandes mesures, il y eut une coalition qui tint en arrêt la marche royale. Les pairs étaient liés par un serment de ne rien innover, ils unirent leur opposition à l'opposition parlementaire et déclarèrent qu'ils ne prendraient point part à la crise; les princes gardèrent le silence. Le roi allait tenir un nouveau lit de justice, les conseillers arrivèrent à Versailles; ils avaient été chassés du palais, ils venaient reprendre leur service près du roi. Leur attitude indiquait qu'ils n'étaient point abattus : ils étaient mornes pendant la durée du lit de justice, mais la séance finie, tous renouvelèrent leur serment d'opposi-

tion : c'étaient là les instructions que d'Éprémesnil leur avait dictées ; aucun devoir ne se détacha de cet esprit de corps qui marche à son but en secouant toutes les promesses et toutes les menaces.

La conduite du parlement de Paris fit règle, et tous les parlemens de province se liguèrent encore une fois. La cour plénière ne put être emportée avec les baïonnettes, pas plus que les bailliages : partout la fermentation fut extrême ; on courut aux armes dans le Dauphiné : le parlement de Grenoble menaça le roi de séparer le Dauphiné de la France. Là, ce n'était point pour appuyer les lances royales, mais bien pour les combattre : « les parlemens, ou la mort ! » fut le cri du peuple, et il y eut des scènes de sang dans ce conflit de pouvoir. La Bretagne, qui n'aime point à voir remuer ses vieilles chartes, se rua sur les régimens de cavalerie qui voulurent s'aligner pour exécuter contre les magistrats les ordres qu'ils avaient reçus. Ici, c'étaient les gentilshommes qui étaient entrés en lice dans la guerre civile. Il y eut, selon les temps chevaleresques, un gant jeté et un combat en champ clos en présence de la population armée. Quinze gentilshommes bretons devaient combattre quinze officiers ; les glaives s'entrechoquèrent, et trois officiers restèrent sur le carreau. Il fallut envoyer au comte de Thyard, qui commandait la province, un renfort. Quand les partis s'étaient mêlés, quatorze mille hommes

furent dirigés sur la Bretagne pour étouffer la rébellion.

Ainsi tous les bailliages étaient repoussés et tous les parlemens étaient maintenus : les régimens qui se présentaient devant les villes étaient hués et on fermait les portes à leur arrivée. Ils bivouaquaient sous les murs, pendant que les parlemens rendaient la justice.

L'autorité du roi était compromise, et la noblesse ne vit point la faute qu'elle faisait, d'unir son gantelet à l'opposition parlementaire. Elle seconda la faction d'Orléans, qui s'était emparée de la fermentation que couvait la simarre pour hisser une révolution sur ces troubles.

La noblesse bretonne publia un manifeste qui attacha le grelot à sa porte et à la porte du roi : c'est dans cette opposition qu'on vit apparaître le marquis de Lafayette, le marquis de Boisgelin, le duc de Rohan, la duchesse de Praslin, qui tinrent à honneur de braver le roi jusque dans son palais, en déposant une déclaration enregistrée au parlement de Rennes et qui blessait la prépondérance de la couronne.

Douze gentilshommes bretons, enhardis par les protestations qui avaient été déposées, furent députés par l'ordre de la noblesse pour soutenir le mécontentement de la magistrature. La guerre civile allait renaître; les douze gentilshommes furent arrêtés, et le roi fit connaître que ses meilleurs serviteurs étaient ceux qui savaient

obéir, et non commander à leur prince. Cet acte mit le comble à l'entraînement et à la haine qu'on portait aux ministres. C'était toujours sur eux que l'indiscipline se réglait pour attaquer la royauté. On ne voulait plus de supériorité, on ne voulait plus d'hiérarchie : tous les corps voulaient commander : on avait dit aux soldats « que les ennemis extérieurs étaient les seuls qu'il fallait combattre, et non ceux de l'intérieur. »

La population de Paris, qui était restée en arrière, commença à s'émouvoir; des placards menaçans réclamaient la réintégration du parlement : on proclamait qu'une armée de quarante mille hommes allait soutenir ce rappel. Tout concourait à miner le pouvoir et à grandir l'insurrection. Les pilotes étaient aux abois : Brienne était usé; Necker avait trompé tous les partis en les flattant. La popularité était son cordon-bleu; il n'y avait plus pour soutenir le monarque que des vœux impuissants : la révolution était faite. Tous les grands dignitaires marchèrent en avant pour la saluer. C'était la magistrature qui, en reprenant sa voix, son crédit et sa puissance, lança le cri : « Les États-Généraux ! les États-Généraux ! » C'était la noblesse qui, à force de se hausser sur des talons rouges, crut voir une suprématie dépassant ses prérogatives, et le cri : « Les États-Généraux ! les États-Généraux ! » partit aussi de son sein. Le clergé ne voulut point rester impassible au milieu du mouvement; il ne vit point que derrière lui un

horizon de sang allait éclater : ses vœux, ses instances, son cri de salut furent aussi : « Les États-Généraux ! les États-Généraux ! » Les provinces, le peuple, l'armée, émirent leurs votes ; et de tous les points le même cri s'élançait : « Les États-Généraux ! les États-Généraux ! » L'imprévoyance avait appelé cette assemblée en face de la royauté : parlement, noblesse, clergé, tiers-état, roi, peuple et soldats, furent couchés par terre par les Etats-Généraux.

CHAPITRE VIII.

La Représentation nationale.

1789.

Louis XVI ne vit dans la députation nationale qu'un moyen de plus de s'entourer de lumières pour le bien du pays; il détourna ses regards des troubles qui s'amoncelaient, et céda à l'impulsion du moment.

Les empires étaient tourmentés. Catherine II avait écrit au roi : « Il faut mépriser les mur-« mures du peuple et tenir la monarchie haute. » Le roi n'avait pas assez de force politique pour mettre à profit les leçons de la czarine. Il convoqua une assemblée des notables, qui vint ouvrir la lice aux concessions.

La tendance des esprits donnait à cette mesure une grande portée. Tous les hommes politiques

virent que l'enceinte législative allait devenir un champ clos: le monarque seul souriait avec confiance aux députations qui se rassemblaient autour du trône, comme un tuteur intègre sourit à un conseil de famille.

Le roi n'avait point suspecté les intentions des Français. En se rapprochant des notabilités du pays, son âme était pure et loyale; mais l'opposition qui lui faisait échec était subversive. La religion catholique, la monarchie héréditaire, l'inviolabilité royale, la propriété, les franchises communales, toute cette unité gouvernementale allait être rompue. Les hommes du mal virent avec effroi l'union du peuple avec son roi, et le pouvoir cherchant à comprimer la licence. Quarante-quatre mille assemblées communales, composées de cinq millions de citoyens, avaient répondu à l'appel royal, et avaient formulé des cahiers où toutes les questions d'intérêt public avaient été discutées. C'était un pacte qui liait la royauté au sol. L'édifice blessa les yeux de la révolte, elle n'avait encore exhalé que des vœux; elle se dressa.

Deux assemblées successives des notables préparèrent les élémens de régénération, tant prônés par l'esprit de parti; puis apparurent enfin les États-Généraux, qui poussèrent la France dans une crise de vie ou de mort.

Le 14 mai 1789, le cortège du roi, de la famille royale et des députés se rendit à l'église Saint-

Louis de Versailles, pour assister à la messe du Saint-Esprit, avant l'ouverture des séances. Ce cortége fut le programme de la révolution qui allait prendre pied en France. Le peuple faisait haie; il outrageait par ses clameurs les hautes classes et applaudissait aux députés des communes ou du tiers-état. A la vue des broderies et des dentelles des ordres privilégiés, mille voix s'écrièrent : « C'est la sueur du peuple qui les « pare. »

Le tiers-état était précédé d'un vieux paysan breton, qui était le digne représentant de ses landes; il n'avait voulu quitter ni sa bure, ni le bâton noueux de ses pères. Le respect fut empreint sur tous les visages, à l'aspect de ses cheveux blancs. Son habit rappelait la *braie* que les Gaulois portaient lors de leur entrée au Capitole. C'était aussi un capitole que l'arène où il allait siéger.

L'évêque de Nancy, M. de Lafare, célébra l'office. Il fit un discours plus politique que religieux; il blâma l'impôt de la gabelle; c'était flatter l'effervescence populaire, et malgré la sainteté du lieu, d'immenses acclamations couvrirent la voix des officians.

On touchait à la séance royale; des réunions préparatoires de députés avaient déjà dessiné un avenir de troubles. Le duc d'Orléans et Mirabeau avaient abdiqué, l'un son écusson de prince, l'autre son blason héréditaire; ils avaient pris

place dans les rangs du tiers-état : ainsi, sous le drapeau de la légalité, on pouvait déjà apercevoir la lueur de l'anarchie.

La ligne de démarcation hiérarchique suivie par les ordres sociaux n'était déjà plus dans nos mœurs. On voulut les rétablir en créant pour les députés des costumes différens; cette distiction jeta la division parmi les représentans de la France. L'hermine portée par la noblesse offusqua le tiers-état, qui ne portait qu'un manteau noir. Les mandataires du même sol ne voulurent céder le pas à aucune préséance, et quand le roi, en ouvrant la séance, se couvrit, l'assemblée entière se couvrit. C'était encore là une manifestation qui bravait les bienséances : il n'y avait que la classe des gentilshommes qui avait le privilége de ne pas être tête nue devant le roi. Le niveau fut établi en face de la couronne. La séance royale finit par devenir une lutte toute d'égoïsme et d'intérêt de corps.

« Une inquiétude générale, » dit le monarque aux députés, « un désir exagéré d'innovation se « sont emparés des esprits et finirait par égarer « totalement les opinions, si on ne se hâtait de « les fixer par une réunion d'avis sages et modé- « rés. Tout ce qu'on peut attendre du plus vif in- « térêt au bonheur public, tout ce qu'on peut de- « mander à un souverain, le premier ami de son « peuple, vous pouvez, vous devez l'attendre de « moi. »

Ces paroles furent reçues avec froideur : cette séance résuma dans son aspect le mouvement d'un siècle.

Le lendemain, les députés furent invités à se rendre dans leurs chambres respectives. La noblesse obéit, mais le tiers-état entra en délibération dans la salle des séances générales, et laissa à part les deux ordres privilégiés. Il s'agissait de procéder à l'examen des pouvoirs, il y eut scission, la noblesse délibéra séparément; de son côté, le tiers-état s'isola, le clergé se présenta comme médiateur. Il y eut des commissaires nommés, c'étaient des plénipotentiaires de pouvoir à pouvoir, de chambre à chambre. Les tribunes prenaient parti pour le tiers-état, et voulaient la réunion; le roi la voulait aussi; la noblesse fut forcée de se soumettre.

L'action royale n'avait de force qu'auprès des députés qui, par leur rang, tenaient à honneur de se soumettre aux ordres de la couronne; quant aux députés des communes, ils avaient pris à tâche de méconnaître tout ce que le roi faisait pour unir la France au trône.

Les députés dissidens, en portant atteinte aux prérogatives royales, firent perdre au caractère français de sa générosité et de sa grandeur. Les hommes qui remuaient les passions populaires n'étaient point de bonne foi : après avoir entendu la discussion de la couronne, ils arrêtèrent la royauté dans le bien qu'elle voulait faire; ils pen-

sèrent à eux, et très peu à l'État... Mirabeau, quelques jours après, ayant à discuter la déclaration de Louis XVI qui relevait les libertés publiques, étouffa les droits de la monarchie; il s'écria : « C'est plus que nous ne pouvons espérer « en concessions; mais ces bienfaits nous vien- « nent d'un roi, et c'est pour cela que nous n'en « voulons pas. » Ces mots factieux étaient un avertissement..... Louis XVI ne voulut pas l'entendre.

Le conflit élevé entre les ordres devait faire réfléchir le roi... La révolution fut lente, et en matière de révolution, les lenteurs perdent les États. Louis XVI chercha pourtant à maîtriser l'effervescence qui exaltait les esprits : il envoya un message aux membres de l'assemblée présidée par Bailly, pour l'inviter à clore la séance : les hommes monarchiques se retirèrent, les hommes du mouvement cherchèrent un lieu pour continuer leurs délibérations.

D'après l'injonction du roi, la salle commune était fermée; les députés de l'opposition délibéraient à la porte. Quelques uns proposèrent d'aller tenir la séance en plein air, sur la terrasse du château, afin d'être sous les yeux du roi.

La crise grandissait; les murmures du peuple faisaient pressentir un orage; il voulait braver les baïonnettes et briser les portes de la salle... La violence était appuyée.... le sang allait couler, lorsque le cri : « Au jeu de paume! au jeu de

« paume! » décida le lieu du rassemblement. Alors la rue Saint-François fut encombrée, et l'émeute trôna sous le manteau de la législation.

Dans une salle nue, où les ébats des princes attiraient ordinairement une foule légère, les tumultueux représentans de la nation siégèrent.

On offrit un fauteuil au président, il le repoussa : l'assemblée était debout, il se tint debout. Une table grossière pour bureau était tout l'ameublement de ces législateurs ambulans ; leurs voix retentissaient au milieu de murs délabrés.

Un nouveau message de la couronne intima à cette fraction de l'assemblée l'injonction de se séparer.

C'est là que la puissance plébéienne déploya son manteau de reine. Bailly répondit au maître des cérémonies : « La nation n'a point d'ordre à « recevoir. »

Alors le serment de ne pas se séparer avant d'avoir établi la constitution fut prononcé. Le président, par droit de préséance, répéta le premier la formule, et dit : « Je le jure. » Toutes les mains s'élevèrent, toutes les voix retentirent, et dès ce jour le *serment du jeu de paume* prit place dans l'histoire; il était le premier fait accompli d'une révolution.

Louis XVI, dans une seconde séance royale, déclara « qu'il regardait comme illégales les me- « sures adoptées hors des séances régulières. » La rumeur qui s'éleva sur les bancs des députés de

l'opposition fit prononcer au roi l'ordre de se séparer sur-le-champ. Il se retira; les députés de la droite le suivirent; les représentans de l'opposition restèrent. Alors un envoyé de la cour se présenta, et leur enjoignit de se retirer; Mirabeau répondit : « Allez dire à ceux qui vous envoient « que nous sommes ici par la volonté du peuple, « et que nous n'en sortirons que par la force des « baïonnettes. » On n'employa pas les baïonnettes.

Le monarque était résolu à faire largesse de son autorité. Les différens ordres restèrent toujours séparés.

Sieyès avait posé et résolu ces questions : « Qu'est-ce que le tiers-état? —Tout.» — «Qu'est-« ce qu'il a été jusqu'à présent?—Rien.» — «Que « demande-t-il à être? — Quelque chose...» Oui, il demandait à être quelque chose : roi à la place du roi!

Le ministère temporisa. On persuada donc à Louis XVI qu'il fallait favoriser la représentation nationale du tiers-état, et la porter en nombre égal aux députés des deux autres ordres : c'était grandir un ordre au préjudice des deux autres. Pour atteindre ce but, on mit en jeu la puissance monarchique. Louis XVI fit fléchir les corps constitués; il marcha à sa perte.

Lorsque le duc de Luxembourg, au nom de la chambre de la noblesse, fit entendre de respectueuses observations sur la réunion des ordres,

le roi lui répondit : « Toutes mes réflexions sont « faites; dites à la noblesse que je la prie de se « réunir au tiers-état; si ce n'est pas assez de ma « prière, je le lui ordonne. Quant à moi, je suis « déterminé à tous les sacrifices : à Dieu ne plaise « qu'un seul homme périsse jamais pour ma « cause ! »

Ces mots parlaient haut pour le cœur du roi. Ses malheurs prirent leur source dans sa bonté; l'amour qu'il avait pour le peuple précipita sa destinée.

Versailles était dans la stupeur; les députés craignaient pour leur personne; la cour craignait aussi; elle avait entendu les menaces des factieux; elle avait entendu les gardes-françaises qui avaient pactisé avec l'insurrection.

Des ordres furent expédiés à plusieurs régimens pour occuper la ville. Mirabeau, redoutant ce déploiement de forces, monta à la tribune pour demander le retrait des troupes. Le service du roi fut affaibli, sa sûreté fut compromise.

Cependant la majorité du clergé, voulant donner le premier exemple de la pacification, entraîna une portion de la noblesse à se réunir au tiers-état. Il aurait fallu uue volonté ferme pour dominer ce chaos. Louis XVI céda; il céda tant qu'on ne savait plus s'il lui restait assez de pouvoir pour être roi. Dans le malaise public, la royauté fut comme l'hospitalité : elle donna sans compter avec elle-même. Des hommes de résolution virent

cette dynastie courbée; ils lui offrirent l'étai de leurs talens et montèrent à la tribune pour poser des principes dans les fissures de la loi. Cazalès, Maury, Bergasse, Delandine, le baron de Marguerittes, protestèrent contre les mesures qui n'apportaient à l'édifice social que des pierres sans ciment ; ils encouragèrent les progrès lents, mais sûrs, dont Louis XVI voulait doter la patrie.

Il y avait des opposans qui louvoyaient dans l'ombre, et de vieux courtisans du passé qui regrettaient les hommes et arrêtaient les zélateurs du progrès. Ces hommes-là avaient une patience d'inertie pour le bien à produire; ils firent le mal, en desséchant les fruits qui devaient féconder les vues de la royauté.

La révolution eut des mamelles où tous ses enfans vinrent s'alaiter; toutes les grandes perturbations y puisèrent vie et force : Mirabeau fut son fils de prédilection, et Robespierre, l'un de ses suppôts; il infernalisa le génie et saisit un glaive pour hochet.

L'assemblée nationale s'éleva sur une pente; elle se rapprocha du tonnerre qui abat tout ce qui est placé haût.

Louis XVI interrogea en vain les besoins de la France : le crédit était en souffrance, mais non sans ressources. Les pertes pouvaient se réparer, si l'assemblée n'avait vu que le bien général, et si chaque ordre n'avait pas cherché à se dégager

du fardeau pour faire reporter les sacrifices sur les deux autres.

Les partis ouvrirent un abîme sans fond entre le sceptre et la nation ; la trahison y poussa le roi, la haine y poussa le peuple. L'orgueil du premier prince du sang prêcha l'insoumission. La faction d'Orléans quitta le masque ; elle fit alliance avec les hommes qui tenaient une équerre. Un souffle de mort s'épandit.

La révolution avait arrhé les concessions royales. La sagesse des vues de Louis XVI subordonna l'art de gouverner au cours des événemens qui ne dépendent pas toujours des prévisions humaines. On compta les plaies, on méconnut le remède.

Les finances avaient été le but de la convocation des États-Généraux. Necker avait déclaré un déficit de 56 millions ; on ne trouva qu'une création de papier-monnaie pour soutenir le crédit public. C'était un impôt qui, selon Mirabeau, devait être mis « le sabre à la main sur le peuple. » L'assemblée écoutait, elle ne se leva pas... Delandine (1), l'un des plus jeunes députés, s'élance à la tribune et s'écrie : « Remettez ce sabre dans « son fourreau !... Créer des assignats pour une « somme aussi exorbitante, c'est avilir notre nu-

(1) M. Delandine lutta alors contre Mirabeau. L'histoire des États-Généraux a laissé quelques feuillets d'honneur aux familles dévouées aux principes monarchiques : ce discours, sur le papier-monnaie, est un souvenir paternel que l'auteur s'honore de reproduire.

« méraire et diminuer notre véritable richesse.
« Jamais le papier ne peut représenter l'or et sou-
« tenir sa concurrence ; celui que vous croirez
« attacher à l'acquisition des biens nationaux n'en
« acquerra point, et il fera passer à vos légitimes
« créanciers le produit de votre émission. Ces
« créanciers, propriétaires économes, véritables
« soutiens de l'État, supporteront presque seuls
« le fardeau de la circulation du papier-monnaie ;
« comme une lèpre politique, il viendra frapper
« les cœurs d'accablement, et les champs de sté-
« rilité. J'ai pensé qu'un mouvement aussi ra-
« pide, aussi général, s'unissant aux étincelles
« d'insubordination, pourrait allumer un incen-
« die que la prévoyance législative doit prévenir.
« J'ai pensé que l'accroissement du numéraire,
« augmentant le prix des denrées, le riche ne
« deviendra pas plus opulent, tandis que le peu-
« ple deviendra plus malheureux. J'ai pensé qu'à
« la cherté des denrées tenait celle des marchan-
« dises, et que le commerce, cette grande res-
« source des États modernes, s'anéantit pour
« nous, si l'ouvrier ne peut travailler, et vivre
« à bon compte. Je dis enfin que chaque nation
« voisine, s'armant d'un siphon funeste, épuisera
« notre or, fouillera dans le sein du corps poli-
« tique, le dessèchera, et en amènera l'anéantis-
« sement. C'est au nom de la patrie qu'on vous
« a demandé, Messieurs, pour deux milliards
« d'assignats ; c'est en son nom encore que je

« vous demande de les repousser loin d'elle; et « si ses ennemis avaient pu concevoir un vœu « contre sa liberté et sa future splendeur, c'est « peut-être celui-ci qu'ils auraient formé. »

Ces paroles firent ajourner le projet; mais, après les émeutes, la discussion fut reprise, et le papier-monnaie fut créé.

Chaque délibération de l'assemblée constituante était une étreinte pour la couronne. La vieille monarchie était trahie, et les partis arrivaient au pas de course, pour renverser et non pour réédifier. Alors on employait les allusions pour combattre, on n'était pas franc; la politique était à double entente.

C'était aussi par des allégories qu'on stigmatisait la révolution : il aurait fallu la terrasser; on ne la pointa qu'à coups d'épigrammes.

Le comte d'Escherny, l'un des hommes les plus spirituels, lança des traits piquans aux empiètemens législatifs, comme aux abus du passé. Les novateurs baissèrent les yeux, et l'aveuglement des hommes qui ne voulaient faire aucune part au progrès, fut dessillé.

« Je me représente, » dit-il, « la France avant l'an 1789, comme un grand théâtre où s'exécutaient de magnifiques opéras. Les places y étaient mal distribuées; le parterre faisait les frais du spectacle : on le laissait debout, serré, mal à l'aise, pendant que les favoris, en petit nombre, de l'intrigue et du hasard, s'étendaient mollement

dans des niches dorées et d'élégans réduits. Mais la foule d'en bas jouissait, recevait le plaisir par tous les sens, et l'on bâillait au-dessus d'elle. L'ennui des loges vengeait la gêne du parterre. Celui-ci, à la vanité près, triste dédommagement de l'ennui, n'était pas le plus mal partagé; en sorte que tout le monde était à peu près satisfait.

« Des hommes sont venus et ont entrepris de désabuser le parterre de ses jouissances et de lui persuader que ses plaisirs, mêlés d'épines, n'étaient pas des plaisirs. Le théâtre était supporté par un vaste pivot. Ils lui ont imprimé un mouvement de rotation; en le faisant tourner sur lui-même, ils ont amené sur la scène ce que les toiles et les rideaux cachaient. Ils ont mis derrière ce qui était devant, et devant ce qui était derrière. Ils ont ensuite troué les toiles, détaché les cadres et les poulies, coupé les cordes, dépendu les nuages, et présentant à l'œil du spectateur étonné tous ces débris huileux, noircis et enfumés : « Stupides admirateurs, » se sont-ils écriés, « voilà les objets de votre enchantement! « voilà vos dieux, vos aïeux, vos rois et vos hé- « ros! Prosternez-vous encore! »

Celui qui, aujourd'hui, pour tirer d'embarras les législateurs français, leur tiendrait ce langage : « Messieurs, vous le voyez, vous avez « beau vous débattre, vous vous noyez; l'anar- « chie vous gagne; vous n'avez qu'un poste à « prendre, c'est de rétablir l'opéra. » Celui qui

parlerait ainsi ne serait à coup sûr qu'un imbécile. « Mon ami, » lui dirais-je, « le mal est fait, « l'illusion est détruite et pour long-temps. C'est « pour long-temps que la mer en courroux ne sera « que du carton; les palais enchantés que de « grossières couleurs sur une toile raboteuse, « éclairée par de la graisse de mouton. »

Toute la révolution est dans ces mots; c'est le prisme et la versatilité des opinions; c'est le pavois des assemblées qui ont mis en scène les maux du pays.

Il y avait alors dans tous les esprits une surexcitation novatrice : on cherchait le bien-être social, comme un malade cherche une position moins douloureuse, et aggrave son mal en se remuant. Chaque classe déviait de sa sphère; ceux qui parlaient d'égalité visaient aux préséances; personne ne voulait descendre pour fraterniser. La ligne convoitée était ascendante; on parlait de niveau pour tromper les masses qui se font tuer pour produire des ovations populaires; et toujours ces ovations se trouvent inférieures en mérite et en désintéressement, à l'abnégation du droit et des priviléges de l'ordre monarchique.

La première assemblée, dès son entrée en délibération, comme à la fin de ses séances, fit connaître qu'une ère de décevance serait inaugurée; tous les partis se trompèrent;... sans franchise, sans vérité, on reste bas.

Louis XVI avait appelé les États-Généraux à

son secours; les États-Généraux trompèrent ses espérances. Tout le monde regardait en arrière;... sur la traînée du mal, il y eut du sang et des larmes.

Les vertus du roi recherchaient le cœur de ses sujets : mais le don d'unité ne fut point donné à ses souhaits, et ainsi que Dante nous présente dans les enfers deux âmes qui se cherchent et qu'un noir démon toujours sépare, Louis XVI et la France ne se rencontrèrent pas.

CHAPITRE IX.

Le Signe.

1789.

Par un beau soleil d'hiver, la foule des oisifs se pressait autour du grand canal, dans le parc de Versailles : les bosquets enchantés de la demeure de Louis XIV n'avaient plus de charmilles feuillées, plus de cascades féeriques; c'était dans le rude hiver de 1789, et les festons de glace pendaient aux groupes de marbre et aux bords des bassins. Cet hiver dont les rigueurs congelaient les larmes aux yeux des souffreteux, paraissait riant au milieu de cette foule brillante.

La noblesse mêlait son faste élégant aux riches toilettes de la bourgeoisie : les plumes et les paniers avaient remplacé les bonnets de dentelle, et le tablier héréditaire, depuis que le tiers-état

s'était placé de niveau avec l'ordre nobiliaire, sur les bancs de la représentation nationale.

Les oisifs venaient au rendez-vous de la mode; l'exercice du patin et le luxe des traîneaux avaient été importés en France, et le tableau animé des canaux de la Hollande était inauguré à Versailles.

Il y avait lutte de luxe, dans la recherche des chars légers qui glissaient sur le miroir du parc royal. Là, on voyait l'élite des cercles de Trianon : messieurs de Vaudreuil, de Coigny, de Guiche, le prince d'Esterhazy et les deux Dillon.

Tout-à-coup les rangs des promeneurs s'élargissent; les hommes sont instantanément tête nue;... la reine s'avance : elle vient jeter ses derniers sourires au plaisir, mais son teint pâli laisse deviner que déjà ses nuits sont sans sommeil. A la suite de Marie-Antoinette on remarquait la princesse de Lamballe et la comtesse de Polignac.

La présence de la reine sembla le ressort d'un brillant jouet : le tableau s'anima; les traîneaux poussés par des écuyers et des jockeys se croisèrent en tous sens; les officiers des gardes et les jeunes seigneurs firent assaut d'adresse et exécutèrent sur la glace de gracieuses évolutions, autour des conques portant les dames de la cour. Mais bientôt tous les regards se fixèrent sur un char en forme de cygne, dont les grelots d'or étaient relevés par des rubis; un heiduque à riches aiguillettes le dirigeait. Le cavalier qui occupait le traîneau portait dans sa toilette le type de la

mode : son frac de velours rouge était rehaussé par une garniture de boutons richement entourés et représentant les douze Césars; c'était un des insignes des jeunes gens qui donnaient le ton. Les mains du cavalier étaient cachées dans un manchon de martre garni de rubans verts posé sur ses genoux, lequel portait son épée et ses patins. Une culotte de velours mordoré, des bottines à gland, une cravate longue, dont le nœud empesé à larges pans retombait carrément sur sa poitrine, des cheveux poudrés *à frimas*, une large bourse noire complétaient sa parure. L'élégant patineur descendit du traîneau, chaussa ses patins, et bientôt tous les regards suivirent les mille passes qu'il dessina; tous les jouteurs furent éclipsés par ce roi de l'adresse. Il se fendait gracieusement, tournait sur lui-même, et brodait la glace de mille lacs fantastiques; arrivé devant la reine, l'habile patineur s'arrêta, puis s'inclinant et faisant une passe, il traça le chiffre de Marie-Antoinette. La reine fit un léger salut de la main, et un murmure d'admiration accueillit le héros de l'agilité. Tandis qu'il occupait l'attention de la reine, il traça d'un mouvement rapide un mot au-dessous du chiffre; mais Marie-Antoinette seule le pouvait lire, c'était un mot allemand. La reine se troubla : le mot était *péril*. Cet homme était Saint-Georges, le beau mulâtre, le roi de l'escrime, le dictateur de la mode. Il était aussi le commensal intime du duc d'Orléans, et l'un des

hauts gradés de la loge de Francs-Maçons dont le prince était grand-maître. Admis dans les conciliabules du Palais-Royal, et dans les réunions maçoniques, Saint-Georges avait bien des secrets; et il venait d'écrire *péril!*... Le mulâtre chevalier, introduit dans le monde par le premier prince du sang, l'avait suivi tant qu'il n'avait été que son compagnon de folie; mais son âme droite avait reculé devant le crime... : il avait rompu avec le duc d'Orléans et sous les yeux de la reine il venait de tracer le mot *péril!*...

La reine sut tout!...

CHAPITRE X.

Les Accaparcurs.

1789.

La réunion qui s'était formée au Palais-Royal, et qui portait le titre de *Club des Enragés*, avait inscrit à l'article deuxième de ses statuts : « Il « est ordonné de mettre tout en œuvre pour « que la disette du pain soit totale et pour que la « bourgeoisie, comme la classe populaire, soit « forcée de prendre les armes. » Ces mots seuls étaient l'exergue d'une révolution; cette révolution fut jurée et tenue.

Le clergé réclama une commission composée de députés tirés des trois ordres, afin d'aviser au moyen de faire diminuer le prix du pain; le roi fit cette réponse :

« Les objets que me présente la délibération du « clergé fixent depuis long-temps mon intérêt et « mon attention. Je crois n'avoir négligé aucun « des moyens propres à rendre moins funeste « l'effet inévitable de l'insuffisance des récoltes. « Mais je verrai avec plaisir se former une com- « mission des États-Généraux, qui puisse, en « prenant connaissance des moyens dont j'ai fait « usage, s'associer à mes inquiétudes, et m'aider « de ses lumières. »

Il ne fallait pas sonder trop avant la pénurie de l'Etat; elle était ordonnée, et le mystère avait ses desseins. Il fallait les mettre à couvert : le duc d'Orléans entendit arriver les murmures; il alla au-devant des attaques. Il proposa d'établir un comité de subsistance; son choix était fait : c'étaient les hommes qui avaient un secret à cacher qu'il fallait nommer; sa liste passa, et le choix couvrit l'arme qui blessait le peuple.

Ces affidés avaient engagé leur fortune et leur vie; ils avaient part au monopole, et bien des âmes vénales rallièrent leur ambition et l'appât des richesses au droit d'affamer dans le silence la nation.

Il y eut tant d'infamies, quand le drapeau du monopole fut dressé dans l'ombre, que la mêlée atteignit tous les camps.

Le ministère avait laissé passer les vaisseaux chargés de blé américain, sans les amarrer aux ports de France; les fautes accrurent les mal-

heurs de la patrie, et quand Necker annonça « que toute la cour, et le roi lui-même, allaient « être réduits au pain de seigle, » il pouvait dire son *meâ culpâ* administratif. Le peuple alors s'écria avec douleur : « Nous n'avons donc que deux « partis à prendre : ou de nous vouer avec résignation à la mort, ou de tenter tous les moyens « pour échapper à la faim qui va nous dévorer. » C'est alors que les factieux lancèrent ce mot d'ordre : « Puisque le roi ne peut pas vous nourrir, « cherchez donc ailleurs qui vous donnera du « pain? » D'Orléans était prêt à en donner, il était le roi des halles, il attendait son ovation au trône d'Henri IV; mais Henri avait nourri son peuple en le combattant, et d'Orléans, pour régner, l'affamait en lui touchant la main.

Les conjurés qui avaient pris la livrée des accapareurs, avaient associé à leur trafic des noms qui appelaient l'estime. Pinet, agent de change, avait recueilli bien des secrets d'agiotage. Le roi forma un conseil à Marly; il manda Foulon, Flesselles, Berthier, d'Aligre, Lefebvre-d'Ammécourt, et Pinet lui-même. Tous ces hommes versèrent dans le sein du roi des confidences qui firent tressaillir plus d'une tête; d'Orléans les marqua pour la mort. Les greniers de réserve furent connus; les hommes qui avaient été préposés aux achats de la honte furent annotés; toutes les manœuvres qui avaient pressuré les besoins et qui rendaient la population livide, fu-

rent démasquées. Devant le danger d'Orléans appela le tocsin de l'émeute, et tous ceux qui ne tombèrent pas furent signalés du doigt d'un maître qui abat dans l'ombre.

Pinet était resté debout; on lui fit une atmosphère de terreur; il était faible, il était envieux. Le trépas le fit trembler; la richesse le fit sourire; la peur et l'ambition lui firent faire fausse route.

Le duc d'Orléans avait l'opinion que ses antagonistes avaient joué à la hausse sur les grains, et avaient comme lui trafiqué sur les misères publiques, non dans un but politique, mais par vénalité. Il pensait que Pinet était dans leur confidence comme dans la sienne; il fallut perdre Pinet et s'emparer de son portefeuille. Là, on comptait trouver bien des armes d'infamie; on aurait caché les unes et montré les autres; le piége fut dressé, on y poussa le financier, dont la vie recélait tous les tripotages de la fortune publique.

Pinet avait entendu dans la rue Saint-Marc, où il demeurait, des cris de mort; des pierres étaient venues s'abattre sur les croisées de Boscary, un de ses voisins; elles s'adressaient à lui. La veille, on avait promené des têtes : l'effroi s'empara de Pinet. Les événemens parlaient; il accourut au Palais-Royal et ouvrit ses craintes au duc d'Orléans. Celui-ci lança à Pinet ces mots : « Vous « voyez comment je suis avec le peuple, il m'aime,

« et certes mon palais est un asile qu'on ne vio-« lera jamais. » Pinet le crut; ses observations germèrent, et le malheureux réclama du prince qu'il voulût bien se charger de ses papiers et de son avoir. Le dépôt de son portefeuille fut fait; le duc d'Orléans lui en donna un reçu.

Des scènes de pillage, des assassinats se multiplièrent : Pinet se félicitait de sa confiance. Mais peu de jours après, tous ses amis payèrent leur tribut à l'émeute. Ses soupçons s'accrurent en présence des victimes qui avaient été dans les entretiens de Marly. Il craignit de laisser une trace aux investigations; il se rendit au Palais-Royal et redemanda son portefeuille, sous le prétexte qu'il avait des engagemens urgens à remplir. Le duc d'Orléans n'eut pas le temps de compter avec lui; il lui donna un rendez-vous : Pinet y fut fidèle; le duc d'Orléans n'y vint pas, et sa fortune fut ballottée dans ces mains qui avaient été avides de prendre et qui restaient peu empressées de restituer.

Pinet avait bien quelques payemens à faire, mais fort peu importans. Il avait refusé l'emprunt de 50,000 francs d'un homme riche de Saint-Germain, à qui il avait confié son embarras d'assaillir constamment le duc d'Orléans pour avoir son argent.

Pressé par ses lettres, le duc d'Orléans lui assigna un rendez-vous à Passy, en lui recommandant d'apporter son *récépissé*, afin de lui remettre

en échange son portefeuille. Pinet se hâta de s'y rendre; en chemin, il rencontra l'un de ses amis, qui le trouva triste. Il avait tant de sujets d'inquiétude qu'il semblait nourrir un pressentiment funeste. Il arrive; le duc d'Orléans l'attendait: il lui demande s'il a sur lui la reconnaissance de la remise du portefeuille; Pinet répond affirmativement; alors le prince lui dit qu'il venait de donner l'ordre à Bazin de le lui remettre. Bazin restait dans une maison de campagne près du village du Vésinet; mais un cabriolet était mis à sa disposition, ainsi que les gens du prince. Pinet se livre à cette suite qui inspire sa sécurité en portant la livrée d'Orléans, mais cette sécurité a bientôt fui. Arrivé au bois du Vésinet, deux hommes qui s'étaient couverts de la livrée de la reine, se font des signes et approchent : ils arrêtent le cabriolet, ils engagent Pinet à descendre, une détonnation part, et une balle tirée par derrière lui fracasse la tête; il tombe..., le sang ruisselle; on le croit mort : on le fouille, on lui enlève le reçu du duc d'Orléans !... On trouve dans sa poche deux pistolets; on jette l'un dans le bois, on laisse l'autre béant près de lui, et l'on s'éloigne.

Tous les moyens pour cacher le meurtre avaient été prévus : si l'on découvre les hommes qui ont tué, on a imprimé une trace sur les agens de la reine;... si ces moyens échouent, un suicide restera apparent. Mais que deviendront les révélations de son départ, de la remise qu'il a faite, du ca-

briolet qui l'a conduit, des hommes qui l'ont vu, de la mort qu'on a voulu lui donner? Pinet respire encore, il revient à la vie comme d'un évanouissement : il regarde autour de lui, il voit du sang sur la souche du hêtre où sa tête a reposé. Sa vue est trouble, elle est vacillante, ses idées sont incohérentes : autour de lui tout est stupeur. Il se traîne avec peine le long de la lisière du bois ; il atteint l'auberge du Pecq; là, il raconte ainsi son affreuse catastrophe: « Je ne « concois rien à cette horrible aventure. Je me « suis éveillé à la pointe du jour dans le bois du « Vésinet, où j'ai été, je ne sais comment, trans- « porté. Ma tête portait sur le tronc d'un arbre. « En me levant, j'ai aperçu ce tronc, et tout au- « tour la terre rougie de sang. Comme je me « sens à la tête une blessure qui me fait beaucoup « souffrir, j'imagine que dans mon évanouisse- « ment je suis tombé et que j'ai reçu cette bles- « sure du tronc d'arbre qui était teint de mon « sang; mais du reste je ne puis deviner ni la « cause de cet évanouissement, ni comment je me « suis trouvé à pied, seul et nuitamment, dans les « bois du Vésinet. »

Lorsqu'il fallut compter avec son avoir, ses idées revinrent; il ne trouva ni reçu ni portefeuille : cette soustraction lui fit connaître tout ce qu'il devait attendre d'un pareil attentat. Pinet avait une famille que ce coup appauvrissait; l'enlèvement des

valeurs qui étaient le gage de ses créanciers, le mettait aux prises et avec le besoin et avec l'honneur.

Pinet survécut trois jours; il révéla tout. Leblanc, son beau-frère, après avoir fait dresser des procès-verbaux et recueilli les aveux de la victime, fit assembler les créanciers de Pinet; il les assura que cette mort laissait des nuages qui se dissiperaient bientôt pour eux; que sa mémoire plus tard serait réhabilitée.

Cet assassinat fut entouré de mystère et de précautions qui firent errer les soupçons. On fit disparaître le procès-verbal qui rappelait que Pinet avait été atteint derrière la tête, et que la bourre n'avait point été retrouvée dans les plaies; ce qui éloignait l'idée d'un suicide. On eut soin d'imprimer la terreur dans l'âme des créanciers, afin que leur insistance pour être remboursés fût moins vive, et qu'ils abandonnassent leurs recherches. On leur apprit que pour conserver leur vie il fallait se taire; et bientôt ils virent qu'il y avait prudence.

Tous ceux qui avaient prêté à Pinet, furent signalés comme des accapareurs de grains; la vindicte populaire bondissait sur eux et les mettait à mort.

Quoique le genre de mort de Pinet fût couvert d'un voile épais, il se laissa deviner. Le marquis de Condorcet, l'un des confidens du duc d'Orléans, annonça, le lendemain de l'assassinat, dans la

chronique de Paris, « que le trépas de Pinet ou-« vrait une banqueroute de 54,000,000. » Il se trouva, après la vérification légale des titres de cette faillite, qui dura deux mois, précisément 54,000,000 de déficit. Pour deviner aussi juste, et deux mois avant la vérification du bilan, il fallait admettre un phénomène, ou la vue du bordereau qui se trouvait dans le portefeuille de l'homme assassiné. On ne crut pas au phénomène, on crut à la révélation du meurtre.

A toutes les secousses, un nom jaillissait; ce nom était redit tout bas, car les hommes les plus élevés étaïent visés et disparaissaient, quand ils avaient le secret de la conjuration. Les masses étaient étudiées; il fallait les faire gémir pour leur faire tendre les mains aux armes. Alors on ne les guidait plus; on se laissait guider par elles; c'était une cuirasse que la faction avait forgée, et derrière, elle se retranchait pour rester libre dans ses dénégations.

Tous ces mystères de meurtre furent rappelés en commentant la mort de Pinet: des groupes se voyaient sur la voie publique, des chroniques et des pronostics circulaient, puis on se séparait avec effroi. On avait vu circuler des figures au regard oblique; quand elles apparaissaient, le lendemain on signalait un meurtre politique.

La mort de Pinet fit murmurer tous les souvenirs; chacun avait recueilli des notes, chacun avait des aveux à faire. Les preuves étaient abon-

dantes, mais la crainte apportait de la réticence; on se tut quand on aurait dû parler haut !

On se rappela aussi ces mots d'un ministre, lors de l'assassinat de Pinet et de la disparition de son portefeuille :

« Le secret de ce trépas se trouvera un jour; « mais actuellement, tout est muré... Son porte- « feuille, qui ne se retrouve plus, est la toison « d'or défendue par des dogues! »

CHAPITRE XI.

Journée du 14 Juillet.

1789.

Le roi était aux prises avec la révolution, et, tandis que les représentans de la France délibéraient, Paris s'armait : une municipalité, qui s'était improvisée en forgeant des piques, tenait le peuple à la hauteur de sa puissance. Camille Desmoulins avait établi la tribune au milieu des groupes du Palais-Royal; il avait arboré les couleurs d'Orléans. Mirabeau suivit l'impulsion; il fit décréter que les trois couleurs formeraient la cocarde nationale.

Les électeurs de Paris étaient un petit sénat; ils avaient pris pose à l'Hôtel-de-Ville; ils dictaient des lois, et ces lois étaient promulguées

sans amendemens. C'était un pouvoir qui grandissait; il se trouva bientôt au niveau de la couronne.

Ces électeurs avaient évincé de leurs rangs la noblesse et le clergé : c'était un tiers-état au petit-pied ; il avait érigé l'autorité de la commune. Cette autorité dirigea l'insurrection; elle fut présente à tous les débordemens. Le peuple roula des canons au cri de « liberté!... » C'était l'action de la commune. Le peuple portait sur des piques des ordres; c'étaient encore ceux de la commune. On courut à l'hôtel des Invalides, le pont-levis fut abaissé; l'arsenal populaire était partout où il y avait des armes; le mousquet des vieux soldats devint la faux de l'émeute. Le Garde-Meuble fut fouillé; les lances de la chevalerie, les épées des rois furent le butin des masses. Les bras qui s'élevaient savaient brandir tout ce qui pouvait faire glaive.

La soldatesque des faubourgs marcha en colonne serrée sur le donjon de la Bastille. Ils avaient à leur tête Arné, Hullin, et Fauchet, prêtre réfractaire et l'un des représentans de la municipalité; ces chefs marchaient le sabre à la main. L'artillerie tonna et fut dirigée contre la forteresse; des brandons embrasés furent lancés pardessus les murs des fossés. Au bruit d'un tumulte toujours croissant, le marquis Delaunay, gouverneur de la Bastille, énuméra ses forces; elles ne pouvaient pas tenir, et les renforts promis par

M. de Flesselles, prévôt des marchands, n'arrivaient pas. Cependant on faisait feu des remparts; le peuple demanda à entrer en pourparler, il y eut trève. La herse du pont s'abattit, l'émeute en profita; les gardes avancés furent égorgés, l'attaque se ranima : on combattit à outrance.

La Bastille fut prise le 14 juillet, et le donjon fut pavoisé du bonnet rouge. Les banderoles tricolores furent couvertes de sang : les cachots furent ouverts, et quelques débris de l'arbitraire des ministres ou des favorites des règnes passés furent distribués aux masses armées; les anneaux de fer de la geôle féodale furent convertis en mitraille : les canons furent pointés contre les monumens, contre les grands corps monarchiques, contre le trône, et partout ils firent brèche.

Delaunay, gouverneur de la Bastille, fut saisi; sa mort fut demandée à grands cris; mille bras se levèrent pour le déchirer. Hullin, le vainqueur de la Bastille, tenta de sauver la victime; il s'empara de Delaunay, pour le conduire à l'Hôtel-de-Ville. Dans le trajet, il le disputa à la fureur populaire, et, pour atténuer l'excitation, il mit sur sa tête son chapeau à panache aux trois couleurs. Mais les vociférations de la foule accroissaient le délire; Hullin ne put conduire son prisonnier jusqu'au terme du trajet : à l'entrée de la place de Grève, le peuple le lui arracha; il fut massacré, et ses membres furent distribués aux coryphées des piques.

Peu après, Flesselles, en descendant le perron de l'Hôtel-de-Ville, vit venir à lui un homme bien mis; il le reconnut : c'était Moraire, orfèvre. Cet homme s'approche, tire de sa poche un pistolet, le place dans l'oreille de Flesselles, et lui fait sauter la cervelle. Le peuple eut une victime de plus pour la lanterne.

Les massacres du mois de juillet n'étaient pas clos; le pilier de mort reçut Foulon, intendant des finances, et Berthier, son gendre : le premier fut traîné dans les rues de Paris, bâillonné avec du foin; car le prétexte de son supplice fut d'avoir ordonné une coupe de blé vert. Il avait autour du cou un collier de chardons; on le força à marcher pieds nus, et, à chaque pause, on essuyait avec des orties la sueur de son visage. Berthier, garrotté sur une charrette, eut devant les yeux la tête sanglante de son beau-père qu'un Cannibale portait sur une pique. Il fut lentement mis à mort.

Le premier sang d'une révolution avait coulé : Louis XVI, dont l'énergie était tout au cœur, voulut faire digue, seul, au flot qui mugissait : après ces journées de meurtre, il se rendit à pied, sans armes, sans escorte, suivi de ses frères, à l'assemblée des États. Là, il livra sa pensée et sa vie à l'investigation des représentans de la France. Il parla aux députés en frère, et non en monarque, les suppliant « de faire cesser les scènes de carnage et de ramener la tranquillité publique. »

« Je sais, » dit-il, « que l'on cherche à élever « contre moi d'injustes préventions ; je sais qu'on « a osé publier que vos personnes n'étaient pas « en sûreté. Des récits aussi coupables ne sont-« ils pas démentis d'avance par mon caractère « connu ? Eh bien ! c'est moi qui me fie à vous !... »

Un éclair de bonheur récompensa le noble dévouement de Louis XVI. L'enthousiasme de l'assemblée fut spontané; le cri de « vive le roi! » fit vibrer la voûte. La plus grande partie des députés se précipitèrent pour lui faire escorte à son retour au château; les mandataires avoués de la révolte restèrent seuls dans l'enceinte législative...

Le cortége solennel de la France faisant ovation à son roi, fut salué par les acclamations d'une foule immense. Le monarque, pressé par les flots du peuple, mit une heure à parcourir le court espace qui séparait le château de la salle des séances. Une ère de paix semblait s'ouvrir sous la pression de l'enthousiasme national. Louis XVI sourit une dernière fois à l'avenir.

Le parti populaire ne laissa pas de répit à la couronne : Bailly et Lafayette furent élus à l'Hôtel-de-Ville, l'un maire de Paris, l'autre commandant de la garde nationale. Ces choix, faits dans le sein de la commune, appuyaient l'insurrection. Alors Lafayette tirant son épée, l'abaissa devant le peuple, pour saluer la puissance dont il reconnaissait la tenir.

Cependant la sommation d'honneur de Louis XVI aux députés n'avait pas arrêté les égorgemens. La banlieue fut l'écho des massacres parisiens. Au fond du vase de sang, il y avait une lie qui le faisait fermenter : toujours, au sein de l'émeute, des agens sous les haillons apparaissaient pour glisser le pennon d'Orléans, et des victimes de parti furent aussi livrées au massacre.

Durocher, grand prévôt, surveillait le club de Passy; il avait vu partir des ordres sanguinaires; il avait vu distribuer de l'argent; il avait surpris le secret des mots de passe et des signes de ralliement: sa vie fut visée.

Des cartouches populaires furent essayées sous sa fenêtre : c'était un appel; il ne descendit pas. Alors, une rixe combinée l'attira. Il vint pour rétablir l'ordre; une détonnation se fit entendre, une balle venait de lui traverser les reins; il tomba, et la conjuration marcha encore dans le mystère.

Châtel, maire de Saint-Denis, avait été le bienfaiteur de sa commune: dans un temps de disette, il avait distribué en père l'épargne de ses récoltes. Quand il eut tout donné, le peuple voulut avoir encore ! Châtel montra ses granges vides, et laissa entrevoir que les accaparemens faits par le duc d'Orléans accroissaient la misère des campagnes. Dès cet instant, un réseau de mort l'enlaça.

Devant l'abbaye de Saint-Denis, un paysan aborde le maire; sous le masque de la bonhomie,

il lui dit : « Bonjour, monsieur not' maire ; baillez-« nous donc une prise ! » Châtel tend sa tabatière, et l'homme continue ainsi : « Tenez, mon-« sieur not' maire, aussi vrai comme je tiens c'te « prise de tabac dans ces doigts-ci, ce soir nous « jouerons à la boule avec vot' tête ! » Châtel répondit en riant à ce propos ; il le prit pour une des plaisanteries du temps. Sa famille effrayée le supplia de se cacher ; il sourit, et continua ses soins pour les approvisionnemens.

Tandis qu'il travaillait au bien public, la mort s'avançait. Bientôt les hurlemens de l'insurrection vinrent jusqu'à lui ; les groupes se réunirent et marchèrent vers la mairie. L'homme de bien vit alors le danger ; il sortit par une porte dérobée et se réfugia au presbytère ; puis craignant de livrer deux victimes au lieu d'une, il se fait ouvrir l'église et va chercher refuge dans le clocher.

La demeure du curé est fouillée ; les cris de mort percent l'air, ils montent jusqu'à Châtel : saisi d'effroi, il veut chercher une retraite plus sûre et se hisse au sommet de la sonnerie. Cette prévision amena sa perte ; le poids de son corps ébranle la cloche, elle tinte : c'est le signal de mort. L'émeute crie « au clocher, au clocher !... » et bientôt le supplice commence. La victime garrottée est traînée par les pieds jusque dans l'église. Sa tête frappe sur chaque marche. Celui qui avait nourri le peuple est mutilé par le peuple ! Châtel est promené par la ville ; son corps

devient le but des piques, des fourches, des bayonnettes : son sang marquait la route du cortége de meurtre.

« Donnez-moi la mort !... » s'écriait le mutilé; mais l'émeute frappait toujours. « A Paris !.. à Pa- « ris !... A la lanterne !... » Alors le crime à froid éleva sa voix. Une vieille femme s'écria : « Vous « n'y pensez pas; il ne nous sera jamais possible « de conduire cet homme jusque-là, il sera mort « avant que nous arrivions; que nous l'étran- « glions, ou que nous lui coupions la tête, cela « est bien indifférent; livrez-le-moi, je vais l'é- « gorger sur place. »

La motion de la bacchante des carrefours est accueillie ; elle s'assied, tire de sa poche un de ces petits couteaux appelés *eustaches*, et se fait un horrible jouet de la tête qui lui est livrée; et à chaque fois qu'elle plonge la lame dans la gorge, elle dit : « Ne sens-tu pas une certaine fraîcheur? » — « Au nom de la religion qui me le commande, « je pardonne à mes bourreaux, » disait la voix du supplicié; « mais je n'aurais jamais cru que « tant de férocité fût au cœur ! »

Cette agonie sanglante dura cinq quarts d'heure. Puis la tête fut portée en trophée sur la pique des massacres.

Le cortége entra dans Paris et se dirigea vers l'Hôtel-de-Ville. La garde nationale lui barra le chemin : il attendit un ordre ; l'ordre arriva de rétrograder. Mais Lafayette, au lieu de sévir contre

les assassins, parlementa avec eux et les pria de se retirer paisiblement dans leurs foyers.

Ces tableaux ne dessillèrent point les yeux de Louis XVI ; il se croyait aimé du peuple! Trois cent mille hommes s'armèrent; l'Hôtel-de-Ville devint le temple de la fédération; l'acceptation de la cocarde tricolore fut demandée au roi. Devant cette demande, les princes et les vieux soutiens du trône quittèrent la France. Monsieur, frère du roi, resta seul dans la tourmente, il mesurait à froid le terrain qu'on pouvait encore parcourir sur le sol de la patrie. Louis XVI commanda « l'arme au bras » à sa garde et voulut s'avancer seul au milieu du peuple; il avait dit : « J'irai à Paris ; mes intentions ont toujours été « pures, le peuple doit savoir que je l'aime; je « me confie à lui, et d'ailleurs, il fera de moi ce « qu'il voudra. »

Telle fut la résolution du roi, tel fut le pas décisif de la monarchie, telle fut la nouvelle ère de la patrie : elle ne fut heureuse ni pour le roi ni pour le pays.

Le cortége du monarque allant abaisser devant la révolution le drapeau séculaire de la France, montra au grand jour l'écroulement de l'édifice social.

La populace de Versailles remplaça les gardes du roi; à mesure que le cortége avançait, il se grossissait. Les citoyens des campagnes, armés de faux et de fourches, suivaient la voiture royale ;

ils l'avaient forcée de marcher au pas. A l'entrée de Paris, une triple haie montra à Louis XVI la population des faubourgs dans toute sa laideur. Là, les débris du pillage des armuriers étaient aux mains des masses : des piques, des arquebuses, des lames de couteau, des épées rouillées dans le sang et mises au bout de longues perches apparaissaient avec les haches qui se hissaient au-dessus des bonnets rouges.

A la vue du monarque qui venait se livrer avec tant de confiance à la force populaire, un mouvement d'enthousiasme surgit. Des acclamations s'élevèrent de toute part : le cri de « vive le roi! » éclata, comme aux beaux jours de la patrie. Alors Lafayette, parcourant les rangs, vint interrompre cet élan de loyauté. C'est « vive la nation! » qu'il faut crier, et non « vive le roi! » Le peuple à ces mots, fit une pause : un conflit s'éleva; une foule compacte entoura la voiture du roi : les cris de « vive la nation!... et vive le roi!... » se mêlèrent; l'ovation devint tumultueuse. Il y eut des regrets étouffés, il y eut une insubordination avancée; plus loin, une scène tragique s'apprêtait: sur la place de la Concorde, un orchestre fit entendre l'air : « Où peut-on être mieux qu'au sein « de sa famille? » Cette place était encombrée des matériaux du pont Louis XVI alors en construction ; sur ces monticules les groupes se pressaient. Un coup de feu partit d'un de ces groupes; le bruit de la détonnation fut étouffé par les fan-

fares, mais la balle vint frapper une femme près de la portière de la voiture de Louis XVI. Cette femme, nommée *Félicité Duprateau*, expira en disant : « On m'a atteinte au lieu du roi. » Son cri se perdit dans le brouhaha de la marche. Ce ne fut qu'après le départ du cortége que le commissaire de police Sirbeau dressa un procès-verbal. La balle qui avait mal visé fut extraite; à l'ouverture du cadavre par les chirurgiens Sallin et Ruffin, le lieutenant criminel Bacheris de Villefort recueillit les charges. Le calibre de cette balle prouva que l'assassin avait ajusté une arme forée. Il y eut encore de l'or pour cacher une main régicide, et cet événement passa comme un souffle impur qu'on ne peut suivre ni réprimer.

Le cortége du roi allait toujours, il atteignit enfin l'Hôtel-de-Ville : là, Louis XVI éleva son chapeau, la cocarde tricolore venait d'y être attachée; ce fut le premier pli du suaire monarchique. A la sortie du roi, le désordre fut à son comble : les cris de joie de la révolution triomphante, la fureur concentrée des hommes de parti qui redoutaient l'abaissement total de la couronne, l'ivresse sans portée des masses, tout bruissait, tout était terrifiant.

Lorsque Louis XVI parut sur le perron, portant la nouvelle cocarde, des milliers d'armes s'élevèrent en signe de houra et de salut national. Dans ce tumulte, le roi pressé de toute part sentit un coup porté par une main furtive; il retint tout signe de

douleur et se tut. L'assassin de la place Louis XV avait-il repris son poste, et encore une fois avait-il mal visé? Il y eut autant de mystère dans le crime que de générosité chez le roi; l'impunité seule ne se courba point pour honorer les vertus royales.

Le monarque, pour ne pas troubler la joie publique, ne jeta aucun cri; il avait vu, il n'indiqua personne. Tout le jour il sourit; mais de retour à Versailles, il laissa voir sous l'aisselle gauche une blessure profonde. Le silence du roi fut interprété : quelques personnes nommèrent tout haut une faction; Louis XVI garda le secret régicide;... il attribua cet accident à l'imprévoyance causée par le tumulte.

Il y eut toujours dans le cœur des Bourbons une expansion de miséricorde qui déborda et les fautes des hommes et les taches de la patrie.

CHAPITRE XII.

Les Masques.

1789.

Loin des palais, dans ces régions montagneuses où la misère est fière et jamais suppliante, dans les gorges des Cévennes, où les partis ont chacun leurs collines et leurs rochers, où le culte protestant s'est posé de front contre le culte catholique, on voyait, dès l'année 1789, les populations se rendre la nuit dans les antres des monts granitiques, et tenir des conciliabules qui ressemblaient à ces assemblées druidiques, où le sang des victimes enmaillotées était répandu pour interroger l'avenir.

Dans ces clubs mystérieux, on agitait les discordes religieuses et civiles; l'ignorance ajoutait au maléfice; on éclairait les hommes, non pour les guider vers la foi, mais pour les guider à des

scènes de meurtre et de pillage. Ces cavernes qui ont retenti trop souvent du martyrologe catholique, de la prière et du pardon, ne résonnaient alors que des imprécations de la révolte : c'étaient des conjurés masqués, qui n'osaient point découvrir à ciel ouvert leurs pensées ; leur conscience était murée, mais, pour frapper, leurs bras étaient prêts.

La surveillance est sur leurs pas, mais la surveillance échoue; ils ont leurs signes, leur mot de passe et un dialecte qu'on ne comprend point. *Les masques* ont juré haine à la religion de saint Louis, et haine au trône d'Henri IV. Tout ce qui est pur, tout ce qui est franc, ne sympathise point avec eux; ils ont l'orgueil du crime. Ils se sont levés, ils ont abattu, puis ils se sont recouchés.

Les masques sommeillaient en paix devant les mesures inquisitoriales et en vue des agens de la force. Leurs insignes allaient à plusieurs visages, leurs ramifications atteignaient haut.

Les crêtes des Cévennes apparaissent comme un drapeau entre le Midi et les provinces centrales de la France. Le Languedoc, le Gévaudan, le Rouergue, l'Auvergne, toutes les contrées où le schisme s'est armé, semblent avoir déversé l'écume des conjurations dans les excavations de ces rochers, pour rappeler que la pauvreté des doctrines suit dans ce lieu la pauvreté du sol.

C'est dans les Cévennes que Jourdan *Coupe-têtes* préluda à ses exécutions nocturnes ; il im-

prégnait sa barbe du sang des victimes; il ne voulait pas qu'elle séchât dans l'oisiveté, et il la rougissait dans le meurtre... C'est aussi dans les Cévennes que Rabaut de Saint-Étienne, ce ministre de Calvin, faussa les croyances, et lança en face des victimes le rire de Satan. Il était aussi là, sous le masque, ce farouche Voullant, qui amassa dans les comités révolutionnaires tant de listes de suspects, et qui allait chaque jour à la place de Grève se poser au pied de l'échafaud, pour voir, selon son expression, « la grimace que « faisaient les aristocrates à la chatière! »

Tous ces révolutionnaires avaient fait dans ces gorges leurs premiers essais de terreur.

Louis XVI dédaigna long-temps de sévir contre les masques; il pensait que cette petite population avait, comme les Vaudois, leurs rites et des mœurs douces; le roi était trompé, mais il aimait les erreurs du cœur. Son esprit de tolérance s'harmoniait avec la magnanimité; il n'aimait pas à punir. Les masques le savaient, les masques en abusèrent : ils étaient sectateurs politiques, ils devinrent assassins. Leur communion renfermait des vœux régicides; l'hospitalité était un moyen de prosélytisme. Ils avaient élu un roi qui avait fait serment d'abattre les rois; ils avaient fraternisé en secret dans des banquets, en portant des toasts de mort, *convivæ regis*. Leurs affiliations rattachaient les hameaux, puis les bourgs, puis les villes; on parla d'eux, on les oublia en-

suite : ils revinrent encore sur la scène, et laissèrent toujours après eux une traînée de sang.

Les masques n'ont pas été étudiés, c'est une société qui a été la bouture de la démagogie; elle a fait d'autant plus de mal, que ses grands coups ont été portés dans l'ombre, et qu'il n'y a eu qu'un demi-jour pour laisser voir l'écueil.

Les meurtriers de la glacière à Avignon, les porteurs de têtes appelés à Paris par des lettres occultes, tous ces terroristes en haillons qui avaient les secrets des grands trépas, sortaient des clubs des Cévennes; ils avaient serré la main à tous ces montagnards qui bondirent avec leurs piques et leurs haches, pour traîner dans les rues des lambeaux de chair, ou pour saper les vieux manoirs. Alors, ces hommes marchèrent tête haute et n'eurent plus besoin de masques : plus tard, la Convention donna le nom de *montagnards* à ses membres les plus fougueux.

Les révolutions ont leur robe virile, cette robe est tissée à lien fort dans les conjurations. La sueur du peuple et les gouttes de sang qui tombent sur la trame, creusent : c'est toujours par les tombes qu'on commence, toujours par les tombes qu'on finit. Les masques jetèrent un germe de trouble dans les retraites où les populations étaient heureuses. Des conspirations s'introduisirent près des chaumières; la gaîté fuit, les peines restèrent. Ils établirent une petite république dans une grande monarchie; elle grandit, et bientôt on ne vit plus

qu'une petite monarchie dans une grande république.

Les masques avaient leurs statuts, qui consacraient *les droits de l'homme*, et ce fut dans le moment où le roi venait de rattacher au progrès la paix à son royaume, que les perturbateurs des Cévennes se levèrent.

Les grandes expéditions de la Corse, de l'Amérique et des Indes avaient montré le pavillon de France fort et haut; les agitateurs agirent pour amener la réaction du désordre. Ils avaient trouvé refuge dans les contrées obscures des Cévennes; ils reformèrent les bandes des masques. Ces soldats de la révolution s'armèrent des outils du labeur, couvrirent leurs vêtemens de chemises, voilèrent leur visage de vieux linge, ou le noircirent, et bientôt, les *masques* vinrent frapper aux vieux castels, comme aux vieux monastères, en criant : « Liberté! plus de dîme ! » puis ils se rendirent chez les receveurs municipaux, pour livrer aux flammes les rôles des contributions.

Il y avait là une leçon politique. Pour cette fois, les masques ne tuèrent ni ne pillèrent; c'était un soulèvement d'effroi : la hardiesse du meurtre n'arrive jamais du premier bond. L'anarchie avançait, les masques ne reculèrent point.

Il y eut des hommes debout pour souffler la discorde; il y eut des hommes qui veillèrent pour apaiser les factions, braver les dangers et porter aide au malheur. Le baron de Marguerittes, dé-

puté de la noblesse à l'assemblée constituante, et l'une des victimes de la révolution (1), était un de ces hommes de bien : son caractère lui avait donné une grande influence sur les populations ; comme baron des États du Languedoc, il avait administré ces contrées, et ces contrées avaient béni tous ses actes.

Durant les hivers rigoureux, il ouvrait aux pauvres des foyers et faisait des distributions de vivres. Dans une année de disette, il cautionna, sur sa propre fortune, l'approvisionnement des greniers publics.

La classe nécessiteuse s'abstint long-temps de se révolter, dans la crainte d'encourir son blâme ; c'était là un vrai patriotisme et le triomphe de la vertu.

Le baron de Marguerittes avait étanché le sang des dissensions religieuses qui avaient éclaté à la Gardonenque. Puis, comme maire de Nîmes, il conjura les complots qui surgirent dans les ruines des arènes; il suivait pas à pas tous les maléfices des troubles pour les apaiser.

Ce fut à son château de Roque-Courbe qu'il appela tous les hommes soupçonnés de faire partie de l'association des masques, pour les ramener à l'ordre. Mais l'insurrection rejeta les conseils, s'arma et frappa... Il y avait derrière une volonté puissante qui ordonnait.

(1) Son jugement porte : » La peine de mort, pour avoir servi la « cause du tyran Capet. »

Les clubs de Paris avaient adressé aux masques des messages secrets. Ils reçurent ensuite des renforts et devinrent chaque jour plus redoutables.

Le comte de Périgord, qui commandait les forces militaires, en eut avis. Il donna ordre au régiment de Piémont, qui était à Uzès, d'envelopper les cantons insurgés. Dammartin, chef de l'expédition, était brave et habile, il combattit et pacifia les Cévennes; il y eut peu de répression violente : trois masques seulement furent saisis et exécutés, et encore leur condamnation se rattacha-t-elle moins à leur soulèvement qu'à des crimes antérieurs.

Après cette répression, les insurgés se démasquèrent, rentrèrent dans leurs huttes et reprirent leurs travaux des champs.

Louis XVI, dont le sceptre ressemblait à cette arme de la chevalerie qu'on appelait *l'épée de miséricorde*, retira ses troupes des Cévennes... puis il puisa dans sa cassette pour soulager ses ennemis... car là, tous ses ennemis étaient pauvres.

La soumission ne fut pas réelle; les masques ajournèrent leurs desseins et firent serment de ne pas se trahir. Ils étaient tous coupables, aucun ne vendit son frère-conjuré, la justice ne put agir, les témoins redoutaient le poignard, et la politique, dans l'impuissance de condamner, commanda de tout absoudre.

Voilà l'image de la morale hors loi; avec cette morale, les révolutions avancent.

Les masques reprirent leurs accoutremens et leurs faux, ils récidivèrent, et cette fois ils devinrent cruels : les cachots du Viviers se remplirent, les magistrats instruisirent ; les convictions s'armaient de pièces, le glaive de la justice royale était suspendu, il allait s'abattre sur la révolte, lorsqu'un incident s'interposa entre l'échafaud et le don de merci. Une jeune fille se présenta à la grille de Versailles avec un bouquet de fleurs, et l'offrit à Marie-Antoinette : ces fleurs étaient rares, c'était le tribut de la flore des Cévennes. La reine accueillit ces tiges embaumées, elles recélaient un billet, ce billet était un placet qui alla à son cœur, il était formulé au nom des enfans des insurgés ; ils demandaient : « Si le roi les rendrait « orphelins?... » La signature était celle des jeunes familles des prisonniers. Une larme tomba des yeux de la reine, et peu après elle fit approcher la suppliante et lui dit : « Retournez en paix dans « vos montagnes ; c'est aujourd'hui ma fête, le roi « n'a point de punition à départir, mais seulement « des bienfaits. » Marie-Antoinette accompagna ces mots de la remise des *lettres de grâce* qu'elle venait de faire sceller de la main du roi.

Cette munificence du cœur fit ce que l'autorité n'avait pu faire : les masques fermèrent leurs clubs et ne reparurent plus sur la scène politique. Tant il est vrai que parfois la clémence pour réformer le mal est plus forte que les armes.

CHAPITRE XIII.

Journées d'Octobre.

1789.

La révolution fermentait dans l'ombre : les mains qui déjà étaient teintes de sang guettaient une jointure pour y lancer des dards. L'arrivée du régiment de Flandre à Versailles fut le prétexte choisi pour un nouveau signal de meurtre. Selon l'usage, les gardes du roi offrirent un repas de corps aux officiers du régiment prenant garnison. Le roi et sa famille s'y montrèrent un instant.

La révolte souffla aux oreilles des Parisiens de calomnieuses clameurs. Le bruit circula que dans le banquet militaire la cocarde tricolore avait été foulée aux pieds par les gardes-du-corps : l'émeute, à ce récit, bondit. Elle avait été prise à gage par

un prince que la subversion de l'hérédité pouvait seule élever au trône.

Le duc d'Orléans niait le but; il voulait donner à son délire anarchique l'apparence d'un enthousiasme libéral. Mais, au fond de tous les soulèvemens, on trouvait toujours un fil tenant à sa cassette; elle soldait et l'insurrection et les accaparemens.

L'abnégation de Louis XVI semblait rattacher la législation politique à la monarchie; la révolution allait faire halte, on la poussa en avant.

La défection avait eu pour point de départ « les gardes-françaises; » ce fut toujours de leurs rangs que partirent les premières attaques, qui ébranlèrent le trône et abaissèrent la royauté.

L'arrivage des grains fut arrhé au loin : Paris n'en vit plus aux halles. Les boulangers ne purent plus fournir aux besoins de la consommation ; il y eut réalité dans la misère, combinaison dans sa cause. Alors, des agens se glissèrent dans les masses; des voix sourdes nommèrent Philippe d'Orléans comme le réparateur du mal-aise public. Ces rumeurs partirent des compagnies de grenadiers, sous les ordres de Lafayette ; elles étaient formées des débris des gardes-françaises. Ces compagnies menacèrent de conduire le peuple à Versailles. Le ministère s'alarma. Lafayette écrivit « qu'il était sûr de son influence, et qu'il ré-« pondait de la tranquillité. »

Cependant des avis secrets étaient envoyés à

Versailles; de toute part on annonçait un grand mouvement. Le nom d'Orléans était dans toutes les bouches; un murmure sourd faisait circuler les mots de régence, d'abdication, mêlés à ceux de disette. Les soldats de Lafayette parlaient hautement d'un changement dynastique.

La journée du 4 octobre fut troublée par des attroupemens; on cria tout haut : « Demain, à « Versailles, » et aucune mesure ne fut prise contre une effervescence que tout annonçait terrible.

Necker, Saint-Priest, Montmorin, dirigeaient le ministère; les deux archevêques, Lefranc de Pompignan et Champion de Cicé, étaient effacés; leurs voix étaient nulles.

Le 5 octobre, Paris fut réveillé par le tocsin et la générale. Les halles étaient encombrées de femmes qui criaient avec rage : « Du pain! du pain! » Le tumulte augmente. Ces femmes ont pour guide Maillard, l'agent avoué de la faction d'Orléans. Les ci-devant gardes-françaises les appuient, et déclarent qu'ils marcheront avec elles. Alors, Lafayette se décide à envoyer un message d'alarmes à Versailles, puis on lui force la main, il monte à cheval, harangue la révolte, et se laisse conduire par elle. Maillard se présente à d'Eminy, major-général de la garde nationale : « Nous autorisez-vous à aller à Versailles? » — « Faites comme vous l'entendrez; je ne donne

« point d'ordres, » répond le subordonné de Lafayette.

« Marchons! » s'écrie la horde. Partout le rappel bat : la populace, dirigée par Maillard et les grenadiers, s'avance vers l'Hôtel-de-Ville; les portes sont enfoncées, les armes pillées. Huit cents fusils et deux canons sont le butin de la journée. Alors, l'émeute prend de la consistance: Hullin, à la tête des volontaires de la Bastille, se joint aux femmes qui faisaient drapeau. La milice de Lafayette imprime le mouvement; elle ordonne à la commune de s'assembler, et elle s'assemble. Les grenadiers vont en députation chez le général; un soldat savait son rôle; il s'exprima ainsi : « Mon général, nous sommes dé-
« putés par les six compagnies de grenadiers :
« nous ne vous croyons pas un traître, mais
« nous croyons que le gouvernement trahit; il
« est temps que tout ceci finisse. Nous ne pou-
« vons tourner nos baïonnettes contre des fem-
« mes qui nous demandent du pain. Le comité
« des subsistances malverse, ou est incapable
« d'administrer son département; dans les deux
« cas, il faut le changer. Le peuple est malheu-
« reux : la source du mal est à Versailles. Il faut
« aller chercher le roi et l'emmener à Paris; il
« faut exterminer le régiment de Flandre et les
« gardes-du-corps, qui ont osé fouler aux pieds la
« cocarde nationale. Si le roi est trop faible pour

« porter la couronne, qu'il la dépose. Nous cou-
« ronnerons son fils : on nommera un conseil de
« régence, et tout ira mieux. »

Lafayette, effrayé de se voir tête de colonne, veut se retirer à l'Hôtel-de-Ville; les soldats du centre l'entourent et lui crient : « Morbleu!
« notre général, vous resterez avec nous; » et celui qui était investi de la force civique attend l'arme au bras la délibération de la commune. Vers le soir, l'arrêté municipal lui fut apporté; il était ainsi conçu :

« Vu les circonstances et le désir du peuple,
« et sur la représentation de M. le commandant-
« général qu'il était impossible de s'y refuser, la
« commune autorise M. le commandant-général,
« et même lui ordonne, de se transporter à Ver-
« sailles. »

Le salut de l'ordre monarchique était aux mains du chef de la garde nationale; il n'essaya pas de protester contre la révolte; il lui prêta force de loi. L'arrêté de la commune avait été concerté; aussitôt sa réception, Lafayette donna l'ordre du départ et se plaça à la tête de la rébellion armée. Cet acte eut une grande portée : pour la première fois, l'émeute était sous le manteau de la garde civique.

La révolution fut personnifiée, dans le cortége qui sillonna Paris le 5 octobre. Les femmes des clubs s'étaient hissées sur les canons; elles marchaient mèche allumée. Huit cents hommes ar-

més de piques, et les trois compagnies de la garde nationale, formaient les premiers rangs; puis venaient les faubouriens; cette lie mêlait ses haillons et ses fourches aux baïonnettes de la force avouée.

Les volontaires portaient des cartouches; le matin, un armurier de la rue Tiquetonne les avait distribuées avec profusion, en disant : « Pre- « nez, elles sont payées par le petit père d'Or- « léans. »

Sur le passage du cortége, la foule se grossissait, et, dans tous les groupes, on voyait un homme en redingote grise, et une badine à la main, se faufilant et animant le peuple. La veille, le duc d'Orléans, dans le même accoutrement, avait été rencontré à la porte Saint-Honoré par le marquis de Foucault, son collègue à l'assemblée nationale; il se retrouvait sous le même habit, à l'heure de l'insurrection. Les chefs de l'émeute se jetaient un regard d'intelligence, et les femmes des halles disaient : « Not'petit père nous regarde. »

Au centre du tumulte, un enfant fut trouvé marquant des maisons avec de la craie. Arrêté par la police, il déclara loger aux écuries d'Orléans. Sous toutes les formes le nom du prince apparaissait.

Cependant Versailles était encore tranquille au dehors; les ministres seuls avaient reçu un courrier de Paris, qui annonçait un lendemain

terrible; néanmoins, ils avaient laissé partir le roi pour Meudon.

Cependant la révolte établissait un camp de réserve au sein de l'assemblée législative. Là, Mirabeau et son parti attisaient l'anarchie. La lecture d'un message de Louis XVI, en réponse à la déclaration *des droits de l'homme*, fit éclater l'effervescence; le roi disait :

« Messieurs, de nouvelles lois constitutives « ne peuvent être bien jugées que dans leur en- « semble : tout se tient, dans un si grand et si « important ouvrage! Cependant je trouve na- « turel que dans un moment où nous invitons la « nation à venir au secours de l'État, par un pacte « signalé de confiance et de patriotisme, nous la « rassurions sur le principal objet de son intérêt.

« Ainsi, dans la confiance que les premiers « articles constitutionnels que vous m'avez fait « présenter, unis à la suite de votre travail, rem- « pliront le vœu de mes peuples et assureront « le bonheur et la prospérité du royaume, j'ac- « corde, selon votre désir, mon accession à ces « articles, mais à une condition positive, et dont « je ne me départirai jamais : c'est que, par le « résultat général de vos délibérations, le pou- « voir exécutif ait son entier effet entre les mains « du monarque. Une suite de faits et d'observa- « tions, dont le tableau sera mis sous vos yeux, « vous fera connaître que, dans l'ordre actuel « des choses, je ne puis protéger efficacement

« ni le recouvrement des impositions légales, ni « la libre circulation des subsistances, ni la sû- « reté individuelle des citoyens ; je veux cepen- « dant remplir ces devoirs essentiels de la royauté : « le bonheur de mes sujets, la tranquillité pu- « blique et le maintien de l'ordre social en dé- « pendent. Ainsi, je demande que nous levions « en commun tous les obstacles qui pourraient « contrarier une fin si désirable et si néces- « saire.

« Vous aurez sûrement pensé que les institu- « tions et les formes judiciaires actuelles ne pou- « vaient éprouver de changement qu'au moment « où un nouvel ordre de choses leur aurait été « substitué; ainsi, je n'ai besoin de vous faire « aucune observation à cet égard.

« Il me reste à vous témoigner, avec franchise, « que si je donne mon accession aux divers « articles constitutionnels que vous m'avez fait « remettre, ce n'est pas qu'ils présentent tous « indistinctement l'idée de la perfection, mais je « crois qu'il est louable à moi de ne pas différer « d'avoir égard au vœu présent des députés de « la nation, et aux circonstances alarmantes qui « nous invitent si fortement à vouloir, par-dessus « tout, le prompt rétablissement de la paix, de « l'ordre et de la confiance.

« Je ne m'explique point sur votre déclaration « des droits de l'homme et du citoyen. Elle con- « tient de très bonnes maximes, propres à gui-

« der vos travaux; mais des principes, suscep-
« tibles d'applications et d'interprétations diffé-
« rentes, ne peuvent être justement appréciés,
« et n'ont besoin de l'être, qu'au moment où leur
« véritable sens est fixé par les lois auxquelles
« ils doivent servir de base. »

« Cette acceptation est un refus, » s'écrie-t-on aux bancs de la gauche. Les chefs de parti avaient le secret de la journée; ils devancèrent, par des motions brûlantes, le pas de l'émeute qui approchait.

Bientôt le bruit de l'invasion parisienne circule dans l'enceinte : c'était un signal. Pétion se lève; il dit « qu'il vient dénoncer à l'assemblée le repas
« donné la veille par les gardes-du-corps. »

Entre la révolution parlementaire et la révolution populaire il y avait solidarité; la dénonciation de Pétion fut bientôt le cri de ralliement des masses.

Vers midi, Mirabeau dit à l'oreille du président Mounier : « Levez la séance; quarante mille
« hommes arrivent à marche forcée. »

Déjà des groupes de femmes avaient envahi les avenues de Versailles : c'étaient les éclaireurs de l'armée parisienne; elles se présentèrent aux portes de l'assemblée. Mounier voulut quitter le siége, mais l'insurrection imposait déjà la loi. La majorité décida la prolongation de la séance et l'introduction des femmes. Maillard prit la parole en leur nom.

« Ce matin, » dit-il, « on n'a pas trouvé de « pain chez les boulangers : dans un moment de « désespoir, j'ai été sonner le tocsin ; on m'a « arrêté, on a voulu me pendre ; je dois la vie « aux dames qui m'accompagnent. Nous sommes « venus à Versailles pour demander du pain, et « en même temps pour faire punir les gardes-du- « corps qui ont insulté la cocarde tricolore. Nous « sommes de bons patriotes. Nous avons arraché « toutes les cocardes blanches qui se sont pré- « sentées à nos yeux dans Paris et sur la route. »

Après cette apostrophe, l'orateur tira de sa poche une cocarde blanche, la déchira et la foula aux pieds. Enflant ensuite sa voix, et faisant un geste menaçant, il dit : « Nous forcerons tout le « monde à prendre la cocarde patriotique. » Cette menace excita les murmures des hommes monarchiques. « Que veut dire ceci? » s'écria insolemment Maillard. « Est-ce que nous ne sommes pas « tous frères? — Oui, lui répondit Mounier, « tous les hommes sont frères; ce n'est pas là ce « que l'on nie. Les murmures que vous entendez « viennent de ce que vous avez menacé de forcer « à prendre la cocarde; vous n'avez le droit de « forcer personne. » La fermeté du président imposa silence à l'orateur populaire.

Des clameurs confuses remplirent l'enceinte : les cris « du pain!... du pain!... » dominaient le tumulte. Une faction mit à profit l'ébullition, on vota l'envoi de six députés vers le roi, pour lui demander l'ac-

ceptation pure et simple de la constitution. Alors seulement M. de Saint-Priest envoya à Meudon un message au roi, pour l'instruire du mouvement révolutionnaire; mais il n'en parlait que comme d'un rassemblement de femmes et peu dangereux. Louis XVI donna l'ordre du retour à Versailles. En vain des serviteurs plus zélés qu'énergiques embrassèrent ses genoux pour le supplier de fuir. Le duc de Luxembourg, instruit par des avis de Paris, insista à son tour : « Allons donc, » dit Louis XVI, « y pensez-vous? Des femmes qui « demandent du pain! hélas! que n'en ai-je à leur « donner? Que ne puis-je sécher toutes les larmes! « Je vais leur parler. »

Tandis que le monarque suivait l'impulsion de son âme et rentrait au château, la sédition populaire et parlementaire était debout.

La motion de la gauche avait été accueillie; six députés avaient été choisis pour se rendre chez le roi : « Oui! oui! » s'écrient les femmes, « allons avec nos représentans! » Aussitôt chaque mandataire est placé entre deux tricoteuses qui le tiennent sous le bras. Le cortége se dirige lentement et en désordre vers le château, pour laisser le temps à l'armée parisienne d'entrer à Versailles. Les gardes-du-corps s'étaient ralliés à la hâte sur l'avenue de Saint-Cloud : là, ils barraient le chemin : leur contenance ferme arrête un moment l'invasion, mais bientôt la fureur redouble; les femmes vomissent la menace, ils sont assaillis à

coups de pierre : dans cet instant un ordre exprès du roi interdit aux gardes-du-corps la répression par les armes. Cette inaction enhardit le peuple : les *sans-culottes* lèvent leurs piques; une de ces piques est lancée contre un des gardes, elle atteint son cheval; on se précipite sur le cavalier, il allait être massacré, quand Desroches, capitaine de la garde nationale de Versailles, le dégage et arrête les agresseurs. Mais les agresseurs sont arrachés de ses mains, et force reste à l'émeute.

Alors la horde presse les escadrons, elle essaie d'y jeter le désordre pour se faire jour. Un espace est libre; un garde national et dix femmes s'élancent. Un coup de feu tiré par derrière atteint le marquis de Savonnières, officier des gardes, et lui casse le bras : le carré s'ouvre pour lui faire un rempart, il est pansé sur place. « Mes « camarades, » crie le brave Savonnières, « c'est « du roi qu'il faut vous occuper : de la prudence, « ou vous pourriez tout perdre ! »

Cependant les gardes-du-corps isolés qui venaient rejoindre leur escadron étaient attaqués sur tous les points de la ville.

Au milieu de ces scènes, le président Mounier et les six députés étaient poussés vers le château; la pluie tombant à torrent n'arrêtait pas le cortége. Le passage forcé, la masse se resserra. Alors une horde d'hommes déguenillés, souillés de fange, armés de haches, de couteaux, de lames, d'épées, hurla « escortons nos représentans! »

et ces hideuses figures se pressèrent autour des mandataires de l'assemblée, vociférant et brandissant leurs armes.

Les représentans, couverts de boue, trempés de pluie, étaient mêlés aux sans-culottes. Aux approches du château, un peloton de gardes-du-corps prit le cortége pour un attroupement, se jeta à travers et le dispersa. Les cris des femmes, les menaces de l'escorte apprirent aux officiers leur méprise.

Cependant les députés et leurs douze conductrices furent introduits dans l'intérieur du château.

Là, entre le roi et le peuple, il n'y avait pas d'influence étrangère. Louis XVI laissa parler son cœur : cette éloquence frappa juste : les émeutières se jetèrent à genoux et supplièrent le roi de leur laisser baiser sa main; elles lui dirent : « Sire, nous allons vous faire connaître « à ceux qui ne vous aiment pas!... »

A leur sortie, ces femmes crient avec force : « Vive le roi, vive notre bon roi!. . demain nous « aurons du pain!... »

Les masses ne font pas écho... elles hurlent : « Ce sont des coquines, elles ont été payées... Si « elles ne montrent pas un écrit du roi pour avoir « du blé, il faut les mettre à la lanterne. » — « A la lanterne!... à la lanterne!... » Aussitôt une des femmes est saisie et entraînée. Les gardes-du-corps accourent et parviennent à la faire rentrer

dans la cour, où ses compagnes s'étaient réfugiées. Elles demandent à retourner près du roi, elles obtiennent un écrit; elles reviennent, le montrent à la foule; elles font un récit tellement vrai de la paternelle bonté de Louis XVI, que le peuple s'arrête... contemple... et remplace ses cris de mort par des cris d'allégresse....

Le calme semblait rétabli ; les gardes-du-corps se rassemblent pour rentrer dans leurs quartiers. Mais ce moment d'enthousiasme ne fut qu'une trève; la horde recommença ses clameurs : quarante coups de fusil furent tirés sur une compagnie des gardes-du-corps ; Dutertre et Pezet furent blessés.

La compagnie écossaise croyait à la concorde, elle revenait l'arme au bras au château; tout-à-coup elle est attaquée ; plusieurs gardes sont atteints, ils ne ripostent pas. Ce corps était dévoué, il obéissait à la volonté du roi, il était un rempart : on voulait forcer Louis XVI à le licencier. L'animosité populaire était dirigée contre tous les serviteurs armés, et le danger s'accroissait à chaque instant. Des avis répétés sont donnés aux gardes-du-corps : ce n'est plus seulement l'émeute parisienne, mais la garde nationale de Versailles qui a juré leur perte. Un officier de cette milice, qui avait été dans la maison militaire, accourt et s'écrie : « Vous êtes mes anciens camarades, « je vous dois un conseil de salut : ne sortez pas « de vos quartiers, songez, songez que vous seriez

« massacrés! Je viens du rassemblement, la fu-
« reur est à son comble; j'ai voulu parler pour
« vous, et à grand'peine j'ai pu échapper à la
« mort. »

Pendant ce temps le comte d'Alvignac recevait un autre officier de la garde nationale : « Je me
« compromets, » dit ce loyal citoyen, « mais l'hon-
« neur avant tout : je vous préviens qu'on est
« déterminé à faire feu sur vous; dans ma com-
« pagnie, je ne compte que six soldats décidés
« comme moi à casser la tête au premier révolté
« qui vous visera... Vous êtes prévenus, mon de-
« voir est rempli. »

Dans cette extrémité, et pour se conformer aux ordres de Louis XVI, les officiers des gardes du roi prennent la résolution d'envoyer une députation vers la garde nationale pour fraterniser avec elle. Le duc de Luxembourg se met à la tête de ce corps d'officiers. Ils allaient sortir, lorsque le comte d'Estaing, commandant de la garde nationale de Versailles, se jette au-devant d'eux et leur crie : « Où allez-vous? vos camarades viennent
« d'être fusillés; moi-même j'ai été insulté, me-
« nacé : ce sont des forcenés, ne sortez pas. »

L'aspect du château était terrifiant : des ministres indécis, de vieux serviteurs embrassant les genoux du roi et le suppliant de sauver ses jours, et de préserver ceux de la reine et du dauphin, des femmes en larmes implorant le dévouement des milices citoyennes pour le salut de la famille

УНИВЕРЗИТЕТСКА БИБЛИОТ

royale; des officiers supérieurs donnant et révoquant des ordres, tout montrait la faiblesse aux prises avec la violence. Au milieu de ce tableau, Louis XVI entouré des députés repoussait avec le calme d'une âme timorée l'adhésion que ces députés voulaient lui arracher, « la déclaration des droits « de l'homme. » Le président Mounier va jusqu'à dire au roi que son refus va aggraver l'insurrection... La responsabilité du sang versé était un argument irrésistible auprès de Louis XVI : sa raison cède au désir de la paix; il fixe sur Mounier un regard résigné et dit : « Je donne mon « acceptation pure et simple. » — « Sire, ce n'est « pas assez : je prie Votre Majesté de me la don- « ner par écrit. »

Louis XVI avance encore d'un pas; il écrit et signe cette déclaration :

« J'accepte purement et simplement les articles « de la constitution et la déclaration des droits « de l'homme et du citoyen, que l'assemblée na- « tionale m'a présentés. »

Les constitutans rapportèrent ce trophée d'un jour de menace; mais cette concession, loin de calmer les esprits, donna vie à une nouvelle effervescence. Alors les hommes dévoués coururent aux écuries du roi et voulurent faire amener par des rues détournées les voitures de la cour, espérant déterminer Louis XVI à partir... mais les agitateurs avaient posé partout des sentinelles, les

voitures furent ramenées, et les cris de la révolte redoublèrent...

Cependant le roi veillait au salut de ses gardes; il leur fit donner l'ordre de se réunir dans la cour des ministres; mais entre les quartiers de cavalerie et le château, il y avait des glaives cachés; le massacre commença. Guérault de Berville fut atteint; le chevalier de Moucheron fut traîné, sabré et mutilé.

Au cri : « A bas l'Autrichienne! » tous les gardes-du-corps s'alignèrent sur la terrasse devant l'appartement de la reine : le canon populaire pointa leurs rangs.

Tandis que la mort planait sur la demeure royale, la livrée d'Orléans parcourait avec sécurité la cité, et Philippe-Égalité se glissait le long des trottoirs... Reconnu par le peuple, il fut entouré de la lie des faubourgs, et des femmes des halles vociférèrent autour de lui : « La tête de l'Au- « trichienne!... oui, sa tête!... il nous la faut!... « vive notre roi d'Orléans!... » Et les coutelas s'élevaient avec des imprécations atroces; puis les hordes reprenaient : « Nous sommes venus « demander du pain au boulanger, à la boulan- « gère!... Du pain! du pain! s'ils ne nous en don- « nent pas, mettons le feu au château et cou- « ronnons monseigneur d'Orléans; il nous en « donnera... lui... c'est notre bon petit père!... »

Tout-à-coup l'air retentit d'un houra de triomphe, il est frénétique : c'est le gros de l'armée

parisienne qui fait son entrée à Versailles. Lafayette commande halte devant le lieu des séances de la représentation nationale : là, il demande à son armée le serment de fidélité « *à la nation*, *à* « *la loi* et *au roi* : » Il entre ensuite dans la salle avec un front serein, et s'adressant au président, il dit : « Soyez tranquilles, je réponds des trou- « pes, j'ai leur serment. »

Lafayette se rendit peu après chez Louis XVI suivi de ses aides-de-camp; il y resta jusqu'à onze heures du soir. En traversant l'œil-de-bœuf, il serra la main des officiers des gardes et dit : « Tout est arrangé; j'ai fait faire au roi des sacri- « fices pour le sauver : les ci-devant gardes-fran- « çaises reprendront leurs postes. »

Bientôt ce programme de la révolte fut exécuté; les gardes-françaises se rangèrent en bataille dans la cour des ministres et relevèrent toutes les sentinelles.

Les amis du roi se voilèrent le visage; Lafayette ordonna la retraite de toutes les personnes qui s'étaient rassemblées autour du château pour défendre la famille royale. « Il faut, » s'écria-t-il, « éloigner de l'armée parisienne toute idée de « méfiance; que chacun se retire dans ses foyers « et repose en paix. Je réponds de tout. »

Le commandant de la force civique poursuit son œuvre; il semble avoir pris à tâche d'endormir toute surveillance. Il va dire à Louis XVI : « Sire, que Votre Majesté se retire en toute sé-

« curité dans ses appartemens; des mesures in-« faillibles assurent la tranquillité de la nuit. » Alors le roi congédia les députés qui étaient réunis autour de sa personne.

L'assemblée était en permanence : à deux heures du matin le château resta silencieux. Les hommes dévoués obéirent à l'injonction du roi et quittèrent l'œil-de-bœuf.

Lafayette se rendit à l'assemblée et tint au président le même langage qu'il avait tenu au roi. « Je vous engage à lever la séance; je réponds « de tout, et je suis si certain que la tranquillité « ne sera point troublée, que je vais prendre du « repos. » C'était là sa ronde et son mot d'ordre. Mounier le crut : les députés se séparèrent... mais les grands meneurs ne retournèrent pas à leur demeure; il y avait une faction qui avait le secret de la nuit.

Dans la famille royale, la sécurité n'était pas au cœur : la reine jugeait sans aveuglement les événemens et les hommes; la parole de Lafayette ne la rassurait pas. Pendant cette fatale soirée, elle ne s'était fait aucune illusion sur le danger; elle répondait avec calme aux alarmes de ses serviteurs : « Je sais qu'on vient chercher ma tête; « j'ai appris de ma mère à ne pas craindre la « mort; je l'attendrai avec fermeté. » Au plus fort du tumulte, elle avait repoussé les supplications de salut par ces mots sublimes : « Jamais je n'a-

« bandonnerai le roi ni mes enfans; quel que soit « le sort qui les attend, je le partagerai. »

Quand tout fut calme à la surface, dans l'enceinte du château, Marie-Antoinette insista pour que ceux qui l'entouraient se retirassent : « Allez, « messieurs, » dit-elle avec un noble calme aux gardes-du-corps, « retirez-vous, je l'exige; la jour- « née de demain vous prouvera que vous aviez « besoin du repos de la nuit ! »

La reine parlait en héroïne : un billet lui avait été remis, il renfermait ces mots, de l'écriture d'un des ministres : « Votre Majesté sera égorgée « demain à six heures! » Marie-Antoinette, pour donner l'exemple, se mit au lit; mais le lendemain avait sonné pour la famille royale...

A peine le tumulte de la soirée était-il éteint, que la voix de l'insurrection retentit de nouveau; les coryphées de la révolution avaient arrêté leur plan : Mirabeau, Barnave, Pétion, Lechapelier menèrent le tumulte nocturne. Les cabarets étaient ouverts : des voix sourdes murmuraient dans les rangs du régiment de Flandre : « Armez- « vous! combattons pour la liberté! Aux armes! « aux armes!... »

Dans l'église Saint-Louis, un conciliabule s'était tenu aux abords de la nuit. La faction d'Orléans y était au complet; on y dressa un programme de sang. Le secret n'avait pas été gardé; le billet écrit à la reine en fit foi.

Cependant Lafayette, craignant de voir sa tête marquée par la faction qu'il servait avec trop de lenteur, s'était retiré chez le prince de Poix, il y dormait... Ce sommeil profond tacha sa vie, et lui fit donner, à la journée du 6 octobre, le nom de *général Morphée*.

Tandis que les bandes parisiennes reformaient leurs rangs, le parti d'Orléans siégeait encore. L'église Saint-Louis était restée ouverte toute la nuit, et le prince de la révolution y était en personne. La levée de cette séance secrète fut le mot de « marche; » l'émeute jeta aussitôt le cri « aux armes (1)! »

L'effroi fut partout : les hurlemens des assaillans du trône retentissaient de toute part. Un seul homme n'était pas debout, il dormait toujours. Lafayette laissait aux gagés du meurtre le temps de marcher à leur but.

Le réveil du 6 octobre avait été combiné; c'était encore du pain que le peuple réclamait. Le duc d'Orléans avait converti son or en greniers de réserve, il maniait par là l'insurrection; la famine était son arme, elle blessait à mort... l'ébullition populaire était mesurée avec le blé livré à la consommation. Cette fois il y avait eu disette; cette fois les troubles étaient sanglans.

Dans la nuit d'angoisses du 5 au 6 octobre,

(1) La correspondance privée du prince de Poix sur les journées d'octobre, appuie les annales officielles. Elle fait connaître que tout se trouve au triage des temps.

une autre apathie fut aussi livrée à l'histoire. Le commandant de la garde nationale de Versailles resta au repos, comme le commandant de la garde parisienne. Le comte d'Estaing et le marquis de Lafayette ne se réveillèrent pas au cliquetis des piques.

Ces deux généraux, pour laisser dans cette crise leur honneur engagé, avaient entendu une voix qui avait dit : « Il faut se défaire de ceux qui « feront obstacle. » Cette voix était celle du grand visir de la journée, celle de l'homme qui portait un crachat sur le cœur et du sang à la main, qui se glissait dans les attroupemens, toujours vêtu d'une redingote grise, et portant sa badine de commandeur... les hordes assaillantes l'appelaient « notre petit père, notre roi d'Orléans !... »

A cinq heures du matin, la masse parisienne s'ébranle; les assassins de la veille se présentent à la grille du château. Là, les sentinelles posées par Lafayette servent d'auxiliaires au soulèvement; les gardes-françaises, dont il avait répondu, livrent passage aux hommes qui arrivent les bras nus et qui lancent des cris de carnage. Le flot se rue, traverse la cour des ministres, la cour des princes; les jardins sont occupés... le pas des conjurés est sourd : on va frapper...

Les gardes-du-corps étaient restés sous les armes, malgré les assurances de Lafayette; mais entravés dans leur zèle par les ordres du roi, quatre-vingts seulement avaient pu rester dans l'in-

térieur du château. Le cri : « Trahison ! » retentit : les gardes de faction à la porte des appartemens se dévouent à périr pour sauver leurs maîtres.

Le maréchal-des-logis Luillier brave le danger, traverse à la tête d'un faible peloton les cours envahies, et va prendre les ordres du marquis d'Aguesseau, major de service. Des gardes du roi sont posées aux portes extérieures ; mais le courage est réduit à l'inertie par la volonté de Louis XVI. Les gardes-du-corps reçurent l'ordre réitéré « de « ne point tirer, de ne frapper personne, de ne « point se défendre. — Assurez notre malheu- « reux maître, » dit Luillier au marquis d'Aguesseau, « que nous obéirons ; mais nous serons « assassinés, et nous ne le sauverons pas !... »

Cependant le duc de Guiche court chez le commandant de la ville ; c'est du fond de son alcove que d'Estaing lui répond : « La position des « gardes-du-corps est, en effet, très délicate : ils « ne peuvent ni rentrer à leur hôtel, ni revenir « au château ; faites comme vous l'entendrez. » Il referma ses rideaux, et dormit encore...

Les gardes-du-corps, qui avaient bivouaqué sur le tapis vert du parc, échappent à grand' peine à la rage des sans culottes ; leur hôtel est fouillé avec des glaives !...

La demeure royale allait tomber au pouvoir de l'insurrection ; là, des mystères iniques allaient s'accomplir. Des bras nerveux brandis

saient des coutelas sous des habits de femmes... et vomissaient de sanglantes vociférations contre la reine...; d'autres agens, tenant des sacs d'argent, distribuaient le salaire du crime... puis les mégères ouvraient leur tablier, et offraient aux soldats du régiment de Flandre des écus à pleines mains.

A la buvette de la garde nationale, on distribuait gratis les liqueurs; partout l'or découlait d'une source occulte, partout le nom d'Orléans était mêlé aux imprécations régicides.

A chaque pas de la horde, l'ambition jetait son masque : on avait besoin de connaître tous les couloirs des appartemens pour arriver plus vite et pour frapper plus vite... Alors l'homme en redingote grise se glissa furtivement au milieu d'un groupe... Il fut reconnu par le garde national Mollet, qui faisait sentinelle à l'une des grilles : « Passez, Monseigneur, » lui dit le soldat de l'anarchie; mais un des gardes-du-corps de faction à l'entrée d'une galerie lui barre le passage...

Bientôt d'Orléans reprend pose au sein d'une masse de peuple qui déborde; il serre la main des plus forcenés; il se presse contre les haillons fangeux; il fraternise, et la colonne est ivre de fureur. Elle enlève tout ce qui lui fait face; elle marche au pas de charge; elle se précipite dans la cour royale. Là, le sang du 6 octobre coule, et coule à flots... Deshuttes, garde-du-

corps, est à ce poste, il crie : « Vous n'avancerez pas! » Il tombe... ses membres deviennent le trophée de la révolte. Sa tête est hissée sur la pique du massacre. Varicourt reprend le poste de son compagnon pour tomber aussi... Il est décapité. Moreau s'avance... il est saisi; les glaives vont s'abattre, mais l'homme à la longue barbe, le bourreau des premiers crimes, dépêche une autre victime, et Moreau, tout meurtri, s'évade... « Je suis à vous, » s'écrie l'homme à la hache; « quand m'en livrerez-vous un autre? Ma barbe « n'a plus de sang... et m'aurait-on dérangé pour « deux têtes? »

Quel est donc cet homme à *la longue barbe*, qui abat, et qui se plaint qu'on l'ait dérangé seulement pour deux têtes? C'est Jourdan, le massacreur d'Avignon, qui a pris le nom de *Jourdan-Coupe-Tête*, et qui n'est pas rassasié!... La faction d'Orléans a soldé ses pas, comme un expert au meurtre, et les a soldés par tête!...

L'émeute frappe toujours; elle escalade le grand escalier, elle est à la salle des gardes-du-corps de la reine. Ce sont des bêtes farouches qui crient : « Il faut lui manger le cœur! » Ce sont des furies, qui tirent de dessous leurs tabliers des faucilles, et qui, avec des gestes de mort, s'écrient : « Marie-Antoinette a dansé pour son « plaisir; nous la ferons maintenant danser pour « le nôtre. » Les gardes bordent la balustrade et soutiennent le choc; ils donnent le temps à la

reine de gagner un escalier dérobé et de se sauver chez le roi. Les cris de massacre retentissent dans le palais de Louis XIV, ils arrivent au cœur de son petit-fils. Luillier, de La Fare, de Charmont, sont renversés. Le poste des gardes est envahi. Le roi accourt par l'œil-de-bœuf au-devant de la reine. « Malheureux, respectez l'asile de votre reine! » répète Luillier : il tombe... La chambre à coucher de Marie-Antoinette est forcée... « Elle n'y est plus! » s'écrient avec rage les égorgeurs : « le coup est manqué!... »

Partout du sang, partout des prodiges d'honneur chez les gardes du roi. Les noms de Luillier, Miomandre Sainte-Marie, Durepaire, Bernard, Guéroult de Berville, Laroque Saint-Hurieu, retentissent pour combattre ou mourir à leur poste.

Cependant Marie-Antoinette a fait amener près d'elle ses enfans. Ce groupe auguste prie et attend les assassins..... il se conforte contre le trépas!...

Le palais est sillonné; les bandes armées pénètrent jusqu'à l'œil-de-bœuf; déjà les clameurs arrivent jusqu'à la famille royale. Il n'y a plus près d'elle qu'un petit peloton de gardes-du-corps; le reste a péri!... A la porte extérieure, des soldats des anciennes gardes-françaises font sentinelle. A la vue des meurtriers, une étincelle d'honneur se réveille sous cet uniforme. Les factionnaires de la révolte, placés entre le peuple et les gardes, frappent à coups de crosse à l'œil-de-bœuf, et s'é-

crient : « Ouvrez, ou nous enfonçons la porte. » Alors un dialogue s'établit :

« Qui êtes-vous? » répondent les gardes-du-corps. — « Grenadiers parisiens. — Que deman-« dez-vous? — Que vous arboriez la cocarde na-« tionale. — Nous avons la cocarde-uniforme, « et nous ne l'avons jamais quittée. — Paris « croit que vous portez la cocarde blanche. — « C'est faux. — La preuve? — La voici. » A ces mots, de Chevanne ouvre la porte; il se pré-sente seul et sans armes, et dit : « Si c'est une vic-« time qu'il vous faut, prenez ma vie. Je suis un « des commandans du poste; le droit de mourir « le premier pour la défense du roi m'appar-« tient!... mais, pour la gloire de votre arme, « grenadiers, respectez un roi qui vous aime!... »

Cette héroïque apostrophe, ce démenti visible, appelèrent un élan de regrets. Les gardes-françaises s'écrient : « Nous voulons vous dé-« fendre, et non vous livrer. » Alors, spontané-ment, les grenadiers et les gardes-du-corps s'em-brassent... la vie de Louis XVI et de Marie-An-toinette est sauvée... Les transports éclatent; il n'y a plus guerre, on fraternise... L'élite des dé-fenseurs du roi a conquis l'élite des défenseurs de l'insurrection... ils ne font plus qu'un corps. Le roi et la reine paraissent; il y a sécurité pour tous... Les gardes du roi et les gardes-françaises refoulent la horde de sang hors de l'enceinte royale, et relèvent tour à tour à toutes les issues

les gardes-du-corps massacrés... La Fayette apparut alors; la tâche de l'évacuation du château s'était accomplie sans lui... le général *Morphée* en réclama sa part; on la lui laissa prendre...

La colonne du meurtre chercha ailleurs des victimes : dix-sept gardes-du-corps, cernés dans leur quartier, sont meurtris, torturés et traînés sur la place d'armes pour y être massacrés : ils sont arrachés à la mort par les grenadiers qui ont fait un rempart au roi.

La cohorte envahissante veut encore du sang, toujours du sang; elle se complaît sur les cadavres : là, il y en avait de chauds... elle hume la révolution...; l'odeur d'un corps mort sent toujours bon à l'émeute... Les gardes-du-corps blessés avaient été transportés à l'hospice, le peuple se rua sur l'hospice pour continuer son œuvre. Là, le dévouement et la charité faisaient faction : ils se placèrent entre les piques et les victimes... *La Marseillaise* retentit; les hurlemens remplissaient déjà l'asile de la souffrance, quand le chirurgien Voisin, major de l'infirmerie, voit le danger et le conjure. Il s'avance avec sang-froid; mille voix s'élèvent : «Nous voulons fouiller l'hospice. A mort, « à mort les aristocrates!... — Oui, oui, place au « peuple! » répond le chirurgien-major; « mais « avant, il faut boire et fraterniser. » Alors il ordonne les apprêts de la libation; mais le signal de salut est donné. La sœur supérieure entend à demi mot; et tandis que les verres s'entrechoquent

au hourra des refrains révolutionnaires, les blessés sont transportés dans la salle des pauvres. Ils sont revêtus du bonnet et de la casaque de l'hospice. Les lits qu'ils venaient de quitter disparaissent, et les filles de Saint-Vincent-de-Paul font le service de la salle des nécessiteux avec leur calme accoutumé... Le dortoir que les gardes venaient de quitter retentit du pas des meurtriers des 5 et 6 octobre; la salle du refuge est envahie : mais à la vue de la livrée de l'indigence, les piques s'abaissent... les victimes sont sauvées...

Cependant Louis XVI avait entendu des cris de mort; il se précipite sur le balcon, au moment où les révoltés allaient fouiller d'autres asiles, et crie au peuple : « Mes enfans, grâce « pour mes gardes !..... ils sont Français comme « vous. »

Les gardes-du-corps qui entouraient le roi jettent leur bandoulière, élèvent leur chapeau où se voit la cocarde tricolore, et s'écrient : « Vive la « nation ! »

Tout change d'aspect : la versatilité populaire répond à cet élan par le cri de « vive le roi !... » La bande se découple : on va chercher les gardes échappés au massacre... Des milliers de bras les portent en triomphe sous le balcon du monarque.

Ce mouvement réactif ramène l'espoir au cœur de Louis XVI. C'est en vain que les meneurs cherchent encore à rallumer la discorde... la déception les attend... Des voix vociférantes

crient toujours, « la reine!... la reine!... qu'elle « paraisse!... »

Marie-Antoinette s'avança sur le balcon entre le Dauphin et Madame. « Point d'enfans!... » crient les voix furieuses. Louis XVI pâlit: la reine conduit ses enfans dans la galerie, et le front serein, la contenance majestueuse, elle reparaît seule. Tant d'héroïsme désarme la haine : les cris de mort ne remplissent plus les poitrines... et les acclamations de « vive la reine!... » retentissent de toute part. Ce moment paya bien des heures d'anxiété!... bien des heures de souffrance!...

Cependant Louis XVI, entouré de sa famille en larmes, parlait toujours en père et refusait d'agir en roi. Pendant cette heure de trève, il résista à toutes les sollicitations de fuir, il répondait : « Il est douteux que mon évasion pût me « mettre en sûreté; mais il est très certain qu'elle « deviendrait le signal d'une guerre qui ferait « couler des flots de sang. J'aime mieux périr « que d'exposer pour ma querelle tant de mil- « liers de citoyens. »

L'influence des agitateurs se fit de nouveau sentir; une rumeur sourde annonce une recrudescence de révolte; puis des clameurs ; puis des cris : « Le roi à Paris! le roi à Paris ! » L'émeute s'exaltait; des vociférations remplacèrent encore l'ovation de l'enthousiasme. La consternation est partout, Lafayette et les grenadiers des gardes-

françaises qui avaient arrêté le sang restent immobiles : Louis XVI seul conserve un front calme : dans le groupe qui l'entoure il aperçoit quelques députés, il les charge d'aller à l'assemblée nationale et de la convoquer en séance dans le salon d'Hercule, afin d'appuyer de son concours les délibérations.

Les comtes de Sérent et de Blacons portent le message; le président Mounier s'écrie : « Ren- « dons-nous auprès du roi. » Mais ici l'anarchie avait ses athlètes. Les députés qui avaient figuré dans l'émeute sous le voile d'un déguisement, avaient passé des rangs des conjurés sur les bancs des législateurs. Mirabeau, Barnave, Pétion, Laclos, Lechapelier, toute la faction d'Orléans était là pour attacher son nom à la séance du 6 octobre; tous ces membres étaient juges et parties.

Les comtes de Sérent et de Blacons transmettent le message royal. Mirabeau se lève et dit : « Le président ne peut pas nous faire aller chez « le roi sans délibération. » Le public applaudit. Mounier monte au fauteuil, il insiste pour que l'assemblée se rende au vœu du monarque qui est en péril... Une voix s'élève des bancs de la gauche : « Ce vœu est-il écrit? — Non, » répond le président; « mais voici MM. de Sérent et de « Blacons qui l'ont reçu de la bouche du roi. » Mirabeau tient le champ clos de l'opposition parlementaire; il s'écrie d'une voix hardie : « On ne « peut délibérer dans le palais du roi; il suffit

« d'envoyer une députation de trente-six mem-
« bres. »

Mounier défend avec force l'honneur législatif. Mirabeau domine l'assemblée; sa motion est adoptée. L'abandon de Louis XVI est consommé.

Le refus de l'assemblée donna force à l'insurrection et énergie au dévouement. Les serviteurs réunis autour du monarque se font forts de lui frayer une route de salut : « Fuyez, sire, » répètent leurs voix suppliantes. — « Non! non! » dit Louis XVI; « il ne faut pas exposer la vie de « plusieurs, pour en sauver une seule... j'irai à « Paris. »

Des salves d'artillerie annoncent cette détermination. Le cortége de deuil de la monarchie se prépare. La reine courbe la tête et porte le cœur haut...

L'assemblée voulant pallier la défection qui avait amené ce grand sacrifice, annonce au roi « qu'elle transportera à Paris le siége de ses dé-
« libérations, et qu'elle venait de nommer cent « députés pour lui faire escorte. »

Le nom de Mirabeau était en première ligne sur la liste, il fut retranché par le président. « Pourquoi me rayez-vous, Mounier? » dit Mirabeau, « je demande à faire partie de la députa-
« tion pour apaiser le peuple, en cas de danger. » — « Ceux qui ont assez de crédit pour apaiser le « peuple, peuvent aussi le soulever, » reprend

Mounier. Mais la volonté de Mirabeau était la loi du jour. Il resta chef de file du cortége.

Peu après, la motion d'adieu de Mirabeau fut lancée aux provinces. La relation des événemens des 5 et 6 octobre fut mise en relief par ces mots : « Maintenant le vaisseau de la chose pu-« blique va s'élancer plus rapidement que ja-« mais. »

Les dernières heures du roi à Versailles ajoutèrent un anneau à la chaîne de sa captivité. On lui refusa le droit de donner quelques ordres aux serviteurs qu'il laissait derrière lui.

La victime volontaire se livra tout entière. Le cortége s'ébranla, le roi monta en voiture avec la reine, ses deux enfans, et madame Élisabeth. Les cent membres de l'assemblée nationale étaient à sa suite.

L'homme à la *grande barbe* menait la légion des massacreurs; son bonnet rouge faisait drapeau; une hache ensanglantée était son arme; ses mains, ses cheveux, ses vêtemens étaient humides du sang de la veille; son visage en était rougi. A ses côtés, deux sans-culottes portaient en trophée les têtes des gardes-du-corps Deshuttes et Varicourt...

La lie des faubourgs, hommes et femmes pêle-mêle se ruaient à la suite du meurtrier en chef. La *Marseillaise*, le *ça ira* et tous les refrains des clubs étaient les hymnes du trajet : ces hymnes

n'étaient interrompus que par les brutales apostrophes jetées à la famille royale.

Derrière la voiture du roi marchaient, à pied, tête nue et désarmés, les gardes-du-corps.

La première halte se fait à Sèvres : là une horrible scène ajouta à l'horreur de la marche. Un perruquier fut contraint de friser les deux têtes que les émeutiers portaient sur les piques...

L'or de Philippe d'Orléans fit trouver à point plusieurs charrettes de blé... elles suivaient le cortége: le peuple semblait traîner après Louis XVI un corps de délit et sa condamnation... il ne cria pas, « vive le roi! » il répéta, « vive notre père « d'Orléans! » Les bandes longeaient alors la terrasse du château Boulainvillers, elles aperçurent le prince du sang, il était là pour contempler la révolution menant son œuvre.

Cette marche dura cinq heures : à l'entrée de Paris, la cohue redoubla. Les masses accouraient au devant des masses pour fraterniser, et les femmes qui revenaient de Versailles criaient : « Nous vous amenons le boulanger, la boulan- « gère et le petit mitron. » Durant ce temps, le Dauphin disait en pleurant : « j'ai faim. » Le trajet avait été long, la reine prit son fils sur ses genoux, une larme de mère tomba, le jeune prince ne demanda plus rien...

L'Hôtel-de-Ville fut le point d'arrêt : la famille royale, épuisée de douleur et de besoin, subit le discours du maire de Paris. Bailly osa appeler ce

jour de massacre une belle journée; il s'écria : « Nous avons reconquis notre roi ! »

Louis XVI suivait sans dévier la route qu'il croyait bonne; il n'avait effroi que du sang des Français. Le monarque outragé, violenté, sacrifié, annonça « qu'il venait avec joie et avec con- « fiance dans sa bonne ville de Paris. » Le maire se tournant vers le peuple dit : « Le roi vient « parmi vous avec joie. » — « Vous oubliez de « dire et avec confiance, » reprit Marie-Antoinette d'une voix ferme. « Vous l'entendez, » repartit Bailly, « c'est plus que si je l'avais dit moi- « même. » De ce moment-là la reine ne vit plus de salut pour Louis XVI.

A la lueur des torches, le roi et sa famille furent conduits aux Tuileries. Le palais fut une geôle dorée, où l'on ne devait plus sommeiller!

Depuis plus d'un siècle, la cour s'était tenue à Versailles : le châteâu des Tuileries n'était pas préparé pour la résidence du roi; il ne se plaignit pas. Marie-Antoinette et madame Élisabeth s'agenouillaient toujours devant la volonté du monarque.

Le malheur n'altérait pas le souvenir, dans l'âme forte de la reine : elle s'informa du sort des gardes qui avaient survécu au massacre de Versailles.

Parmi ceux dont la vie avait été préservée à l'hospice, on comptait MM. Durepaire, Miomandre de Sainte-Marie et Bernard. Quand leurs

plaies furent fermées, ils rentrèrent à Paris, à l'aide d'un déguisement.

Marie-Antoinette leur fit écrire. Ils se rendirent secrètement aux Tuileries, ils furent introduits chez une des dames de service. Là, l'ordre de chercher un asile loin de la capitale, leur fut transmis. La cassette royale leur fut ouverte, ils n'y puisèrent que le denier de l'étape. Une récompense de cœur les attendait : ils virent le roi et sa famille ; ils entendirent de leur bouche l'expression d'un sentiment profond. La reine insista sur la nécessité de leur prompt départ. Ils dirent : « Nous rendra-t-on notre épée? » Louis XVI leur tendit la main en silence. Madame Élisabeth implora le ciel pour le salut de leur route. Le dévouement ne pouvait plus s'armer; ils obéirent.

Le lendemain, le licenciement des gardes-du-corps fut exigé ; le roi le prononça. Une autre garde nommée par la municipalité lui fut donnée : ce n'était plus au monarque qu'elle devait obéissance ;... le commandant, spécialement choisi par le conseil civique, n'était qu'un geôlier portant épée...

La longanimité du roi fit gémir les hommes de cœur. La monarchie ne compta plus ses phases que par des ruines, et encore les débris du trône offusquaient: ils furent enlevés. Cependant Louis XVI obéissait à la destinée que sa conscience lui faisait. La grandeur de sa vie royale s'effaçait jour à jour, devant la grandeur de sa vie chrétienne.

CHAPITRE XIV.

Le Châtelet.

1789.

La justice constitutionnelle ne savait où se poser; les parlemens étaient démembrés, les assemblées faisaient les lois et ne pouvaient les appliquer; il n'y avait plus que les clubs pour répondre à l'action révolutionnaire.

Il fallait un tribunal qui coordonnât les vœux du peuple et les passions de ceux qui l'excitaient, et qui en même temps sévît au milieu des tiraillemens de la monarchie; ce tribunal exceptionnel, ce fut le Châtelet : il avait été institué pour connaître des délits subalternes, il devint tribunal suprême : de modestes juges furent les grands visirs du pouvoir populaire, et ces visirs installés à l'Hôtel-de-Ville abattirent ou gracièrent des

accusés, selon l'impulsion capricieuse des soulèvemens armés.

Condamnation de Favras.

Il fut un homme qui, sans être à la cour, eut des secrets de cour. Thomas de Mahi, marquis de Favras, était l'un des confidens de Louis Xavier, frère du roi, alors MONSIEUR. Il s'était montré l'ennemi de la révolution ; on l'avait vu dans toutes les assemblées d'électeurs, protester contre les empiétemens populaires ; on visa sa tête, elle tomba. Favras fut accusé d'entretenir des correspondances en Picardie, en Artois, dans le Hainaut et dans le Cambresis, pour échelonner des troupes afin de protéger le roi dans sa sortie du royaume.

Louis XVI était alors traqué par les factions ; il y avait de l'honneur à entreprendre une telle tâche : le trépas de Favras a couvert ce mystère, il en a couvert beaucoup d'autres.

MONSIEUR avait donné des ordres secrets : Favras était le ministre occulte de la légitimité ; il avait été chargé d'un emprunt de deux millions, il s'adressa au banquier Chomel. Les souscriptions de cet emprunt devaient être signées par le comte de la Châtre, premier gentilhomme de MONSIEUR, et cet argent devait être employé à soudoyer les gardes-françaises, pour sauver le roi et protéger sa retraite sur Metz.

La délation avait été encouragée par l'Assemblée

nationale, une prime de 24,000 francs avait été votée en faveur de tout révélateur de complot contre-révolutionnaire. Cet appât mit deux espions sur les pas de Favras; Turquati et Morel épièrent le mandataire de la royauté et le livrèrent à la justice prévôtale du Châtelet.

Quand l'astuce et la délation arrhent une proie, elles transforment les soupçons en charges : Favras fut accusé, en outre, d'avoir médité la mort de Lafayette, de Necker et de Bailly, qui gênaient son plan d'évasion; on lui attribua le dessein d'attaquer la garde constitutionnelle du roi dans une réaction monarchique.

Jusqu'alors, MONSIEUR était resté à part dans toutes les mesures qui intéressaient la couronne; il n'était point accueilli par la reine, il s'était montré favorable aux luttes parlementaires, il avait partagé, dans les États des notables, les idées avancées des réformes politiques; on trouva peu croyable qu'il eût organisé des mesures énergiques pour sauver le trône et le roi, son frère : on hésita à le suspecter; ce prince avait serré la main à tous les hommes du mouvement, était-ce pour s'entendre avec eux? était-ce pour les faire chuter? Cette question est restée indécise pour l'histoire.

Si on en croit les instructions que reçut Favras, si on en croit les actes d'adhésion qu'on a mis au jour, toutes les fois que la crainte a quitté son poste près des révolutions, on voit que MONSIEUR

avait vraiment la pensée de sauver la monarchie. On a trouvé dans les papiers de Favras un titre qui motiva, lors de la restauration, la pension que ce prince accorda à la veuve de Favras; il est conçu en ces termes :

« Je ne sais, Monsieur, à quoi vous employez votre temps et l'argent que je vous envoie? Le mal empire : l'Assemblée nationale détache tous les jours quelque chose du pouvoir royal; que restera-t-il, si vous différez? Je vous l'ai dit et écrit souvent : ce n'est point avec des libelles, des tribunes payées et quelques malheureux groupes soudoyés, que l'on parviendra à écarter Bailly et Lafayette. Ils ont excité l'insurrection parmi le peuple, il faut qu'une insurrection les corrige à n'y plus revenir. Ce plan a en outre l'avantage d'intimider la nouvelle cour et de décider l'enlèvement du..... Une fois à Metz ou à Péronne, il faudra bien qu'il se résigne : tout ce qu'on veut est pour son bien, puisqu'il aime la nation, il sera enchanté de la voir bien gouvernée ; renvoyez au bas de cette lettre un récépissé de 200,000 livres.»

Devant une telle pièce on met en regard la déclaration que fit MONSIEUR, à l'Hôtel-de-Ville; l'ovation qu'il reçut; cette confrontation dément les ordres secrets et met en évidence les principes qui dirigèrent en tout temps l'auteur de la charte de 1814.

« Vous n'attendrez pas de moi, dit le prince, « que je m'abaisse jusqu'à me justifier d'un crime

« aussi bas; mais, dans ces temps où les calomnies « les plus absurdes peuvent aisément confondre « les meilleurs citoyens avec les ennemis de la « révolution, j'ai cru devoir au roi, à vous et à « moi-même, d'entrer dans des détails impor- « tans, afin que l'opinion publique ne puisse « pas rester un seul moment incertaine. Quant à « mes opinions personnelles, j'en parlerai avec « confiance à mes concitoyens. Depuis le jour où, « dans la seconde assemblée des notables, je me « déclarai sur la question fondamentale qui di- « visait les esprits, je n'ai pas cessé de croire « qu'une grande révoluion était prête; que le roi, « par ses intentions, ses vertus, son rang su- » prême, devait en être le chef, puisque cette « révolution ne pouvait être avantageuse à la « nation, sans l'être également au monarque; « enfin, que l'autorité royale devait être le rem- « part de la liberté nationale, et la liberté natio- « nale la base de l'autorité royale. Que l'on cite « une seule de mes actions, un seul de mes dis- « cours qui ait démenti ces principes et qui ait « montré que, dans quelques circonstances où « j'ai été, le bonheur du roi, celui du peuple, a « cessé d'être l'objet unique de mes vœux: jusque- « là j'ai le droit d'être cru sur parole, je n'ai ja- « mais changé de sentimens ni de principes (1). »

Favras, pressé dans ses interrogatoires, avait

(1) Cette déclamation fut couverte d'applaudissemens, elle fais-

tout nié : reconduit dans son cachot, il demanda à être ramené à l'Hôtel-de-Ville, car il avait un poids sur la conscience, il désirait l'alléger : « Si « je révélais, » dit-il, « le nom d'un grand person- « nage, serais-je sauvé ? » Un des juges lui fit un signe négatif, et il dit à voix basse : « Alors je « mourrai avec mon secret. » Puis il reprit : « Une « main invisible, je n'en doute point, se joint à « mes accusateurs pour me poursuivre ; mais « qu'importe ? celui que je n'ai pas nommé, mon « œil le suit partout... il le suivra, même dans ma « vie d'outre tombe... »

L'action de ce procès était dramatique. Favras, avant de connaître sa sentence, dicta son testament, en présence de ses juges. Les débats s'animèrent, on entendit Turquati et Morel comme

sait le caractère d'un prince qui devait préserver de tout empiétement le trône où sa destinée pouvait l'appeler.

Bailly lui répondit en ces termes :

« C'est une grande consolation pour les représentans de la commune de Paris, de voir parmi eux le frère d'un roi chéri, d'un roi restaurateur de la liberté française. Augustes frères, vous êtes unis par les mêmes sentimens. MONSIEUR s'est montré le premier citoyen du royaume, en votant pour le tiers-état dans la seconde assemblée des notables ; il a été presque le seul de cet avis, du moins avec un petit nombre d'amis du peuple, et il a ajouté la dignité de la raison à tous ses autres titres au respect de la nation. MONSIEUR est donc le premier auteur de l'égalité civile, il en donne un nouvel exemple aujourd'hui, en vénant se mêler aux représentans de la commune, où il semble ne vouloir être apprécié que par ses sentimens patriotiques : ces sentimens sont consignés dans les explications que MONSIEUR veut bien donner à l'assemblée : le tribut de respect et de reconnaissance qu'elle doit à ses sentimens, à l'honneur de sa présence, et surtout au prix qu'il attache à l'esprit des hommes libres, lui est payé. »

témoins; c'était les dénonciateurs, c'était les hommes de la mort : on entendit les déclarations de Chomel, il ne nia point les négociations de l'emprunt. Favras était un instrument, il fut brisé... Son courage, son énergie eurent un reflet de grandeur en présence du danger... Il nia tout. Mais il y a des positions où les faits justificatifs sont des taches; il protesta contre la justice exceptionnelle qu'on lui donnait pour arbitre, c'était une infraction aux lois; il consigna cette infraction sur les registres du Châtelet et attendit avec fermeté l'arrêt qui le menaçait. Cet arrêt consacra une illégalité morale qui est restée sans exemple : des cris de mort s'étaient fait entendre, les masses semblaient dicter leurs conditions et imposer leurs exigences à la magistrature prévôtale. La mort fut prononcée, et le rapporteur Quatremère s'en excusa auprès du patient : « Votre vie, » lui dit-il, « est un sacrifice que vous devez à la tran-« quillité publique... »

Quoi ! la tranquillité publique voulait la mort d'un accusé, sur lequel les preuves étaient murées !... Favras lança un regard sur ses juges, il sourit avec amertume : ce regard et ce sourire étaient tout de mépris... Cette sentence de la tourmente politique fut exécutée avec toutes les formes des vieilles lois monarchiques.

Le 13 février, dès le matin, le curé de Saint-Paul fut introduit dans le cachot de Favras, c'était son compagnon d'agonie. Le prêtre et le patient fu-

rent placés côte à côte sur la charrette des suppliciés. Favras avait un écriteau devant et derrière lui, sur lesquels étaient inscrits ces mots : « Cons- « pirateur contre l'État. » Il devait faire, avant de mourir, amende honorable devant la principale porte de Notre-Dame, le peuple battait des mains : c'était un spectacle nouveau pour la foule, que de voir supplicier un noble comme un homme du peuple. Favras s'agenouilla devant le temple saint, il fit sa *coulpe*, puis il monta à l'échelle qui allait le livrer au bourreau et s'écria par trois fois : « Citoyens, je meurs innocent ! priez Dieu pour « moi. » Le confesseur le bénit, l'exécuteur resta immobile : alors le patient se retourna froidement vers l'homme de la loi et lui dit : « Exécuteur de « la justice des hommes, faites votre devoir. »

Le cadavre de Favras ne fut point mis en lambeaux, il ne fut point promené sur les piques, il fut inhumé à Saint-Jean en Grève; tant il est vrai que la mort d'un homme de résolution arrête les passions, et terrifie les consciences.

Acquittement du duc d'Orléans.

Le Châtelet eut encore à sévir contre un complot ; mais celui-là était fomenté non avec la lignée royale, mais avec le peuple. Alors la justice fut bienveillante. Pour la forme, il fallut conserver le caractère d'indépendance qui maintient la force, tout en cédant à la force. Le Châtelet fut souple, bien que la loi fût sévère.

La Fayette avait dit : « J'ai fait une révolution en « Amérique ; quand j'aurai fini celle de France, « j'en irai faire une troisième à Rome (1).

Le parti d'Orléans était mesuré ; à chaque bond de sang, il avait grandi ! La Fayette en faisait partie, il déserta, puis revint y rattacher ses épaulettes civiques. Cette faction ne fut point repoussée par les baïonnettes ; ce fut le Châtelet qui fut chargé de la combattre. La Fayette se borna alors à placer des sentinelles pour protéger les délibérations.

Les attentats des 5 et 6 octobre furent livrés aux investigations de la justice ; des témoins furent entendus, ils révélèrent toutes les mains tachées. Le duc d'Orléans avait fui en Angleterre ; Mirabeau tenait l'Assemblée constituante en haleine, et la maîtrisait par sa parole ; Biron avait effacé son blason en protégeant les fauteurs d'insurrection ; d'Aumont était l'un des coryphées du Palais-Royal ; Laclos avait un mandat de 150,000 francs pour justifier les actes de l'anarchie ; Chabroud, rapporteur à l'Assemblée constituante, avait une conscience malléable. Devant une telle ligue, le Châtelet se posa ; il y aurait eu du courage à combattre en lice : il y entra, mais il n'y resta pas.

(1) Cette bravade mettait en regard le rôle de spectateur que le citoyen des deux mondes avait toujours su garder. Entouré d'une force civique, il ne sut triompher d'aucune faction. Il plia devant celle d'Orléans, il laissa passer celle de Danton, cria seulement haro ! sur celle de Marat, et resta l'arme au bras devant celle de Robespierre.

C'était une mission grande et puissante que celle d'abattre l'intrigue mise en avant par de tels athlètes. Les manœuvres secrètes cherchèrent des défections : » Voyez Mirabeau, il peut tout élu- « der ; prévenez Dupont et Quatremère, que vous « gagnerez facilement. » Telles étaient les instructions des agens d'Orléans. Dupont était lieutenant particulier au Châtelet, et Quatremère, dans l'affaire de Favras, avait su étouffer bien des secrets ! On savait par expérience qu'on pouvait les faire transiger !...

Dans le principe, les juges du Châtelet avaient porté leurs vues au loin, et avaient été sans crainte dans leurs recherches. Ils avaient sommé la commune de déposer les preuves écrites, et au milieu des tergiversations, la justice se fit voie et marcha toujours. Il y eut dans ces informations quelque chose qui, à côté de la bassesse des attaques, releva la royauté et lui fit une page à part : Marie-Antoinette fut interpellée de répondre à l'enquête; elle dit : « J'ai tout vu, j'ai tout connu, j'ai « tout oublié. » Mots sublimes! qui suffiraient à l'illustration de sa vie. Tous les comités de recherche montrèrent de l'humeur ; la vérité réclamait le grand jour, on assombrit son éclat. Partout où l'on redoutait des témoignages, la culpabilité se hissa une bourse à la main, pour arrêter les révélations.

L'Assemblée constituante redoutait aussi qu'on ne vînt la démembrer, pour livrer les coupables au

glaive de la loi. Il y en avait tant, qu'elle chercha à se plastronner d'une inviolabilité qui fit tache au moment du péril.

Devant l'accusation, elle n'osa combattre ni à visage découvert, ni en montrant sa poitrine pour faire face aux attaques : elle louvoya, puis elle prit l'ascendant. Elle déclara que ses membres ne seraient point justiciables des tribunaux, sans l'autorisation de l'assemblée : l'impunité fut ainsi assurée.

Quarante membres du Châtelet s'assemblèrent et déroulèrent une procédure qui fit tressaillir. Là, on révéla toutes les menées qui avaient fait surgir le sang. Alors Boucher d'Argis, l'un des députés du Châtelet, vint déposer sur le bureau de l'assemblée constituante toutes les pièces de conviction. En faisant ce dépôt, il s'écria : « Quelle a « été notre douleur, Messieurs, lorsque nous « avons reconnu parmi ceux que de nombreux « témoignages accusent, deux membres de cette « auguste assemblée ! » Quelques voix nommèrent aussitôt le duc d'Orléans et Mirabeau. L'assemblée resta froide, mais c'était un froid de mort. Quel service aurait rendu le Châtelet, si, dans un crime de lèse-royauté et de lèse-nation, il avait prévenu le décret qui faisait une armure de soi à soi, et qui rendait les membres de l'Assemblée constituante, premiers juges de leurs actes ! L'égalité devant la loi était alors pleine et entière ; la déférence perdit tout.

L'Assemblée nationale approuva « la délica-« tesse de messieurs du Châtelet, qui, avant de « prononcer, étaient venus lui faire hommage de « la procédure. » Le véritable hommage des magistrats devait être l'exécution de la loi : voilà la justice ; voilà, en temps de crise, le devoir.

L'Assemblée constituante, fière de faire les lois et de dominer sur elles, renvoya l'affaire au rapport d'un comité : ce rapport coûta cher à la maison d'Orléans ; mais une fois payé, le prince espérait être absous.

Cependant les juges du Châtelet avaient reçu des lettres anonymes où la menace tendait à faire rétrograder l'instruction ; plus d'une fois ils furent traités de contre-révolutionnaires par le comité des recherches ; plus d'une fois on leur insinua de borner leur office à l'investigation des assassinats populaires. Quand ils se furent dessaisis de leur privilége de magistrats, ils purent voir la faute qu'ils avaient commise.

La cour négociait un rapprochement avec Mirabeau ; le Châtelet s'était mis en dehors de la loi, il se mit pour cette fois en dehors de l'intrigue. La justice attaqua de front les armoiries, la toge et le manteau plébéien. Les instigateurs des crimes du 6 octobre avaient cru lire leur sentence dans ce vers de Zaïre, qui servit d'épigraphe à l'instruction :

Le voilà donc connu ce secret plein d'horreur !

Les charges appuyaient l'accusation : le duc d'Orléans et Mirabeau étaient sur la sellette de l'opinion publique. Il y eut choc, puis entraînement, pour tout voir et même pour condamner. Mais la majorité de l'assemblée s'arrêta devant ces mots : « Ce serait faire le procès à la révolution ; nous les sauverons. » Et aucun sacrifice ne coûta pour les sauver.

Les royalistes étaient pâles d'indignation : le rapporteur Chabroud excusa tout, et, selon un écrivain du jour, « son pinceau délicat eût adouci « jusqu'à la physionomie du *coupe-tête*, si sa mis- « sion avait été de le justifier. » L'abbé Maury se leva pour combattre le rapporteur; mais ses argumens contre le duc d'Orléans et contre Mirabeau étaient empreints d'une prudence et d'une modération peu propres à motiver un décret d'accusation. Le marquis de Bonnai seul, comme officier des gardes-du-corps, parla avec force, conviction, et sa voix fit autorité morale.

— « Je garderai le silence, » dit-il, « sur un « rapport qui, je l'avoue, m'a paru un modèle « de plaidoyer pour les grands criminels, si l'apo- « logie des assassins n'eût pas été mêlée d'outra- « ges contre les victimes. Pardon, ô mes nobles « amis; pardon, ombres généreuses des martyrs « de cette journée, si j'ai cru nécessaire de vous « venger à cette tribune! Mais ne craignez pas du « moins que j'élève pour vous de timides accens. « On vous accuse d'avoir suscité de grands mal-

« heurs par un repas militaire, donné selon les « usages des corps; on vous accuse d'avoir « donné des témoignages d'amour au roi, à la « reine, à la famille royale. Malheureux que nous « sommes! d'avoir assez vécu pour voir le temps « où c'est un crime en France d'aimer le roi, d'ê- « tre reconnaissant, d'être fidèle, d'être intré- « pide! Oui, nous avons osé bénir, dans un re- « pas plein de cordialité, le roi que vous avez « béni seize ans, que vous devriez bénir toujours! « Mais nous l'avons béni, nous l'avons plaint, « sans maudire, sans outrager des institutions « nouvelles qui le réduisent à l'impuissance de « faire du bien et de se défendre. Jamais nous « ne nous serions pardonné d'avoir excité la fu- « reur, ou augmenté le nombre de ses ennemis. « Nous n'avons point foulé la cocarde nationale « aux pieds : j'en jure par notre amour, par no- « tre respect pour le roi. Que ne pouvons-nous, « comme autrefois, jeter le gage pour confon- « dre cette imposture! On accuse mes héroï- « ques compagnons d'avoir été les agresseurs, « dans la fatale matinée du 6 octobre. Juste ciel! « ils auraient été assez insensés pour provo- « quer un combat contre la plus épouvantable « multitude qui se soit jamais soulevée chez au- « cun peuple, contre des hommes déjà teints du « sang de M. de Savonières, mortellement blessé « la veille!... Ils auraient à ce point bravé les or- « dres du roi, compromis sa sûreté, celle de son

« auguste compagne! A leurs magnanimes efforts « pour défendre des jours si précieux, jugez com- « bien ils eussent frémi de les exposer par la « moindre imprudence! Eh! n'ont-ils point ma- « nifesté l'excès même de leur obéissance, en « laissant enchaîner leur courage, en ne le réser- « vant que pour arracher la fille de Marie-Thé- « rèse à la mort la plus certaine et la plus af- « freuse, pour prévenir un crime dont nous por- « terions un deuil éternel!... »

Mirabeau monta à la tribune, non pour se défendre, mais pour faire son apologie. Il montra plus de jactance que de talent; il simula la gaîté, il multiplia les néologismes, en niant un propos vulgaire et coupable qui le compromettait : « Com- « ment, » s'écria-t-il, « peut-on attribuer une telle « absurdité à un homme de qui on a tout dit, ex- « cepté qu'il était un sot? »

La procédure avait mis en regard la déposition de plusieurs témoins qui déclaraient « l'avoir vu parcourir, le soir, les rangs du régiment de Flandre, le sabre à la main, et d'avoir excité les soldats à marcher sur le château. » Il opposa à ces témoignages la déposition d'un homme qui avait signalé dans la même instruction M. de Gamache pour être l'excitateur vu au milieu des soldats du régiment de Flandre. Ce témoin avait révélé que sa figure ressemblait beaucoup à celle de M. de Mirabeau. L'orateur se leva et dit : « Tout pesé, « tout examiné, la procédure n'a vraiment rien

« de fâcheux sur ce point que pour M. de Gama-
« che, qui se trouve légalement et véhémente-
« ment soupçonné d'être fort laid, puisqu'il me
« ressemble. »

Le duc d'Orléans ne prononça point son apologie, mais il la fit prononcer, et tous deux furent absous. L'assemblée déclara qu'il n'y avait pas lieu à autoriser les poursuites, et le sang fut versé sans qu'on pût dire : « Laissez passer la « justice du roi... »

CHAPITRE XV.

La Fédération.

1790.

Jadis, tous les grands souvenirs étaient célébrés; la fédération, cette fête des camps, rappelait ces anciennes solennités du champ de Mars, où les vœux du peuple étaient soumis aux délibérations nationales. Ces vœux étaient enregistrés dans les solennités publiques; les rois les accueillaient, et les sujets s'inclinaient pour honorer ce que les temps avaient reconnu honorable.

L'émancipation des empires se développe devant les grandes scènes : il n'y a pas de royaume qui n'ait quelques fêtes à chômer, comme des traditions de gloire ou de bienfaisance.

En Chine, pour célébrer la fête de l'agricul-

ture, l'empereur trace un sillon. En Russie, la bénédiction de la Newa rappelle que la fertilité est dans la main de Dieu.

Venise, dans les épousailles de la mer par le doge, déploie un luxe emblême de son commerce, et ces pompes disent que la navigation a importé l'abondance sur ses rivages.

L'infortune eut aussi ses fêtes : les traditions de l'Écosse font revivre le souvenir de l'adversité d'une reine. L'anniversaire de l'emprisonnement de Marie Stuart au château d'Édimbourg est retracé au pied du vieux donjon. Des joueurs de cornemuse se rassemblent, et font retentir ces lieux d'une romance, en l'honneur de la reine émule et protectrice des troubadours. Cet hommage est le péage du cœur, car Marie Stuart répandait l'aumône de la même main qui touchait la lyre.

En France, les grandes solennités furent des tributs de la reconnaissance nationale : Orléans célébra la fête de Jeanne d'Arc, c'était proclamer le souvenir de la libération de la patrie.

Beauvais paya aussi un hommage à la mémoire de Jeanne Hachette ; cette cité acquitta par là le legs de la vaillance.

La fédération de 1790 ne fut point une fête qui mit en relief les vieilles gloires du pays ; ce fut une fête qui mit en action la turbulence des idées et la secousse qu'elles allaient donner aux institutions dynastiques.

Cette assemblée belligérante vint se poser en face de la monarchie, pour la niveler aux exigences du peuple.

Les droits des rois avaient coordonné l'ordre social. La fédération chercha à établir une autre puissance; elle fit naître la décevance, elle éteignit les beaux jours de la royauté.

Quand les populations se fêtent et s'alignent sous les armes, c'est l'éclair qui nous annonce un orage. L'aurore de la fédération signala le trouble; elle se leva sur des ruines. L'action des masses est un essor forcé, cet essor n'épure aucune intention, et rarement l'indépendance a fait le bien des nations.

Louis XVI accueillit le but proclamé par la fédération, celui de faire bénir les drapeaux et de les confier à la milice civique.

La formation de la garde nationale dans toutes les villes, dans tous les bourgs, dans tous les hameaux, fut le prétexte de cette assemblée armée. Les députés de toutes les provinces assistèrent à la fédération, pour mettre en évidence l'esprit novateur qui les animait. C'est au Champ-de-Mars, c'est dans ce rendez-vous du roi et du peuple, que les manifestations des différens ordres de l'État eurent lieu. Ils apportèrent tous leur péage; mais des tributs sous les piques étaient plutôt une sommation qu'une supplique : les sommations sont un luxe de force devant les rois qui se laissent tuer plutôt que de sévir.

Quelques jours avant cette solennité, le *forum* populaire fut rempli de personnages de tous les rangs, de tous les âges, saisissant les pieux, les pioches, les bêches, et traînant les brouettes patriotiques, pour déblayer et décorer le terrain. C'était un assaut de zèle. Les travailleurs se relayaient, et on voyait, pêle-mêle, des militaires, des marchands, des gens de robe; les grands et le menu peuple s'étaient groupés pour offrir leurs bras, en l'honneur du pacte fédératif.

Là, sur un talus de gazon qui formait un amphithéâtre, on allait feindre un serment, celui « d'union à la royauté. »

Un autel à la patrie fut érigé; ce fut là que l'évêque d'Autun, Talleyrand, officia solennellement; ce fut là que l'oriflamme, ce vieil étendard de la monarchie, fut béni par la révolution, avec les quatre-vingt-trois bannières des départemens, qui étaient debout pour dire au pays que les jours de paix intérieure étaient passés.

Au pied de la statue de la renommée, on avait inscrit cette légende : « *La nation, la loi, le roi.* » Ces mots rappelaient l'empire du nouveau pouvoir législatif. On avait dit aux députés : « La na« tion, c'est vous; la loi, c'est l'action de vous« mêmes; le roi, c'est le gardien de la loi, c'est le « gardien de vos actes. » La royauté était donc dépouillée; la fédération la mettait à la remorque de la France, elle ne marchait plus en tête.

Au milieu du cirque, un autel posé sur un sty-

lobate carré s'élevait; il était terminé par une pyramide de vingt-cinq pieds de hauteur; on y montait par quatre vastes escaliers : c'est sur ce perron que les orateurs devaient se faire entendre.

Un pavillon décoré de palmes, était destiné au roi, à la municipalité, aux électeurs, à l'Assemblée nationale. Le président prit place à la droite de Louis XVI; le peuple battit des mains : c'était la première fois qu'il voyait le monarque entouré de tous les corps d'élite de la révolution. Les grands dignitaires de la couronne n'y apparurent pas : cette absence fut une protestation qui jeta un reflet sombre dans le cœur de Louis XVI. La popularité coûte toujours cher aux rois.

Les harangues mirent en relief l'histoire des fêtes populaires; toutes ces fêtes étaient rapetissées pour grandir celle de la fédération.

Cette réunion bigarrée ressemblait à une bataille gagnée; l'attitude du peuple était silencieuse; le roi ne fut salué d'aucune acclamation. Ce silence était un silence de mort!... La royauté fut perdue le jour où le culte que lui payaient les vieux âges s'éteignit.

Les fêtes avaient toujours été les élémens de l'unité d'affection que les nations ressentaient pour les princes. Tout ce qui a droit à l'estime des hommes va au cœur : Louis XVI cherchait à instruire et à améliorer, il fut déçu; il perdit tout le prestige de la couronne, et fut le seul mo-

narque qui, se montrant au milieu de son peuple, ne fut point fêté en roi.

La philosophie venait de poser ses inscriptions autour des pilastres de la fédération. Ces inscriptions étaient des légendes insurrectionnelles. La première fut empruntée à Voltaire :

> Les mortels sont égaux; ce n'est pas la naissance,
> C'est la seule vertu qui fait la différence.

Puis venait cette sentence expressive :

> La loi, dans tout état, doit être universelle ;
> Les mortels, quēls qu'ils soient, sont égaux devant elle.

La fédération, avec son impulsion et avec ses devises, était un drame où l'on pouvait lire l'avenir. La rapidité de cet enseignement empêcha le roi d'y fixer les yeux; il détourna la tête, et resta pensif devant ces joies d'un jour.

Il y avait plus de six cent mille âmes au Champ-de-Mars; ce coup d'œil était triste : toutes ces factions fédératives, si remuantes, si dominatrices, marchaient au bord d'un écueil.

Cette solennité fut prolongée, bien que le roi n'y apparût qu'une fois.

Le cortége fédératif était nouveau pour la France ; il ne ressemblait en rien à la pompe des fêtes royales ; chaque jour les tentes, dressées en permanence, recueillaient de nouveaux confédérés. C'était l'ivresse des bandes de citoyens marchant au son des fifres et des tambours, défilant au

Champ-de-Mars, se rencontrant le jour et la nuit à la lueur des torches; là, elles s'embrassaient sur le terrain de la révolution, en se jurant « fraternité « ou la mort; » puis des détachemens de garde civique de toutes les bourgades; puis les vainqueurs de la Bastille et les fédérés bretons, se serrant dans les bras les uns des autres, comme les vétérans de l'insurrection armée; les honneurs, les sourires étaient distribués à tous ces hommes d'action, plus orgueilleux de tenir en main la pique de l'émeute que l'arme défensive de la patrie.

Tous les spectacles étaient ouverts à ces fédérés privilégiés; des tribunes particulières leur étaient réservées à l'Assemblée nationale; on arrhait à leur arrivée leur logis dans les hôtels des fonctionnaires publics : c'était l'aristocratie du triomphe.

Les fédérés qui n'avaient pas encore vu le roi défilaient aux Tuileries au pas de charge, et venaient se former en bataille devant le palais. Ce mouvement était un augure funeste. La fédération semblait prendre pose pour une représentation armée des émeutes.

Les chapeaux, les bonnets en poil de chèvre étaient élevés sur les baïonnettes bretonnes; le commandant de ces nouvelles cohortes monta les escaliers, et fut admis auprès du roi. « Sire, » s'écria le clan armoricain, en lui présentant une épée, « j'ai l'honneur de remettre à Votre Ma.

« jesté, au nom des braves de la Bretagne, une « arme qui ne se teindra jamais que du sang de « vos ennemis. » Louis XVI la reçut, mais un soupir s'exhala de son âme; il n'avait déjà plus de foi aux pronostics de la révolution.

Ce n'était plus le roi qui distribuait des insignes d'honneur et qui armait ses sujets; c'était le peuple qui armait son roi.

Les députés du district de Tours furent ensuite présentés; ils apportaient à Louis XVI l'anneau d'Henri IV, que le roi devait porter aux grandes solennités de la fédération; cet hommage avait quelque chose de noble dans son signe symbolique. Le Béarnais, comme Louis XVI, aima son peuple; mais la main qui porta cet anneau sut tenir l'épée qui abattit les factions.

Des députés de tous les cantons étaient là. Lafayette était à leur tête; ils avaient voulu par là signaler au roi leur ardent amour pour la liberté. Louis XVI, dans son épanchement, lorsqu'ils vinrent prendre congé de lui, s'exprima ainsi : « Dites à vos concitoyens que leur roi est leur « père, leur frère, leur ami; qu'il ne peut être « heureux que de leur bonheur, grand que de « leur gloire, puissant que de leur liberté, riche « que de leur prospérité, souffrant que de leurs « maux. Faites surtout entendre les paroles ou « plutôt les sentiments de mon cœur dans les « humbles chaumières et dans les réduits des in- « fortunés. »

Le peuple se montra peu digne d'un tel roi... Mais ce jour-là il était en fête ; il semblait avoir brisé les chaînes de l'esclavage;... devant le cœur de Louis XVI, c'était un anachronisme...

Cependant la solennité de la fédération continuait à se déployer ; il y avait chaque jour rendez-vous au Champ-de-Mars pour simuler une petite guerre et pour danser des rondes autour des feux de joie. Dans le moment de la plus vive allégresse, une pluie à torrent vint interrompre l'effervescence générale, et les fédérés se retirèrent en blasphémant ; ils accusaient le ciel, qui venait les troubler, « d'être un aristocrate. »

La France, dans différentes localités, célébra la fédération. La Lorraine et l'Alsace furent citées comme ayant fait faire un pas à la civilisation : à Strasbourg, on vit la réunion d'un prêtre aux ministres calvinistes et luthériens; là, trois services furent célébrés; sur l'autel de la patrie, trois cultes y furent desservis; des discours fédératifs nommèrent progrès la profanation... Deux enfans, l'un né de parens catholiques, l'autre de parens protestans, furent apportés au baptême sur l'autel civique ; tous deux le reçurent à la même piscine. Les parrains et les marraines furent choisis dans l'église et hors l'église ; et on appela encore progrès l'abjuration du dogme!... Un prêtre apposa son nom près de celui du ministre hérétique ; ils fraternisèrent, et on appela tou-

jours progrès le deuil de la religion et le triomphe du mal!

Ainsi, la fédération fut instituée pour se compter devant le trône qu'on voulait abattre, devant l'Église qu'on voulait ébranler : cette fête souleva le rideau des grandes immoralités ; une fois levé,... il ne retomba plus !...

CHAPITRE XVI.

Journée du 18 avril.

1791.

Les journées du tocsin frappèrent sur la monarchie, les cris du peuple furent son oraison funèbre. La turbulence des partis éleva des barricades, et derrière ces barricades, on tira sur les rangs des défenseurs de la royauté. Tous les jours qui ont enlevé à Louis XVI sa tranquillité n'ont pas été enregistrés, la partialité en cacha les pages : l'histoire les rétablit.

On n'a jamais connu le manifeste ourdi pour compromettre le pouvoir royal avec l'émeute. De grands citoyens tendirent une main au parti populaire : Lafayette, Barnave, Lameth, Chabroud, Dupont avaient formé un congrès pour dominer le roi, comme ils dominaient l'assemblée

Mirabeau n'était plus ; sur ses dépouilles, le pacte avait été juré, il fallait montrer que la prépondérance démocratique marchait à l'égal du fils aîné des rois ; il fallait faire manœuvrer l'insurrection sans compromettre la liberté ni l'inviolabilité royale : cette tâche était difficile. De jour en jour, les Tuileries prenaient l'aspect d'une geôle ; la main qui tenait les verroux se cachait encore derrière le simulacre de la légalité.

Les mœurs françaises étaient changées : l'amour du roi qui était la répercussion des siècles, ne consolait plus Louis dans l'exil de sa grandeur. La religion avait été froissée par son *veto ;* la constitution civile du clergé était un poids de conscience que l'héritier de saint Louis ressentit vivement. Ses principes lui faisaient voir en chrétien toutes les fautes de la couronne. Chaque matin, il déplorait les concessions de la veille ; chaque matin, il bénissait ses enfans et rappelait à leur cœur les vertus de sa race ; il leur prêchait une fermeté qu'il n'avait pas.

Partout on traquait les prêtres qui avaient refusé le serment ; leurs retraites étaient envahies, et l'office divin était troublé. Le calme n'était qu'une hypocrisie, et toutes les fois qu'on appelait le secours des gardes nationaux pour faire respecter les lévites, la garde citoyenne restait l'arme au bras.

Les clubs des Cordeliers et des Jacobins avaient signalé le palais du roi comme le lieu d'asile des

prêtres réfractaires, et on menaçait d'y faire une fouille avec des piques.

L'époque de Pâques (1791) approchait, le roi et la famille royale désiraient conforter leur âme par l'eucharistie; pourtant ils craignaient d'être troublés dans leurs dévotions : le fils aîné de l'Église jeta les yeux sur la retraite de Saint-Cloud, où l'anachorète de la première dynastie avait trouvé apitoyance, pour s'approcher de la sainte Table.

Mais les Jacobins étaient moins tolérans que les Huns conduits par le *fléau de Dieu :* à chaque pas de l'héritier de Clovis, surgissaient des obstacles et des menaces. L'impiété était liguée; elle s'était montrée dans les grands jours de pardon du christianisme. La marche du roi fut surveillée, comme ses méditations : les pensées de Louis XVI, en montant haut, bravèrent le bruit qui grondait à ses pieds. Il respirait le ciel et ne voyait pas les hommes qui le poussaient vers les écueils, comme une proie à eux. Bientôt ils devaient fouler cette proie sous le couvercle des tombeaux.

La capitale était dans le délire, ce délire avait amené du sang. Les habitans des faubourgs Saint-Marceaux et Saint-Antoine s'étaient portés sur Vincennes pour détruire ce château fort, qui avait l'aspect d'une prison d'État : c'était, selon eux, encore une bastille qui restait à raser. La garde nationale s'arma contre les démolisseurs; elle

vint leur faire face. Lafayette harangua les travailleurs; les travailleurs crièrent : « A bas La-« fayette!... de l'ouvrage, ou du pain !... » Les grenadiers de la garde civique, loin de repousser la force par la force, applaudirent; dans leurs rangs était Santerre. La confusion se jeta dans le peuple, armé de leviers, de piques et de pioches; sous les uniformes, les armes furent chargées; mais ce fut seulement à coups de crosse et de plat de sabre qu'on ramena l'ordre. Trente-six prisonniers eurent le centre des carrés pour lieu de détention : cette barrière d'hommes fut renversée et les patriotes furent délivrés.

Les attroupemens lançaient des cris de mort sous les fenêtres des Tuileries; le roi se fit entendre : trois cents royalistes se portèrent au château pour protéger le monarque. Lafayette revint triomphant de son expédition de Vincennes; il jalousait les amis du trône qui étaient accourus pour faire bastion à la personne du roi.

Pour accroître sa popularité, il provoqua le désarmement des gentilshommes, et les fit relever de leur poste par des gardes nationaux. Il fit plus, il lança contre les royalistes un manifeste où ils étaient signalés comme des contre-révolutionnaires, et il les stigmatisa du titre de *chevaliers du poignard.* Il paralysa ainsi leurs efforts et les livra à la vindicte populaire.

Devant ces actes, l'émigration s'ouvrit : « C'est « pour le roi, » disaient les hommes dévoués,

« c'est pour veiller sur ses dangers que nous con-
« sentions à rester en France, et voilà les outrages
« auxquels nous sommes exposés dans le palais
« du roi! Voilà comment nous sommes récom-
« pensés! »

Louis XVI ne pouvait plus sortir sans la permission de Lafayette. La politique devint ombrageuse, la liberté fut pour tous, excepté pour le roi qui l'avait donnée à son peuple. La course du monarque à Saint-Cloud parut un voyage : son pied ne pouvait plus se poser hors des grilles des Tuileries qu'il ne vît une sentinelle pour épier ses pas.

Vers midi, le 18 avril 1791, le monarque monta en voiture avec la reine et ses enfans. A peine est-il hors de la demeure royale que la multitude accourt et crie : « Ne le laissez pas passer, il ne passera pas! » Elle se jette sur les rênes des chevaux, les retient, et la garde nationale ne fait aucun effort pour faire respecter le roi... Des fusils sont braqués sur la voiture; Lafayette arrive et dit au peuple : « Vous, les amis de la constitu-
« tion, pouvez-vous refuser au roi le droit qu'elle
« assure à tous les citoyens? » Mais sa voix n'est pas entendue : car l'homme qui parlait avait émis pour maxime : « que la révolte était le plus
« saint des devoirs! » Mais l'insurrection avait marché, et Marat, l'orateur du peuple, avait signalé Lafayette comme un traître... Une explosion de fureur éclata : Lafayette effrayé pour lui-même donne enfin au roi le conseil de se faire ouvrir le

passage et de ne point transiger avec l'émeute. « Un Bourbon transige toujours devant le sang « de ses sujets, » répondit Louis XVI; et après sept heures de négociation, il donna l'ordre de retourner aux Tuileries.

On avait couché en joue le roi; dès ce jour il ne régna plus; son retour au château se fit au bruit des imprécations populaires. Le lendemain, il se rendit à l'Assemblée constituante et rappela les scènes dont il avait été l'objet.

« Messieurs, je viens au milieu de vous avec « la confiance que je vous ai toujours témoignée. « Vous êtes instruits de la résistance qu'on a ap- « portée, hier matin, à mon départ pour Saint- « Cloud. Je n'ai pas voulu la faire cesser par la « force, parce que j'ai craint de provoquer des « actes de rigueur contre une multitude trompée, « et qui croit agir en faveur des lois, lorsqu'elle « les enfreint; mais il importe de prouver à la « nation que je suis libre. Rien n'est si essentiel « pour l'autorité des sanctions et acceptations que « j'ai à donner à vos décrets. Je persiste donc, « par ce puissant motif, dans mon projet de voyage « à Saint-Cloud, et l'assemblée en sentira la né- « cessité. Il semble que, pour soulever un peu- « ple fidèle et dont j'ai mérité l'amour par tout « ce que j'ai fait pour lui, on cherche à lui inspi- « rer des doutes sur mes sentimens pour la con- « stitution. J'ai accepté et juré de maintenir cet « acte, dont la constitution civile du clergé fait

« partie, et j'en maintiens l'exécution de tout « mon pouvoir. Je ne fais que renouveler ici l'ex- « pression des sentimens que j'ai souvent mani- « festés à l'Assemblée nationale. Elle sait que mes « intentions et mes vœux n'ont d'autre but que le « bonheur du peuple, et ce bonheur ne peut « résulter que de l'exécution des lois et de l'o- « béissance à toutes les autorités légitimes et « constitutionnelles. »

La présidence était confiée à Chabroud ; ce fameux rapporteur des scènes des 5 et 6 octobre se trouva dans l'embarras pour faire une réponse ; sa réticence équivalut à un silence, la position se compliquait : on désirait faire justice ; mais, en même temps, on voulait cacher à l'Europe les entraves qui pesaient sur la royauté. Le mensonge politique fut organisé de manière à ce que le roi fît une déclaration pour constater « qu'il avait toujours été libre ; » et pour ne point donner un démenti à cet acte, l'attentat du 18 avril fut voilé, et les fauteurs restèrent impunis. Ce fut alors qu'on arracha au roi une proclamation qui stygmatisait les tendances à l'absolutisme, et qui blâmait le zèle trop ardent des soutiens du trône. C'était l'ouvrage de Barnave, Lameth et Dupont ; c'était la censure du roi captif ; la révolution avait poussé cette proclamation sous sa plume.

Les clubs étaient triomphans ; ils dictèrent d'autres concessions. Lameth visa à dépouiller le

monarque de sa plus belle prérogative, le droit de faire grâce. Cette peine fut la plus amère pour le cœur de Louis XVI; il ne s'était senti roi que pour pardonner.

CHAPITRE XVII.

Incendie des Châteaux.

1791.

La révolution avait partout son mot d'ordre ; les excès de la capitale étaient reproduits dans les provinces : les prérogatives du trône étaient violées, les palais étaient livrés au pillage, les fermiers refusèrent les redevances de leurs baux ; la noblesse fut assaillie par l'émeute des campagnes; les châteaux furent pillés, incendiés, et les seigneurs furent massacrés dans leurs manoirs héréditaires. Tous les bienfaits des générations furent oubliés en un jour ; les paysans se ruèrent avec furie sur ceux qui avaient relevé leurs chaumières et doté leurs enfans. Partout les excès furent la hauteur de ceux de Paris.

Dans le Languedoc, le marquis de Burras eut

confiance à ceux qui avaient trouvé sous le porche seigneurial, abri et secours; il fut trompé. Son château fut envahi; les paysans le hachèrent par morceaux, sous les yeux de sa femme près de devenir mère. L'agonie morale la frappa au cœur : elle expira de douleur, sur les restes de son mari mutilé !

La Provence et la Bourgogne virent inaugurer d'affreux massacres. La Normandie se plaça au premier rang, dans les sanglans excès de la terreur. La marquise de Saint-Aubin, dans sa terre près d'Argentan, vit saccager son château, et livrer aux flammes son mobilier; elle allait être précipitée dans le gouffre, quand une voix cria : « Allons chez le seigneur de Falcourt ! allons « vite !.... » L'espoir d'un plus riche butin fit abandonner la victime.

Le marquis de Falcourt, paralytique depuis long-temps, était sur un lit de repos quand l'émeute vint l'atteindre. Une horde hurlante se précipite vers le château : le cri « à bas les droits « féodaux !.. » retentit : c'est le signal; le cortége se grossit, le *ça ira* des Parisiens est entonné. M. de Falcourt, privé de l'usage de ses membres, voit venir la mort, et ne peut l'éviter. Le pillage précède le crime; tout ce qui peut s'emporter est en ballot au bout des fourches. Puis un brasier est allumé dans la cour, on y jette les meubles, les papiers de famille « pour abolir les titres et « les parchemins. »

L'œuvre n'était pas consommée !.... le malade est arraché de sa couche, et jeté sur le bûcher de l'émeute;... puis, sourde à ses cris de douleur, la horde s'en va hurlant encore le *ça ira.* »

Cependant quelques paysans qui avaient gardé la vertu du foyer, accoururent et retirèrent la victime des flammes : ses pieds et ses mains étaient brûlés. La bande meurtrière revint le lendemain ; sa rage de mort était éteinte ; mais elle saisit le mutilé, et le porta chez le notaire du bailliage pour lui faire jurer la renonciation de ses titres et droits seigneuriaux, répétant en chœur : « Il faut que « les nobles y passent ; le roi s'est bien fait tiers-« état. »

Tous ceux qui avaient le toit d'un château pour abri, étaient marqués par les paysans. Dans un des antiques manoirs de la Normandie, on s'empara de l'intendant à la place du seigneur absent. Là, des *chauffeurs* lui firent subir la question du brasier : ils tinrent ses pieds sur la flamme pour lui faire livrer les titres de son maître.

Dans les lieux où les souvenirs retenaient les bras, une bizarre transaction se faisait : la baronnie de Thoury, près de Vire, en fournit un exemple. La dame du lieu, aimée de ses paysans, était paisible en son manoir, au milieu des scènes de terreur qui s'exerçaient dans les environs de Vire. Mais le tocsin du tumulte avait sonné partout : madame de Thoury voit une bande armée pour le pillage, et s'écrie : « Quoi ! vous voulez me

« faire du mal, à moi qui ne vous ai fait que du « bien ? — Oh ! nenni, madame, je n'pourrions « point..... j'allons tuer et brûler au château voi- « sin ; et ceux de l'aut' village viendront itou tuer « et brûler chez vous » Madame de Thoury sauva sa vie, et le lendemain, l'invasion incendia ses domaines.

Parmi les scènes de carnage des provinces, il y eut des crimes en relief : la ville de Caen fut le théâtre d'un meurtre qui ressort dans le sang. Le major de Belzunce maintenait l'ordre dans cette cité, à la tête du régiment de Bourbon. L'émeute avait brisé ses piques contre son épée ; l'insurrection n'avait pas gagné les rangs de ses soldats. La révolution marqua d'un signe de mort le défenseur de l'ordre : des auxiliaires secrets arrivent de Paris ; la calomnie soulève le peuple contre Belzunce, les masses s'ébranlent, le quartier du régiment de Bourbon est envahi, les sentinelles sont massacrées. M. de la Saussaye veut parlementer ; un coup tiré à bout portant, l'étend sans vie. L'insurrection prend une forme subversive, elle s'organise : deux officiers municipaux viennent sommer le commandant de se rendre à l'hôtel de ville pour répondre aux accusations dirigées contre lui. « Je suis prêt, » dit Belzunce, « ma conscience « est pure. » Les soldats exigent des otages, on les leur donne. Belzunce s'éloigne en disant : « Vous voyez, messieurs, avec quelle confiance

« je me livre à vous. » On répond à sa loyauté en le retenant prisonnier.

Le duc d'Harcourt, gouverneur de la province, suit le système de concessions adopté par Louis XVI : le régiment de Bourbon reçoit l'ordre d'évacuer Caen ; il obéit en gémissant, rend les otages, et s'éloigne avec son drapeau.

Belzunce resté sans défense, est livré à la fureur du peuple. Une horde furieuse le traîne sur la place Saint-Pierre ; là une lutte sans exemple s'engage : Belzunce abattu par un coup de crosse sur la tête, se relève, et pendant une heure, armé d'un sabre qu'il a enlevé à la main qui le levait sur lui, il défend sa vie contre des milliers d'assassins.

Enfin, terrassé par le nombre, une affreuse mutilation commence : tout ce que la barbarie peut produire de monstrueux, est inauguré par l'émeute. Des femmes enivrées par l'orgie et par le sang, en veulent boire encore. Le corps dépouillé devient le jouet d'une horrible dépravation. Ces êtres, hors sexe, plongent dans les plaies le coin de leur tablier, et s'abreuvent du sang de la victime.

La torture du massacré dura deux heures, et Belzunce s'écriait : « Femmes, retirez-vous ! laissez à des hommes tant de cruautés ! » Et les mégères des clubs riaient et replongeaient leurs coutelas.

Le meurtre de Belzunce ouvrit une des éclu-

ses qui retenaient le sang. Les massacreurs allèrent fouiller les châteaux, de nombreuses victimes tombèrent.

La contagion révolutionnaire s'étendait ; sur tous les points de la France, des soulèvemens armés étaient la manifestation de la misère publique : partout le peuple excité, cherchait la cause de son malaise dans les institutions monarchiques : partout les mêmes cris amenaient les mêmes excès.

L'Assemblée nationale prenant l'initiative sur la couronne, voulut donner force de loi à la violence ; elle décréta l'abolition des droits seigneuriaux et des priviléges financiers du clergé : on porta au roi ces décrets, il les signa. Lally-Tolendal monta à la tribune, et sa motion fit décerner à Louis XVI le titre de « restaurateur de la liberté francaise. »

Cependant le mal réel n'était pas dans des chartes tombées depuis long-temps en désuétude, et chaque jour il s'accroissait. Des emprunts furent tentés par le ministère ; ils échouèrent. Alors le patriotisme de la vieille France se réveilla, comme aux temps où la patrie aimait ses rois : on apporta en offrande à la pénurie de l'État, l'épargne des ménages, l'argenterie des familles ; mais l'obole du dévouement n'était que la goutte d'eau du désert.

Au milieu des désordres et des pleurs de chaque jour, la tribune législative retentissait du cri

de guerre de la révolution. Le parti d'Orléans attisait le foyer de l'insurrection, il minait le trône pour y placer un autre écusson. Il y avait à la tribune, lutte entre l'éloquence du droit et l'éloquence de l'anarchie ; puis les journées d'agitation menaient aux grandes journées de sang.

Dans les crimes que la révolution sema dans sa marche, des chroniques ont été retrouvées. Celle qui se rattache à une lignée royale, et au rapprochement de deux destinées hors ligne, a été un feuillet oublié. La vie de la *petite-fille d'un roi* est de ce nombre.

LA PETITE-FILLE D'UN ROI.

Grenoble.

« Du pain ! du pain ! à la petite-fille d'un roi. »

Cet appel à la charité retentissait jadis dans les rues de Grenoble, sous les pas d'une jeune fille.

La révolution s'était posée, les clubistes s'alarmèrent, et au cri de détresse de la fille d'un roi, ils rugirent de haine et ne firent point l'aumône.

L'infortunée qui promenait sa douleur dans les ruelles de la cité dauphinoise, était l'arrière-petite-fille de Casimir V, roi de Pologne, et de Marie Mignot. Cette enfant délaissée tenait au sang de la maison de Wasa et à celui d'une humble bergère.

Casimir V, fils de Sigismond III et de Constance d'Autriche, avait été accueilli dans son exil par

Louis XIV. Un incognito de cœur lui avait fait aimer les montagnes du Dauphiné ; là, il avait rencontré une jeune villageoise surnommée Lhauda. Sa fraîcheur, sa gaîté, sa candeur étaient en renom dans le hameau de Meylan, c'était Marie Mignot.

Le prince chercha à lui plaire, il emprunta le costume d'un pâtre; mais la jeune fille trouvait qu'il parlait mal le patois du pays, et sa prévention contre l'étranger éloigna pour elle le danger de l'âme. Le roi déchu oublia Lhauda et alla s'enfermer dans l'abbaye de Saint-Germain que Louis-le-Grand lui octroya.

Marie attira sur ses pas les jouvenceaux; ils vinrent lui conter « gentilles fleurettes » (1), et plusieurs demandèrent sa main. Thiévena, sa mère, répondait aux prétendans : « N'est pas assez

(1) On trouve dans les recueils du temps les ballades adressées à la jeune Lhauda. La famille Mignot possède un manuscrit qui rappelle tous les tensons qui furent redits par les chevaliers; Marie fut célébrée dans les virelais de Janin, le trouvère d'Amblérieux. Voici l'une des traductions de ces strophes :

« Le printemps est la saison des amours : voici le mois de mai; la « vigne s'élance et s'attache aux rameaux de l'orme, le chevre-feuille « embrasse l'aubépine, les fleurs se penchent vers les fleurs, l'herbe « épaisse invite au repos, et le feuillage offre des voiles mystérieux. « Vois les troupeaux dans les champs, les oiseaux dans les bois ; ils « s'appellent, se répondent, s'approchent et se font de vives caresses : « ô toi qui es plus belle que la blanche colombe, dont les accens sont « plus tendres que ceux de la tendre tourterelle, imite la compagne « du ramier dans ses doux ébats. — J'aime mieux, répondait Marie, « imiter la lune, qui reçoit les regards du soleil, mais qui l'évite sans « cesse, quoique jour et nuit il tourne autour d'elle. »

« avenante votre offre; ma fille sera reine un jour. » C'était la prédiction du nécromancien de la montagne. Tous les devins ont une couronne à donner à la mère qui quête un avenir pour sa fille.

Cependant le seigneur d'Amblérieux était aussi épris de la bachelette; il n'était pas roi, mais il avait des vassaux, des écuyers, des meutes et des tourelles.

La jeune paysanne était reçue au château d'Amblérieux, on chômait avec attrait son arrivée; mais dans ces fêtes, Marie baissait les yeux et était rêveuse; elle avait un secret de cœur : elle aimait Julien, son frère de lait, et il n'était pas là pour partager ses plaisirs.

Le seigneur d'Amblérieux, riche, vieux et célibataire, avait fané ses ans, et se croyait toujours jeune et toujours avenant.

Thiévena vint lui révéler que Marie allait devenir la fiancée de Julien. Le seigneur d'Amblérieux repartit qu'il se chargerait du cadeau de noce.

Peu de jours après, Thiévena vit arriver dans sa chaumière le galant seigneur. Il venait offrir le cadeau de noce, mais c'était en brisant une modeste corbeille. Il proposa sa fortune pour la main de Marie; Thiévena resta interdite : « Le seigneur d'Amblérieux aspirer à la main d'une simple paysanne! Cette offre, loin de répandre la joie sous le toit agreste, n'y jeta que l'inquiétude. Le

trouble qu'il causa et le silence qui fut la réponse à ses vœux, firent deviner au suzerain que la mère de la bachelette « mieux aimait, pour sa fille, bonheur que fortune. » Alors il ajouta : « Des « rois ont abaissé le diadème pour parer le front « des plus humbles bergères; moi, je n'ai point « de sceptre à donner: mes pâturages, mes trou- « peaux, mes terres, mes étangs, mes bois et le « vieux castel de mes pères, voilà mon héritage; « il ne fera qu'un avec la chaumière où est née « Marie. » Ainsi parla le sire d'Amblérieux, puis il se retira pour laisser à Thiévena le temps de réfléchir.

La bonne mère pensait à la prédiction, elle souriait aux grandeurs; elle serra sur son cœur Marie, en s'écriant : « Viens, mon enfant, viens, « j'ai une bonne nouvelle à t'apprendre. Point « ne seras reine, mais châtelaine d'un beau « castel; » et aussitôt elle raconta à sa fille son entrevue avec le seigneur d'Amblérieux. Pendant que Thiévena parlait, les yeux de Marie se remplissaient de larmes; son père était là, il les vit et voulut abriter sa destinée. « C'est assez, » dit-il, « point n'aime que ma fille vise à la haute tou- « relle d'un châtelain; humble est née, humble « restera. Quelle figure irais-je faire au banc « du seigneur, quand viendrait le curé à la « grand'messe encenser la dame d'Amblérieux? « Que dirais-je au suisse qui frapperait trois « coups de hallebarde sur la dalle, en marchant

« devant ses pas? Ce suisse est cousin-germain de « Marie. Plus aussi ne pourrais trinquer et chan- « ter un gai refrain avec le sacristain, lorsque je « l'aurais vu passer avant moi le goupillon à ma « suzeraine de fille..... Tant d'honneurs seraient « un affront pour mes cheveux blancs.

« Place à madame d'Amblérieux!... et moi, moi « son père, serais forcé de me resserrer dans la « foule des vassaux, pour laisser passer celle qui, « au soir, venait quérir ma bénédiction après la « prière! Non, non..., n'en sera pas ainsi. » Et le vieux métayer, avec son bâton noueux, frappait la terre en disant : « Là, il n'y a pas d'orgueil, « c'est notre demeure à tous; nous avons peu de « jours à attendre; viennent les mauvaises « chances, pourvu que nous les supportions en- « semble. L'hyver, nous avons un foyer pour « tous, et le fagot, glané aux frimas, pétille de « douce flamme à l'heure du repas; l'été, la fati- « gue est aux champs, mais au retour, l'union; le « travail est une dot, et Marie est laborieuse, « elle sera toujours bien dotée.

« N'est pas Julien un gros seigneur, mais aime « bien Marie, et vaut à lui seul tous les seigneurs « d'Amblérieux. Bravement et sagement il gagne « le pain qu'il mange...; c'est lui qui aura ma « fille. »

Le bon Mignot raisonnait juste, mais Thiévena n'était pas de son avis, et dans le ménage dauphinois, la femme avait presque toujours raison.

La fortune du seigneur d'Amblérieux finit par éblouir la mère; la fille pleura, mais obéit; le seigneur devint l'époux de Marie.

A cette nouvelle, Julien fuit le village, il s'enrôla parmi les miliciens, et de long-temps on n'entendit parler de lui.

Le mariage de Marie ne fut pas heureux; la fierté du seigneur d'Amblérieux repoussa le père et la mère, et tous les pauvres et vieux parents de la villageoise; son blason fut barré, et les portraits de ses ancêtres furent retournés : il craignait de les voir, leur regard semblait poursuivre son méfait de mésalliance.

Marie, élevée dans l'exercice de ses devoirs, les remplissait avec résignation, et ce n'était que dans le secret de son oratoire qu'elle pleurait.

Le sire d'Amblérieux fit une maladie grave; il sentit sa fin approcher, et voulut, autant que possible, réparer, avant de mourir, les peines qu'il avait causées à sa jeune compagne. Il l'institua son héritière, et mourut peu de temps après.

Marie Mignot devenait une puissante dame, mais les collatéraux du sire d'Amblérieux vinrent contester son héritage : ils tentèrent de faire annuler et le mariage et le testament du vieux seigneur d'Amblérieux, en accusant de captation la jeune veuve. Il fallut plaider et long-temps plaider; les biens de la dame d'Amblérieux furent mis sous la main de la justice; et pendant ce séquestre, elle vécut pauvre. Elle était redevenue

l'humble Marie Mignot, quoique portant dans ses armoiries une couronne de châtelaine.

Advint un jour qu'un grand seigneur vint encore frapper à sa chaumière, c'était le maréchal de L'Hospital, gouverneur, pour le roi, de la province du Dauphiné; il venait offrir son appui à madame d'Amblérieux; il avait connu ses droits, il était l'exécuteur testamentaire du sire son mari; elle lui livra son sort, et le maréchal de L'Hospital se mit à l'œuvre pour réclamer du parlement la réintégration de la dame d'Amblérieux dans les biens et fiefs qui lui avaient été légués. Son crédit, sa sollicitude firent changer l'opinion, et l'intérêt se porta sur la cause de la veuve délaissée.

L'illustre défenseur voulut donner à ses sollicitations un titre qui commandât le respect, il demanda la main de la châtelaine; il fut refusé, car Marie était redevenue pauvre. Le procès fut gagné, Marie se trouva opulente; elle accueillit alors la demande du maréchal. Il avait des dettes, elle l'épousa afin d'avoir à son tour un titre honorable pour les payer:.. la fillette de Meylan devint donc la maréchale de L'Hospital.

Paris fut sa résidence. Douée de cet esprit naturel et de cet abandon qui jettent de la grâce dans le langage, Marie n'était point empruntée dans ses manières; elle brilla, même aux cercles de la cour. On ne parlait que de la belle et bonne maréchale de L'Hospital.

La prédiction marchait; un voile de veuve remplaça encore une fois son voile d'hyménée, puis un bandeau royal finit par s'abattre sur son front.... Casimir V avait été relevé de ses vœux; Marie se rappela le pâtre qui avait quitté les insignes royaux pour se rapprocher d'elle comme humble bergère. Elle le retrouva fidèle; les distances commençaient à s'effacer, et la maréchale de L'Hospital s'unit au roi de Pologne.

Marie, reine, fit le bien : elle fut la mère des pauvres, elle créa dans ses terres des institutions modèles; elle fonda des prix qui servirent de dot aux orphelines; elle établit des lits dans plusieurs hospices; le village d'Amblérieux eut des salles d'asile pendant l'hiver, et des ouvroirs pour occuper la classe nécessiteuse. Marie était aimée; elle eut une fille qu'elle éleva sans grandeur, mais dont l'éducation fut entourée de bons exemples : Alphonsine secondait sa mère dans toutes ses œuvres; elle n'avait appris d'elle que les actions qui relèvent l'âme, et elle les accomplissait.

Casimir V mourut. Ses obsèques furent célébrées à Paris avec pompe; il avait fait oublier ses fautes, il fut regretté.

Marie Mignot, après avoir parcouru tous les échelons sociaux, revint abriter sa vie dans le lieu où elle était née. La province du Dauphiné chérit celle qui d'une chaumière avait atteint à une couronne; cette fille du hameau resta humble au milieu des dignités; sur ses pas elle sema les bien-

faits ; l'affection s'unit à son nom ; Marie Mignot fut honorée.

Cependant, dans ce cœur si agité, il y avait une pensée profonde et douloureuse : tous ces mariages de convenance avaient laissé un vide, et un vide dans l'âme d'une femme est une souffrance que rien n'apaise.

Ses premières impressions n'avaient point été effacées ; le souvenir de Julien était un poids qui n'avait reçu aucun allégement ; elle avait cherché à l'oublier ; mais quand les liens du devoir s'étaient rompus, qu'elle était redevenue libre, il lui avait toujours semblé qu'elle n'était plus à elle, mais à lui. Elle était reine, mais elle ne jouissait pas de ce titre ; ses pensées le répudiaient, son vœu était d'en faire le sacrifice à son frère de lait. Mais Julien n'avait plus reparu ; il avait appris toutes les grandeurs de sa sœur adoptive, et il s'était tenu caché sous les drapeaux.

Marie aimait à s'environner des souvenirs de son enfance. Dans une de ses excursions près de Meylan, elle s'arrêta au village de Bachet pour visiter la maison de sa nourrice. Cette maison ramenait dans son cœur une douce souvenance : là, était né Julien ; là, Marie avait été bercée, et la reine de Pologne voulait avoir tout son hameau près de ses tourelles. Elle acheta cette chaumière, elle en fit numéroter les pierres, la fit abattre, et la fit reconstruire dans son parc d'Amblérieux. Là, elle créa une nature factice ; le site qui envi-

ronnait la maisonnette de Bachet fut créé, le jeu des collines imité; les ruisseaux, par d'ingénieux canaux, dirigèrent leur cours selon le paysage qui avait été dessiné pour reproduire un tableau de cœur; les rochers, les arbres, les haies, les chemins, tout était accidenté à l'instar de la vallée de Bachet. Marie Mignot attendait un visiteur..... Julien avait obtenu son congé... Mais la mort n'attend pas, et cette bachelette, cette nouvelle reine de Golconde succomba : son tombeau fut creusé au sein de la chaumière qu'elle avait fait transporter près de la demeure des sires d'Amblérieux.

Cependant, quelques mois s'étaient écoulés, lorsqu'un officier de Royal-Pologne vint en semestre à Grenoble. En allant visiter la grotte de Notre-Dame-de-la-Balme, on lui parla d'une autre merveille dauphinoise, du « *Double vallon de Bachet.* » A ce nom, l'officier fut ému; il n'avait point entendu parler dans la province d'une huitième merveille. Il était pres d'Amblérieux; il ignorait que c'était là que la transfiguration de ce vallon avait pris naissance : il fut conduit dans le parc de feu la reine de Pologne.

Quel est l'étonnement du voyageur! il se trouve à Bachet; la baguette d'une fée semble avoir passé sur ses yeux, il croit rêver; son pays! sa chaumière et ses amours! — C'était Julien.....

Il se réveilla près d'un tombeau; le bonheur qu'il crut saisir venait de lui échapper; ce tombeau, c'était celui de *Marie!* A ce nom il tressaillit

et fut défaillant, car il lut cette épitaphe, humble comme le cœur qui était froid sous la pierre : « Ici repose Marie Mignot. » La réalité était la mort; tout ce que sa vue contemplait apportait la souvenance de celle qu'il pleurait.

Il parcourut seul et lentement cette vallée d'illusions : elle avait fait battre son cœur de joie, et maintenant elle y portait le désespoir : à chaque pas il voyait une décevance : Julien n'était plus à lui, son trouble avait abîmé toutes ses facultés; un mystère se posa sur ses dernières pulsations. Dans la vallée de Bachet, que Marie Mignot, reine de Pologne, avait inaugurée à Amblérieux, il tomba pour ne plus se relever, son dernier souffle s'exhala dans le sentier fictif de ses belles années, et son corps fut enseveli sous le tertre qui avait porté la maisonnette où il était né.

Ainsi, deux destinées, qui étaient liées par le lien de l'âme, furent séparées : l'une vint s'éteindre naturellement au foyer natal, l'autre vint s'éteindre dans une région de déception. Un peu de terre entre deux métairies : ce fut toute la distance de la grandeur des tombeaux.

Tels furent les événemens qui marquèrent la vie de Marie et de Julien.

Le temps avait fourni sa course, l'orpheline de la maison de Wasa, Alphonsine s'allia à la famille des Couva, qui tenait aux Terrail. Ces preux étaient nommés « l'écarlate de la noblesse. » Ils vécurent obscurs, car ils étaient pauvres. Alphon-

sine eut une fille, dont le nom n'a pas été révélé. Encore une secousse, et la révolution de 1791 apparut.

Les âges, en se rapprochant, marquèrent la destruction de toutes les splendeurs monarchiques. La tempête abattit les donjons et les tourelles. Le château d'Amblérieux fut ravagé, les sépultures renversées; on fouilla les cercueils, pour recueillir le plomb et jeter au vent les cendres : c'était l'ère des troubles. Le signal des incendies des vieux manoirs fut donné à la France par le Dauphiné; tous les rejetons des anciennes familles furent chassés du seuil paternel, et c'est dans ces jours qu'on entendit sous les murs de de Grenoble ce cri :

« Du pain! Donnez... donnez du pain à la petite-fille d'un roi!... » On n'en donna pas,... elle mourut !...

CHAPITRE XVIII.

Journée de Varennes.

1791.

Dans les grands mouvemens des États, comme dans les intérêts de l'âme, il est un point où l'illusion cesse : cette limite de l'espérance fut marquée pour Louis XVI, le jour où l'Assemblée nationale enleva au roi le droit de faire grâce ; dès lors, le monarque vit l'abîme ; il céda à la nécessité et consentit à se soustraire au danger.

Partout on ne voyait que des idolâtres de la révolution, et les émules de Mirabeau, Duport, Barnave et Lameth, étaient en crédit auprès du roi : ce furent eux qui glissèrent sous son seing le manifeste contre les Français « qui s'étaient « volontairement exilés de leur patrie, au lieu « d'en partager la gloire. » A ces mots, on vit

que Louis XVI était déjà perdu, que ce n'était plus lui qui parlait, mais eux.

Cependant le roi avait arrêté quelques prévisions pour échapper aux serres révolutionnaires ; les puissances européennes les avaient encouragées.

Le comte Alphonse de Durfort, l'ami du comte d'Artois et le confident de Calonne, fut dépêché de Coblentz au roi et à la reine, pour s'assurer de leurs intentions réelles et concerter les mesures qu'il conviendrait de prendre pour les délivrer.

Rien de plus impressionnable que ces tentatives où la haute intelligence était mise en action pour coordonner les moyens de salut.

On était au lundi de Pâques, plusieurs questions étaient rédigées pour les soumettre dans l'incognito à la famille royale ; les réponses devaient être écrites, puis apprises par cœur; voici les plus importantes :

Première question : « Leurs majestés ont-elles « confiance dans les intentions et dans le zèle de « M. le comte d'Artois? Y a-t-il quelque fonde- « ment aux inquiétudes qu'on a données sur leur « sentiment à son égard et sur leur disposition à « se mettre entre les mains des factieux de l'As- « semblée, plutôt que de devoir leur salut et le « rétablissement de leur autorité, aux efforts et « aux succès des princes, réunis à la noblesse du « royaume? »

Réponse dictée par la Reine : « On vous a trompé:

« votre situation est ce qui occupe le plus leurs « majestés. Comment peut-on croire qu'avec « l'âme que vous leur connaissez, elles préfèrent « rester sous le joug de scélérats infâmes, plutôt « que d'être heureux par leurs proches parens « et par leurs serviteurs fidèles ? »

Deuxième question : « Que pensent leurs ma- « jestés de Lafayette ? »

Réponse : « Nous le regardons comme un fac- « tieux fanatique... en qui nous ne pouvons avoir « jamais la moindre confiance. »

Troisième question : « Que pensent-elles du « ministre de Montmorin ? »

Réponse : « Il a bonne volonté, mais nulle « force. »

Quatrième question : « Pourquoi le roi est-il allé « à l'Assemblée, après avoir été empêché d'aller « à Saint-Cloud ? »

Réponse : « Forcé par ses ministres, sur lesquels « il ne peut compter. »

Cinquième question : « Comment justifier la « note adressée à tous les ambassadeurs ? »

Réponse : « La date en prouve la nécessité. Le « roi ne l'a pas signée, n'y a rien changé pour ne « rien ôter à sa monstruosité ; elle a été rédigée « par des membres de l'Assemblée, qui ont cru « cette démarche indispensable et qui en atten- « daient un grand succès. »

Sixième question : « Leurs majestés ont-elles le « désir et le projet de sortir de Paris ? »

Réponse : « Elles en ont le plus grand désir,
« mais le moyen de l'effectuer leur paraît pres-
« que impossible. Dans le cas où elles en trou-
« veraient le moyen, elles voudraient savoir d'a-
« vance quel serait l'endroit où elles seraient le
« plus en sûreté, du côté de Valenciennes ou de
« Metz? »

Le plan des conseillers de la couronne était de transporter dans une ville forte le siége du gouvernement légal; un noyau de troupes fidèles restait encore, M. de Bouillé les commandait, et Montmédy parut le lieu le plus propice pour la formation d'une force réactive contre l'anarchie.

Déjà, dans les combinaisons de Favras, la Lorraine avait fixé les vues des princes, et c'était toujours la même direction qui était adoptée; la correspondance entre le roi et M. de Bouillé était en chiffres, et des courriers la portaient régulièrement.

L'itinéraire que Louis XVI devait suivre fut long-temps débattu; M. de Bouillé conseillait la route de Reims, le roi préférait celle de Varennes : sa volonté prévalut, et le départ fut combiné.

Le dévouement présida seul au plan d'évasion, la prévoyance et l'énergie manquaient; la réussite fit défaut.

Louis XVI ne consentit à quitter Paris, qu'à la condition expresse de ne laisser derrière lui aucun membre de la famille royale.

Le départ fut donc divisé en deux fractions : dans la soirée du 19 juin, Monsieur, frère du roi, partit avec Madame ; ils se dirigèrent vers la frontière du Nord.

Le roi, la reine et les enfans de France devaient effectuer leur départ des Tuileries dans la nuit. La sollicitude de cœur de Louis XVI accumula les obstacles ; il ne voulut pas se séparer de sa famille, et un si grand nombre de personnes rendait presque impossible l'incognito.

Les préparatifs du départ et la sortie des Tuileries furent laissés aux ducs de Villequier et de Duras ; ces deux gentilshommes de la chambre avaient acheté ce droit par leur dévouement dans les journées de péril. L'escorte de la voiture devait être confiée à trois gardes-du-corps : le marquis d'Argoult, capitaine, désigna MM. de Valory, de Moustier et de Maldent ; sous des habits de courriers, ces dévoués serviteurs devaient veiller à la sûreté des augustes fugitifs.

Le général Lafayette avait entouré le roi de nombreux espions, ils lui rendirent compte de l'agitation qui régnait dans l'intérieur du château ; dès lors, les arrangemens du départ devinrent de plus en plus difficiles. Un incident vint compliquer encore les embarras : madame de Tourzel se jeta aux genoux de la reine pour solliciter la faveur du danger ; Marie-Antoinette ajourna la réunion de la gouvernante des enfans de France à ses élèves, et l'engagea à la suivre par une

autre route; le nombre des voyageurs était déjà trop grand pour la sécurité du trajet.

La reine avait eu la fermeté de refuser; le roi accorda, et un délai de vingt-quatre heures fut nécessaire;... d'heure en heure le danger s'augmentait.

Dans la soirée du 20 juin, deux voitures de couleur sombre stationnaient sur le quai des Théatins; elles allaient porter le destin d'une monarchie.

L'appartement du duc de Villequier avait un escalier de service, aboutissant sur la place du Carrousel; c'est par cette issue que la fuite devait s'effectuer. Vers minuit, le roi, la reine et madame Élisabeth devaient se rendre séparément chez le premier gentilhomme; quelques instans après, madame de Tourzel et les enfans de France devaient les rejoindre.

Le valet de chambre de service, homme sûr et discret, revêtit le roi de son déguisement de voyage; la reine et madame Élisabeth prirent aussi des habits préparés en secret, et dont nulle partie n'avait été tirée de leur garde-robe. Le roi avait déjà traversé un corridor pour se rendre chez M. de Villequier. Tout-à-coup il s'arrête, et dit : « Retournons. »

— « Oh! sire, un instant peut tout perdre, » s'écrie le duc de Duras.

— « J'ai un devoir à remplir, » dit le roi, et il rentre dans ses appartemens.

L'âme de Louis XVI, son abnégation, sa conscience sont toutes dans cette impulsion : « Je me « rappelle, » dit-il, « d'avoir laissé dans un péril « certain le valet de chambre qui m'a revêtu de « ce déguisement; demain ils le traîneront en « prison; je veux au moins pourvoir à sa sûreté, « autant qu'il est en moi; je veux certifier par « écrit qu'il a obéi à mes ordres, en m'aidant à « me déguiser. »

Le roi rentre, déchire un feuillet de ses tablettes de voyage, et le fidèle serviteur reçoit à genoux le témoignage du roi dont il déplore le danger.

Ce fut un moment solennel que celui où le groupe auguste posa un pied furtif sur l'escalier, premier échelon de salut. Le pas de Marie-Antoinette était le plus assuré, mais son cœur battait avec violence. Louis XVI était ému, non de crainte, mais d'une douloureuse étreinte; madame Elisabeth marchait la dernière; elle s'agenouilla, et se releva forte et résignée. Les enfans de France demandaient à voix basse : « Revien- « drons-nous? »

Cependant la surveillance de Lafayette était active; il ne s'en rapportait qu'à lui, et venait chaque nuit, enveloppé d'un manteau, faire sa ronde.

Le roi était déjà sous le guichet du Carrousel; la reine et madame Élisabeth le suivaient de loin; tout-à-coup elles voient l'homme au manteau; elles reconnaissent Lafayette, et se glissent der-

rière lui ; il s'arrête, puis revient sur ses pas. La reine et madame Élisabeth étaient assez bien déguisées pour échapper à toute investigation, la nuit favorisa leur trajet.

La famille royale se trouva enfin réunie; le plus grand danger était passé, l'évasion du château des Tuileries s'était opérée ; bientôt les fugitifs furent hors des barrières.

Le triste cortége arriva à Bondy ; là, on changea les voitures de ville pour deux berlines de voyage. Deux gardes-du-corps montèrent sur le siége, et un autre derrière la voiture du roi.

Là encore, une prévision manqua : aucune estafette ne fut envoyée à M. de Bouillé pour s'assurer d'une escorte forte et sûre ; le détachement qui devait venir au devant du roi resta inactif. Ne voyant arriver aucun ordre, M. de Bouillé crut le départ différé, et, pour ne pas donner l'éveil, les troupes, loin de se porter en avant, se replièrent.

Un incident arrêta la marche des fugitifs : le ressort d'une des voitures se cassa près de Montmirail; cela entraîna un retard de deux heures.

On touchait aux portes de Châlons : cette ville avait manifesté des sentimens hostiles ; la révolution y avait été accueillie avec enthousiasme, et les clubs y étaient en permanence ; néanmoins, le roi la traversa sans obstacles. Le maître de poste seul le reconnut, et ne dit rien. Tout faisait présager la réussite; la famille royale espéra...

L'intention de Louis XVI n'était point d'aban-

donner la France ; il croyait à un retour de dispositions meilleures ; il se trompait. Le roi, qui avait été salué des acclamations du peuple à Cherbourg, qui avait fait son entrée dans cette ville au milieu d'un concert de joie, qui avait trouvé sur ses pas des fleurs et le triomphe de l'amour du peuple, était poursuivi par le peuple. A peine arrivé à Sainte-Menehould, il est reconnu par le maître de poste Drouet, qui confronte les traits du roi avec l'effigie d'un assignat. Louis XVI, avec le dévouement des gardes-du-corps qui l'accompagnaient et les troupes que M. de Bouillé avait échelonnées sur sa route, et dont un détachement de dragons était à Sainte-Menehould, pouvait encore briser les obstacles et atteindre les frontières. Le zèle ne demandait qu'un ordre ; il le refusa, et la reine n'osa prendre sur elle de le donner. Drouet, pendant cette hésitation, fit battre le rappel, et détacha un postillon, nommé Guillaume, pour devancer le roi et le faire arrêter à Varennes. Un maréchal-des-logis est sur les pas du postillon ; il court, bride abattue, pour le sabrer en route ; mais l'émissaire de Drouet s'était jeté dans les chemins de traverse ; il échappa, et atteignit son but ;... et le roi n'était prévenu de rien !

La famille royale venait d'atteindre Varennes ; là, point de garde, point de relai ; l'émissaire de Drouet avait tout paralysé. Le pont était barricadé, et, lorsque les gardes-du-corps voulurent

se faire jour, Drouet, qui avait rejoint son émissaire, ameuta le peuple et coucha en joue la famille royale, en s'écriant : « Vous ne partirez « pas;... entendez! entendez le tocsin!... Il vous « avertit que nous sommes sur les pas des traî- « tres... »

Les gardes-du-corps se disposent à braver la résistance, mais Louis XVI leur ordonne d'abaisser leurs armes.

Drouet emmène les voyageurs chez le procureur de la commune, pour l'exhibition des passeports. Cet officier municipal était un épicier, nommé Sauce; il aurait pu épargner un régicide à la France. Le roi eut un *aparté* avec lui; là, dans sa boutique, il développa à cet épicier-magistrat les motifs de sa résolution et la nécessité de son voyage. Pendant ce temps, la reine, assise sur des ballots, essayait d'intéresser madame Sauce au salut du roi. Le procureur de la commune, ébranlé, consultait sa femme du regard; la femme, craintive, les yeux baissés, répondait à la reine : « J'en conviens, madame, votre po- « sition est terrible; mais, voyez-vous, une « femme doit penser pour son mari avant tout, « et cela compromettrait M. Sauce. » — « Le « mien est votre roi, et il vous aime! » s'écria la reine. La crainte l'emporta sur le devoir; l'escorte de Drouet avait reparu; on allait rétrograder.

La première femme de chambre du dauphin chercha alors à donner, par la ruse, le temps à

M. de Bouillé d'avancer et de délivrer le roi. Elle feignit des convulsions violentes, et fit à la reine un signe d'intelligence; elle fut comprise. Marie-Antoinette avait demandé un délai pour lui donner quelques soins.

Dans ce moment, un grand tumulte fut entendu : les comtes Charles de Damas et de Goguelat pénètrent jusqu'au roi; ils amenaient un détachement de chasseurs à son secours. Mais les soldats étaient harangués par le procureur de la commune aux portes de sa maison. « Choisis-« sez, » leur criait-il, « entre la nation et un roi « parjure! » De son côté, Drouet parcourait les rangs des hussards, en disant : « Nous sommes « maîtres des jours du roi; si vous faites un mou-« vement, il meurt!... » L'ordre du retour fut donné : tout fut perdu!...

Cependant l'anxiété était à Paris : Louis XVI avait été vendu. L'Assemblée nationale mit sur sa trace des mandataires; Pétion et Barnave étaient chargés de ramener le roi prisonnier; ils l'atteignirent en route.

Sur les pas du roi les habitans abordent, interrogent, murmurent; ce n'est plus la même nation. Louis XVI est menacé; il ressent au cœur ce contraste et s'écrie : « Qu'est devenu le peuple « de Cherbourg? Je ne suis pas changé, moi! On « l'aurait bien vu, si je fusse arrivé à Mont-« médy. »

Un cri d'effroi s'était fait entendre : la générale

battait dans chaque village. Un recrutement de quarante mille gardes nationaux escorta le roi. Dans l'escorte révolutionnaire, les deux mandataires de la force civique se placèrent dans la voiture de la famille royale. Pétion affectait un cynisme révoltant; Barnave colorait la violence du vernis de l'éducation.

Le roi parlait à Pétion; il lui développait les motifs de ses actes ; il entrait dans la discussion des droits nouveaux concédés à la France, et dit: « Pour le bien même de la constitution, il faut à « l'autorité royale une puissance d'action; car la « France ne peut être érigée en république. »

La réponse du maire de Paris fut le programme du mal; il repartit : « Pas encore république, « parce que les Français ne sont pas assez mûrs. »

Le roi dévora l'insulte, et ne dit plus rien. La reine arracha au démagogue le Dauphin, dont, en parlant, il tirait machinalement les cheveux.

Il y eut du sang dans la marche de Louis XVI: sous prétexte de haranguer le roi, les paysans, armés de fourches et de faux, venaient l'insulter; ils massacrèrent le comte de Dampierre, qui s'était fait jour jusqu'à la portière du roi, pour lui rendre sous les armes un salut d'honneur.

Barnave, en voyant de près la royauté, sentit fermenter en lui une réaction politique. Ses égards pendant le trajet furent dictés par une respecteuse convenance. Il représentait la réforme

monarchique; Pétion était le type de la république avec ses excès.

Barnave énuméra les fautes des amis de la couronne et montra leurs suites funestes. « Eh! qu'au- « riez-vous donc conseillé, » lui dit la reine, « quels moyens auriez-vous employés ? — La po- « pularité. — On nous l'enlève, » s'écria Marie-Antoinette. — « Ah! madame, il vous était plus « facile de la reconquérir qu'à moi de l'obtenir.. » A cette réponse, la reine sourit avec amertume.

Le trajet du retour était le cortége funèbre de la monarchie. On déplora alors l'imprévoyance des serviteurs qui avaient dirigé le voyage. On prit les ordres du roi, quand on aurait dû le sauver.

La fermentation croissait; toutes les passions furent mises en jeu pour accabler la royauté. Les gardes-du-corps qui avaient accompagné le roi furent garrottés sur le siége de sa voiture; ils furent menacés d'être égorgés par le peuple, et on vit plusieurs fois Marie-Antoinette s'écrier à Lafayette, qui commandait l'escorte de la geôle : « Sauvez, sauvez les gardes-du-corps! » A leur arrivée à Paris, ils furent jetés dans les fers.

L'Assemblée nationale envoya une députation au roi pour l'interroger; puis elle mit en délibération sa déchéance. Il fallait repousser les accusations de pacte avec l'étranger, et défendre le principe de l'inviolabilité du monarque. C'est alors que l'on vit s'élancer à la tribune les hommes qui avaient fait bouclier par leur dévouement

énergique ; c'est alors que l'on recueillit des paroles qui sont devenues des titres de famille.

« Ne nous arrêtons point, » s'écria l'un des députés du Forez (1), « sur une supposition démen-« tie, et par les preuves, et par la déclaration faite « par le roi. Il était allé à Montmédy ; il ne quit-« tait point son royaume ; il n'abandonnait point « un peuple qu'il aime, un peuple que l'on peut « rendre plus malheureux par de fausses idées de « bonheur, que l'on peut troubler davantage en « lui promettant un gouvernement plus tran-« quille ; un peuple, enfin, facile à être ému, mais « qui, plus près de la nature, revient aussi « promptement aux sentimens de paix, d'harmo-« nie et de douceur qu'elle inspire, qui ne peut « être heureux qu'en ayant un Dieu et un roi.

« Oui, messieurs, n'en doutez pas, celui qui « presque oublié dans la société, n'en supporte « que les peines, mérite qu'on lui conserve un « espoir consolateur. Courbé dans cette vie, il es-« père se relever dans une autre plus heureuse, « et il a besoin d'un Dieu.

« Trop souvent tourmenté par des injustices « partielles et obscures, fatigué de son néant et « de sa misère, son cœur se soulage en songeant « à la bonté de celui qui fait exécuter la loi. Ses « regards ne peuvent alors se distraire sur plu-« sieurs membres d'un conseil, sur une foule

(1) Delandine.

« d'hommes jouissant du pouvoir. Il a besoin de « les concentrer sur un seul être bienfaisant : il « a donc besoin d'aimer son roi.

« Oui, messieurs, vous avez rendu la nation « libre, et ce ne fut pas sans danger. Il vous reste « maintenant à rendre libre le monarque, et lors- « qu'il n'y aura que des périls pour vous, vous « saurez également les attendre et les surmon- « ter. »

Pendant ce temps, les factieux étaient campés au Champ-de-Mars pour marcher au pas de charge sur la représentation nationale, et pour imprimer à ses délibérations le droit de la force; ils criaient : « Mort à la royauté! » La discussion fut vive; le danger ranima les courages, et le parti qui réclamait le maintien des droits de Louis XVI triompha. La loi martiale fut invoquée contre les rassemblemens, et cette fois l'autorité royale fut relevée par la puissance législative.

C'était le moment de ressaisir les rênes de l'État avec force. La main de Louis XVI les laissa encore vaciller, et son pouvoir ne devint qu'une illusion. L'Assemblée constituante avait fait un pas rétrograde; elle était revenue aux principes d'ordre qui ramenaient la France vers une monarchie tempérée. Le roi ne sut point profiter de ce dernier temps de trève : l'hésitation fut un glaive. Cette assemblée, où régnaient tant de talens, tant de lumières, aurait pu accroître la force dynastique. Les défenseurs du trône étaient

en majorité. Cette représentation, la plus grande, la plus imposante qu'on ait vue en France, n'était point secondée par l'énergie du monarque ; elle faiblit et ébranla le corps social.

Quelques heures de concession démembrèrent la monarchie ; elle ne se releva plus. La captivité du roi aux Tuileries devint flagrante, après son retour de Varennes. La garde nationale était armée pour sa surveillance, et Lafayette avait placé des sentinelles jusque derrière son fauteuil, pendant ses repas. Les incidens naissaient, et toujours les pensées royales étaient défigurées.

Lorsque Favras était mort, avant son supplice il avait étouffé dans sa conscience bien des secrets de cour. Sa veuve et son fils furent conduits au dîner public du roi et de la reine. La salle du repas était gardée par un bataillon de la garde parisienne, commandée par Santerre ; il était là pour surveiller quelles seraient les manifestations de la famille royale. Marie-Antoinette, blâmant alors les conseillers du roi de l'avoir mis dans une fausse position, s'écria avec vérité : « On nous a compromis vis-à-vis de deux par- « tis, en nous amenant au grand couvert la « veuve et le fils du marquis de Favras. Libres « dans nos actions, nous devions prendre l'en- « fant d'un homme qui vient de se sacrifier « pour nous, et le placer à table entre le roi « et moi ; mais, environnés des bourreaux qui « viennent de faire périr son père, nous n'avons

« pas même osé jeter les yeux sur lui. Les roya-
« listes nous blâmeront de n'avoir pas paru occu-
« pés de ce pauvre enfant, les révolutionnaires
« seront courroucés en songeant qu'on a cru me
« plaire en me le présentant. »

La reine avait prévu les récriminations; elles éclataient à chaque instant, après la journée de Varennes. Les reproches des royalistes n'étaient pas dangereux; ceux des anarchistes rendirent les mesures inquisitoriales plus vives. On détacha du service intérieur du château plusieurs sujets fidèles; on y introduisit des serviteurs qui épiaient leurs maîtres.

Le roi réclama la liberté de son appartement, et surtout de celui de la reine. Il fallut l'intervention de Lafayette pour alléger l'oppression. Chaque jour, la liberté détachait un anneau de la vie de Louis XVI, et ses demandes, qui indiquaient les plaies, ne faisaient qu'appeler l'attention et qu'à les rendre plus cuisantes.

On plaça au bas de l'escalier le portrait d'une femme attachée au service de Marie-Antoinette. La consigne des gardes-françaises était de ne laisser circuler que cette femme : c'était celle qui avait vendu ses maîtres au moment de leur départ pour Montmédy. Un officier fut placé dans le salon qui précédait la chambre à coucher de la reine, afin de veiller sur la famille royale. Les portes restaient ouvertes, et Marie-Antoinette

s'habillait en tirant ses rideaux : c'était le seul voile qui la préservait des regards de l'homme de garde.

La première nuit qu'elle vint reposer sa tête aux Tuileries, après son arrestation par Drouet, l'impression fut si vive, que ses cheveux changèrent; ils étaient devenus blancs. Sur cette jeune tête, la neige des ans ! la caducité sur des traits pleins de vie ! la douleur avait produit ces phénomènes. Le sentiment avait déchiré la virtualité de ses grâces; en présence de cette déception et de ce stigmate de chagrins, Marie-Antoinette trouva une source de souvenir. Elle voulut gratifier la princesse de Lamballe d'une gerbe de ses cheveux; elle fit monter une bague avec cette devise : « Blanchis par le malheur. » Elle envoya en Savoie cette offrande, en recommandant à la princesse de Lamballe de ne point traverser la frontière. C'était l'époque où les députés marchandaient avec le roi la constitution; cette constitution couvait des troubles, et la reine les prévoyait. Ce fut un motif de plus pour madame de Lamballe de venir chercher le péril.

Autour de Louis XVI, on n'entendait que des vociférations et des menaces : l'agonie de la royauté était menée par d'Orléans, Vadier, Grégoire et Robespierre : les factions veillaient pour abattre ! « Il y a une autorité plus forte que celle « de la constitution, » s'écriait Robespierre : « c'est la conscience des peuples libres, c'est le

« soin de leur salut ! Quel est le juré qui, après la « fuite du roi, ne le déclarerait pas coupable de « parjure, et par conséquent de félonie envers la « nation? Le roi est inviolable; mais vous l'êtes « aussi; vous réclamez, vous, pour cela, le pri- « vilége d'égorger des millions d'individus : ose- « rez-vous prononcer l'impunité du roi? Mettez- « vous aux pieds de cette nation, consultez son « bon sens, puisque le vôtre vous abandonne...

« On m'accuse d'être républicain; je n'ai pas « besoin de faire connaître mes sentimens. Je dé- « clare que le pire de tous les gouvernemens est « celui d'un monarque faible : les factieux et les « intrigans en font leur proie. »

Puis, parlant de Cromwell, Robespierre dit : « Je ne vois personne ici qui soit capable de rem- « plir la place de ce puissant caractère. »

Craignant ensuite d'être trahi par son enthousiasme pour un tel patron, il ajouta : « ni per- « sonne qui puisse le supporter. »

Cette attaque tendait à mettre le roi en jugement; mais tout n'était pas encore mûr pour le régicide : on attendit...

Oui ! on attendit, et les passions s'exaltèrent, et les âmes s'imprégnèrent de venin, et la révolution cria : « Marchons et abattons ! » Et les hommes des clubs ouverts, jetèrent à la France les maximes de terreur qui avaient été les mots de passe des clubs occultes; tout s'organisait pour détruire. L'espérance de la paix ne planait plus sur

la vie. Dans la pensée il n'y avait plus pour reposer sa tête que le calme des tombeaux ; un peu de terre sur la plus belle existence des couronnes, était la philosophie du jour. Louis XVI avait dit : « Il y a une autre équité que celle des hommes ! » La révolution, par ses haines, par ses crimes, par son égoïsme à froid, donnait l'élan aux croyances chrétiennes qui placent le mal comme un échelon aux gloires du ciel... Les tortures et les épreuves par le sang, font voir Dieu de plus près !...

CHAPITRE XIX.

La Constitution.

1791.

C'était un grand jour que celui où le roi allait venir jurer la loi novatrice; ce jour devait faire faire fausse route au monarque. Les démonstrations oppressives appuyèrent l'acceptation de la constitution. On attendait, et le peuple, comme les despotes, n'aime pas attendre : les comités de révision venaient d'achever l'œuvre, il fallait préparer sa sanction, mais il n'était pas facile d'ébranler la conscience de Louis XVI. Cette élaboration fondamentale pouvait subir des modifications; le fond était arrêté, mais la volonté du roi pour la forme était chancelante. On ne voulait perdre aucune des conquêtes constitutionnelles,

il fallait donc à tout prix ouvrir cette boîte de Pandore : jamais on ne vit sacrifice plus grand de la part d'un roi, ni désir plus envieux de le tromper.

Tous les travailleurs de régénération s'étaient donné le mot, et ces travailleurs étaient nombreux. La perfidie prit tous les voiles pour donner encore des liens à la royauté; Louis XVI tendit les mains : c'était une nature qui accomplissait sa loi.

Toute l'incohérence législative se reflétait dans ce pacte d'union, le pays et le trône s'étreignaient pour la première fois : d'un côté étaient grandeur et confiance, de l'autre duplicité.

Une lutte d'adresse s'établit entre les mandataires de la subversion et les conseillers de la couronne. La famille royale était gardée à vue, mais l'accès près du roi fut permis à quelques hommes d'énergie, et les messages des députés dynastiques purent arriver pour faire digue. La majorité égarée ou perfide était là comme le flot qui écume, pour dépouiller le roi de ses droits, et, en révolution, le nombre touche toujours le but.

Trois hommes, par leurs services, formaient le triumvirat monarchique. Montmorin avait le portefeuille des affaires étrangères, il était aux écoutes de l'Angleterre, et le cabinet de Saint-James fut toujours pour la France un mauvais conseiller. Le duc de Brissac, commandant les Cent-Suisses, était resté comme son épée, une

lame pure ; mais ses vues politiques n'avaient pas de portée. Le duc de Larochefoucaud-Liancourt, grand-maître de la garde-robe, donnait des avis à Louis XVI, et allait ensuite les modifier dans la salle des constituans : ce qui fit dire « qu'il quittait « ou reprenait son cordon bleu, selon qu'il était « aux ordres du roi ou aux ordres de la nation. »

La reine, consultée, n'avait plus près d'elle pour diriger son opinion, ni Fontange, archevêque de Toulouse, ni Sabran, évêque de Laon, dont les vues politiques étaient empreintes de fermeté et de grandeur. L'archevêque Boisgelin avait obscurci son auréole, il voulait lui faire jouer le rôle de Catherine de Médicis; mais ce prélat n'était pas Guise, et la reine n'était pas italienne.

La conduite que devait tenir le roi fut mesurée par deux partis : le premier donna son plan, Montmorin chargea Pellenc, secrétaire de Mirabeau, d'en faire la rédaction ; le second plan fut demandé à Rivarol et à Bergasse, qui avaient trouvé la constitution plus factieuse que populaire.

La monarchie était dépassée, tout était mu dans un cercle vicieux. Fallait-il suivre une impulsion rétrograde, ou suivre la pente de la réforme? Les conseillers du roi argumentèrent sur ces points, ils ne s'entendirent pas ; un gouvernement fédératif devait naître de ce conflit.

Un piége fut tendu, la couronne y tomba. Il fut arrêté « que pour avoir le repos d'une trève, le roi

« accepterait purement et simplement la constitu-
« tion : » puis on pensa « qu'une fois qu'il aurait
« acquis une apparence de popularité, il ramè-
« nerait le peuple à lui et maîtriserait l'anar-
« chie. » C'était l'avis de Lamark et de Talley-rand; ces deux courtisans conservaient une grande prépondérance sur la représentation nationale : c'était abuser le roi, c'était le perdre.

Une autre combinaison avait été discutée chez Beaumetz, « c'était celle d'accepter la constitution,
« en rendant le roi garant de tous les malheurs
« qu'elle devait produire. » Ainsi, il s'agissait de démontrer son vice par l'application ; pour atteindre ce but, il fallait faire connaître son impuissance par l'impéritie de ceux qui étaient ses défenseurs les plus exaltés. On conseilla au roi d'appeler au ministère les défenseurs les plus ardens de la liberté, et cela pour les faire chuter avec leur œuvre. Ainsi, on aurait mis sur les marches du trône les hommes qu'on redoutait le plus : Robespierre au ministère des affaires étrangères, Prieur à la justice, Pétion à la marine, Emmery à la guerre, Salles ou Villette à l'intérieur, et Montesquiou aux finances. C'était conduire le roi dans un précipice sans remparts, il s'arrêta;... mais sur un autre terrain, il n'évita point sa chute.

Le mal était visible aux yeux de tous; la pénurie des finances était le cri d'alarme ; une autre crise était aussi à redouter, l'invasion étrangère. On mit en avant tous les malheurs de la France,

cette arme avait toute puissance sur le cœur du monarque : on se hâta de lui présenter un mémoire écrit en anglais pour fixer ses résolutions ; il entendait fort bien cette langue, et le secret des communications était gardé par cette voie.

Les constitutionnels allaient triompher, la faction dominante de l'Assemblée élut Thouret à la présidence. La révolution chercha à effrayer le roi; on fit manipuler le pain avec de mauvaises farines, et le peuple cria : « La Constitution ou « la mort...! » Les autorités étaient menacées de la lanterne, on fit parler les provinces : « tous les malheurs de la guerre civile allaient fondre sur le royaume, si l'acceptation constitutionnelle n'était pas entière. » Par tant de manœuvres, on violenta le roi, il ne fut plus maître d'opposer la force de la raison à la force de la révolte.

La nouvelle loi de l'État était inconstitutionnelle, inutile et dangereuse. Inconstitutionnelle: « un roi inviolable est un roi qu'aucune peine ne « peut atteindre ; » or, la loi de la nation infligeait une pénalité au souverain. Dans un état monarchique, la couronne ne tombe sur une autre tête qu'après la mort du roi ; et, d'après la loi, le roi de son vivant pouvait être dépossédé du diadême. Inutile : la constitution ne prétendait décider que ce que les circonstances seules décideraient. Dangereuse : elle ouvrait des chances aux envahissemens des factions.

Pour jurer un tel pacte, le roi se tint debout

et l'Assemblée s'assit; Louis XVI, la rougeur au front, sentit qu'il n'était plus roi.

Ainsi l'Assemblée avait élaboré l'abdication de l'antique monarchie. La constitution nouvelle fut lue publiquement à Louis XVI, il l'accepta; ce grand sacrifice perdit de son amertume, par l'espoir d'asseoir sur sa base le bien public: c'était le but de toutes ses méditations. Quelques ambitions cachées empêchèrent la patrie de comprendre le monarque. Les derniers actes de Louis XVI étaient les tortures du martyre: le jour du sang était marqué,... on y marchait, les uns en aveugles ou en victimes, les autres tête levée.

Le discours du roi à l'acceptation de la constitution fut pur comme sa pensée; il dit aux députés:

« Vous qui pouvez influer par tant de moyens « sur les véritables intérêts de ce peuple qui « m'est si cher, qu'on égare, dont on m'assure « que je suis aimé, quand on veut me consoler « de mes peines; dites-lui que s'il savait à quel « point je suis malheureux à la nouvelle d'un « attentat contre les personnes ou les propriétés, « sans doute il m'épargnerait cette douloureuse « amertume. Je préparerai de bonne heure mon « fils au nouvel ordre de choses que les circons- « tances ont amené. Je l'accoutumerai à recon- « naître, malgré le langage des flatteurs, qu'une « sage constitution le préservera des dangers de « l'inexpérience, et que la liberté doit ajouter un

« nouveau prix aux sentimens d'amour et de fidé-
« lité dont la France, depuis tant de siècles, a
« toujours donné à ses rois des preuves tou-
« chantes. »

Les paroles de paix de Louis XVI se perdirent dans le mugissement des partis; la royauté n'avait plus d'avenir, tout croulait. L'émigration de Mesdames Adélaïde et Victoire, tantes du roi, donna l'alarme à la faction démagogique. Les liens du monarque furent resserrés, l'interdiction du séjour de Saint-Cloud fut réitérée, sa captivité devint alors visible pour tous.

L'insurrection s'organisait, chaque jour lui donnait une voix, et Louis céda encore. Dans les camps, dans les chaumières, partout des fermens de discorde, partout des soulèvemens.

Le midi était aux prises avec les complots; les insinuations les plus perfides tendaient à déshériter la royauté de l'affection du peuple, on intéressait l'honneur français dans les calomnies. La reine fut accusée de chercher à faire entrer dans la cause dynastique les puissances étrangères. Le monarque fut dépouillé du droit de concourir à la confection des lois; il fut privé de l'administration du royaume, qui fut départie aux départemens et aux districts : le droit d'imposer la guerre lui fut ôté, il ne pouvait même plus signer la paix. Le droit de commander l'armée fut mis en délibération, la tribune fut assaillie par les ennemis de la couronne : ils hurlèrent des pa-



roles anarchiques, ce fut un appel pour le dévouement, il y eut force de logique pour que le roi de France ne rendît pas son épée. Dans cette grande assemblée tout était dramatique et impressionnable, tous les orateurs de la gauche par trois fois se levèrent pour abattre la royauté; le député du Forez (1) qui avait déja bravé les vociférations des tribunes pour défendre le roi, fit entendre ces paroles :

« Le droit du roi à commander l'armée, est « aussi inhérent à sa dignité que nécessaire à la « tranquillité publique : il assure l'hérédité du « trône et la durée de notre monarchie. Quoi ! au « milieu d'une nation armée, le roi seul ne pour- « rait connaître les armes ? Au milieu d'un peuple « de soldats, lui seul ne jouirait pas du droit de « l'être? Tous les citoyens guerriers auraient à « leur tête, non un chef courageux, mais un tran- « quille magistrat ? Je le dirais alors, je ne re- « connaîtrais plus ma patrie; c'est à un roi géné- « reux que je me plais à obéir. Oui, je ne crains « pas de l'avancer, la royauté sans l'honneur de « défendre l'État, de combattre ou de vaincre « pour lui, paraîtrait presque un outrage; elle « n'offrirait plus aux yeux des peuples qu'un « droit certain à la faiblesse et à l'oubli.

« C'est peut-être même au seul commandement « des armées par ses rois, que notre nation doit son

(1) Delandine.

BIBLIOTEKA NARODOWA

« existence politique et l'avantage d'être comptée
« au nombre des grandes puissances de l'Europe :
« c'est à ce commandement que nous sommes
« redevables de notre gloire. Trop souvent, vains
« jouets du sort, les divers gouvernemens crou-
« lèrent ou s'affermirent par le succès ou la perte
« d'une bataille. Sans les victoires personnelles
« de Charlemagne, les Arabes inondaient nos con-
« trées et y faisaient régner la loi musulmane ; sans
« celles de Philippe-Auguste à Bouvines, et de Phi-
« lippe de Valois à Cassel, notre territoire divisé
« en cercles, serait devenu tributaire de l'empire
« d'Allemagne. N'est-ce pas à sa propre valeur
« que Henri IV dut sa couronne ? Sans la vue si
« chère aux soldats de son *panache blanc toujours*
« *au chemin de l'honneur*, la France pourrait-elle
« s'enorgueillir de l'avoir eu pour roi ? Les vic-
« toires de Coutras, d'Arques et d'Ivry, achetées
« par son sang, vinrent arrêter les progrès d'une
« faction insolente et funeste, renfermer dans
« s bornes la puissance espagnole et repousser
« loin du trône ce démon du midi, ce Philippe II
« qui nous eût apporté avec l'inquisition, son
« génie sombre et sanguinaire. De nos jours en-
« core, Maurice eût-il vaincu à Fontenoy, sans
« l'ardeur inspirée par la présence du monarque,
« sans l'attaque héroïque et décisive de cette
« maison militaire, de ces gardes courageux qui
« maintenant..... mais alors ils étaient plus heu-
« reux ! »

Cette motion triompha un moment, mais bientôt d'autres outrages vinrent accabler Louis XVI. La justice ne se rendit plus en son nom, les récompenses n'arrivèrent plus par sa volonté, les services publics, la répartition de l'impôt, la nomination des ministres, toutes les prérogatives royales furent broyées.

L'Assemblée se déclara dissoute. Le peuple attendait à leur sortie les constituans ; il avait tressé des couronnes civiques, il en para les fronts seuls de Pétion et de Robespierre : cette ovation fut le programme de l'ère de l'échafaud ; partout on dressa des autels à la liberté, et partout sur ces autels, on jeta du sang...

La royauté devant une nouvelle assemblée resta nue, sans action, sans force, sans dignité ; elle fut rejetée comme un vêtement usé, dont on se dépouille, après avoir rempli un rôle de grandeur sur la scène du monde.

CHAPITRE XX.

Journée du 20 Juin.

1792.

« La patrie est en danger ! » ces mots avaient fait avancer la révolution par grandes journées d'anarchie ; l'assemblée législative eut le 20 juin pour mettre en relief des pages de terreur : plus de trente mille hommes se rassemblèrent spontanément, pour présenter au roi et à l'assemblée des pétitions de réforme.

La représentation nationale prit un nouvel aspect, elle vint de front faire échec au trône. Alors apparurent tous ces petits génies, animés de haine, arborant l'oppression et enlevant aux prérogatives royales tout ce qui restait à prendre. Cette assemblée se tint en permanence pour bouleverser le pays : la guerre fut déclarée à toutes

les têtes couronnées ; un décret de mort fut lancé contre les émigrés ; le banissement fut prononcé contre les prêtres insermentés, et les déserts de Sinnamari se peuplèrent de tous les pasteurs de nos hameaux.

La politique avait jeté des soupçons sur les rapports du roi avec les puissances étrangères, et ces soupçons avaient soulevé les masses. La vérité était voilée ; un député disait : « Je n'ai qu'une « crainte, c'est que nous ne soyons pas assez tra- « his pour expulser la royauté. »

Ce vœu régicide était le signal attendu par l'émeute ; l'Assemblée législative lui donna sève, puis la Convention le couronna.

Le tocsin ouvrit à l'insurrection un large cadre, les phases du corps législatif allaient être inscrites avec du sang : la république fut proclamée, elle allait en verser à plein bord. Le tocsin était la fanfare de l'ovation.

Un roi captif en son palais, une populace armée de piques forgées par elle, des vides d'honneur laissés par les chefs militaires ou civils dont ces piques avaient promené les têtes, l'effroi accroissant la misère, le deuil dans les sommités sociales ; tel était le tableau de la patrie que l'Europe avait reconnue reine des siècles.

Le temps n'était plus, où le grand Frédéric disait : « Le plus beau rêve qui puisse charmer « un monarque, c'est celui de se croire roi de « France. » La révolution, en affaissant le trône

de Louis XVI, avait agrandi tous les autres trônes.

Les partis s'arrachaient les lambeaux de l'hermine royale : Laclos, Sauvigny et Gorsas, les trois plus fougueux orateurs de l'Assemblée législative, et les trois coryphées du Palais-Égalité, quittèrent leurs bancs pour les tréteaux politiques des carrefours. Gorsas se jetait dans les groupes, animait le peuple et criait aux hommes d'action : « Amis, ce n'est pas le *chêne*, mais le *tremble* de « la liberté qu'il faut aller planter demain sous « les fenêtres du roi! » Gorsas fut compris.

Le lendemain, la horde des faubourgs alla aux Champs-Élysées fraterniser par des libations avec les démagogues qui siégeaient à côté du blason terni de la maison d'Orléans. Une table de cinq cents couverts retentit des chants de l'orgie politique. L'acteur Dugazon les entonna; les faubouriens les répétèrent avec rage.

Cependant l'ex-capucin Chabot haranguait le peuple; depuis neuf heures jusqu'à minuit ses vociférations remplirent la tribune des enfans trouvés du faubourg Saint-Antoine : Albitte, Merlin, Goupilleau et Lasource le secondaient tour à tour.

Le levain était jeté, tout fermenta. Le 20 juin se leva sous un nuage de feu.

Les membres excitateurs de l'assemblée avaient couru reprendre leur place, pour mieux voir la royauté aux prises avec l'émeute.

Une populace hideuse s'ébranla; cette masse

déguenillée descendait de tous les faubourgs et venait successivement s'agglomérer au café Gibé, sur la place de la Bastille. Là, Panis et Sergent, officiers municipaux, organisèrent le désordre, distribuèrent les mots de passe et lancèrent la cohorte des massacres : Sillery qui, du Raincy, avait porté son domicile au faubourg Saint-Antoine, paya le denier de la marche.

Bientôt des milliers de têtes se hissèrent parmi les piques, les faux, les fourches et les besaiguës. Trois colonnes sillonnèrent les boulevarts et la rue Saint-Honoré : la première était menée par Santerre ; Saint-Hurugue dirigeait la seconde; une amazone des clubs, la tricoteuse Théroigne de Méricourt, brandissait son coutelas en tête de la troisième.

Une halte était marquée à l'Assemblée législative, pour déposer sur le bureau du président la première pétition qui demandait « du pain! » cette pétition était le prétexte de toutes les autres réclamations armées.

Peu après, la garde est forcée, la salle est envahie. Huguenin, orateur des clubs, lit un mémoire dont chaque phrase est un appel de mort contre la famille royale. L'assemblée reste muette; la horde applaudit et défile en rugissant.

A mesure que la trombe avançait, tout ce qui conservait un lambeau du drapeau de l'ordre se resserrait autour des Tuileries.

L'Assemblée législative avait été violée; après

avoir laissé profaner le sanctuaire des lois, l'assemblée regarda impassiblement envahir la demeure royale. L'émeute se constituait nation, et la nation terrifiée n'avait plus d'interprètes pour protester contre l'anarchie.

On voyait que le désordre avait des guides : des divisions se reformèrent après avoir parcouru la salle de la représentation nationale ; puis les trois bandes marchèrent au pas de charge vers le palais des Tuileries. Au milieu de ces phalanges meurtrières s'élevait une longue pique, elle portait les lambeaux sanglans d'un cœur de bœuf, percé de coups de poignard. Cet insigne avait pour exergue : « Cœur des aristocrates. » Les cris de cette horde furieuse furent le râle de mort de la royauté.

Aux premiers coups du tocsin, cent cinquante gentilshommes se trouvèrent réunis autour du roi ; ils étaient tous en frac noir, afin de ne présenter aucune apparence hostile. L'énergie de leur dévouement était toute au cœur.

Le maréchal de Mouchy, MM. de Bonnay et de Beauveau étaient là pour protester contre la révolte, au nom de la fraction fidèle de l'armée ; Acloque et Mandat représentaient le parti dévoué de la garde nationale. Trois régimens de ligne et deux compagnies de gendarmes stationnaient dans la cour et dans le jardin des Tuileries, ils gardaient les issues du château, concurremment avec la garde nationale. Les Suisses avaient été

placés à un poste éloigné, ils avaient pris pose sur le Cours-la-Reine ; on savait qu'ils ne fraterniseraient pas avec l'émeute..... Le roi semblait gardé, il n'était que surveillé.... En vain la voix de l'expérience dévouée se fit entendre, la voix de Louis XVI domina ; il ne donna aucun ordre de résistance, et les gentilshommes accourus près du roi, reçurent de sa bouche l'ordre de se retirer.....

Bientôt les grilles extérieures sont franchies : le peuple passe et traîne ses canons jusque dans la salle des gardes. La porte de l'appartement du roi était fermée, elle craque sous les coups de l'assaut populaire : derrière ce fragile retranchement, la famille royale attendait l'instant du massacre. Un seul cœur ne battait pas d'effroi ; une main ferme ouvrit cette porte, c'était celle de Louis XVI. Il se présenta au peuple, les bras désarmés, et la poitrine découverte : cet héroïsme de l'âme fit taire l'insulte, et la voix du monarque fut écoutée. « Je ne crois pas avoir rien à crain- « dre des Français, » s'écria-t-il ; » et d'un pas assuré, il se retira au fond de l'appartement. Mais dans cette masse armée, il y avait des hommes-drapeaux, l'irruption reprit vie ; la lave du volcan coula brûlante.

La reine avait sauvé ses enfans : retiré au fond du château, ce groupe de douleur attendait le sort que lui réservait l'émeute. Une seule tête se montra près du champ de mort ouvert pour Louis : Madame Élisabeth fut aperçue, et l'un des sec-

tionnaires, Bourgoin, la prenant pour Marie-Annette, cria : « Visons à l'Autrichienne ! » — « La « voici, » s'écrie la sœur de Louis XVI ; » et à cet instant les piques se tournent vers elle. « C'est « madame Élisabeth, » répète l'un des écuyers. « — Ah ! ne les détrompez pas !.. » Ce cri sublime de la princesse marqua le dévouement et la pureté qui furent l'un des fleurons d'une vie sainte.

Un des centeniers de carrefours, portant sur ses vêtemens ces mots : « La mort !.. » se place devant le roi : c'était Jourdan-coupe-tête ; ses mouvemens suivent son regard. Derrière cette barrière vivante, un autre homme, portant d'une main un pistolet armé d'un dard, de l'autre, un sabre nu, vocifère en face du monarque : « A bas « le veto !.. » C'était Clément, l'un des meurtriers de Versailles. Mais le front de Louis ne pâlit point.

Une main souillée de sang plaça sur la tête de Louis XVI le bonnet rouge ; une autre imposa à ses lèvres la coupe où l'émeute avait bu ; et celui qui n'était plus roi que pour souffrir, reçut l'ordre de boire *à la santé de la nation.*

L'anarchie avait ses phases marquées ; la torture de cinq heures d'outrage avait été autorisée par le silence des autorités civiques. Pétion, maire de Paris, parut au seuil du sanctuaire d'agonie, et montant sur une estrade, il cria : « Sire, « vous n'avez rien à craindre ! »

Louis XVI, sublime d'abnégation, répondit d'une

voix ferme : « L'homme de bien qui a la cons-« cience pure, ne tremble jamais; » et prenant la main d'un grenadier : « Tiens, mets ta main sur « mon cœur, et dis à cet homme s'il bat plus vite « qu'à l'ordinaire. » Devant cet héroïsme, le flot reflua. Le maire de Paris fit évacuer la demeure royale ; le mugissement de l'émeute s'éloigna, les grilles se refermèrent. Louis XVI et sa famille avaient vu de près la mort ; ils se recueillirent dans le silence de l'âme, pour se préparer aux peines du lendemain.

CHAPITRE XXI.

Le Verset.

1792.

La couronne n'avait plus de fleurons ; un à un, Louis XVI les avait jetés comme une proie à l'anarchie. Le bonnet rouge, en touchant le front royal, avait pulvérisé ce qui restait du diadême de trois races de rois.

Le torrent d'une révolution entraînait à chaque heure de nouveaux débris ; le fleuve débordait, il envahissait tout ; le niveau ne laissait plus apercevoir que quelques têtes d'élite ; on y visa. Le duc d'Orléans s'était écrié : « Dussé-je succomber, « je périrai content si j'entraîne dans ma perte, « le roi et surtout la reine ; et je le jure, je les y « entraînerai !... Je les rendrai aussi malheureux « que des créatures vivantes peuvent l'être ; j'y dé-

« penserai toute ma fortune, j'y perdrai la vie « même s'il le faut. » Son souhait fut accompli.

Les sections de Paris dictaient à l'Assemblée nationale le protocole de ses décrets ; elles étaient obéies, elles tenaient l'aviron de la dictature populaire.

Chaque soir, des motions incendiaires préparaient les violences du lendemain. L'émeute avait visé la royauté à bout portant ; elle voulut achever son œuvre.

La déchéance de Louis XVI fut mise aux voix dans les clubs des sections. Mais le peuple recula devant l'initiative dictée par une faction. La section Mauconseil consentit seule à porter à la barre de l'assemblée la motion régicide. Alors les meneurs qui tenaient le terrain pour une ambition princière, rédigèrent une pétition où le mensonge suppléa à l'audace des sectionnaires. Chénier et Collot-d'Herbois, dans un rapport fallacieux, joignirent le nom des quarante-huit sections de Paris à la motion de la section Mauconseil.

Pétion, le front levé, veut lire cette pétition à la barre ; le maire de Paris se dit envoyé par les sections réunies. L'effroi comprima dans vingt-quatre sections le désaveu d'une motion qu'une seule avait acceptée. Vingt-deux de ces assemblées municipales laissèrent planer la conscience au-dessus de la terreur ; elles se levèrent et désavouèrent à la barre la pétition où l'on avait accolé leur nom. Cette fermeté retarda de quelques

jours la dernière scène du grand drame de la révolution.

Le tumulte fut dans les rangs des Jacobins et sur les bancs de l'assemblée. Paris fut sillonné des pelotons de l'émeute. Les magasins furent pillés, les visites domiciliaires se multiplièrent, les prisons se remplirent, les propriétés furent violées. Il ne fut plus permis d'avoir chez soi ni argent monnoyé, ni approvisionnemens; on fouillait avec la pique la cantine des ménages. La famine et le massacre étaient dans les foyers.

Cependant l'assemblée n'avait pas osé mettre aux voix la motion de déchéance. Les provocateurs animèrent les faubourgs. La faction qui donnait sève à la révolution, en croyant la conduire, jetait au peuple le levain de l'émeute. Les piques s'aiguisaient; chez les marchands de vin, l'orgie était gratuite pour les sans-culottes. La masse s'ébranlait; bientôt elle allait aider de son bras le vouloir des régicides.

Louis XVI voyait grossir l'orage, et ne cherchait pas un abri; il y avait toujours péril. La seule trève morale de la famille royale après la journée du 20 juin, était l'heure de l'office divin. La chapelle était encore un sanctuaire : là seulement, l'âme pouvait se replier dans le silence sur la paix du passé, et s'élancer avec sécurité vers l'espoir d'un avenir. Mais bientôt on envia à Louis XVI ce calme d'un moment. La majesté du lieu saint fut

violée ; une cruelle anarchie plaça dans l'allégorie du rituel, l'insulte et la menace.

La messe du roi était devenue pour tous les dévoués à la monarchie un rendez-vous solennel : là, les vœux s'unissaient dans la communauté de la prière ; on faisait au monarque l'offrande mentale des sermens mis au pied de la croix. Un signe affectueux de la reine, un regard du roi, un sourire de madame Elisabeth récompensaient le zèle de la piété. Ce prisme fut brisé avec cruauté.

Après une de ces nuits où le tocsin sonnait les heures, où le roi et sa famille sortaient de leur couche pour écouter le pas de l'émeute, le monarque se rendit à la chapelle. La reine, ses enfans et la sœur de Louis XVI rendaient grâces à Dieu du salut d'un jour.

Le desservant, pénétré d'une profonde onction, élève l'hostie dans un élan solennel ; tous les fronts s'abaissent sous la pression de la même ferveur. Les dangers de chaque jour accroissaient l'émotion de la prière. Un recueillement pénétrant remplissait le lieu saint ; des larmes, des vœux, l'attitude morne de la famille royale, tout donnait à cette cérémonie l'aspect d'un service funèbre. Tout-à-coup les musiciens de la chapelle, mus par une impulsion barbare, entonnent avec une exaltation furieuse le verset *Magnificat* : « *Deposuit potentes de sede.* »

Cette hardiesse fit réfléchir... si dans l'action

du combat les grandes trahisons se déploient, si des bataillons font demi-tour, croisent la baïonnette et marchent au pas de charge sur les guidons d'honneur, et combattent parfois les hommes qui les commandent... Cette transformation d'une arme défensive en une arme offensive, laisse, même dans le péril, dans les actes du courage un stigmate de lâcheté, et ces exceptions heureusement sont rares... Mais que des chantres gagés, que des musiciens à diplôme royal osent profaner le sanctuaire de la prière et intervertir les hymnes de l'église, les hymnes de rédimation en face du tabernacle de « l'Agneau de Dieu, » en face de la tribune du roi qu'on peut nommer « l'agneau des hommes : » voilà ce que jamais on n'avait vu! voilà l'anarchie dans toute sa laideur! Voilà des faits, des exemples qui prouvent que dans toutes les révolutions on s'arme de l'insulte avant de s'armer du glaive...

Les musiciens de la chapelle du roi étaient inscrits dans leur section au rang des plus fougueux terroristes ; ils étaient les orateurs des clubs, on invoquait leur art pour mettre en œuvre les chants populaires, les chants de massacre.... On tuait au bruit des fanfares, car les fanfares étouffaient les cris des victimes... et la mort réjouissait alors les bourreaux...

Deposuit potentes de sede, dans la bouche de l'insurrection, fut un pressentiment... L'avenir était gros, on cherchait à y lire...

Ce chœur semblait la proclamation d'une catastrophe prochaine. Tous les regards se tournèrent vers le monarque, sa tête était levée vers le ciel; il sentait qu'il assistait vivant au service de ses funérailles! La reine pâlit, madame Élisabeth courba profondément son front, la jeune princesse et le Dauphin versèrent des pleurs, et le chant, redoublant de force et d'accentuation, semblait crier à la victime royale : « La mort « avance! la mort est là! » C'était l'*absoute* sur la vie, c'était le suaire qu'on rapprochait de la dépouille mortelle...

Quand le roi se fut retiré, les fidèles restèrent pour prier. Puis, à la sortie de la chapelle, on se serrait la main, en prévoyant qu'on poussait en avant l'avenir, et dans les cœurs terrifiés vibrait encore le verset funèbre : « *Deposuit potentes de sede !* »

CHAPITRE XXII.

Journée du 10 Août.

1792.

Après les émeutes, il n'y a plus de retraite pour la pensée : partout il y a des échos ou du sang.

Sous les rians ombrages du parc de Monceaux, dans ces verts labyrinthes, autour de ces colonnades brisées qui se mirent dans un lac, on n'entend plus le bruit de la ville; on se fait l'illusion des champs, on se recueille, on voudrait rêver un doux passé sous les arbres qui se balancent; mais la voix d'une révolution s'élève, et crie : « Ce lieu « est à moi!... » Alors apparaît la figure sanglante du prince qui, au milieu des bosquets de Monceaux, éleva cette rotonde, temple de ses honteux passe-temps. Ce pavillon fut aussi une arène

où l'on s'étudiait à viser la tête d'un roi. Là, des voix mystérieuses promettaient une couronne, et comptaient de l'or pour acheter des piques.

Dans la nuit du 8 août 1792, les conseillers intimes de Philippe-Égalité se glissaient un à un sous les arceaux de la rotonde de Monceaux; ils venaient combiner la journée de mort de la monarchie. Là, Rœderer, Pétion, Barbaroux, Vergniaud, Robespierre, Danton, Marat, Laclos étaient au premier rang.

Tous ces conjurés étaient des hommes d'action; ils n'avaient ni la crainte de Dieu, ni l'horreur des poignards, et pourtant ils hésitaient... L'abnégation de Louis XVI était si belle que, face à face avec lui, la révolution aurait reculé! Un seul être ne reculait devant rien, car tous les liens étaient brisés pour lui, et là, il était le chef... C'était Philippe d'Orléans. Il avait vu chanceler ses partisans sur la brèche, il avait agi... L'intérêt personnel est une arme sûre; ce fut celle-là qu'il choisit. Derrière l'église Saint-Eustache était l'échoppe d'un écrivain public; ce réduit était une des agences de Philippe-Égalité. Dupart avait vendu sa main gauche; de cette main, il savait contrefaire toutes les écritures, et les pamphlets lancés dans les faubourgs par les coureurs de nuit du Palais-Egalité étaient tous partis du réduit de l'écrivain.

Une femme, au front souillé, avait aussi les secrets du prince déchu; cette femme, c'était

Théroigne de Méricourt, l'héroïne des clubs. Elle était venue frapper à l'échoppe; elle en était sortie, emportant un pacte de mort. Cette fois, c'était l'écriture de la reine qui avait été simulée. Le nom de Bertrand de Molleville, ancien ministre, y était apposé.

Dans le conciliabule de Monceaux, cette pièce fut lentement déployée (1). « Lisez, » dit le duc d'Orléans, « et vous n'hésiterez plus. »

Cette note de la fraude morale fut lue à haute voix. C'était une liste de trois cents noms, divisés en cinq catégories : « La mort. — Les galères. « — La prison perpétuelle. — L'exil et le bannis- « sement temporaire. » Le duc d'Orléans était en tête de la première catégorie; les noms des ducs d'Aiguillon et de Biron, Robespierre, Pétion, Lameth, et ceux de soixante autres membres de l'Assemblée constituante, étaient aussi en tête de cette liste. Rœderer et le duc de Liancourt ouvraient la seconde série; tous les hommes influens de la tribune ou des sociétés populaires figuraient dans ces différentes nomenclatures. Un singulier silence suivit cette lecture; d'horribles imprécations succédèrent à ce moment de stupeur. Puis la voix de Barbaroux, dominant toutes les autres, fit retentir ces mots : « Les Marseillais arrivent :

(1) Rœderer a fait connaître, dans ses mémoires et dans sa correspondance inédite, toutes les ramifications et tous les secrets de mort du 10 août.

« marchons à leur tête ; attaquons les Tuileries ;
« tuons le roi, la reine ;... tuons tout ! »

Quelques voix tremblantes, et entre autres celle de Robespierre, parlèrent de fuir ; une autre voix, rauque et sauvage, s'éleva : c'était celle de Danton ; il s'écria : « Le vin est tiré, il le « faut boire ; j'étrangle le premier qui décampe. »

— « Mais, Mandat, le commandant de la « garde nationale ?

— « Nous le tuons ! » Et tous répétèrent : « Marchons ; tuons-les, tuons tout ! »

Ainsi fut préparée la journée du dix août ; on n'attendait plus que le tocsin pour frapper.

Dès le 20 juin, Louis XVI avait vu l'abîme sans voile : sa tardive prévision se manifesta dans sa réponse à l'hésitation de M. de Saint-Croix à accepter un portefeuille : « Vous faites trop d'ob- « jections pour devenir le ministre d'un roi de « quinze jours. » Cette proclamation d'un avenir visible fut suivie de près par une déchéance réelle. Depuis cette journée, il n'y avait plus de sommeil pour Louis XVI : il se jetait tout habillé sur un lit de repos, prêt à présenter à toute heure sa poitrine aux piques de l'insurrection.

La journée du 10 août sonna le dernier glas de la monarchie ; la cloche de l'émeute avait tinté toute la nuit, elle avait uni son appel avec la voix de Danton qui hurlait le meurtre au club des Cordeliers. « Il faut en finir !... le peuple ne doit « plus recourir qu'à lui-même !..... Aux armes !

aux armes ! » Le sang allait colorer l'horizon. Dès les premiers coups du tocsin, quatre cents gentilshommes armés de pistolets s'étaient réunis encore une fois autour du roi, pour lui faire un rempart de leur corps. Dans ce nombre on comptait le vieux maréchal de Mailly, les comtes de Viomenil et de Puységur, le baron de Marguerittes, Pont-Labbé, d'Hervilly, et tant d'autres qui, comme eux, payèrent leur dévouement par la mort ou la proscription. Mandat avait proposé un plan bien conçu : il voulait, à la tête de compagnies sûres, prendre l'initiative, marcher sur la place de Grève et arrêter les insurgés du faubourg Saint-Antoine. Ce mouvement spontané aurait empêché la jonction des Marseillais avec le faubourg Saint-Marceau, qui n'était pas encore en mouvement. Cet avis ne fut pas écouté; le roi voulut attendre l'attaque; c'était tout perdre.

Mandat était homme d'action; il avait été voué à la mort dans le conciliabule de Monceaux, il fut la première victime du 10 août : on le traqua à l'Hôtel-de-Ville, et bientôt il fut destitué « comme ayant pris des mesures contre le peu- « ple; » puis livré par Pétion au général Rossignol, qui l'assassina. On enleva sur le cadavre deux billets : le premier était de Louis XVI, qui avait défiance de sa loyauté; l'autre du maire de Paris, qui l'autorisait à garantir la constitution et

à repousser l'émeute par la force : voilà la marche des révolutions.

L'irrésolution du roi fit la hardiesse des factions (1).

Neuf cents Suisses gardaient les portes extérieures des Tuileries; les autres compagnies étaient casernées à Courbevoie. Les faubourgs et les Marseillais alignèrent encore une fois leurs piques. Les masques étaient tombés; l'anarchie marchait tête haute. Les colonnes populaires étaient conduites par Santerre et Westermann : une puissance motrice les dirigeait, cette puissance était connue, elle avait tout préparé; c'était la faction d'Orléans. Bientôt le Carrousel fut envahi et les canons furent pointés contre la demeure royale; elle ne renfermait plus qu'un captif. On attendait de la résistance, on ne trouva que de la résignation : Louis XVI en habit de cour, passa comme pour une simple parade dans les rangs de la garde nationale. Une épée dans la main du roi, un seul appel aux armes auraient sauvé la monarchie, auraient arrêté les flots du plus pur sang de la France!... Une seule

(1) On rapporte que le député Pozzo-di-Borgo, en passant dans la rue de l'Échelle au moment où des dispositions hostiles se manifestaient dans le peuple, aperçut un jeune officier d'artillerie à la fenêtre d'un entresol; il lui fit signe de descendre : — « Eh bien! que « pensez-vous de ce qui se passe? » — « Ce soir on va attaquer le châ« teau. » — « Croyez-vous que le peuple réussira? » — « Je ne sais; « mais ce que je puis affirmer, c'est que si l'on me confiait deux ba« taillons Suisses et cent hommes de cavalerie, je repousserais les in« surgés de manière à leur ôter pour toujours l'envie d'y revenir. » Cet officier était Napoléon Bonaparte.

âme sentait avec énergie le remède d'honneur que réclamait le danger ; la reine écoutait gronder l'émeute et disait : « Défendez-vous! sauvez « la France. »

Le conseil privé du roi était réuni autour de lui; la crainte, ou la trahison, dicta l'avis donné au monarque par Rœderer d'éviter aux siens et à lui-même une mort sanglante, en se plaçant avec sa famille sous la sauvegarde de l'Assemblée nationale. « Allons! » dit le roi en levant une main vers le ciel, « donnons, puisqu'il le faut, encore « cette dernière marque de dévouement. » La reine s'opposa de tout son pouvoir à cette démarche. Le front haut, le cœur ému, elle s'adressa au syndic : « Le roi a mieux à faire; sa « longanimité encourage les factieux... Tenez, « sire, » ajouta-t-elle en présentant à Louis XVI un pistolet, « prenez ceci, allez combattre; Dieu « vous aidera!... » Mais au sein de cette royale famille, l'énergie n'était pas répartie à celui qui avait seul les moyens d'action. Rœderer, procureur-syndic de la commune, dirigeait et pressait le départ. La reine, pâle et les yeux pleins de larmes, s'écria : « Vous l'emportez, M. Rœderer... « le roi est perdu! »

Marie-Antoinette tenant par la main ses deux enfans, suivit en victime dévouée Louis XVI marchant à sa destinée. Une autre victime volontaire brillait aux yeux de Dieu, dans ce cortége funèbre : madame Élisabeth, sœur du roi, avait lié sa vie

à celle de la reine ; ange de pureté et de dévouement, elle allait au ciel, sans penser que le monde la regardait monter (1).

Le groupe royal ne pénétra dans l'enceinte législative qu'en perçant les flots d'une multitude vociférante. Le canon d'un fusil fut appuyé sur la poitrine du roi; Rœderer releva l'arme. Celui qui l'appuyait dit au syndic de la commune : « Mais « vous savez bien qu'on doit le tuer! »

Pendant ce trajet, la reine aperçut Weber, son frère de lait; il était dans les rangs de la garde nationale, l'œil en feu et rugissant de colère. La reine lui fit signe de ne pas avancer; au moindre mouvement il pouvait périr. L'entrée du roi dans l'intérieur de l'assemblée fut terrifiant. Le Dauphin fut arraché des bras de sa mère et porté par un sans-culotte sur le bureau du président Vergniaud, puis le premier coup d'un massacre retentit hors l'enceinte. Une seule fraction de la France militaire était restée fidèle aux devoirs d'un serment. Les Suisses étaient devenus Français par un baptême de sang. Les faubouriens et les Marseillais jetèrent dans leurs rangs des brandons de mort.

Une lutte allait s'engager entre les vainqueurs

(1) La famille royale traversait lentement et pour la dernière fois les allées des Tuileries, dans une saison où les jardiniers étaient occupés à relever les feuilles sèches ; le roi dit en marchant sur ces tas : « Voilà bien des feuilles ; elles tombent de bonne heure cette année...; « triste pronostic... »

de la Bastille et les soldats du trône. Après le départ du roi pour l'assemblée, la cour du Carrousel devint un champ de bataille. Les Suisses obéissant à la volonté royale, n'engageaient pas le feu : alors, des Marseillais armés de longs bâtons ferrés de crochets aigus, attirèrent à eux cinq sentinelles Suisses, les dépouillèrent et les égorgèrent froidement : ce fut le signal de la défense. Les Suisses se formèrent en bataillon carré et firent feu sur toutes les faces. Un instant maîtres du terrain, ils balayèrent le Carrousel et formèrent un cordon pour rejoindre les six cents d'entre eux qui avaient suivi le roi à l'assemblée. Ils devaient se maintenir et faire digue jusqu'à la jonction des compagnies de la même arme, casernées à Ruelle et à Courbevoie, et qui accouraient à marche forcée sur Paris. La révolution vit ce dernier bastion de la monarchie, elle se dressa pour le briser.

Les députés parlant au nom du peuple, en appelèrent au cœur de Louis XVI des malheurs d'une guerre civile. Il regardait la reine, il mesurait l'avenir de son fils, il hésitait ; on lui parla du sang versé, il céda. Dès lors la France put s'écrier : « Le roi est mort ! »

Sur l'insistance de l'assemblée, Louis XVI signa l'ordre aux régimens suisses de mettre bas les armes, et ceux qui venaient au pas de course pour sauver le monarque, reçurent de lui l'injonction de retourner à Ruelle.

L'intègre discipline des Suisses les fit obéir à cet ordre arraché à la faiblesse politique du roi : il livra les soldats sans défense aux piques des meurtriers de carrefour.

Le désarmement fut proclamé : alors commença un horrible carnage. Les soldats désarmés furent serrés par l'émeute, la cour du château fut jonchée de leurs cadavres. Ils furent vite dépouillés par les mains avides des femmes; puis ces corps nus furent le jouet d'une atroce impudicité; des lambeaux de chair formèrent au front des tricoteuses le nœud de la cocarde tricolore.

Au milieu de cette horde hors nature, dominait une jeune fille de dix-neuf ans; armée d'un sabre, elle foulait les morts, plongeait et replongeait son arme dans leurs flancs pour les compter. C'était toujours Théroigne de Méricourt, la reine de l'orgie, la reine du massacre.

L'intérieur des Tuileries fut envahi. Tous ceux qui avaient cru y trouver refuge furent mis à mort : là, le peuple enivré de sang méconnut le peuple : les gens de service même tombèrent sous les piques; les têtes des aides de cuisine roulèrent dans les ustensiles culinaires et excitèrent d'horribles risées.

Puis un immense foyer fut allumé dans la cour du château : là les corps palpitans des Suisses furent jetés sur le brasier. Quatre-vingts victimes avaient été tenues en réserve pour assister au supplice des patiens : ces quatre-vingts Suisses

furent traînés sur la place de Grève, mutilés, brûlés et dévorés.

Le cortége des cannibales proclama par son aspect l'œuvre du 10 août. Le pillage des appartemens royaux avait mêlé aux haillons dégouttans de sang, des lambeaux de velours et de soie : des femmes avinées portaient des tronçons de chair, noués à des chaînes d'or.

Le massacre des Suisses fut le dernier pas de l'envahissement populaire : les haches et les torches sillonnèrent les Tuileries. Bientôt il n'y eut plus un bras pour lever une loyale épée, plus une voix pour crier : « Dieu, sauve le roi ! » Alors le peuple foula les cadavres, et courut montrer ses armes à l'assemblée, qui les avait aiguisées.

La horde se resserra compacte, et bientôt elle envahit l'enceinte conventionnelle. L'anarchie venait de dominer la couronne, elle voulut dominer la loi.

A cette barre, la révolte se trouva face à face avec le roi dont elle avait broyé l'écusson ; ce ne fut pas le monarque qui baissa le front... Les meneurs étaient aux écoutes.

Un instant de silence succéda au chaos. Le roi détourna ses yeux du sang, et dut penser aux morts. L'anarchie attendait la récompense de la représentation nationale... elle la reçut...

L'assemblée jeta à la face de Louis XVI la suspension du pouvoir royal et l'ordre de rester prisonnier.

Voilà le refuge que le roi trouva au milieu des mandataires de la France!... La résignation personnelle de Louis XVI était inépuisable; son seul regard de regret fut pour sa famille, qu'il attachait à son martyre : les grandes vertus inspirent les grands dévouemens.

CHAPITRE XXIII.

La Tour du Temple.

La révolution marchait à pas de cahots. L'Assemblée législative fit place à la Convention ; la déchéance de Louis XVI fut prononcée. Une fois le dernier frein monarchique brisé, le vieux palais des Templiers fut la geôle donnée au roi : mais cette demeure sembla encore à la commune de Paris un simulacre de puissance, et bientôt elle réduisit le logement de la famille royale à la tour gothique, bâtie au temps même des chevaliers du Temple. Cette tour n'avait jamais été habitée : aux siècles des croisades, elle avait renfermé les trophées conquis en Palestine ; depuis, elle avait servi d'archives. Les voûtes noircies par le temps, les parois nues, donnaient à ce donjon un aspect lugubre ; on l'assombrit encore. Les

étroites fenêtres furent à moitié murées; un large fossé fut creusé sur l'emplacement des bâtimens abattus, pour isoler la prison royale; une haute muraille fut construite au-delà du fossé, et sept guichets servirent de poternes entre l'air libre et le cachot du roi. «Eh! messieurs,» dit Louis XVI, « que de précautions pour un prisonnier qui n'a, « je vous l'assure, aucune envie de s'évader. »

C'est au milieu de cet anéantissement du droit, que le comité des recherches stigmatisa toutes les opinions qui avaient retenti en faveur de la liberté du roi; plus tard, il départit un brevet de mort à tous les députés qui avaient osé prendre la défense de Louis XVI. On frappait toutes les motions qui avaient été émises dans nos premières assemblées, comme celles de l'actualité. Alors on put s'enorgueillir d'avoir placé devant la vie du roi quelques pages pour garantir ses jours.

Louis XVI se rappelait avec émotion tout ce qu'on avait fait pour lui; et dans sa geôle, les souvenirs étaient aussi devenus un comité de recherches qui honorait tous les tributs de courage.

Le roi avait entendu l'annonce de sa déchéance: il lisait sans colère les journaux de chaque jour, il prenait sans fiel, dans les opinions conventionnelles, des notes mentales pour sa défense, dans le procès qui s'instruisait. Puis, quand tout était recueilli en sa mémoire, il brûlait les communi-

cations que M. de Malesherbes lui transmettait, contre les ordres de la Convention, et avant qu'elle eût consenti à l'admettre comme conseil de Louis XVI. Il prévoyait qu'il trouverait beaucoup de dévouement et de talent; mais il savait aussi que parfois ce qui part du cœur, s'adresse à des juges qui n'en ont pas. Louis XVI avait déjà cherché à résoudre les principaux points des attaques : le chapitre II de la constitution établissait que la personne du roi était *inviolable;* il s'y attacha. Mais cette constitution était un roseau qui blessait la main, et ce fut une triste égide pour la vie du monarque.

Le roi avait, à la tour du Temple, quelques numéros du Mémorial des États-Généraux; il les réunit pour y puiser des élémens de droit public. Voici la motion qu'il remit à M. de Malesherbes, et qui avait préoccupé ses méditations. Cette motion était toute d'élan; elle défendait le principe de l'inviolabilité (1).

« Ainsi, » s'écria l'orateur, « ma raison a cédé « à l'impulsion de mon cœur..... Alors, mal- « gré les discours, les menaces qui nous en- « tourent, malgré ces placards incendiaires, « ces pétitions insensées, ces listes infâmes, où « la haine particulière ne cherche qu'à désigner « ses victimes, je vous dois, messieurs, et à

(1) Cette opinion fut prononcée par M. Delandine, qui fut jeté dans les cachots de 1793, pour avoir élevé la voix dans toutes les grandes questions monarchiques.

« l'exercice de ma liberté, de vous déclarer mon « sentiment sans réserve. Je le dois, ce senti- « ment, à ceux que je représente; et ne m'ont-ils « pas investi, par leur honorable confiance, du « droit de ne rien craindre, ou de la force de tout « braver?... Mon vœu est donc et sera toujours « en faveur du pouvoir exécutif sans entraves, en « faveur de la royauté sans nuages, en faveur du « monarque.

« Pourrais-je d'ailleurs tourner contre ce mo- « narque privé de sa puissance, celle qu'il m'a fait « remettre, et que je lui dois?... Appelé près de sa « personne pour être utile à lui et au peuple, « non, je ne trahirai point leur confiance réci- « proque, et ne séparerai jamais l'amour de ma « patrie de celui de mon roi! Naguère les Fran- « çais s'enorgueillissaient de ces sentimens; je les « conserve... Et quel est donc le prince assez cou- « pable pour encourir une déchéance et mériter « ce sort outrageant?... Députés de la France, ne « suivez pas des impulsions ennemies; ne servez « pas, sans le savoir, des desseins pervers!... arrê- « tez-vous dans le chemin de l'honneur, et lais- « sez courir au-delà des factieux aveuglés par « d'obscurs et de vils conspirateurs!... Serait-ce « notre monarque, qui, dès son avènement au « trône, s'empressa d'exempter la nation de « droits onéreux? qui, lorsqu'il y fut parvenu, « rappela aussitôt ces magistrats exilés dont on « vantait alors le patriotisme, dont on désirait

« avec ardeur le rétablissement? Le roi craignit-
« il alors de donner des bornes à son autorité,
« que l'organisation établie rendait absolue? En
« s'environnant de ceux que rappelait la confiance
« publique, ne désirait-il pas alors le bonheur
« de la nation, comme il l'a désiré en nous con-
« voquant, et comme il le désire encore?... A qui
« doit-on la continuation de tant de canaux, qui
« distribuent à chaque citoyen toutes les produc-
« tions et les richesses de la France?... Qui ordonna
« ce voyage utile au progrès des connaissances
« humaines, dont les hardis et infortunés naviga-
« teurs viennent d'être honorés par nous? Qui
« abolit, et les asservissans travaux de la corvée,
« et les tourmens affreux de la torture?... Pasteurs
« des campagnes, votre sort fut amélioré, et vous
« eûtes les moyens de semer votre utile carrière
« de bienfaits!... Qui fut enfin le pacificateur de
« l'Europe et seconda le généreux élan de la li-
« berté vers l'autre hémisphère?... Quoi! tant de
« gloire a frappé l'univers, et serait ici obscur-
« cie!... Quel monarque offrit plus d'exemples de
« la piété filiale, de la tendresse paternelle, de la
« pureté des mœurs domestiques!... Bon fils, bon
« époux et bon père, il ne peut cesser d'être un
« bon roi... Quel tableau pour l'histoire!... O toi,
« qui cédas trop aisément à un conseil impru-
« dent, mais qui fus à la fois citoyen et monar-
« que! non, elle n'oubliera pas si rapidement
« tes vertus, elle te saura gré de tes sacrifices

« et de tes peines! Elle dira : A la raison d'État « tout doit céder, puisqu'elle osa, pendant quel- « que temps, rendre le roi des *Francs* captif et le « petit-fils de Henri IV malheureux!... Le temps « était venu où tous eurent en France le droit de « juger des opérations politiques, et d'écrire; « mais le monarque seul, qui voulut en user, « compromit son autorité. Son opinion parut un « crime; son voyage hors de l'enceinte de la ca- « pitale, un attentat. Alors l'ambition aiguisa des « poignards; elle séduisit des hommes ardens; « elle corrompit des hommes déjà vicieux; elle « épouvanta des hommes timides. On l'entendit « s'écrier : Je vais régner à la place du monarque « et de la loi. Mais les fidèles représentans du « peuple se firent seuls entendre : ils sauvèrent la « patrie de ce danger, le roi, de cet affront, et « l'Assemblée nationale, de son déshonneur... »

Cette opinion était la justification de tous les actes dont la révolution venait demander compte à Louis XVI. Lorsqu'on pense que cette motion a été faite en face de Robespierre..., on juge le roi qui inspirait un tel dévouement (1)!...

(1) Le prince de Condé avait dans sa mémoire les archives de la loyauté. Après l'interrègne de 1815, il écrivit à l'auteur : « Sans doute « la captivité de Louis XVI a été allégée par les protestations des ora- « teurs qui, à l'Assemblée constituante, montrèrent, comme monsieur « votre père, leur foi monarchique. Votre conduite dans nos derniers « troubles, comme commissaire extraordinaire du roi, vos blessures « au Pont Saint-Esprit ont constaté que vous aviez suivi la même ligne : « votre dévouement éprouvé, trouvera toujours en moi un appui; j'ai « fait sur vos services mon rapport au roi. » *Signé* Joseph DE BOURBON.

Tandis que la suprématie du pouvoir était inaugurée par la faction des terroristes, la tour du Temple se transformait en un foyer domestique. Louis XVI ne regrettant de la royauté que la privation des bienfaits à répandre, se concentrait dans les devoirs de la vie privée. Ses souffrances étaient sans amertume. Il exhortait la reine et s'occupait de l'éducation du dauphin; développant en sa jeune âme l'amour du bien, il lui prêchait le pardon par l'exemple, et lui traçait les devoirs moraux d'un roi. On voyait que Louis XVI avait encore, dans la patrie, la confiance de l'âme : il parlait d'avenir à son fils! Cléry, Hue et Turgy, ces serviteurs à l'épreuve, avaient suivi l'infortune de leur maître; ils étaient là pour enregistrer l'héroïsme de ses heures de souffrance.

Les privations de tout genre étaient infligées au roi captif. On finit par refuser aux lentes heures d'une geôle, plume, crayon et papier; des livres furent la seule allégeance de sa pensée. Le tableau de cet intérieur était sublime et poignant : le roi, tenant son fils sur ses genoux, lui expliquait les moralistes et l'histoire; puis, pour le distraire, il jouait avec lui. Un jour, faisant une partie au jeu de siam, l'enfant, qui ne pouvait aller plus loin que le point seize, s'écria : « Le nom« bre seize est bien malheureux! » Depuis longtemps, le monarque le savait!... Il ne dit rien, mais son regard fut profondément triste.

Le royal prisonnier fut livré à toutes ses pen-

sées de douleur; Marie-Antoinette méditait sans espérance; madame Élisabeth et la fille de Louis XVI priaient comme les anges devant le malheur.

L'âme de ce monarque était trop belle pour les pompes de la terre; elle brillait au-dessus des cilices.

Cependant le danger qui menaçait Louis XVI avait soulevé le vieux drapeau de la monarchie; il apparaissait sur les frontières, tenu par la main de Condé; il faisait une sommation à l'honneur de la vieille France; la délivrance du roi était le but des efforts et des sacrifices des sujets qui avaient couru aux armes; le petit-fils du vainqueur de Rocroy s'écriait : « J'irai, à la tête de « la noblesse de toutes les nations, combattre « pour briser les fers de l'héritier d'Henri IV, et « le sauver. »

Cette énergie alimenta le courage, mais elle alimenta aussi les haines. La lutte devenait flagrante : le terrain de la révolution était vide pour le roi; le terrain de l'émigration n'abritait que des vœux impuissans. Louis frissonnait pour les siens, et non pour lui, toutes les fois qu'il lisait dans les feuilles publiques les manifestes du dévouement. Son cœur les recueillait, comme si sa munificence avait un horizon. Ces tributs consolaient son âme, bien qu'ils y apportassent peu d'espoir... Le monarque fut vivement touché de la déclaration que fit Joseph de Condé, au mo-

ment où ce prince reçut le décret de la Convention, qui le dépouillait de tous ses biens, et qui mettait sa tête à prix : « Riche de mon honneur, « je le serai toujours assez. Plût à Dieu que tous « les crimes ne tombassent que sur moi ! J'aban- « donne volontiers ma fortune ; je verserais avec « joie tout mon sang pour rendre le bonheur à « mon roi, à ma patrie... C'est une consolation « pour moi de trouver les mêmes sentimens « dans tous mes enfans, dans ce sang des Condé « qu'on persécute, mais qu'on n'avilira jamais ! » Plus tard, Saint-Leu eut le mystère d'un avilissement combiné !...

La révolution s'était faite assez forte pour se placer face à face avec la royautê. Elle ménageait la vie de Louis XVI, parce qu'elle voulait le montrer terrassé.

Pour cela, elle inventa : la révélation des prétendus papiers de l'*armoire de fer* devint un chef d'accusation. On fit comparaître un nommé Gamin, ouvrier serrurier. Cet homme ayant été employé par le roi à divers travaux de son art, déclara avoir fait une armoire secrète par ses ordres, dans l'épaisseur d'un mur du château.

On prétendit avoir trouvé dans cette cache des documens mystérieux, et la Convention instruisit; mais les révélateurs prirent soin de ne faire aucuns procès-verbaux, et cette découverte parut apocryphe, même aux plus ardens révolutionnaires. Les ennemis du roi en firent un prétexte

pour glisser dans l'instruction du procès toutes les pièces qu'ils voulurent forger, afin de donner voix à la calomnie. Tant d'outrages, tant de peines étaient amoncelés sur la tête de Louis XVI, que le roi allait fléchir sous le faix.

Les officiers municipaux, qui se renouvelaient chaque jour à la tour du Temple, parurent s'inquiéter de la possibilité d'un suicide; ils craignirent que du poison ne fût introduit dans des envois de livre. « Ne craignez rien, » s'écria M. de Malesherbes; « le roi n'est pas comme les autres « hommes : il est religieux, et il saura mourir! »

L'omnipotence de la Convention venait de déclarer que Louis XVI comparaîtrait à sa barre, pour y être jugé. La révolution était devenue terreur : l'emprisonnement du roi avait brisé le dernier lien de l'ordre. L'orgie politique avait goûté le sang, elle en voulut à plein bord dans sa coupe.

CHAPITRE XXIV.

Journées de Septembre.

1792.

L'assemblée populaire avait pris le pas sur la monarchie; elle ne s'arrêta plus : sous prétexte de ne pas laisser d'ennemis derrière, si l'étranger entrait en France, elle avait décrété des visites domiciliaires; de la violation des demeures privées, on marcha à l'envahissement des prisons : le tocsin des massacres de septembre sonna.

Le meurtre avait ouvert la voie du meurtre; on allait creuser des sépulcres profonds, et les voix ne pouvaient monter avec les ombres.

Louis XVI avait supprimé les réclusions insalubres et les chevalets qui brisaient les hommes. Fort-

l'Évêque et le Petit-Châtelet n'existaient plus ; l'hôtel de la Force, avec ses huit cours et ses salles spacieuses, avait allégé le système pénitencier. Le poète Caraccioli, à la vue des lettres patentes du 30 août 1780, s'était écrié :

« Je l'ai baisé dix fois cet édit précieux,
« Qui sur des malheureux étend sa bienfaisance. »

Ce fut dans les prisons où il y avait détention sans crime, que la révolution se rua avec le plus de violence ; ce fut là où il y eut le plus d'encombrement ; là, où les glaives laissèrent les cadavres par centaines.

Paris était devenu une vaste geôle ; les cloîtres, évacués à coups de piques, anudis par le pillage, avaient été transformés en geôles. Les Carmes, l'Abbaye, renfermaient l'élite de la noblesse et du clergé ; partout il y avait des fers et des larmes. L'émeute écumante, sapant la loi comme les conventionnels sapaient la monarchie, jeta un cri sauvage ; il retentit et ne fut pas comprimé.

« Aux prisons !... aux prisons !... » et les hordes hurlantes se groupèrent pour marcher au meurtre. Des hommes encore teints du sang de la veille, des femmes avinées se ruèrent dans les cachots. Les journées de septembre marquèrent la révolution d'une sanglante honte : pendant trois jours, le massacre des prisonniers terrifia la capitale. Des cris, des supplications, des scènes d'héroïsme, des vociférations retentirent ! pen-

dant trois jours, les bourreaux frappèrent sans se lasser! pendant trois jours, des têtes d'élite furent promenées au bout des piques! et pendant ces trois jours, des cadavres mutilés furent les jouets d'une populace enivrée! Tout ce qui avait été grand était englouti dans cette hécatombe révolutionnaire.

Dans cette mare de sang, il y eut des mains qui jetèrent de l'or; entre l'intérêt et le meurtre, il y eut des transactions faites. Le dévouement vit qu'on pouvait glisser un enjeu, il s'avança; mais l'avidité princière couvrit la mise à prix des consciences.

Manuel, membre de la commune de Paris, avait établi un trafic secret sur la vie; à prix d'argent, on pouvait racheter des têtes. Deux cent mille francs lui furent promis pour sauver madame de Lamballe, détenue à la Force. Mais une main princière s'avança en même temps; Rotondo tendit la sienne; les arrhes du meurtre y furent déposés.

La princesse de Lamballe recevait annuellement un douaire de trois cent mille francs : ce douaire était dû par la maison de Penthièvre, et Philippe-Égalité devait en supporter la charge.

Une somme plus élevée que celle offerte par le dévouement fut assurée à Rotondo pour viser la vie de la princesse de Lamballe. Ce Rotondo était un des rouages de la machine de mort. La

tête de la victime fut bientôt apportée au rendez-vous indiqué pour la recevoir...

Cette tête, élevée sur une pique, fut d'abord portée sous les fenêtres du Temple; là, un des commissaires préposés à la garde du roi lui cria : « Regardez! » Un autre plus humain le détourna de ce spectacle. Louis XVI refusa de connaître le nom du premier, et ne voulut conserver que celui du second, comme s'il pouvait récompenser un jour les services d'un temps de douleur!

Philippe-Égalité faisait une partie avec des Anglais, quand le livide trophée fut dressé devant lui. Il se détourna pour reconnaître le gage;... le prix du sang fut payé ensuite...

Depuis le jour où l'intervention d'un intérêt princier avait frustré Manuel des deux cent mille francs qu'il devait toucher, ce membre de la commune voua à Philippe d'Orléans une haine qui, plus tard, le poussa vers l'échafaud.

Ce marché de sang fut en dehors du réglement des massacres : aux guichets des geôles le trépas était contrôlé. Un tribunal avait été établi dans le préau de chaque prison; il était mu par un conseil directeur qui siégeait au Palais-de-Justice. Ce télégraphe de meurtre ne s'arrêta que sur le dernier cadavre (1).

(1) Ce conseil directeur était composé des noms suivans : Robespierre! Osselin, Mathieu, Pepin, Lavaux, Daubigny, Dubail, Coffinhal, Lallier, Réal, Leroi, Baudin, Rolleaux, Lohier, Loiseau, Perdrix, Callières de l'Étang, Desfieux, Boucher-René, Jaillan, Dumouchel, Juric, Mulet et Andrieux.

A la Force, Hébert et Lallier siégeaient pour faire l'appel des écrous, et voir frapper ceux qui criaient : « Présens! » Maillard était le juge en permanence à l'Abbaye. Aux Carmes, le peuple n'avait point de guides : là, on tuait en masse et sans compter.

Pétion, en se rendant à l'assemblée, tandis que le tocsin des septembriseurs sonnait, vit arrêter un jeune prêtre. « Menez-le vite aux Carmes, » s'écria-t-il, « cela va commencer! »

Quand les tombereaux des égorgés eurent porté toute leur charge à la fosse commune, Paris élut ses représentans à la Convention : Robespierre fut nommé, aux acclamations des *sans-culottes* et à l'effroi du pays.

Quelques vies avaient surgi au milieu des cadavres. Sous les portes de la Force, gardées par des assassins, trois femmes se courbèrent et échappèrent à la mort. Un septembriseur attacha une cocarde tricolore aux coiffes de mesdames de Saint-Brice, de Septeuil et de Tarente : ces trois prisonnières furent prises pour des *tricoteuses* qui venaient se réjouir aux exécutions; elles furent sauvées. Ce septembriseur, dont tous les coups avaient fait sauter une vie, ménagea celles-là; le souvenir d'un bienfait lui avait traversé l'âme. Rendues à leurs familles, elles tendirent une récompense à l'homme gagé pour le crime. Il leur fit cet étrange refus : « On me paie pour tuer;

« on ne me paie pas pour faire de bonnes ac-
« tions. »

A l'Abbaye, une scène attendrissante se déployait. Le dévouement de mademoiselle Cazotte, âgée de dix-sept ans, arrêta les massues qui allaient frapper. Ses jeunes bras s'étendirent sur les cheveux blancs de son père : « Faites-moi « mourir avant lui, » s'écria-t-elle. — « Eh bien ! « nous ne te procurerons pas ce plaisir ! Emmène-« le! »

Mais le peuple n'était pas rassasié; le canon d'alarme du Pont-Neuf fit encore entendre trois coups;... puis le tocsin sonna et le tambour battit la générale dans toutes les sections. Les septembriseurs reprirent leurs glaives : c'était la fanfare du carnage; c'était le pêle-mêle de la révolution. Aucune voix, aucun ordre ne cria grâce!... on payait les ouvriers du massacre. Les membres du comité de salut public étaient en joie; on allait tuer... Bicêtre, la Salpêtrière, Saint-Firmin, Saint-Victor, Saint-Sulpice furent traqués par des piques, des massues, des sabres et des poignards. Les hommes de septembre entrent, fouillent et égorgent.

A l'Abbaye, douze commissaires étaient censés juger les patiens : placés au guichet de la prison, ils donnaient le signal du supplice. « Passez, pour « vous rendre à la Conciergerie ; » c'était l'arrêt de mort; et à la Conciergerie, on disait : « Passez,

« pour vous rendre à l'Abbaye; » c'était le signal d'exécution. Le peuple guettait sa proie et l'immolait. Messieurs de Montmorin, Thiéry, Buob et Bosquillon furent assommés. Le chevalier Journiac de Saint-Médard resta caché sous les cadavres, et après une agonie de *trente-six heures*, il parvint à se sauver.

Une députation du comité législatif et de la municipalité vint pour voir les *travailleurs*, et non pour les arrêter. Un homme sort des rangs, portant une lance; le sang du fer coulait sur ses mains. « Vous voyez, » s'écria-t-il, « ce sang est « celui du ministre Montmorin et d'autres aristo- « crates. Nous sommes à notre poste; retournez « au vôtre. Si tous ceux que nous avons préposés « à la justice eussent fait leur devoir, nous n'au- « rions pas aujourd'hui tant de besogne. » Les survenans applaudirent.

Les cadavres étaient amoncelés sur toutes les places qui environnaient les prisons; sous cet amas, on reconnut Larochefoucauld, l'abbé Bardy, l'abbé Lenfant et l'abbé Brion, déjà célèbres à la tribune et dans la chaire.

Le peuple se présenta à Bicêtre avec sept pièces de canon; il n'eut besoin que de ses bras pour frapper. Huit cents prisonniers périrent. Ensuite on arriva à la Salpêtrière; quarante-cinq femmes furent assommées. La Desrues, souillée de crimes, fouettée et marquée, fut réunie à de pieuses mères de famille : quelques unes por-

taient sur elles « un sacré-cœur, » d'autres « une « prière à la sainte Vierge, pour sauver le roi; » elles furent fouillées : toutes succombèrent.

On se porta, peu après, aux Carmes; il ne restait plus rien à faire ailleurs;... le silence de la mort était partout!... Là cent soixante-trois prêtres perdirent la vie sous la hache et sous les piques.

Toutes ces chairs palpitantes étaient portées au cloaque de Clamart, et pulvérisées avec de la chaux.

Ce fut pendant le massacre des Carmes que se déploya une scène dont le reflet dramatique est empreint dans les annales de l'époque.

Tandis que le tombereau des morts allait à la décharge et revenait pour se remplir encore, une dame conçut l'espoir de rendre à la dépouille de l'une des victimes les honneurs funèbres. Cette victime était l'ecclésiastique qui avait reçu ses secrets de conscience. Elle confia à un jeune chirurgien son vœu ; des larmes appuyaient sa demande. L'homme de l'art accepta la mission de salut. Il se rendit à la prison : là, dans un monceau de chairs mutilées, il entrevit le corps sanglant du prêtre. Il déclara sa profession, et pria le conducteur du tombereau de lui vendre un des cadavres nécessaires à ses expériences anatomiques : pour la somme de soixante francs, on lui permit de choisir. Il paya, enleva le cadavre qu'il avait désigné, puis le porta dans un fiacre, et indiqua la demeure de la pieuse pénitente.

Tout-à-coup le mort se dresse sur ses pieds et tombe aux genoux de son sauveur. Tandis que cette scène se passait, une fosse était creusée en secret dans le jardin de la libératrice. Elle entend le roulement, qu'elle croyait celui d'un char funèbre; elle s'élance, et, sur la terre remuée pour honorer la mort, une action de grâces est élevée à Dieu.

« Lorsque j'ai vu qu'on massacrait mes compa-« gnons, » s'écria le patient revenu à la vie, « il « m'est venu dans l'idée de me précipiter parmi « les cadavres et d'y rester confondu. Cette in-« spiration m'a réussi; on m'a cru mort, et j'al-« lais être jeté dans l'hécatombe d'où vous m'avez « retiré. Le sang dont vous me voyez couvert est « celui des victimes que j'étais destiné à suivre au « tombeau. »

M. de Lessart, ex-ministre, eut aussi son anxiété de souffrance. Il vit accourir sur lui, dans la geôle du Plessis, un homme, les bras nus: le meurtrier à gage lui porte sur la cuisse un coup de sabre; le sang jaillit, et le septembriseur s'écrie : « Je le connais, celui-là, et je réclame « l'honneur de l'expédier. Courez aux autres; j'en « fais mon affaire. » En même temps, il le bourrait de coups, mais en gagnant toujours le guichet de la prison. C'était le domestique de M. de Lessart qui avait fait la part du mal pour acheter la vie de son maître. Le peuple n'était pas assouvi; le républicain Prud'homme s'écriait : « Il reste

« encore une prison à fouiller ! » Cette prison était celle qui retenait Louis XVI et sa famille... Mais ce ne fut pas par des piques que la tour du Temple fut fouillée ; les votes à mort de la Convention y suppléèrent...

CHAPITRE XXV.

Jugement.

16 janvier 1793.

Ce fut au bruit du tocsin appelant les faubourgs à l'orgie des septembriseurs, que la Convention instruisit le procès de Louis XVI. Il y avait du sang partout, quand le roi fut conduit à la barre de ce tribunal hors droit.

La révolution luttant avec l'histoire, formula un acte d'accusation; mais rien dans la vie du roi ne pouvait faire base; on remplaça les faits par des conjectures. Toutes ses concessions furent rappelées, et à chacune d'elles on attacha la réticence d'une pensée. La fraude de l'attaque était visible, mais le but était visible aussi. Pas à pas, on avait amené le monarque en vue du glaive; jour à jour, on dressait l'échafaud.

Le 10 décembre, le rapport accusateur fut lu à la Convention, en présence du royal accusé. Ce prince, dont la longanimité causait la perte, fut représenté comme un tyran, s'opposant en secret au progrès social, avec lequel il fraternisait dans l'acceptation de la Constitution. On le montra tendant la main aux rois étrangers et soulevant par des moyens occultes les masses, « pour les ame-« ner aux massacres du 10 août. »

La passion avait dicté le libelle régicide; elle s'était jetée dans des contradictions si évidentes, qu'en les entendant à froid, elle-même sourit à la nullité morale de l'attaque ; mais elle savait que la forme ne ferait pas obstacle à son trajet.

Louis XVI, voyant trop tard l'abîme, voulut rendre au droit la force qu'il lui avait enlevée ; il répondit à cette dernière accusation : « Toutes « les autorités constituées l'ont vu ; le château et « ma vie étaient menacées, j'étais moi-même « une autorité constituée, je devais me défendre. »

Le roi, encore à la barre de la Convention, était fort de sa conscience et de la pureté de son règne : il était prêt à dérouler sa vie comme le juste appelé subitement au jugement de Dieu. Il réfuta avec noblesse et patience les plus mensongères allégations. En scrutant les dépenses de la couronne, on n'avait trouvé de luxe que dans les aumônes; on en fit contre le roi un chef d'accusation. On lui reprocha « d'avoir cherché « à capter le peuple par des bienfaits. — Mon

« plus grand plaisir, » dit-il, « fut de faire le « bien ; mais, en général, je ne me rappelle pas « les dons que j'ai faits... »

La Convention se sentit pâlir devant le monarque ; elle ne voulut pas laisser à la France le temps de revendiquer l'interdiction dont la révolution la frappait. Plusieurs membres, prêts à voter la mort, demandèrent que des défenseurs fussent déniés au monarque ; mais la majorité recula devant l'avenir ; elle décida que Louis XVI pouvait en choisir.

MM. de Malesherbes, Tronchet et Desèze furent officiellement investis par le roi de cette mission d'honneur. De plusieurs points de la France, des hommes dévoués offrirent leur voix. La conviction était dans toutes les âmes, mais l'éloquence et le talent devaient se briser contre l'airain de l'anarchie.

Les trois conseillers de Louis XVI eurent leur entrée libre au Temple ; ils purent admirer chaque jour l'âme modèle d'un prince, dont la couronne est au-dessus de celle des rois : écoutons M. de Malesherbes (1).

« Dès que j'eus la permission d'entrer dans la chambre du roi, j'y courus : à peine m'eut-il aperçu, qu'il quitta un *Tacite* ouvert devant lui sur une petite table ; il me serra entre ses bras ; ses yeux devinrent humides, et il me dit : « Vo-

(1) Voyez le *Journal de Malesherbes* sur sa mission au Temple.

« tre sacrifice est d'autant plus généreux, que « vous exposez votre vie, et que vous ne sauverez « pas la mienne. » — Je lui représentai « qu'il ne pouvait pas y avoir de danger pour moi, et qu'il était trop facile de le défendre victorieusement, pour qu'il y en eût pour lui. » — Il reprit : « J'en « suis sûr, ils me feront périr, ils en ont le pou- « voir et la volonté. N'importe, occupons-nous « de mon procès, comme si je devais le ga- « gner ; et je le gagnerai en effet, puisque la mé- « moire que je laisserai sera sans tache. Mais « quand viendront les deux avocats ? » — « Il avait vu *Tronchet* à l'Assemblée constituante ; il ne connaissait pas *Desèze*. Il me fit plusieurs questions sur son compte et fut très satisfait des éclaircissemens que je lui donnai. Chaque jour, il travaillait avec nous à l'analyse des pièces, à l'exposition des moyens, à la réfutation des griefs, avec une présence d'esprit et une sérénité que ses défenseurs admiraient, ainsi que moi : ils en profitaient pour prendre des notes et éclairer leur ouvrage..... Ses conseils et moi, nous nous crûmes fondés à espérer sa déportation ; nous lui fîmes part de cette idée, nous l'appuyâmes : elle sembla adoucir ses peines ; il s'en occupa pendant plusieurs jours, mais la lecture des papiers publics la lui enleva, et il nous prouva qu'il fallait y renoncer. Quand Desèze eut fini son plaidoyer, il nous le lut : je n'ai rien entendu de plus pathétique que sa péroraison. Nous fûmes touchés jus-

qu'aux larmes. Le roi lui dit : « Il faut la suppri-
« mer, je ne veux pas les attendrir. » — « Une fois
que nous étions seuls, ce prince me dit : » J'ai
« une grande peine ! Desèze et Tronchet ne me
« doivent rien : ils me donnent leur temps, leur
« travail, peut-être leur vie : comment reconnaî-
« tre un tel service? Je n'ai plus rien, et quand je
« leur ferais un legs, on ne l'acquitterait pas. —
« Sire, leur conscience et la postérité se chargent
« de leur récompense. Vous pouvez déjà leur en
« accorder une qui les comblera. — Laquelle? —
« Embrassez-les ! » Le lendemain, il les pressa
contre son cœur, et tous deux fondirent en
larmes. »

Le moment solennel arriva où le descendant de tout une race, où le petit-fils de Louis XIV parut pour la dernière fois devant ses sujets érigés en juges.

La sécurité de Louis XVI, l'émotion de ses défenseurs, le deuil de Paris, la stupeur de la France, faisaient contraste avec l'impassibilité des conventionnels. On voyait que l'arrêt était dicté ; on le lisait sur les fronts qui allaient se tacher. L'un des défenseurs, M. Desèze, adjurant les consciences, s'écria : « C'est vainement que je cher-
« che parmi vous des juges, je n'y vois que des
« accusateurs. » Puis grandissant avec son sujet, il jeta à la postérité cette péroraison : « Je sais
« qu'on a dit que Louis avait provoqué lui-même
« le mouvement du peuple; mais qui est-ce qui

« ignore qu'il a été formé des plans, signé des « traités, qu'on a tout conduit, tout arrangé pour « amener cet événement; que la coalition avait « ses agens, son cabinet, son directoire? Les « aveux en ont retenti dans la France entière, et « au milieu de vous. A cette tribune même, on « s'est disputé la gloire du 10 août. Je ne viens « point contester cette gloire à ceux qui se la sont « décernée; mais puisqu'il est prouvé que la ré- « volution a précédé long-temps le 10 août, puis- « que cela est certain, avoué, il est impossible « que Louis soit l'agresseur; et vous l'accusez ce- « pendant! et vous lui reprochez le sang qui a « coulé! Vous voulez que ce sang crie vengeance « contre lui, qui, à cette époque-là même, se « rendit à l'Assemblée nationale pour ne pas le « verser; contre lui, qui, à Varennes, a préféré « revenir captif, plutôt que d'exposer la vie d'un « seul homme; contre lui, qui, le 20 juin, refusa « tous les secours qu'on lui offrait, qui voulut « rester seul au milieu du peuple!

« Vous l'accusez d'avoir fait verser le sang, et « c'est là sa plus profonde blessure. Il sait bien « qu'il n'en est pas l'auteur, qu'il n'en a été que « la triste occasion; il ne s'en consolera jamais. « Et c'est lui que vous accusez! Français! qu'est « devenu ce caractère national, cette douceur qui « distinguait si bien vos anciennes mœurs? Met- « triez-vous donc votre puissance à combler l'in- « fortune d'un homme qui a eu le courage de se

« confier à vous, à vos représentans? N'aurez-
« vous plus de respect pour le droit sacré d'asile?
« Et ne regarderez-vous pas un roi qui ne cesse
« de l'être, comme une victime assez éclatante
« du sort, pour qu'il vous paraisse encore impos-
« sible d'ajouter à sa misère?

« Français! la révolution qui nous régénère a
« développé en vous de grandes vertus : qu'on
« ne l'accuse pas de vous avoir rendus barbares!
« Entendez d'avance l'histoire, qui dira un jour
« à la renommée : Louis, monté sur le trône à
« vingt ans, y porta l'exemple des mœurs, la jus-
« tice et l'économie : il n'y porta aucune faiblesse,
« aucune passion corruptrice; il fut l'ami constant
« du peuple. Le peuple voulut qu'un impôt
« désastreux fût détruit, Louis le détruisit; le
« peuple voulut l'abolition de la servitude, Louis
« l'abolit; le peuple sollicita des réformes, il les
« fit; le peuple voulut changer ses lois, il y con-
« sentit; le peuple voulut que des millions de
« Français recouvrassent leurs droits, il les leur
« rendit; le peuple voulut la liberté, il la lui
« donna. »

« On ne peut pas disputer à Louis la gloire
« d'avoir été au devant du peuple par ses sacrifi-
« ces, et c'est lui qu'on vous a proposé!... Ci-
« toyens, je n'achève pas : je m'arrête devant
« l'histoire; songez qu'elle jugera votre jugement,
« et que le sien sera celui des siècles. »

Louis prit ensuite la parole et dit : « Citoyens,

« on vient de vous exposer mes moyens de dé-
« fense ; je ne les résumerai point. En vous par-
« lant peut-être pour la dernière fois, je vous dé-
« clare que ma conscience ne me reproche rien,
« et que mes défenseurs ne vous ont dit que la
« vérité.

« Je n'ai jamais craint que ma conduite fût exa-
« minée publiquement, mais mon cœur est dé-
« chiré de trouver dans l'acte d'accusation, l'im-
« putation d'avoir voulu faire répandre le sang
« du peuple, et surtout que les malheurs du
« 10 août me soient attribués.

« J'avoue que les preuves multipliées que j'avais
« données, dans tous les temps, de mon amour
« pour le peuple, et la manière dont je m'é-
« tais toujours conduit, me paraissaient devoir
« prouver que je ne craignais pas de m'exposer
« pour épargner son sang, et éloigner à jamais de
« moi une pareille imputation. »

Sept cent trente-six hommes attachèrent leur nom à ce crime de l'histoire. La Convention était formée de sept cent quarante-huit membres, mais l'un d'eux venait de mourir, et onze étaient alors en mission dans les provinces. Quelques membres reculaient devant le poids imposé d'avance aux consciences, mais trop faibles pour oser le dire, ils ne vinrent pas siéger : d'autres transigeant avec la loi de l'âme, s'abstinrent de voter. Les chefs du complot social savaient le compte des voix régicides; ils jetèrent pour la multitude

du vernis sur le sang. Les absens et ceux qui ne prenaient pas une part active au jugement, furent classés comme votant pour l'absolution.

La voix émue des défenseurs de Louis XVI, celle du monarque qui, à cette heure suprême, disait encore : « Le bonheur du peuple fut mon « seul désir ! » le bourdonnement des masses pressées dans l'enceinte révolutionnaire, tout se tut. Un profond silence régna entre le crime et l'éternité : puis un à un les régicides se levèrent et jetèrent dans l'urne béante un vote de mort.

L'essence du mal suinta de toutes les lèvres : l'anarchie à froid se montra sous toutes les formes, le complot rejeta son masque ; chacun laissa voir son but et son point de départ. Quelques hommes qui avaient voulu le renversement d'une branche, sans croire qu'ils sapaient le trône, transigèrent avec l'avenir ; ils demandèrent le bannissement. D'autres, pour assurer un plastron à leur mémoire, proposèrent l'appel au peuple : aux sommités, l'attentat leva la tête ; les votes se hérissèrent de dards et se salirent de fange. Là, tous les juges étaient assis sur les ruines des bases morales et sociales. A ce niveau d'une révolution, un prince du sang royal avait brisé son écusson ; il n'avait préséance que d'infamie. Philippe-Égalité parla de devoirs et vota la mort ! Une rumeur se fit entendre, il visait le trône, et la république, cachée sous son manteau, visait sa tête.

Sieyès demanda « la mort sans phrases ! »

Barrère dit : « Arrosons l'arbre de la liberté avec « le sang du tyran... la mort !... »

Billaud-Varennes, teint des massacres de septembre, et Javogue, le pourvoyeur des fusillades de Feurs, et qui avait bu un verre de sang à la santé de la nation, s'écrièrent : « La mort ! rien « que la mort ! »

Le marquis de Condorcet et Lequinio votèrent plus que la mort ; ils votèrent « la peine des galères ! »

Marat et Robespierre, toujours avides de meurtre : « la mort dans les vingt-quatre heures ! »

Legendre, l'un des orateurs du club des Jacobins, animé comme une hyène par l'odeur du sang, s'écria : « La mort !... et que son corps, par- « tagé en quatre-vingt-quatre morceaux, soit dis- « tribué aux quatre-vingt-quatre départemens. » C'était un ancien boucher ; il était là pour mettre son vote à exécution.

« La mort !... la mort !... » ces mots firent longtemps vibrer l'enceinte ; puis on compta, il y en avait assez. Louis XVI fut condamné à la majorité de cinq voix !

L'appel au peuple, le sursis furent repoussés. Les mandataires des ambitions occultes et ceux de l'anarchie s'entendirent : on redouta l'intervention de l'équité publique ; on voulut que la nouvelle du supplice parvînt en même temps que l'arrêt aux provinces ; l'exécution fut fixée au 21 janvier. Le juste attendait depuis longtemps le

trépas ; il le vit hideux aux yeux des hommes, mais beau au regard de Dieu ; il ne pâlit pas devant lui. Toute la grandeur d'une race de rois, tous les rayons d'une vie d'abnégation, se réunirent sur le front de Louis XVI : ses yeux brillaient déjà du pardon chrétien.

Pendant que la voie révolutionnaire était libre, et qu'on y traînait des lambeaux humains, la faction qui avait pris pose sous la tour du Temple, attendait une proie : elle lançait avec rage le cri : « La mort ! la mort ! » Le deuil couvrait les foyers, les familles priaient et pleuraient tout bas.

La geôle royale n'avait plus que quelques élus de la douleur. « Nous approchions du fatal mo-« ment, » continue M. de Malesherbes : « le roi « me dit un matin : « Ma sœur m'a indiqué un bon « prêtre, qui n'a pas prêté serment, et que son « obscurité pourra soustraire dans la suite à la « persécution : voici son adresse. Je vous prie « d'aller chez lui, de lui parler, et de le préparer « à venir, lorsqu'on m'aura accordé la permission « de le voir. » Il ajouta : « Voilà une commission « bien étrange pour un philosophe ! car je sais que « vous l'êtes ; mais si vous souffriez autant que « moi, et que vous dussiez mourir comme je vais « le faire, je vous souhaiterais les mêmes senti-« mens de religion ; ils vous consoleraient bien « plus que la philosophie. » — « Après la séance où ses défenseurs et lui avaient été entendus à la

barre, il me dit : « Vous êtes certainement bien « convaincu actuellement que, dès le premier ins- « tant, je ne m'étais pas trompé, et que ma con- « damnation avait été prononcée, avant que j'eusse « été entendu. » — « Lorsque je revins de l'assemblée, où nous avions demandé l'appel au peuple, et où nous avions parlé tous les trois, je lui rapportai qu'en sortant, j'avais été entouré d'un grand nombre de personnes, que toutes m'avaient assuré qu'il ne périrait pas, ou au moins que ce ne serait qu'après eux et leurs amis. Il changea de couleur et me dit : « Les connaissez-vous? retour- « nez à l'assemblée, tâchez de les rejoindre, d'en « découvrir quelques uns ; déclarez-leur que je « ne leur pardonnerais pas s'il y avait une seule « goutte de sang versé pour moi : je n'ai pas voulu « qu'il en fût répandu, quand peut-être il aurait « pu me conserver le trône et la vie. Je ne m'en re- « pens pas. » — « Ce fut moi qui lui annonçai le premier, le décret de mort : il était dans l'obscurité, le dos tourné à une lampe placée sur la cheminée, les coudes appuyés sur la table, le visage couvert de ses mains ; le bruit que je fis le tira de sa méditation, il me fixa, se leva, et me dit : « Depuis deux heures, je suis occupé à rechercher « si, dans le cours de mon règne, j'ai pu mériter « de mes sujets le plus léger reproche : eh bien, « M. de Malesherbes, je vous le jure dans toute « la vérité de mon cœur, comme un homme qui

« va paraître devant Dieu, j'ai constamment voulu « le bonheur du peuple, et jamais je n'ai formé « un vœu qui lui fût contraire. » — « Je revis encore une fois cet infortuné monarque; deux officiers municipaux étaient debout à ses côtés; il était debout aussi et lisait. L'un des officiers municipaux me dit : « Causez avec lui, nous n'écoute- « rons pas. » — « Alors, j'assurai le roi que le prêtre qu'il avait désiré, allait venir. Il m'embrassa et me dit : « La mort ne m'effraie pas, et j'ai la plus « grande confiance dans la miséricorde de Dieu. »

Ce récit de M. de Malesherbes, témoin oculaire, est devenu une pièce officielle des derniers momens de Louis XVI. Dès le 14 janvier, jour où la Convention établit une série de questions, le roi vit si bien que sa condamnation était irrévocable, qu'il ajouta à ses prières celle des agonisans. Quelques jours après, il prit un moment l'air agité, et se promenait à grands pas, tenant un morceau de pain. Cléry, son valet de chambre, le considérait attentivement et s'aperçut de son émotion. En effet l'âme de Louis se trouvait tourmentée de l'impuissance où il était de donner une marque de gratitude à ce serviteur. Tout-à-coup il s'arrête, et se tournant brusquement vers Cléry, il lui présente le morceau de pain noir qu'il tient à la main : « Mon ami, » lui dit-il, « prenez la moitié « de ce pain, afin qu'avant ma mort j'aie au moins « goûté le plaisir de partager quelque chose avec « vous. »

La bonté du roi imprimait le désespoir dans le cœur de ses plus fidèles serviteurs; elle avait été le point d'appui de l'audace de ses ennemis.

La révolution venait de coucher en joue la monarchie. Louis XVI était mûr pour le ciel, il allait s'élever en tombant.

CHAPITRE XXVI.

Mort du Roi.

21 janvier 1793.

La sublimité de la mort de Louis XVI se déploya dans toutes ses phases : roi, il avait détaché d'une main ferme la couronne de la terre; chrétien, il ne repoussa aucune douleur, il ne répudia aucun devoir. Le 20 janvier, il entendit la lecture de l'arrêt qui marquait sa tête; le contraste de ce prince désabusé, qui avait aimé son peuple, et de ce peuple qui venait par ses mandataires lui montrer froidement l'échafaud, était déchirant.

Louis XVI ne rejeta aucune amertume; il annonça à sa famille la séparation violente qui allait tout briser. La reine et madame Élisabeth mirent leur âme à l'unisson de sa résignation; elles souffraient tant, qu'elles le félicitèrent de la fin de son martyre...! La jeune princesse se jetant

à genoux, poussa au ciel des cris de douleur, puis tomba évanouie dans les bras de son père. Le dauphin s'élançant vers la porte de fer, ébranla les verroux de toute la force de son désespoir, et dans sa confiance, il s'écria : « Je veux aller sup- « plier le peuple de ne pas laisser mourir mon « père! » Ce douloureux élan s'amortit contre les froides barrières d'une geôle. Une douleur solennelle succéda aux premiers transports d'angoisses ; la famille royale s'agenouilla, et les dernières prières de Louis XVI ne furent point troublées; les larmes refluèrent au cœur.

A minuit, le roi entendit la messe; puis une dernière scène de famille vint déchirer son âme : ce fut l'instant des adieux! Les pleurs, les gémissemens de tous les siens durèrent une heure!... L'émotion et l'accablement ne permit aucune parole.... En sortant de cet épanchement, on entendit seulement le roi dire :

« Pourquoi faut-il que j'aime si tendrement et « que je sois si tendrement aimé !... »

La reine entraîna ses enfans, madame Élisabeth la suivit... alors le roi s'écria : « Voilà le « plus grand sacrifice !... »

Il se jeta sur un lit et s'endormit... Le sommeil du juste était profond, Cléry eut la force d'éveiller son maître.

Les heures de Louis XVI étaient comptées, il attendait le prêtre qui devait l'unir à Dieu; ce fut l'abbé Edgeworth qui fut chargé de cette mission.

La Convention avait déclaré : « Que Louis Capet « pouvait appeler un ministre, de tel culte qu'il « lui conviendrait. » C'était un sauf-conduit pour le prêtre catholique. Néanmoins, en arrivant à la tour du Temple, le confesseur du roi subit les investigations des geôliers municipaux : un comité composé de douze membres de la commune était en permanence, il siégeait dans le greffe de la prison royale, il s'intitulait « Conseil du Tem- « ple. »

L'abbé Edgeworth fut introduit devant ce tribunal; là, on le fouilla avec la plus brutale minutie, puis il fut enfin conduit à la geôle de Louis XVI.

Le roi vint au-devant du ministre de Dieu et lui tendit la main ; l'abbé Edgeworth, pénétré de respect et de douleur, se jeta à genoux et couvrit de ses larmes cette main qui ne savait que bénir ! Le roi le releva et dit d'une voix émue : « Mon- « sieur l'abbé, je ne vois depuis si long-temps que « des hommes pervers autour de moi, que la vue « d'un sujet fidèle me pénètre jusqu'au fond de « l'âme ! »

Dans la chambre était un petit cabinet, ce fut dans ce réduit que Louis XVI s'enferma avec l'abbé Edgeworth. Là, toute la sublimité d'une âme chrétienne se déroula : le roi prit son testament et le lut deux fois d'une voix ferme au contrôleur de la conscience ; rien n'y fut changé !... Peu après Louis XVI demanda au mandataire de

la commune, s'il voulait en être dépositaire; Roux refusa en ces termes : « Je ne suis chargé que de « vous mener à la guillotine. » Le monarque bénit la violence, elle le rapprochait du séjour des justes. Il continua à s'occuper avec le ministre de Dieu des intérêts de l'église de France; il lui légua un souvenir, en nommant trois de ses prélats : le cardinal de Larochefoucauld, l'évêque de Clermont et l'archevêque de Paris. « Assurez bien ce « dernier, » dit le roi à son confesseur, « que je « meurs dans sa croyance et que je n'ai jamais « reconnu d'autre pasteur que lui. »

Après ces révélations des vertus de la terre, l'abbé Edgeworth se tut; la solennité du silence catholique conserva pour le ciel la confession du roi martyre.

A huit heures, le guichet s'ouvrit; Louis XVI était prêt pour le jugement de Dieu. Il avait laissé ignorer aux siens l'heure de la séparation; il voulait garder toute l'énergie de son âme. Il descendit d'un pas assuré l'escalier de la tour, il jeta ses regards vers l'enceinte qui renfermait sa famille et donna une dernière pensée aux liens de la terre, puis il franchit sans pâlir le seuil qui était pour lui celui de l'éternité.

Un simulacre de respect fut gardé sur la route de l'échafaud, un carrosse reçut la royale victime. L'abbé Edgeworth s'assit à ses côtés; deux gendarmes se placèrent sur le devant de ce char funèbre.

L'agonie de Louis XVI fut longue; le trajet du Temple à la place Louis XV dura deux heures! Mais sa religieuse sérénité ne se ralentit pas un seul instant.

Au-dessus de la multitude pressée sur cette place, s'élevait l'échafaud. L'estrade du supplice allait perdre son ignominie, elle allait devenir un trône sanctifié.

Le roi monta sans défaillir les derniers degrés de la vie : sa contenance s'ennoblissait sous les outrages; sa tête rasée par le bourreau, rayonnait de l'éclat des élus; son corps dépouillé de ses vêtemens, sembla rejeter les vanités de la terre pour revêtir la pourpre du ciel. Des liens lui furent présentés : « Je suis sûr de moi, » dit-il avec calme; l'exécuteur insista, il tendit ses mains. Puis s'avançant du côté gauche de l'estrade, il éleva une voix forte et pure; elle s'entendit, car devant la sublimité de Louis XVI tout bruit avait cessé! « Français, je meurs innocent...! Je par-« donne à mes ennemis et souhaite que ma mort « soit utile au peuple...! La France... » Les commissaires de la Convention firent un signe : un roulement de tambours arrêta les accens du roi; alors la voix du ministre de Dieu fit retentir à son âme ces mots : « Fils de saint Louis, montez « au Ciel.... »

Louis XVI tendit sa tête, elle tomba... La révolution était consommée... Le jour de l'exécution du roi, Prudhomme, l'ami de Marat, le

farouche orateur du club des Cordeliers, s'exprimait ainsi :

« Capet vint à l'échafaud dans un carrosse. « Avant lui, les criminels y étaient conduits en « charrette. Dorénavant on abolira sans doute cet « ancien usage, afin qu'il ne soit pas dit qu'on a « marqué plus d'égards précisément à celui qui « en méritait le moins.

« A l'exemple de Charles Ier, Louis Capet, « quand il monta sur la guillotine, était vêtu de « blanc, symbole apparemment de son innocence. « Cette affectation n'a point échappé à certaines « gens, qui ont su gré à leur bon maître de soute- « nir son rôle jusqu'à la fin; d'ailleurs, diront ces « amis du feu roi, il ne pouvait autrement pro- « tester.

« Les prêtres et leurs dévotes, qui déjà ont « trouvé sur leur calendrier une place à Louis XVI « parmi les martyrs, ont fait un rapprochement « de son exécution avec la Passion de leur Christ. « Ainsi que le peuple juif de Jérusalem, le peu- « ple de Paris déchira en deux la redingote de « Louis Capet : *Scinderunt vestimenta ejus*, et « chacun voulut en emporter chez lui un lam- « beau; mais c'était par pur esprit de républica- « nisme. » Vois-tu ce morceau de drap, diront les grands-pères à leurs petits enfans, « le dernier de « nos tyrans en était revêtu le jour qu'il monta « à l'échafaud pour périr du supplice des traîtres !..

« Jacques Roux, l'un des deux municipaux

« nommés par la commune, commissaires pour « assister à l'exécution de Louis Capet, dit que « les citoyens ont trempé leurs mouchoirs dans « son sang. Cela est vrai; mais Jacques Roux, « le prêtre, qui, dans sa mission auprès du ci- « devant roi, lui parla plutôt en bourreau avide « de hautes œuvres qu'en magistrat du peuple « souverain, aurait dû ajouter dans son rapport « au conseil général, que quantité de volontaires « s'empressèrent aussi de tremper dans le sang « du despote, le fer de leurs piques, la baïon- « nette de leurs fusils, ou la lame de leurs sabres. « Les gendarmes ne furent pas des derniers; beau- « coup d'officiers, du bataillon de Marseille, im- « bibèrent de ce sang impur des enveloppes de « lettres qu'ils portèrent à la pointe de leur épée, « en tête de leur compagnie, en disant: Voici « le sang d'un tyran!...

« Un citoyen monta sur la guillotine même, « et plongeant tout entier son bras nu dans le « sang de Capet qui s'était amassé en abondance, « il en prit des caillots plein la main, et en asper- « gea par trois fois la foule des assistans, qui se « pressaient au pied de l'échafaud pour en rece- « voir chacun une goutte sur le front. Frères! di- « sait le citoyen en faisant son aspersion, le sang « d'un roi porte bonheur!... Républicains! on nous « a menacé que celui de Louis Capet retombe- « rait sur nos têtes!... Eh bien! qu'il y retombe...»

Au quarantième anniversaire de la mort de

Louis XVI, Leblanc, le citoyen qui prononça ce défi, a porté, comme assassin, sa tête sur l'échafaud... le sang est retombé!...

Le corps de Louis XVI, de ce martyre dont l'âme venait d'aller à Dieu, fut porté au cimetière de la Madeleine. Là, une fosse de chaux vive le recut ; ainsi l'avaient ordonné les membres de la commune, ils redoutaient que les souvenirs prissent forme. Il y avait encore un autre lieu marqué pour la rédimation : à la place où fut la geôle de Louis XVI, on entend aujourd'hui sonner la cloche d'une chapelle; le couvent du Temple (1) a placé un autel sur le lieu où le roi reçut la dernière communion, on y prie à saint Louis.

Un oratoire a été aussi érigé dans cette enceinte à sainte Élisabeth : la pensée chrétienne a uni la pureté de la terre à celle du ciel.

Le jour même de l'exécution de Louis XVI, les conventionnels subirent la lecture de son testament. Il fit pâlir les fronts qui n'avaient pas reculé devant le sang. Ce monument impérissable fut buriné par la religon. La dépouille du juste apparaît à l'histoire, enveloppée dans ce linceul inaltérable.

Voici un fragment de ces pages évangéliques : « Impliqué dans un procès dont il est impossible

(1) Ce couvent fut érigé en 1814 par la princesse Louise de Condé, qui en était la supérieure.

« de prévoir l'issue, à cause des passions des « hommes, et dont on ne trouve aucun prétexte « dans aucune loi existante; n'ayant que Dieu « pour témoin de mes pensées et auquel je puisse « m'adresser, je prie tous ceux que je pourrais « avoir offensés par inadvertance (car je ne me « rappelle pas d'avoir fait sciemment aucune of- « fense à personne), de pardonner le mal qu'ils « croient que je puis leur avoir fait. Je pardonne « de tout mon cœur à ceux qui se sont déclarés « mes ennemis, sans que je leur en aie donné « aucun sujet. Je recommande mes enfans à ma « femme; je n'ai jamais douté de sa tendresse « maternelle pour eux; je lui recommande sur- « tout de ne leur faire regarder les grandeurs de « ce monde, s'ils sont condamnés à les éprouver, « que comme des biens dangereux et périssables. « Je recommande à mon fils, s'il avait le malheur « de devenir roi, de songer qu'il se doit tout en- « tier au bonheur de ses concitoyens; qu'il doit « oublier toute haine et tout ressentiment, et sur- « tout ce qui a rapport au malheur et au chagrin « que j'éprouve; qu'il ne peut faire le bonheur « des peuples qu'en régnant suivant les lois; mais « en même temps, qu'un roi ne peut les faire res- « pecter et opérer le bien qui est dans son cœur, « qu'autant qu'il a l'autorité nécessaire; qu'au- « trement, étant lié dans ses actions, et n'inspirant « point de respect, il ne peut plus être utile. Je « voudrais pouvoir témoigner ma reconnaissance

« à tous ceux qui m'ont montré un attachement « véritable et désintéressé. D'un côté, si j'ai été « sensiblement touché de l'ingratitude des gens « à qui je n'avais témoigné que des bontés, à « eux, à leurs parens ou amis; d'un autre côté, « j'ai eu la consolation de voir l'attachement et « l'intérêt gratuit que beaucoup de personnes « m'ont montré, et je les prie d'en recevoir tous « mes remercîmens. Dans la situation où sont les « choses, je craindrais de les compromettre, si « je les nommais; mais je recommande spéciale- « ment à mon fils de chercher les occasions de « pouvoir les reconnaître. Je pardonne volontiers « à ceux qui me gardent, les mauvais traitemens « et les gênes dont ils ont cru devoir user envers « moi. J'ai trouvé quelques âmes compatissantes; « que celles-là jouissent dans leurs cœurs de la « tranquillité que doit leur donner leur façon de « penser. Je finis en déclarant devant Dieu, et « prêt à paraître devant lui, que je ne me repro- « che aucun des crimes qui sont avancés contre « moi. »

Sur la fosse sans cercueil de Louis XVI, les débris de l'édifice social s'amoncelèrent. L'anarchie, une torche à la main, fouilla les châteaux, les archives, les tabernacles. Pour écrire à cette lueur vacillante, l'histoire la suivit à travers les échafauds et la mitraille.

Ce n'était plus jour à jour, mais heure à heure, minute à minute, que la secousse faisait tout

crouler. Le torrent roulait des décombres au fleuve de sang qui sillonnait la France.

Alors on mit en regard les vertus et la faiblesse de Louis XVI; on priait à sa mémoire, on gémissait sur les qualités négatives de son caractère de roi.

Ce monarque, en étudiant l'histoire, n'en avait annoté que les beautés. Sa confiante loyauté laissa à ses ministres une suprématie qui posa le premier jalon de la révolte. L'étude du globe avait été approfondie par Louis XVI; il était savant géographe, et ses rectifications d'une carte des mers du Nord furent adoptées par les académies. Il traça la mappemonde qui dirigea la navigation de l'infortuné La Pérouse. Ce roi, protecteur éclairé des sciences, les mettait en dehors des querelles diplomatiques. Les langues anciennes lui étaient familières, mais il avait étudié l'antiquité sans comparer les fautes des princes avec les progrès des nations. Le petit-fils d'Henri IV avait toutes les vertus d'un citoyen, toute la magnanimité des rois forts, toute l'imprévoyance des princes sans fiel.

Ce monarque est illustre d'infortunes et de résignation. L'abnégation chrétienne dans toute sa sublimité est dans sa vie.

Si Louis XVI avait été appelé au trône dans un autre temps, il aurait marqué son règne du type des institutions et du progrès. Il fallait à son horizon un jour égal, un ciel paisible; quand les

nuages tourbillonnèrent, il perdit de vue la route où il guidait la monarchie; l'aviron vacilla, la boussole fut brisée.

Ce monarque avait vu la décadence morale du dix-huitième siècle, il concentra ses pensées dans la régénération des mœurs. Il s'éleva pur au-dessus des intrigues de cour et de boudoir; mais un mal plus profond minait la société. Il ne vit pas que l'anarchie sapait en marchant et que le temps, pour réprimer, allait lui faire défaut.

Louis XVI erra par conscience : il n'y avait en lui que la force d'une monarchie assise; quand il fallut se lever pour tenir le sceptre, il y attacha un cilice et passa par l'échafaud pour arriver à Dieu !

La révolution chercha à faire accepter ses idées, pour faire accepter ses hommes; mais ses hommes valaient encore moins que ses idées. Elle s'est consumée dans une tactique envahissante... Ne trouvant aucun élément d'honneur, aucune ressource de principe, elle s'attacha à étouffer la vie du roi et la vie de ceux qui la combattaient, et bien qu'elle plaçât alors le pays dans une léthargie qui ressemblait au sommeil éternel, le réveil était néanmoins attendu...

Dans cette crise, les partis se sont trouvés prêts à frapper, prêts à mourir!... Ils ont frappé...; ils vivent encore!...

LOUIS XVII.

SOMMAIRE.

I

UN RÈGNE DE PRISON.

Les qualités de l'enfance. — La leçon de géographie. — Le mécanicien. — Le gazon. — Le précepteur. — Les masses armées. — La tour du Temple. — L'insulte. — Le tact du malheur. — La séquestration. — Les tortures.

II

L'ISOLEMENT.

La persécution. — L'ironie. — Les traitemens ignominieux. — Les questions obscènes. — La paix de conscience.

III

MARIE ANTOINETTE ET MADAME ÉLISABETH.

L'accusation. — La réponse de l'âme. — Le glaive.

IV

LA TIGE COURBÉE.

Les voies régicides. — Les miasmes méphitiques. — Le dépérissement. — Le cercueil.

CHAPITRE XXVII.

LOUIS XVII.

LXI.

1793—1795.

Un règne de prison.

Aux vieux temps monarchiques, la destinée des princes était inscrite sur leur berceau; mais l'ère des révolutions planait sur la France : tout était mensonge dans les augures d'avenir.

La naissance de Louis-Charles, second fils de Louis XVI, fut fêtée par les acclamations du peuple. Bientôt la mort de son frère aîné l'appela au droit d'hérédité : des fleurs furent jetées sur ses premiers pas; des larmes devaient abreuver son enfance!

Ce prince était doué de tous les charmes de la figure, de l'esprit et du cœur. A cinq ans, son esprit faisait saillie, ses mots heureux étaient répétés avec enthousiasme ; on y lisait les germes d'une âme forte. Le dauphin, affable et tendre, mettait de la coquetterie dans sa gratitude et dans ses affections d'enfance; son imagination était ingénieuse à seconder son cœur. Il était très attaché à l'abbé Davaux, son précepteur; il le récompensait de ses soins par ses progrès et par la grâce de son respect d'élève. Un soir, l'enfant, pensif et silencieux, regardait son mentor, et pressait de sa main son front. Interpellé par sa gouvernante, madame de Tourzel, il répondit avec vivacité : « C'est que je voudrais pouvoir « placer dans ma tête mon bon ami Davaux; alors « je saurais tout ce qu'il sait ! »

Mais, ainsi que tous les enfans, le royal écolier se mutinait quelquefois. Un jour, ennuyé d'une démonstration, il sifflait pendant que son professeur usait sa rhétorique : il reçut une réprimande de la reine. A ses reproches l'enfant répondit : « Maman, ne vous fâchez pas; c'est que je répé- « tais si mal ma leçon, que je me sifflais moi- « même. »

Le caractère du dauphin se formait comme son esprit; il était résolu et persévérant : c'est le courage de l'enfance.

Le roi, désireux de connaître les progrès de son fils, le conduisit un matin à une assez grande

distance du parc de Rambouillet; et quand ils furent en plein champ, « Mon ami, » dit-il, « je « vais prendre une route opposée à la tienne : « voici une boussole, oriente-toi; je te laisse « seul, et je te donne rendez-vous au vieux châ- « teau. »

Le petit géographe saisit d'une main ferme la boussole, embrassa son père, et s'enfonça dans un sentier fleuri.

De loin en loin, des serviteurs déguisés en paysans, étaient échelonnés dans la campagne; mais fier et consciencieux, le dauphin ne demandait pas son chemin. Il marcha ainsi pendant cinq heures, s'égarant souvent; mais, à l'aide de sa boussole, il arriva enfin au but sans avoir réclamé assistance.

« Je te croyais perdu! » s'écria le roi.

— « Papa, » reprit le petit voyageur, « mon « cœur ne tourne-t-il pas vers vous plus sûre- « ment que la boussole vers le Nord? »

Pénétré par instinct du devoir d'affabilité des princes, Charles de France charmait tous ceux qui l'approchaient.

Le roi encourageait les découvertes, et jugeait en maître les combinaisons du génie, sous quelque forme qu'elles se présentassent. Son fils était un jour près de lui, quand un mécanicien lui offrit le modèle d'un moulin artistement combiné : « Un enfant, » dit l'inventeur, « peut faire

« mouvoir ces rouages, et en deux heures il « pourrait moudre assez de blé pour nourrir une « famille. — Papa, » s'écria le jeune prince, « je « suis un enfant; laissez-moi essayer le moulin : « je serais bien aise de nourrir une famille. » Louis XVI céda à ce désir, et le dauphin travailla sans relâche jusqu'à ce que le grain apporté pour essai fût broyé. Alors, essuyant son front, il dit avec élan au mécanicien : « Tenez, vous donnerez « cette farine aux pauvres, et vous leur direz que « c'est moi qui l'ai moulue. » Ainsi la bienfaisance se développait par l'exemple dans cette jeune plante qui ne devait pas grandir.

Entouré de tendresse et d'hommages, le royal enfant folâtrait sous le nuage qui recélait la trombe. Jusqu'à sept ans il n'eut que des sourires ; depuis lors il n'eut plus que des pleurs.

Après les troubles de Versailles, quand le roi et sa famille furent consignés aux Tuileries, on voulut épargner au dauphin l'aspect de la captivité. La geôle était un palais; il fut facile de la rendre belle aux yeux de l'enfance. Un petit jardin fut créé pour le prince, à l'extrémité de la terasse du bord de l'eau : là, revêtu de l'uniforme civique, qui avait remplacé les broderies de cour, il jardinait joyeusement. Il n'y avait point de barrière entre le peuple et le fils de France ; une simple treille marquait les limites de son apanage de gazon, et l'enfant quêtant l'amour, comme l'élément de la vie, offrait des

fleurs aux grenadiers et aux promeneurs qui le regardaient bêcher.

Cependant, autour du treillage, une garde d'honneur faisait faction; cette garde était une compagnie de grenadiers de sept ans.

Ces soldats enfantins étaient une miniature de la milice nationale; c'était le régiment de *Royal-Bonbon*, dont le dauphin était colonel. Voici le récit d'un vétéran de cette arme inoffensive :

« J'ai eu l'honneur d'être caporal de grenadiers « dans Royal-Bonbon.

« Notre uniforme était celui de la garde natio- « nale parisienne, qui existait déjà avec son luxe « et ses bisets, sa nonchalance et son dévoue- « ment.

« On nous avait confié la garde du dauphin, et « nous faisions le service auprès de lui, pendant « la belle saison, quand il lui était permis d'ha- « biter le bâtiment de la terrasse; aux jours de « grande parade et de revue de la garde natio- « nale, il y avait aussi revue et parade pour « Royal-Bonbon. Le dauphin montait alors un « petit cheval proportionné à sa taille; là, il paro- « diait Lafayette, pendant que celui-ci parodiait « la royauté au Champ-de-Mars... Il n'y a guère « que l'organisation de Royal-Bonbon qui, de « toutes les folies de ce temps-là, n'ait pas été « prise au sérieux par la révolution.

« La cour et nos pères se donnaient souvent le « plaisir de nous voir sous les armes; nous étions

« d'un sérieux à faire pouffer. A une revue de « notre colonel-général, un grand personnage, « à qui sans doute tout était permis, eut la bouf- « fonne idée de faire pleuvoir sur nous, par des « mains apostées à dessein devant et derrière nos « rangs, un déluge de dragées!... Voyez-vous « d'ici le tableau? En un clin d'œil nous fûmes « tous prosternés sur le gazon, avec armes et ba- « gages, officiers, caporaux et soldats, sans le « moindre respect pour l'ordre hiérarchique, « nous poussant, nous bousculant et nous débar- « rassant de notre fusil, en faveur d'une praline « à la rose ou d'une dragée à l'anis!

« Un jour, nous fûmes avertis que la reine « viendrait le lendemain, à l'issue de la messe, « nous passer en revue. C'était un samedi; tous « nos parens, piqués d'honneur, firent une revue « préalable de nos uniformes, de nos armes, de « notre fourniment.

Ce jour-là, la pierre de bois que la prudence « paternelle avait placée à nos fusils fut générale- « ment remplacée par une pierre à feu, hon- « neur insigne, après lequel nous avions vaine- « ment soupiré jusque-là..., faveur dangereuse, « qui fut généralement blâmée par nos bonnes.

« La revue eut lieu comme elle avait été or- « donnée. Marie-Antoinette, à pied, précédée de « son fils, l'épée à la main, et suivie d'une cour « brillante, passa devant nous, pinçant par-ci par- « là quelque joue de grenadier, prenant le men-

« ton d'un chasseur joufflu, et souriant à tous. J'é-
« tais, moi qui vous parle, à la gauche du premier
« rang des grenadiers. La tradition, qui ne ment
« jamais, porte que j'avais bien la plus jolie mine
« de marmot qui, de mémoire de tendre mère,
« ait jamais été coiffée d'un bonnet à poil. Bonne
« maman, qui ne me flattait pas, m'a toujours dit
« que j'étais à croquer, délicieux, ravissant !

« Soit l'effet du hasard, soit que, comme on le
« croit généralement dans la famille, je fusse vé-
« ritablement un amour de petit garçon, la reine
« s'arrêta devant moi, me sourit délicieusement
« et me demanda mon nom. Sur-le-champ je me
« mis à pleurer, et deux ruisseaux de grosses
« larmes vinrent humecter mon fourniment et
« détremper l'épaisse couche de terre de pipe
« qui le recouvrait. Pauvre petit ! dit la reine...
« Il faut que je l'embrasse !... Oh ! alors, mon
« fusil s'échappa de mes mains et vint tomber
« aux pieds de ma souveraine... J'aurais fui très
« certainement, si la retraite ne m'eût été coupée
« partout. Est-ce que je vous fais peur, mon petit
« ami ? dit une voix pleine de douceur et de ten-
« dresse. Allons, remettez-vous. Et, sur un signe
« qu'elle fit à un seigneur de sa suite, celui-ci me
« prit dans ses bras, et mit mon visage à hauteur
« de celui de la reine qui m'embrassa. Mes larmes
« cessèrent de couler, d'autant qu'elle me mit
« dans la main une charmante bonbonnière toute
« pleine.

« Après la revue, au moment de rompre les « rangs, on nous fit une distribution d'un paquet « de cartouches par homme. Nous ouvrions de « grands yeux, pensant que nous allions faire « l'exercice à feu, et songeant que nous serions « peut-être aussi embarrassés que nos pères qui « servaient sous Lafayette... Un de nous, impa- « tient de savoir à quoi s'en tenir, rompit l'enve- « loppe du soi-disant paquet de cartouches : il « contenait dix jolis bâtons de sucre d'orge. »

Des sourires au milieu des armes, c'était le cachet du temps; l'enfance même devait s'accoutumer au bruit...

Bientôt l'émeute vomit ses flammes, il n'y eut plus de privilége dans la douleur : tout ce qui portait blason royal souffrit en commun.

Les événemens interrompaient parfois les études du dauphin; en les reprenant, son instituteur lui demanda en présence de la reine par quelle leçon il voulait commencer : — « Par la grammaire, » reprit le royal élève. — « Volontiers, » dit l'abbé Davaux, « votre dernière leçon avait, s'il m'en « souvient, eu pour objet les trois degrés de com- « paraison, le *positif*, le *comparatif* et le *super-* « *latif;* je présume que vous aurez tout oublié. » « — « Vous vous trompez, et pour preuve, « écoutez-moi. Le positif, c'est quand je dis : mon « abbé est un bon abbé; le comparatif, quand je « dis : mon abbé est meilleur qu'un autre abbé; le « superlatif, » continue le dauphin en regardant

la reine, « maman est la plus tendre et la plus « aimable de toutes les mères. » Marie-Antoinette, les yeux pleins de larmes, serra son fils sur son cœur déjà brisé.

La révolution s'avançait bouillonnante, la journée du 20 juin fut pour le dauphin l'école de la souffrance, l'enseignement de la patience contre l'outrage. Marie-Antoinette, sacrifiant à son devoir de mère son héroïque désir d'aller partager le péril du roi, se repliait devant l'émeute : à mesure que la hache populaire brisait une porte, elle conduisait plus loin le dauphin et Madame. Une pièce, dont l'entrée était cachée par un panneau à coulisse, déroba la reine et ses enfans à la fureur des sectionnaires ; mais le tumulte, qui, pendant cinq heures, avait grondé sur la tête de Louis XVI, était arrivé jusqu'à la reine.

Pendant cette longue angoisse, le dauphin eut le calme effroi de l'âge mûr. Quand la horde ameutée demanda, avant de se retirer, à voir Marie-Antoinette et ses enfans, il marcha sans crainte aux côtés de sa mère. La reine tenant le dauphin et sa sœur par la main, parut sur le lieu du danger ; la table de travail du cabinet de Louis XVI la séparait seule des faubouriens. Le bonnet rouge était sur la tête du monarque ; un détachement de la garde nationale, dont quelques membres avaient risqué leur vie pour garantir la sienne, était le seul point où les regards du dauphin pouvaient se fixer sans terreur ; sa jeune tête fut aussi

salie du bonnet rouge. Il entendit dire qu'un de ces officiers civiques avait sauvé la vie du roi, alors il dit à M. Hue : « Comment se nomme ce « garde qui a si bien défendu mon père? Je veux « savoir son nom pour ne plus l'oublier. » — « Il « serait flatté, si vous le lui demandiez vous-même, « reprit M. Hue. » Aussitôt l'enfant s'avança vers le garde national; mais celui-ci, les larmes aux yeux, refusa d'abord de se faire connaître, et le dauphin insistant, il dit : « Mon nom, je dois le « taire, car il est le même que celui d'un homme « qui vous a fait beaucoup de mal. » Il se nommait Drouet, comme le maître de poste qui avait arrêté Louis XVI sur la route de Montmédy.

Le lendemain était l'anniversaire de la journée de Varennes, on battit la générale, la populace soulevée voulait faire expier au roi son départ furtif : c'étaient de nouveaux troubles, de nouvelles menaces. La reine courut encore chez son fils, et la voyant en pleurs, il s'écria : « Est-ce que « hier n'est pas fini? »

Ce n'était que le commencement des peines de la famille royale. La seconde fédération eut lieu le 14 juillet : le roi se rendit à l'École-Militaire, pour passer les troupes en revue; il était en costume de garde national. Sur ses pas l'émeute grossit, la multitude fut insultante. L'enfant royal pleura, la crainte pour les jours de son père était refoulée à son jeune cœur. Le 3 août, le dauphin fut menacé d'avoir un gouverneur nommé par la

faction d'Orléans. Pétion demanda la déchéance du roi; on concut le projet de maintenir la couronne au dauphin et de nommer un régent : « Si « ma personne vous déplaît, dit Louis XVI avec « douceur, je suis prêt à abdiquer. » Le roi aurait fait ce sacrifice, les événemens lui ôtèrent jusqu'au droit d'abnégation politique.

Le 10 août sonna; pendant la nuit, la reine courut à ses enfans, et madame Élisabeth entra dans le cabinet du conseil à quatre heures du matin. L'un des chefs de légion, nommé de la Chenaye, s'avança et dit : « Le peuple est le plus « fort, c'est votre dernier jour...! » La reine entendant ces mots, revint sur ses pas : « Monsieur, « s'écria-t-elle, sauvez le roi...! sauvez mes en« fans...! » Puis elle vola de nouveau vers son fils. Le jeune prince tourna vers elle ses regards caressans et lui dit en lui baisant les mains : « Maman, « pourquoi ces hommes feraient-ils du mal à « papa? Il est si bon!... »

Rœderer apparut, il conduisit toute la famille royale à l'Assemblée. Là, ce furent de nouveaux frémissemens : le roi prit place à côté du président, la reine et ses enfans s'assirent au banc des ministres. Quelques instans après, toute la famille royale fut conduite dans une des tribunes; cette tribune devint le premier guichet d'une prison; là, le dauphin reçut un gouverneur.

Condorcet réunit les voix des Jacobins pour cet emploi, ce fut lui qui rédigea l'adresse qui rendait

compte à l'Europe des changemens survenus en France ; et le peuple fut appelé à former une assemblée conventionnelle, pour prononcer sur la destinée du monarque et de sa famille.

Seize heures s'écoulèrent dans cette anxiété. Le dauphin, accablé de besoin, s'assoupit sur le sein de sa mère, au milieu des cris régicides ; il se réveilla dans la prison du Temple.

Ici, comme sous les lambris du palais de la veille, le royal enfant vit les vertus paternelles briller sous les cilices de l'âme ; il devint énergique de cœur avant d'être fort.

Les heures d'étude, celles des repas et du repos furent réglées. De six à neuf heures, Louis XVI travaillait seul ou méditait ; alors il descendait chez la reine, et après le déjeuner de famille, les leçons du dauphin commençaient. La langue latine, l'histoire, la géographie étaient enseignées par le roi ; Cléry donnait la leçon d'écriture et d'arithmétique.

Après les repas, le dauphin et Marie-Thérèse prenaient ensemble leur récréation : le soir, le jeune prince se retirait le premier ; il implorait Dieu sous les yeux de sa mère et ajoutait à sa prière des jours heureux, celle que la reine lui avait enseignée :

« Dieu tout-puissant, qui m'avez créé et ra-
« cheté, je vous adore : conservez les jours du
« roi mon père, et ceux de ma famille ; protégez-
« nous contre nos ennemis. »

Le dauphin faisait de lui-même cette invocation à voix basse, lorsque les commissaires de la Commune étaient présens.

Mais cette paix domestique surgissant au-dessus du malheur, fatigua les regards des satellites de la Convention. Les municipaux jetèrent des entraves dans les heures d'étude du fils de Louis XVI. L'un d'eux, ayant vu dans ses mains une table de multiplication, accusa le roi d'enseigner à son fils l'art d'un langage en chiffres : sur sa dénonciation, la Commune interdit l'étude de l'arithmétique; c'était toujours sur le royal enfant que retombait la haineuse brutalité des membres de la Commune contre la reine. Irrités des courts instans de bonheur qu'elle trouvait dans ses soins maternels, les municipaux interdirent à Marie-Antoinette toute communication particulière avec son fils. Un lit fut placé pour lui dans la chambre du roi, et les princesses furent reléguées au troisième étage ; la famille royale n'eut plus de réunion complète qu'aux heures des repas.

Le dauphin avait le cœur ulcéré de la privation de ces caresses de mère que nulle tendresse ne peut remplacer, il en laissa éclater son ressentiment.

Le maçon Marceraut, l'un des plus furieux sectionnaires, avait été choisi pour remplir au Temple les fonctions de commissaire; il affectait de se présenter devant la famille royale dans ses habits de travail, couvert de plâtre et l'insulte à la bou-

che; il jetait à la face du monarque le tutoiement démagogique, et cependant il voulait imposer à l'enfant royal le respect avec la crainte.

« Sais-tu bien, » lui dit-il un jour, « que la liberté « nous a rendus libres et que nous sommes tous « *égal?* — *Égal,* tant que vous voudrez, répliqua « le dauphin en tournant les yeux vers le roi, « mais ce n'est pas ici que vous nous persuaderez « que la liberté nous a rendus libres! »

Le jeune prince avait le tact du malheur : depuis l'emprisonnement au Temple, il ne parlait jamais de Versailles ni des Tuileries; rien dans sa conversation, ni même dans ses saillies, ne rappelait à sa famille le souvenir ou les regrets.

Le jour où Louis XVI fut conduit à la barre de la Convention, rendit le dauphin à sa mère. On n'avait pas encore décidé la torture de l'enfance; mais on se servait d'elle pour broyer du fiel dans les derniers jours de Louis XVI. Le dauphin lui fut enlevé avec violence, et lorsqu'il fut ramené au Temple, on lui refusa la consolation d'embrasser ses enfans. Un décret de la Convention déclara « que Louis serait séquestré de sa « famille, que ses enfans seuls seraient amenés « près de lui, s'il les demandait; mais qu'alors « ils ne reverraient plus leur mère ni leur tante. »

L'abnégation du roi le fit renoncer au seul dédommagement de ses jours d'agonie. Le dauphin ne revit son père que la veille du supplice.

Le lendemain, lorsque le roulement funèbre

des tambours annonça l'enlèvement du roi, les cris de désespoir de sa famille apprirent au jeune Charles que le sacrifice se consommait. Alors d'une voix déchirante il s'écria en s'élançant : « Laissez-moi passer ? je veux parler au peuple ! » Les geôliers le repoussèrent durement; il se réfugia dans le sein de sa mère, criant dans ses sanglots : « Mon père !... ô mon père !... »

Cependant les tambours battaient en s'éloignant; le char funèbre roulait vers l'échafaud et la tête du roi était tombée, que le royal enfant criait encore : « Mon père !... ô mon père !... »

La grandeur de l'infortune, l'énormité du régicide, avaient ramené l'erreur ou changé quelques âmes. Alors le dévouement se laissa voir à travers les glaives.

Parmi les commissaires de la commune, il y en eut quelques uns qui apportèrent des consolations dans la tour du Temple. Deux y vinrent avec dévouement : Toulan et Lepître avaient eu le courage de se montrer humains pour Louis XVI; ils bravèrent la mort pour alléger la douleur de la famille en deuil.

Le dauphin devenu roi en principe, dans une prison, à huit ans, était auguste d'infortunes; il grandissait en pleurant. Toulan et Lepître conçurent pour les captifs un plan d'évasion; mais les yeux de la haine percèrent le voile.

Tison, le chef de la geôle, marchant au meurtre par l'hypocrisie, feignit de s'attendrir sur la des-

tinée du fils de Louis XVI; il parvint ainsi à capter la confiance des municipaux, et bientôt la délation fit tomber la tête de Toulan, et apporta la torture sous les verroux.

Dès le lendemain, Hébert, ennemi acharné de la famille royale, vint fouiller la tour du Temple. Le dauphin dormait encore : une main rude le tira de sa couche pour visiter jusqu'à ses matelas, afin de voir s'ils ne recélaient pas des correspondances.

L'essai d'un zèle infructueux resserra le cilice autour des victimes. La Commune n'envoya plus au Temple que des sbires de choix. Des vexations de chaque heure furent ajoutées à la rigidité des réglemens. Le jeune roi tomba malade, et le médecin demandé par la reine lui fut refusé; celui de la prison fut imposé. Mais les soins d'une mère restaient à l'enfant captif; ses sourires payaient les veilles. C'était encore une lueur sur le ciel noir de Marie-Antoinette; ses persécuteurs la lui ôtèrent.

La Convention voulut un rapport pour motiver un nouveau meurtre. La voix de Cambon s'éleva, et le lendemain un arrêté ordonna la séquestration du fils de Louis XVI. Marie-Antoinette n'eut pas de résignation pour cette seconde douleur; un passé et un avenir de sang se dressèrent devant sa pensée. La reine lutta de tout son désespoir de mère contre la violence : elle supplia, elle se grandit en s'humiliant pour attendrir les

hommes qui venaient lui enlever son fils ; mais ils étaient froids comme l'acier, impassibles comme un instrument de torture. Alors se plaçant entre les suppôts de la terreur et le lit de son enfant, la reine refusa de le livrer. Elle l'étreignit avec force, les deux princesses embrassèrent les genoux des municipaux, mais ils étaient habitués à voir des pleurs; tout s'émoussa. Ils répondirent aux cris de Marie-Antoinette, en ordonnant de faire monter la garde pour enlever « l'enfant « Capet. »

Tout espoir s'évanouit... la reine laissa retomber ses mains défaillantes, elle revint aux supplications; elle attendait de ces hommes au front farouche l'espoir de revoir son fils; mais ils restèrent muets, et le jeune roi en larmes fut arraché des bras de sa mère par la force armée.

Cet instant fut une des plus cruelles angoisses de la reine : des sanglots convulsifs succédèrent à l'anéantissement de la douleur; ses bras s'ouvraient et se resserraient contre sa poitrine, comme pour embrasser l'enfant dont son regard fixe poursuivait l'image.

Madame Élisabeth et Marie-Thérèse pleuraient en silence; il n'y avait pas de paroles pour ce désespoir de mère!... Enfin, la jeune princesse se jeta sur le sein de la reine en s'écriant : « Mon « pauvre frère ! » Alors les sanglots se confondirent, l'expansion de la douleur en diminua la violence.

Tandis que ce groupe pleurait, le royal enfant montait seul l'escalier de son donjon !... Un soupir s'échappa,... c'était le tribut de son âme exilée !...

CHAPITRE XXVIII.

L'Isolement.

Les violences d'une révolution, l'échafaud d'un roi juste, le supplice de Marie-Antoinette, le sacrilége qui fit tomber la tête de madame Élisabeth, tout pâlit devant les horreurs de la lente agonie du fils de Louis XVI.

Le dauphin, arraché à la demeure des rois pour venir à sept ans partager la geôle du Temple, apparaît à l'histoire porté sur des ailes d'ange vers la légion des enfans martyrs. Les souffrances de ce jeune prince résument les délirantes infamies de la terreur.

Enlevé au désespoir d'une mère, veuve par l'échafaud, Louis XVII n'eut plus près de lui un cœur pour recueillir ses larmes et lui créer une

illusion. Il fut seul livré aux mains de fer de Simon et de son odieuse femme. Un savetier fut choisi par Robespierre, pour être le gardien, le maître, de l'enfant né pour le trône!

La vengeance de Robespierre attacha des tortures à l'âme de la reine; elle avait repoussé la supplique qu'il avait apportée au pied d'un berceau royal. Il avait ambitionné la charge de précepteur du dauphin; son orgueil blessé forgea des glaives.

La reine ne vivait plus que pour la douleur. Les commissaires de la Commune avaient mission de répondre à ses angoisses maternelles par des mensonges. Le tableau des étreintes imposées à son fils par ses geôliers fut deviné par son âme, lorsqu'elle sut qu'il était sous la garde de Simon. Ses craintes furent confirmées par Tison : ce geôlier de Louis XVI fut révolté des infâmes traitemens qui étaient infligés au jeune roi, et dans son indignation il déroula devant la reine toutes les horreurs du tableau. De ce jour, Marie-Antoinette n'eut pas même la trève du sommeil : l'image du royal enfant couvert de vêtemens rebut de l'indigence, privé de nourriture, réveillé chaque nuit par le cri rauque de son bourreau : « Capet, dors-tu? » se dressait devant sa mère; elle voyait cet enfant si beau, si noble, si bon, si choyé par une tendresse de famille qui n'était pas celle des rois; elle le voyait, pâle et dénué, quitter sa dure couche et courir en se heurtant

vers la chambre de Simon; elle entendait les coups du cannibale retentir sur le corps amaigri de la victime; elle sentait le froid des dalles humides pénétrer dans les os de l'enfant jeté à terre par le pied de Simon; elle écoutait les sanglots dont il baignait son grabat glacé; elle n'était mère et reine que pour mieux sentir la douleur.

Les larmes de Marie-Antoinette étaient si pénétrantes, qu'elle arracha aux gardiens du Temple un allégement passager. Une fois par jour, Louis XVII était conduit sur une terrasse pour y respirer un air vital. La reine et les princesses pouvaient l'apercevoir par une petite fenêtre de leur donjon; elle y restaient des heures entières, et les souffrances d'un cœur de mère étaient payées par un regard fugitif.

La première fois que Marie-Antoinette vit son fils, elle lut dans son aspect toutes les horreurs dont il était abreuvé : ses vêtemens de deuil avaient fait place à la carmagnole et au bonnet rouge des Jacobins. Ses mains, naguère si blanches, étaient devenues brunes et sèches sous les emplois de la servitude, auxquels il était soumis. Une résistance du royal enfant avait amené ce raffinement de persécution. Simon avait pour chaque heure un tourment. Louis XVII les souffrait en silence; une fois pourtant il se raidit.

Le 9 août 1793, la constitution qui déclarait la république fut acceptée par la Convention. Ce jour-là, Simon vociféra aux oreilles de son pri-

sonnier : « Capet, entends-tu le canon?... Crie « vive la république! » L'enfant roi refusa : ni les imprécations, ni les menaces ne purent vaincre sa résistance. — « Vous ferez tout ce que vous « voudrez, » s'était-il écrié; « mais je ne répéterai « jamais de telles paroles! »

Cette fermeté avait encore accru la barbarie de son geôlier : depuis ce jour-là les emplois les plus vils étaient le fardeau du fils de Louis XVI. La femme de Simon rasa sa tête, et le couple accabla de coups la victime. Ce fut dans cet état qu'il apparut aux yeux de sa mère! chaque jour, elle lisait sur les traits de son fils le secret de ses souffrances. Il lui semblait, quand il se tournait vers la cour, qu'il devinait le regard de sa mère. Mais la douloureuse jouissance de cette contemplation fut encore enlevée à Marie-Antoinette.

La voix de Robespierre, en évoquant à la barre du tribunal révolutionnaire la veuve de Louis XVI, fit vibrer à son âme l'espérance de la mort. Les commissaires de la Commune vinrent la chercher pour la conduire à la conciergerie. La jeune Marie-Thérèse implora la grâce de suivre sa mère, elle lui fut refusée : cette séparation fut déchirante. « Adieu!... » dit la reine à madame Élisabeth, « nous ne nous reverrons « plus que près du fils de saint Louis! » Ainsi chaque jour apportait à la famille royale de nouveaux coups.

La reine, livrée à sa douleur solitaire, priait en attendant son heure suprême; madame Élisabeth et Marie-Thérèse pleuraient ensemble. Le rejeton des rois était le plus malheureux. Jusque dans ses jeux, Simon venait vomir l'insulte; il apporta un jour au fils de Louis XVI la guimbarde d'un petit Savoyard : « Tiens, » lui dit-il avec des imprécations, « ta mère et ta tante jouent « du clavecin, il faut que tu les accompagnes. »

Chaumette, procureur-général de la commune, ajouta la cruauté à l'injure : sous l'apparence d'une feinte humanité, il envoya au royal enfant quelques jouets; parmi eux était une petite guillotine!... Un des officiers municipaux de service au Temple, s'indigna de cette ironie, il brûla cette image.

Les tourmens de Louis XVII n'avaient pas de trève; Simon, après avoir torturé ses nuits, le soumettait aux raffinemens de l'humiliation. L'enfant roi servait à table son geôlier, dont la brutalité croissait avec l'ivresse. Un jour, il manqua d'avoir l'œil emporté d'un coup de serviette que Simon lui cingla sur le visage. Le lendemain, le noble enfant s'étant refusé à chanter des couplets cyniques contre la reine, son geôlier s'empara d'un chenet, et le lança contre lui : il aurait pu être frappé à mort, s'il n'eût esquivé cette attaque furieuse.

Les instructions et l'exemple d'un père vi-

УНИВЕРЗИТЕТСКА БИБЛИОТЕ

braient dans l'âme de Louis XVII, il n'opposait à la douleur que la résignation.

Un autre jour, Simon, après l'avoir cruellement frappé, lui dit : « Capet, si les Vendéens te déli- « vraient, que me ferais-tu? — Moi, » répondit le jeune roi, « je vous pardonnerais. »



CHAPITRE XXIX.

Marie-Antoinette et madame Elisabeth.

Les bourreaux de Louis XVII avaient posé pour but de leurs tortures l'échafaud de Marie-Antoinette. On voulait un prétexte pour un forfait: on n'avait pu le trouver dans la vie de cette reine du malheur, la calomnie formula des griefs où elle était accusée d'avoir fabriqué de faux assignats pour soudoyer des agens étrangers. Une haine dépravée déversa la lie sur sa vie de mère. La France, la Convention, les geôliers du Temple avaient entendu la morale sublime que Marie-Antoinette enseignait à son fils; Simon lui-même pouvait en administrer la preuve dans la pureté de la jeune vie qu'il minait; et pourtant on ne recula point devant l'accusation de crimes contre nature!

La fille et la sœur de Louis XVI subirent séparément un interrogatoire révoltant. Ces deux imaginations angéliques furent souillées par des questions obscènes; elles rougissaient, sans en comprendre toute l'ignominie; elles y répondirent par la vérité de la candeur. En retournant à la tour du Temple, Madame aperçut son frère; elle s'élança pour l'embrasser, Simon le lui arracha avec violence.

En se retrouvant dans leur réduit, les deux princesses osèrent à peine se regarder; un pudique effroi avait saisi tout leur être; enfin, par un mouvement spontané, elles se précipitèrent dans les bras l'une de l'autre, et pleurèrent amèrement.

Cependant la cynique barbarie se consommait. Hébert, surnommé *le père Duchesne*, et Daujon, tous deux démagogues éhontés, avaient rédigé de concert un horrible procès-verbal. Ils se rendirent près du jeune roi, et, à l'aide de la main de fer de Simon, Louis XVII fut contraint d'apposer sa signature sur un acte d'infamie formulé contre la reine; il n'en connaissait pas même le contenu...

Marie-Antoinette, privée de toute consolation, seule avec la douleur, était restée forte contre les tourmens. Belle de ses cheveux blanchis en une nuit d'angoisses, auguste du dévouement qui déversait l'opprobre sur ses persécuteurs, son aspect était royal, sous la camisole et le bonnet

populaire dont elle était réduite à se revêtir!... Un ruban noir était le diadême de deuil de ses derniers jours.

Elle fut conduite au tribunal révolutionnaire, et, devant une populace sanglante, elle entendit l'accusation qui la vouait à l'échafaud. Tant qu'on ne lui opposa que les déclarations de son fils sur ses complots politiques, elle se contenta de répondre : « Il est aisé de faire signer à un enfant « de huit ans tout ce qu'on veut! » Mais lorsque l'horrible supposition d'Hébert fut déroulée, la reine cacha sous un noble silence l'indignation qui jaillit de ses regards. Un juré l'interpelle : on veut qu'elle parle!... Alors, avec l'accent d'un inexprimable sentiment, Marie-Antoinette, se tournant vers l'auditoire, s'écrie : « J'en appelle « à toutes les mères qui m'entendent!... » L'indignation de la reine était si sublime, que ces cruelles *tricoteuses* des Jacobins répondirent à cette interpellation par des larmes.

Marie-Antoinette fut reconduite à la Conciergerie, et, cette nuit-là, les municipaux qui venaient l'épier jusque dans son sommeil purent compter ses sanglots.

Le droit de choisir ses défenseurs fut dénié à la reine. MM. Chauveau-la-Garde et Tronçon-du-Coudray furent nommés d'office.

Deux jours seulement avant la séance de mort, les défenseurs de Marie-Antoinette eurent connaissance de leur mission; elle n'eut que trois

entrevues avec eux. Ces conférences furent de quinze minutes chacune; la présence d'un officier de garde et d'un gendarme en exclut tout épanchement.

Pendant le cours de ce procès, hors principe et hors droit social, la reine força ses juges à baisser les yeux devant la noble impassibilité de sa contenance. La veuve de Louis XVI avait obtenu de la commisération d'une des femmes de service de la Conciergerie une robe noire pour continuer à porter le deuil jusqu'à sa dernière heure. Ses réponses furent toutes empreintes du calme de la vérité; elles furent dignes, concises, pleines de mesure. L'odieux de la condamnation resta isolé.

L'énergie de l'âme prêtait des forces à la reine pour supporter des séances qui commençaient à neuf heures du matin et se prolongeaient jusqu'après minuit. On espérait la montrer faible pour la dire coupable : sa contenance déconcerta ses juges. Une seule fois, épuisée de fatigues, elle dit : « J'ai soif! » Pas une main ne s'avança spontanément pour présenter une coupe à ses lèvres desséchées. Un gendarme, au fond de la salle, avait entendu le gémissement de la reine; cédant à une irrésistible pitié, il lui apporta un verre d'eau; il faillit en être victime.

Le 15 octobre, à minuit, le président dit aux avocats : « Dans un quart d'heure, les débats

« seront clos; préparez-vous pour la défense de « l'accusée. »

Chauveau-la-Garde repoussa l'accusation d'intelligence avec les ennemis de l'extérieur, et s'écria : « Je ne suis embarrassé que d'une seule « chose : ce n'est pas de trouver des réponses, « c'est de trouver des objections. »

La condamnation était pressante; les témoins furent entendus à la hâte. Le président aspirait à clore les débats; il demanda à la reine « si elle « avait quelques observations à faire. » C'est alors que Marie-Antoinette se montra grande d'énergie et de vérité. Elle éleva la voix pour dire : « Non, » et elle reprit : « J'étais reine, et vous m'avez dé- « trônée! j'étais épouse, et vous avez fait périr « mon mari! j'étais mère, et vous m'avez arraché « mes enfants! Il ne me reste que mon sang : « abreuvez-vous-en, mais ne me faites pas souf- « frir plus long-temps! »

La mort de Marie-Antoinette était votée d'avance, et l'arrêt du supplice ne produisit en elle aucun effroi. Lorsqu'on lui dit que le moment approchait de montrer du courage : « Du cou- « rage! » répondit la reine; « il y a si long-temps « que j'en fais l'apprentissage, qu'il n'est pas à « craindre que j'en manque aujourd'hui, lorsque « mes maux vont finir! »

Rentrée dans sa prison, elle se jeta sur son lit, en s'enveloppant les pieds d'une chétive couverture, et cédant à la fatigue physique, elle s'en-

dormit. Puis elle se réveilla pour écrire à madame Élisabeth ses dernières volontés : « Que mon fils « suive la recommandation de son père; qu'il ne « cherche pas à venger notre mort... j'ai aussi « pardonné... (1). » C'était une voix auguste et résignée, et on pouvait dire : « Quand l'âme est « élevée, les paroles tombent d'en haut. »

Le sacrifice allait se consommer!... La reine monta sur la charrette de l'échafaud, sans proférer aucune plainte : son visage était serein, son cœur possédait le ciel; sa tête tomba,.. et le bourreau montra long-temps au peuple ce tribut de sang, et ce peuple battit des mains, et ces mains s'étaient plus d'une fois resserrées sur ses bienfaits.

La révolution avait inauguré un nouveau Martyrologe; le 16 octobre 1793, il fut continué...

Il fallut encore une tête auguste. La sœur de Louis XVI fut présentée au glaive.

Quelle vie! quelle mort! madame Élisabeth! l'ange de consolation, le baume des douleurs, la noble tige de pureté, l'âme qui allait chercher un lien dans le ciel en se dégageant de ceux de la terre, la providence des pauvres, le modèle d'abnégation et de piété! madame Élisabeth! dont le

(1) Marie-Antoinette a ainsi laissé des pages sublimes d'abnégation. Le constitutionnel Courtois, en faisant l'inventaire des papiers de Robespierre, a trouvé le legs moral de la reine. Sous la restauration, sM. Decazes vint lire sa lettre de mort à la chambre des pairs. Sa pensée ne fit qu'une avec celle de Louis XVI.

nom vibre dans la vertu comme dans un sanctuaire ! madame Élisabeth ! que Robespierre n'osait même faire mourir, de peur de révolter le peuple ! madame Élisabeth ! cette victime de tout ce que pouvait oser la démagogie, avait dit à Louis XVI : « J'ai partagé vos beaux jours ; je ne « vous quitterai pas dans les jours de malheur. » Non, elle ne quitta point le roi,... et Billaud-Varennes demanda sa tête !... L'homme qui avait salarié les septembriseurs ne pouvait reculer devant une goutte du sang royal !...

L'interrogatoire de madame Élisabeth est une page de courage, d'honneur et de sanctification. Lorsqu'on lui demanda son nom, elle répondit : « Je me nomme Élisabeth de France, tante de « votre roi ! » Ces paroles énergiques imposèrent silence aux juges ; l'interrogatoire fut suspendu ; puis il reprit son cours.

La sœur de Louis XVI fut accusée d'avoir pansé les blessures des soldats qui avaient combattu les Marseillais aux Champs-Élysées ; le tribunal révolutionnaire les nommait des assassins. Elle fit cette réponse de l'âme : « S'il m'est arrivé « de donner des secours à quelques blessés, l'hu- « manité seule a pu me conduire ; je n'ai point eu « besoin de m'informer de la cause de leurs maux « pour m'occuper de leur soulagement. Je ne m'en « fais point un mérite, mais je n'imagine pas que « l'on puisse m'en faire un crime... »

Sa sollicitude près de l'enfant-roi fut aussi in-

criminée : madame Élisabeth fut accusée d'avoir bercé le *petit Capet* de l'espoir de succéder au trône de son père. Sa réponse fut angélique : « Je « causais, dans ma prison, familièrement avec « cet enfant, qui m'était cher à plus d'un titre, et « je donnais, sans conséquence, les consolations « qui pouvaient le dédommager de la perte de « celui qui lui avait donné le jour... »

L'humiliation des maux fut pour madame Elisabeth une palme d'avenir. Dans sa prison, elle se passait de tout, plutôt que de rien demander à ses gardiens ; celle qui avait vendu ses diamans pour doter les filles de l'artisan, celle qui disait : « Toutes les parures ne valent pas le bonheur de « faire des heureux ! » était privée des objets le plus nécessaires à la vie. Mais madame Elisabeth, au milieu des privations, en étendait encore le cilice par l'observance des austérités de l'Eglise.

Cette princesse fut condamnée « pour avoir « corrompu la morale publique. » Etrange subversion d'un temps où une morale de licence et de meurtre condamnait la vertu !... Madame Elisabeth fut réunie, dans son cortége de mort, à vingt-quatre victimes. On lui fit subir la peine de voir tomber vingt-quatre têtes avant de livrer la sienne. Sur les marches de l'échafaud, elle fut grande comme sur les marches du trône ; elle pardonna en mourant !... Ainsi rayonna l'auréole de la sœur de Louis XVI.

CHAPITRE XXX.

La Tige courbée.

L'échafaud complétait chaque jour l'isolement de la tour du Temple. Les municipaux, en faisant leur ronde, trouvèrent cette inscription :

« Mon père, du haut du ciel, veille sur nous! »

C'était l'invocation des jeunes rejetons du roi martyr,.. et Marie-Thérèse et le roi martyr veillaient d'en haut... L'orpheline du Temple, après la mort des siens, fut échangée contre des conventionnels; mais, avant, elle eut long-temps à gémir, comme son frère, de cachot à cachot.

La révolution avait chargé la branche royale de toutes les tribulations du trépas. Le trépas fit, pour cette fois, défaut. Cependant le jeune roi restait seul courbé sous le fardeau. Son agonie fut longue! Tous les terroristes entourèrent sa cou-

che; ils venaient à chaque instant épier son dernier souffle : Louis XVII était tombé dans le marasme; aucune parole ne s'échappait de ses lèvres; toutes les impressions de la victime avaient reflué au cœur. Les misères physiques se lisaient sur tous ses membres.

Les représentans de la république visaient à ses dernières pulsations : Mailhe avait lancé à la tribune ces mots : « L'enfant Capet n'a pas eu encore le temps de partager les iniquités des « Bourbons. Vous avez à balancer sa destinée « avec les intérets de la république. Vous aurez « à prononcer sur cette grande question, échappée « du cœur de Montesquieu : « Il y a dans les « États, où l'on fait le plus de cas de la liberté, des « lois qui la violent contre un seul;... et j'avoue,» avait-il ajouté, « que l'usage des peuples les plus « libres qui aient jamais été sur la terre, me « fait croire qu'il y a des cas où il faut mettre, « pour un moment, un voile sur la liberté,... « comme on cache les statues des dieux. »

C'est avec Montesquieu, c'est avec l'esprit des lois qu'on méditait dans l'ombre un nouveau régicide! Le capucin Chabot fut encore plus hardi; il déclara hautement : « Que c'était l'office de « l'apothicaire de délivrer la France du fils de « Capet; » et le farouche Brival reprocha au comité de salut public « d'avoir commis beaucoup de crimes, et de n'avoir pas consommé celui de

la tour du Temple!... » Cette mort avait donc été convoitée par le poison (1).

On avait relégué la royale victime dans la chambre que Louis XVI avait occupée, et dont on avait muré les fenêtres. On tenait le captif au secret; les municipaux et les geôliers avaient seuls le droit d'y pénétrer.

Ce lieu, où l'enfant roi avait reçu les derniers embrassemens paternels, eut seul le secret des souvenirs de sa solitude; en franchissant le seuil de mort de son père, Louis XVII scella sa pensée; il ne prononça plus un mot, l'expression de ses souffrances n'était que dans ses regards; la trace des larmes n'apparut même plus sur ses joues creusées; il avait tant pleuré, que ses larmes retombaient en dedans. Là, son martyre se consommait jour à jour, car toutes les fibres vitales étaient limées en lui; une seule vibrait, c'était celle de l'âme.

Les progrès du malheur amenèrent chez le jeune roi la maladie du tombeau. Les symptômes devinrent si intenses, que la municipalité de

(1) Sous Robespierre, un pharmacien de Paris vint déclarer « que « les Jacobins lui avaient offert une somme de 100,000 écus pour « avoir le secret d'un poison lent et efficace. » On lit aussi dans le *Manuel des Assemblées primaires*, qui accuse Talien de la mort de Louis XVII, cette apostrophe : « Si tes joues ne sont pas humectées « de larmes, en lisant cet article; si ton cœur n'est pas froissé par « le repentir... tu n'es pas un homme..! » Les mémoires manuscrits d'Henri de la Rivière ont révélé que le dauphin fut empoisonné dans un plat d'épinards, par un guichetier qui sortait des gardes françaises.

Paris en donna avis au comité de sûreté générale. Une commission fut nommée : Harmand, Mathieu et Reverchon furent chargés de faire un rapport. L'apparition des conventionnels au Temple fut une torture de plus pour le malade ; il se tut : ce silence était expressif. On chercha vainement à arracher de son cœur une plainte ; la séduction de toutes les améliorations à son sort fut déroulée à ses yeux ; il se tut encore. On employa la menace ; il se raidit contre le malheur, et le représentant Harmand annota : « J'épuisai « en vain toute la nomenclature des choses qu'on « peut désirer à cet âge ; je n'en reçus pas un « mot de réponse, pas même un signe ou un « geste, quoiqu'il eût la tête tournée vers moi, et « qu'il me regardât avec une *fixité* étonnante, qui « exprimait la plus grande indifférence. »

Il faut lire le récit de cette vie de cachot, sous la plume même des conventionnels, pour connaître tout ce qu'a souffert le royal enfant :

« Une écuelle de terre rouge contenait un « potage noir, couvert de quelques lentilles ; « dans une assiette de la même espèce était un « petit morceau de bouilli noir aussi et retiré, et « dont la qualité était assez marquée par ses attri- « buts ; une seconde assiette, dont le fond était « rempli de lentilles, et une troisième, dans la- « quelle étaient six châtaignes, plutôt brûlées « que rôties ; un couvert d'étain, point de cou- « teau et point de vin ! »

Tel était le dîner du fils de Louis XVI, de l'héritier de soixante-six rois... Ils n'avaient pas tout dit !

L'iniquité de la torture de la dernière victime du Temple était si flagrante, que les meurtriers de Louis XVI eurent honte de sa publicité, ils reculèrent devant une tache de sang de plus, ils voulurent poser un appareil sur la plaie qu'ils avaient ouverte,... il était trop tard....

Le rapport au comité avait été dicté par la découverte de l'horrible incarcération de l'enfant-roi. Tant que Robespierre avait tenu le glaive de la terreur, les commissaires de la commune avaient laissé le rejeton des rois à la barbarie sans contrôle de Simon; mais, en voyant tomber les têtes des membres de la Montagne, on avait eu effroi d'une responsabilité aux yeux de l'Europe. Simon avait remis en d'autres mains la clef du donjon de Louis XVII.

L'odeur infecte qui s'exhalait par le guichet de la geôle frappa les commissaires; ils entrèrent. Alors parut aux regards toute l'atrocité d'une séquestration sans exemple ! La victime était gisante sur un grabat, dont les draps de toile grossière et la couverture en lambeaux, et repoussans de saleté, attestaient un entier abandon.

Dans ce sépulcre infect, l'air ne pénétrait jamais; les soins les plus grossiers n'étaient pas même pris; un fumier d'immondices était amoncelé dans un réduit attenant au cachot; de là,

provenaient les miasmes méphytiques qui minaient la vie de l'enfant.

La nuit, des rats couraient sur sa couche; il ne pouvait trouver quelques instans de sommeil qu'en plaçant à côté de son chevet les débris de ses alimens.

Le jour où l'on attendait les médecins, on se hâta de désinfecter la geôle, et de donner au lit une apparence de soins. Depuis la prescription médicale, il y eut une amélioration matérielle dans la prison de Louis XVII; mais la terreur avait encore des mains à gages. Les rapports étaient lents; les délibérations de la commune, pour le régime du prisonnier, se firent attendre trois mois; la mort n'attendit pas!

Le mal, qui rongeait le principe vital, fit des progrès rapides. L'échafaud ne roulait plus à travers la France; des voix émues commencèrent à s'élever pour signaler l'urgence d'un traitement médical. Ces clameurs décidèrent le comité à envoyer près du roi mourant le célèbre Desault. Il déclara qu'il avait été appelé « trop tard. » Le dépérissement rendait la cure presque impossible; la seule ressource reposait sur un transport immédiat à la campagne. On attendit, on délibéra, et la mort s'infiltra au cœur de l'enfant-martyr.

Cependant l'habile médecin épuisait pour l'auguste malade toutes les ressources de l'art; il lui prodiguait tous les soins du zèle : ces soins

furent le baume de ses derniers jours. Ce prince, qui était resté muet devant les envoyés de la commune, retrouva l'expression de la gratitude dans les épanchemens de la confiance pour celui qui lui faisait retrouver les souvenirs des soins du cœur. Mais le silence de Louis XVII n'était rompu que pour Desault; il redevenait muet pour les commissaires de la municipalité, et lorsqu'ils annonçaient que la visite du médecin allait finir, dédaignant de s'adresser à eux pour en obtenir la prolongation, le jeune moribond retenait le docteur par le pan de son habit.

La mort subite de Desault vint arracher à la victime cette lueur d'allégement. Pelletan et Dumangin le remplacèrent près du royal prisonnier. En ne voyant plus le visage qu'il avait deviné ami, l'enfant soupira, et ne parla plus.

Cependant le zèle de ces nouveaux médecins se montra et fut compris. Pelletan s'éleva avec véhémence contre la lenteur des gardiens à enlever les barreaux des fenêtres; il demanda la suppression des verroux, dont le grincement faisait tressaillir le malade. Alors, Louis XVII, retrouvant force en son âme, fit signe à Pelletan d'approcher, et lui dit : « Oh! je vous en prie, « parlez plus bas : ma sœur pourrait vous en- « tendre, et je serais bien fâché qu'elle apprît « combien je suis malade; cela lui ferait trop de « peine. »

Les médecins émus le firent transporter dans

l'appartement du concierge : les fenêtres donnaient sur le jardin. La vue de la verdure, la chaleur du soleil, appelèrent un sentiment de bien-être sur le front du prince mourant. Il était devenu trop faible pour prononcer des phrases entières; mais il se tourna vers les médecins et leur sourit : depuis ce jour, à chaque visite, il les remerciait par le même sourire.

Rien ne pouvait rappeler la sève dans cette jeune tige, desséchée par la pression du malheur. Le 8 juin, Louis XVII monta au sein de Dieu.

Le lendemain, la Convention apprit la nouvelle de la mort du fils de Louis XVI : ce fut le représentant du peuple, Sevestre, qui en fit le rapport. Ce régicide avait dit : « Cet enfant ne sera « jamais majeur! » Il avait compté ses jours, comme membre du Comité de sûreté générale; on vit que cette prévision avait été une certitude.

Le corps de Louis XVII fut mis dans un cercueil de bois, en présence du commissaire de police de la section du Temple, et transporté incognito au cimetière de la paroisse Sainte-Marguerite.

La Convention avait ordonné de confondre la dépouille du jeune roi dans la fosse commune. Le docteur Pelletan, qui avait procédé à l'ouverture du corps, déroba le cœur de Louis XVII à la tombe. Il le déposa dans un vase de cristal, sur

lequel il fit graver le monogramme de Louis Charles, entouré de dix-sept étoiles. Ce fut la quatrième victime royale abattue par le règne de la terreur!

Ainsi, le malheureux fils de Louis XVI paya le tribut de sa race. La prison du Temple recueillit ses soupirs, son innocence, ses douleurs. Les souffrances morales et physiques, l'abandon, avaient vicié son sang; toutes les misères étaient répandues sur son corps : sa taille était svelte, elle devint difforme; sa jeunesse fut empreinte du cachet de la caducité. Il était né gai, il devint sombre. Sa mort fut calculée à froid : on travailla à l'anéantissement des organes; ils furent épuisés par l'effroi, la fatigue et les traitemens ignominieux.

Il importait de défigurer la royauté, et d'en faire disparaître le gage. Cette pensée avait servi de point de mire aux révolutionnaires. Une conspiration contre les jours du jeune roi fut flagrante. Dès le premier orage, les attentats contre sa personne furent marqués. « S'il arrivait, » disait Ysabeau, « que dans quelque mouvement « populaire, les Parisiens se portassent au Tem- « ple pour proclamer roi Louis XVII, nous leur « montrerions un petit bambin, dont l'air stu- « pide et l'imbécillité les forceraient de renoncer « au projet de le placer sur le trône. » Il n'était pas si éteint qu'il n'ait conservé jusqu'à son der-

nier jour la mémoire pour l'outrage et pour les consolations.

La royauté est donc empreinte, quoi qu'en dise l'orgueil anarchique, d'un caractère que rien n'efface : sa puissance morale n'est point altérée par le malheur. On a beau l'affaiblir, dénaturer son image, ses principes font base, ils surgissent, ils sont agrandis par le devoir, et ce devoir semble traîner après lui le bonheur des peuples... De leur sépulcre, les rois commandent encore....

En regard de la dépouille perdue de Louis XVII, la révolution de 1793 a fait drapeau, et devant un fils de France, roi par le droit, les camps se hérissèrent d'armes; les partis entrèrent en convulsion à l'aspect d'une ombre, et cette ombre n'était que celle d'un enfant! Elle apparut sur l'autel d'airain de la liberté; elle fut près de l'ébranler... C'était assez pour voir le legs des âges.

Les jours de Louis XVII ont rapproché le présent du passé. Le parti anarchique se tint debout près d'une jeune tombe.

Comme le centenier des ruines, il salua tous ces débris, tous ces lambeaux des commotions. Les royaumes abrutis, les peuples mutilés, tout le cortége de la dévastation et du malheur, tel fut le dogme de la Fraternité révolutionnaire, qui serra la main des partis pour les trahir. La hache qui fit jaillir le sang d'un roi, assassina la patrie : ce n'était point le sang d'un seul, c'était le sang de tous!...

Le trône de Louis XVI est surmonté d'une palme pure : la vertu fut le don de joyeux avénement, c'est un diamant qui n'a jamais été terni.

La jeune tige royale, qui fut broyée par l'orage, laissa le trône défleuri et la France veuve des souches et des rejetons.

L'histoire a inscrit une grande leçon pour les peuples. Toutes les révoltes se sont ralliées sous les insignes de la révolution; et pendant un demi-siècle, l'insurrection n'a eu qu'un seul houra : « Liberté, fraternité ou la mort! »

Les actions présentent leurs plaies, elles font entendre les accens de la misère; le bandeau royal devient l'appareil de toutes les blessures, la royauté ouvre des greniers d'abondance pour l'homme qui demande du pain. Le peuple a soif de réforme, elle octroie la réforme; le peuple est étreint sous la torture, elle l'abolit, et des actions de gratitude éclatent sur la paille des condamnés. La royauté ouvre son cœur; tous les chagrins y trouvent apitoyance; c'est un écho du bien public. La révolution se pose, et rend l'outrage pour des bienfaits; la royauté renvoie l'oubli des fautes, mais la révolution n'accepte rien : elle veut abattre, et elle lance dans l'espace, pour fomenter l'émeute, cette sommation : « Liberté, fraternité ou la mort! »

La puissance royale, monacale, nobiliaire, plébéienne fut alors mise à l'encan : le produit

tomba dans la tire-lire de la révolution. L'abnégation et les grâces n'assoupirent ni les désirs, ni l'exigence « du peuple souverain; » il effaça toute autorité pour imposer la sienne : son cri de ralliement, son mot de passe, ses arrhes aux glaives, son appel aux drapeaux, fut toujours : « Liberté, fraternité ou la mort...! »

Cette légende de l'indépendance abattit les rois sans relever les peuples... « La liberté » fut couverte des lambeaux de l'oppression; « la fraternité » ne fut le lien de personne, et « la mort » fut pour tous!

ÉCLAIRCISSEMENS HISTORIQUES.

LE LIVRE ROUGE.

—

Les régicides, ces proconsuls de la terreur, ces desservans de la guillotine, ont ouvert le *Livre rouge;* ce livre ne s'est plus refermé, il s'est couvert d'annotations de mort. Ces annales de 1793, ce pacte de la révolution, cette action des crimes politiques, ont offert une leçon aux peuples.

Tous les grands anarchistes, tous ces hommes du supplice, ont fourni l'exemple que la violence est stigmatisée du ciel. Les sept cent quarante-neuf juges de Louis XVI ont presque tous été torturés par les orages politiques, et plus encore par leur conscience, car tous ne sont pas morts avec le poids de la faute sans repentir.

La biographie des conventionnels présente toutes les phases des vicissitudes humaines, et toutes les catastrophes des temps. Il semble que la tête de Louis XVI, en roulant dans un précipice, ait agrandi l'abîme, loin de le combler. Le bourreau a fait son appel, et, à la barre de la Convention, comme sur l'échafaud, ont comparu sous le glaive, tous ces superbes révolutionnaires, qui, selon l'expression de l'un d'eux, ont trouvé dans leur faute le moyen « d'être raccourcis. » La hache a frappé sur Antiboul, Barbaroux, Bazire, Biroteau et Bailleau. Elle se leva, elle frappa encore Carrier, Duchâtel, Chabot et Anacharsis Clootz. Encore une fois, le glaive fut suspendu, puis retomba sur les têtes de Brissot, Bourbotte, Coustard et Camille Desmoulin. L'exécuteur ne demandait pas de repos au tribunal révolutionnaire; il reçut de lui : Guadet, Grange-Neuve, Gensonné, Lacase, Ducos et le fameux Vergniaud, tous représentans de la Gironde, tous abattus par la Montagne.

La mort ! toujours la mort ! rien que la mort ! voilà le cri et les sentimens des révolutions. Salle, Simond, Costet et Cussy périrent sous la hache.

Sur la brèche législative, tombèrent encore : Gardien, Mazuyer et Hérault de Séchelles. Les

partis étaient en présence, les partis se dévorèrent : Javoques avait bu un verre de sang « à la « santé de la république, « la guillotine but le sien. Elle but aussi celui de Delaunay, de Cheseaux et du vainqueur de la Bastille, Fauchet.

La faction d'Orléans trônait au pied de l'échafaud ; à son tour elle y monta. Philippe-Égalité, Sillery, La Source, Gorsas, Manuel et tous les chefs des clubs, qui étaient dans les secrets de mort du prince régicide, furent décapités. Une voix tonnante avait rempli la tribune des Cordeliers et la tribune conventionnelle ; Danton avait fait un appel au massacre, Danton périt dans une émeute de tribune. Soubrani, Huguet, Lacroix, Lehardi, et tous ceux qui à la Convention avaient échangé des regards obliques avec les plus fougueux montagnards, eurent leur roche tarpéienne. Ils furent aussi décimés par le glaive, ces hommes qui avaient tant soupiré pour l'ère révolutionnaire : Perret, Duprat, Duroy, Ysarn montèrent dans la fatale charrette. Un nouveau cortége de mort se formait chaque jour pour ceux qui avaient donné la mort. Rabaud-Saint-Étienne, Philippeau, Asselin, Noël et Lesterp-Beauvais avaient été parmi les plus hardis novateurs ; ils chutèrent dans le sang.

Il n'y eut point de grâce pour ceux qui avaient

frappé : Fabre d'Églantine fut atteint ; et Kersaint, qui avait mitigé son vote, ne trouva point d'exception.

Le tocsin de mort des conventionnels allait cesser : Robespierre aîné, Robespierre jeune, Saint-Just et Couthon étaient réservés pour les derniers coups ; ils avaient beaucoup tué, la bascule de la guillotine s'arrêta sur leur dernier souffle.

Ce ne fut pas toujours l'échafaud qui paya la dette de la justice rétributive : le livre rouge, cette chronique qui rappelle l'orgie révolutionnaire, est encore là pour signaler des morts violentes. La terreur engendra des trépas extraordinaires, qui surgirent contre les hommes du mal ; Marat avait appelé le peuple au massacre, Marat succomba : un bras de femme le frappa à mort.

Lepelletier-Saint-Fargeau avait, le 13 janvier 1793, réuni dix-huit voix contre le régicide, il s'assit au banquet du Palais-Royal; ses dix-huit voix furent pour la mort. Il paya de sa vie cette apostasie : l'exaspération arma la main de Pâris, et cet ex-garde-du-corps trancha ses jours.

Audrein, ce prêtre régicide, voyageait de Morlaix à Quimper, lorsque la diligence fut tout-à-coup arrêtée par quelques Bretons armés ; ils étaient commandés par le fameux chouan Lecat ;

il interpella ainsi le conducteur : « Le conven-« tionnel Audrein n'est-il pas parmi vos voya-« geurs ? — Oui, il est là, n° 3. » Chacun regardait avec stupeur les chouans et l'homme qu'ils venaient chercher. — « Audrein, des-« cends! » s'écria Lecat. « Allons, il faut descen-« dre !... N'as-tu pas voté la mort de Louis XVI? « — Oui. — Dis ton *Confiteor:* tu vas mourir. » Il fut couché en joue, on entendit le commandement de feu. Audrein tomba, et la diligence continua sa route sans entraves.

Tous les genres de trépas furent répartis : Aubry périt dans les déserts de la Guyane; Baile, impliqué dans la conjuration du 3 nivose, mourut aussi proscrit; Baudin fut suffoqué dans un accès de joie, et Beauvais-Despréaux succomba sous des coups de bâton.

Collot-d'Herbois, dans le fort de Sinnamary, se calcina les entrailles par l'abus de l'eau-de-vie, et Condorcet se donna la mort par un poison lent.

Brunel, Lebas, Lidon et Maure se brûlèrent la cervelle, et Bonnier d'Arco fut assassiné sur la route de Strasbourg, par des hommes qui prirent l'uniforme des hussards de Screklers.

Tous les juges de Louis XVI semblaient marqués pour périr dans le sang : Chambon fut sabré en résistant aux gendarmes qui venaient l'arrê-

ter; Romme et Duquesnoy se poignardèrent sous les verroux ; Dufriche-Valazé en fit autant avant de monter sur l'échafaud ; Fabre fut enveloppé et égorgé dans les Pyrénées Orientales, par un parti d'Espagnols ; et Ferraud eut la tête tranchée par le glaive populaire, dans le couloir même de la Convention.

La France comptait tous ces trépas, et disait : « C'est la loi du talion. »

Pétion subit la torture avant le supplice : il fut contraint à porter sur ses épaules chaque pièce de l'échafaud, où sa tête allait tomber ; Rebecquy se noya.

Rulh, appelé devant un conseil de guerre, se tua d'un coup de pistolet, et Tellier, exaspéré d'avoir été promené sur un âne par la populace de Chartres, de même se suicida.

De Sacy et Robin expirèrent de remords d'avoir voté le régicide ; c'était aussi une mort violente.

Ainsi le livre rouge, le livre des conventionnels, suinte toujours le sang et la mort, quand on retourne ses feuillets.

TABLEAU BIOGRAPHIQUE

DES

CONVENTIONNELS.

FASTES DU RÉGICIDE.

A.

ALBERT aîné (J.-B.), avocat, député du Haut-Rhin, vota « la *détention* de Louis XVI, et à la paix, le *bannissement*. » On put dire que si son manteau législatif fut souillé par la révolution, il ne fut pas entièrement taché.

ALBITTE, homme de loi, député de la Seine-Inférieure, fit décréter que les statues des rois seraient abattues et remplacées par la statue de la liberté. Il présida avec Collot-d'Herbois aux démolitions de Lyon ; là, il fit guillotiner en effigie les rois d'Angleterre, d'Espagne, de Prusse, de Sardaigne, l'empereur d'Autriche, le pape et Pitt ; il fit aussi brûler la ville de Toulon sous la figure d'une femme. Dans la Savoie et dans le département de l'Ain, il associa à l'exercice de son pouvoir son domestique (condamné depuis

à vingt ans de fers), pendant que lui se livrait à toutes sortes de crimes et de débauches. Ce conventionnel s'opposa à ce que Louis XVI eût des conseils, et vota la *mort*.

Albouys, juge, député du Lot, vota la réclusion de Louis XVI, et à la paix, son *bannissement*. Son but timide était de sauver le roi.

Allafort, vice-président, député de la Dordogne, vota en ces termes. « Louis, ma conscience me dit que tu as « mérité la *mort;* je la prononce. »

Allasseur, député du Cher, s'exprima ainsi : « Pour éta- « blir mon opinion, j'ai consulté l'histoire. Rome chassa ses « rois et eut la liberté. César fut assassiné par Brutus et eut « un successeur. Les Anglais immolèrent leur tyran ; mais « bientôt ils rentrèrent dans les fers qu'ils venaient de bri- « ser. Je pense donc que, pour établir la liberté, Louis doit « être *enfermé* jusqu'à la paix, et à cette époque, *banni à* « *perpétuité.* »

Alquier, avocat du roi, député de Seine-et-Oise, formula ainsi son vote : « La *mort* de Louis, sursis jusqu'à la signature « de la paix, époque à laquelle, soit la Convention nationale, « soit le Corps législatif qui la remplacera, pourront faire exé- « cuter le jugement ou commuer la peine ; néanmoins, en cas « d'invasion du territoire français par les puissances étran- « gères, ou par les ci-devant Français émigrés, l'exécution « du jugement dans les vingt-quatre heures. » Alquier, adroit politique, flatta tous les partis et les trompa tous. Le jour du jugement du roi, il ne resta jamais assis á la même place. Tantôt il siégeait au marais et riait avec Vergniaud ; un moment après, il était sur la montagne, donnant la main à Danton, causant avec Saint-Just, et quêtant un regard de Robespierre. Envoyé dans les départemens de l'ouest, pour des réquisitions de chevaux, il fut accusé d'y avoir très bien fait ses affaires. On prétend qu'il dit un jour à Jean-Bon-Saint-André : « Vous autres grands faiseurs, vous aimez à commander aux « hommes ; pour moi, j'aime mieux mes chevaux : ce sont

« les meilleures gens du monde; jamais ils ne dénoncent, « et ils mourraient de faim sans se plaindre. »

Amar, avocat, député de l'Isère, fut constamment lié avec les plus forcenés montagnards. Il vota la mort du roi. Cet ami de Robespierre fut incarcéré au château de Ham : il n'avait, durant la terreur, amnistié personne; l'amnistie durant la réaction le sauva.

Amyon de Poligny, député du Jura, ne fut célèbre que par son vote : la *mort*.

Andrei (A.-F.), député de la Corse, vota la *détention* de Louis XVI, « pendant tout le temps nécessaire au salut pu- « blic. »

Anthoine(F.-P.-N.), magistrat, député de la Moselle, vota en ces termes : « Sur mon honneur, Louis mérite la *mort*. »

Antiboul (C.-L.), homme de loi, député du Var, vota la *détention* du roi « comme mesure de sûreté générale. »

Aoust (J.-M., marquis d'), député du Nord, fut exclu de la société des Jacobins comme ex-noble, et pourtant il méritait l'ovation des terroristes. Voilà son vote : « La *mort* de « Louis ou de la république. Louis a trop vécu; sa mort est « une justice. »

Arbogast (L.-F.-T.), député du Bas-Rhin, vota la *détention* de Louis XVI jusqu'à la paix, « et ensuite son *bannisse-* « *ment* »

Armonville (J.-B.), cardeur de laine à Reims, député de la Marne, fut accusé en pleine assemblée « de s'enivrer tous les jours, et de se rendre vil et méprisable, « par les « disputes qu'il s'attirait dans les cabarets et dans les rues. » On l'appelait ordinairement *Armonville-Bonnet-Rouge*. Ce représentant d'un peuple ivre retourna carder de la laine à Reims, et fut réduit à une grande misère. La voix de cette brute fut comptée pour la condamnation à *mort* du roi de France !

Asselin (F.-B.), avocat, député de la Somme, vota la *détention* du roi « et sa déportation à la paix. »

Aubry (F.), capitaine d'artillerie, député du Gard, fit ren-

dre un décret qui mettait toutes les cloches à la disposition du ministre de la guerre, pour les faire convertir en canons. « Il vota la *mort* de Louis XVI, « avec sursis jusqu'après la ra- « tification de la constitution par le peuple. »

Audouin (P.-J.), rédacteur du journal révolutionnaire *l'Universel*, fut député de Seine-et-Oise, puis attaché à la police. Il vota la *mort* du roi.

Audrein (l'abbé Yves-Marie), député du Morbihan, fut sous-principal et préfet au collége de Louis-le-Grand ; là, il fut le professeur, puis le complice de Robespierre. On l'entendit dire à ses élèves : « Vive la liberté, mes amis ; loin « de nous la cagoterie. » L'abbé Audrein vota la *mort* du roi, « avec la condition d'examiner s'il était expédient ou « non de différer. »

Augier (J.-B.), magistrat, député des Deux-Sèvres, vota la *détention* de Louis XVI, et son *bannissement* à la paix.

Ayral, député de la Haute-Garonne, prit rang parmi les montagnards, et vota la *mort* du roi.

Azema, homme de loi, député de l'Aude, vota la *mort* de Louis XVI. La justice criminelle de la Convention avait fait peur à ce régicide ; il finit ses jours à Pamiers en rendant la justice civile !

B.

Babey, député du Jura, vota la *détention* de Louis XVI, et son *bannissement* à la paix, « sous peine de mort. » Il vécut dans la retraite.

Baille (P.), administrateur et député des Bouches-du-Rhône, vota la *mort* du roi. Lorsque les Anglais s'emparèrent de Toulon, on voulut lui faire crier *Vive Louis XVII*. « Je n'ai pas voté la mort du tyran, » répondit-il, « pour voir « régner son fils. » Après la reprise de cette place, on le trouva étranglé dans sa prison. L'action de cette catastrophe est restée un mystère...

Bailleul (J.-C.), député de la Seine-Inférieure, vota la *détention* du roi. Il sembla regretter sa modération ; il pro-

nonça en 1796 un discours sur la commémoration du supplice de Louis XVI.

Bailly (E.-L.-B.), de Juilly, *prêtre* de la congrégation de l'Oratoire, député de Seine-et-Marne, vota la *réclusion* de Louis XVI, et son *bannissement* deux ans après la paix. Envoyé en mission à Strasbourg, il chassa des fonctions publiques tous les terroristes.

Balivet, député de la Haute-Saône, vota la *détention* de Louis XVI, et son *bannissement* à la paix.

Balla, député du Gard, vota la *réclusion* et le *bannissement* du roi, « quand la sûreté publique le permettrait. »

Balland (C.-A), député des Vosges, vota la *détention* de « Louis XVI, sauf, dit-il, à le bannir ou à le faire mourir, « si le peuple le veut. »

Bancal (H.), notaire, député du Puy-de-Dôme, excusa Marat en le traitant de fou. Il fut livré par Dumouriez aux Autrichiens, et échangé contre la fille de Louis XVI. Il vota la *détention* du roi «comme otage, et sous la condition de ré- « pondre sur sa tête de l'invasion du territoire français par « l'ennemi ; et son *bannissement* à la paix. »

Bar (J.-E,), avocat, député de la Moselle, vota la *mort* du roi. Il est mort magistrat à Thionville.

Baraillon (J.-F.), médecin, député de la Creuse. Le jour du jugement de Louis XVI, il vota la *détention* de ce prince, « comme mesure de sûreté, sauf à prendre par la suite telle « autre mesure que le bien public exigerait; il demanda, « en outre, que dans la même séance l'ostracisme fût pro- « noncé contre toute la famille des *Bourbons* ou *Capets*, et « contre tout ce qui avait porté le nom de prince en « France. » Ce député un jour s'honora de sa modération, un autre jour la regretta : c'est lui qui présenta un plan de fête pour l'anniversaire du supplice du roi.

Barbaroux (C.), né à Marseille, vint à Paris en juillet 1792, avec les Marseillais, pour y opérer une insurrection ; il prit part au 10 août. Nommé député des Bouches-du-Rhône, il accusa Talien, Panis, Santerre, Deforgues,

Robespierre, Marat, Pétion, et autres membres de la commune, de concussion. Dans le procès du roi, il vota la *mort*. Ses opinions en faveur des Girondins le conduisirent à la guillotine. La célèbre madame Roland le trouvait un second Antinoüs.

Barbeau-du-Barran, procureur, député du Gers, fut nommé président de la société des Jacobins. Il vota la *mort* du roi.

Barère de Vieuzac (B.), avocat et constituant, député des Hautes-Pyrénées, fut un des plus ardens anarchistes. Président de la Convention, il dit à la commune « qu'il allait « faire procéder à l'examen du procès de Louis-le-Traître. » Brissot ayant cherché à éloigner ce jugement, Barère lui répondit : « L'arbre de la liberté ne pourra jamais croître, s'il « n'est arrosé du sang d'un tyran. » Barère vota la *mort* du roi, et combattit l'appel au peuple. Il s'opposa au sursis de l'exécution, et rédigea l'adresse de la Convention pour féliciter le peuple sur la mort de Louis Capet. Barère, devenu membre du comité de salut public, demanda l'expulsion des Bourbons, et provoqua toutes les mesures du règne de la terreur, les incendies de la Vendée, la confiscation des biens des condamnés, le jugement de la reine, la destruction des tombeaux des rois, la création d'une armée révolutionnaire, la destruction de la ville de Lyon. Ce furent là les préludes de ses excès. Ce fut lui qui provoqua l'ordre de faire passer les garnisons de Condé et de Valenciennes par les armes, et toujours d'après sa maxime : « Il n'y a que les « morts qui ne reviennent pas ! » Voilà ses œuvres... On connaît l'homme... Et cet homme fut accusé à la société des Jacobins « d'être un feuillant adroit et modéré, qui sa- « vait nager entre deux eaux. » Telles sont les révolutions...

Barety, député des Hautes-Alpes, vota la *détention* de Louis XVI pendant la guerre, et son exil à la paix.

Barras (P.-F. vicomte de), député du Var. Il passa dans l'Inde et obtint le grade de capitaine dans le régiment de Languedoc.

A son retour en France, son goût pour le jeu dérangea sa fortune; il se lança dans la révolution pour la réparer et pour satisfaire ses passions et son ambition. Le vicomte de Barras se trouva à la prise de la Bastille; et, le 10 août 1792, il se porta au château des Tuileries, avec les hordes qui vinrent assaillir la famille royale. Il vota la *mort* de Louis XVI, et fut l'un des plus terribles proconsuls de la Convention. Il ravagea Toulon, et déclara « que les seuls hon-« nêtes gens qu'il eût trouvés dans cette ville étaient les ga-« lériens. » Robespierre avait visé les jours de Barras, et Barras, au 9 thermidor, renversa Robespierre. Ce fut lui qui repoussa les troupes d'Henriot et qui traqua à l'Hôtel-de-Ville Robespierre et ses adhérens; il contribua à les pousser à la guillotine. Il eut peur ensuite de cet acte d'énergie, et devant l'émeute il confia le commandement de la force armée à Bonaparte, dans la journée du 13 vendémiaire. Le directeur du pouvoir exécutif fut à son tour renversé par la révolution de Saint-Cloud, révolution faite au profit du vainqueur du 13 vendémiaire.

Barrot, juge, député de la Lozère, vota la déportation de la famille royale « dans une de nos îles les plus inacces-« sibles. »

Barthélemy, avocat, député de la Haute-Loire, vota la *mort* de Louis XVI. La peur le rendit anarchiste, la peur provoqua sa démission à la Convention.

Bassal, député de Seine-et-Oise, prêtre de la congrégation de la Mission, curé constitutionnel, se maria, fut l'ami de Marat, vota la *mort* du roi, devint munitionnaire à l'armée d'Italie, et, concussionnaire, il mourut avant que le jugement du conseil de guerre où il fut traduit fût rendu.

Batellier, député de la Marne, vota la *mort* de Louis XVI, et devint ensuite commissaire du directoire.

Baucheton (F.), avocat, député du Cher, vota la *détention* du roi, et à la paix son *bannissement*.

Baudin, député des Ardennes, vota la *réclusion* de Louis XVI, et à la paix le *bannissement*.

Baudot (M.-A.), médecin, député de Saône-et-Loire, vota la *mort* de Louis XVI, et se montra dans ses missions ardent terroriste.

Baudran, député de l'Isère, vota la *mort* de Louis XVI, puis mura ses remords.

Bayle (Moïse), député des Bouches-du-Rhône, vota la *mort* et l'exécution dans les vingt-quatre heures. Il fut employé dans la police, puis exilé après le 3 nivose an IX (34 décembre 1800).

Bazire (C.), avocat, député de la Côté-d'Or, fut un des plus ardens provocateurs du 20 juin et du 10 août. Il pilla, dénonça et se couvrit de crimes. Robespierre et les cordeliers en eurent peur ; ils l'accusèrent de *modérantisme*. Bazire, le farouche Bazire, fut envoyé à la guillotine après y avoir envoyé son roi. Dans le procès de Louis XVI, il demanda que ce prince fût jugé sans désemparer, puis il vota la *mort* sans sursis.

Bazoche, avocat du roi, député de la Meuse, vota pour que le roi fût *détenu*, comme otage, jusqu'à ce qu'il n'y eût plus d'obstacle à sa *déportation*.

Beauchamps, député de l'Allier, était absent lors du jugement de Louis XVI, et ne fit point connaître son opinion.

Beaugeard, député d'Ille-et-Vilaine, s'unit à la Montagne, et vota la *mort*.

Beauvais-Depréaux (C.-N.), médecin, député de Paris, fut un des plus ardens Jacobins. Il vota la *mort*.

Becker (Joseph), député de la Moselle, s'exprima ainsi : « Ni les menaces, ni la crainte ne me feront trahir mon « sentiment. Je vote la *détention perpétuelle*. » Cette motion fut couverte par les imprécations de la Montagne.

Beffroy (L.-E.), élève du génie militaire, député de l'Aisne, avait la fureur de jouer la comédie. Il fut accusé de falsification de pièces de liquidation. Il vota la *mort*.

Belin (J.-F.), député de l'Aisne, vota la *détention* du roi, sa *mort* dans le cas de l'invasion du territoire de la république.

Bellegarde (A. Dubois de), ancien garde-du corps, chevalier de St-Louis, député de la Charente. « Immoral, ignorant et ingrat, » nous disent les journaux du temps, « il « dit au moment du jugement du roi : Je prononce la « peine de *mort* contre le tyran. » Ce tyran ne lui avait fait que du bien.

Bentabole (P.), avocat, député du Bas-Rhin. Cet énergumène avait une voix qui faisait trembler même la Montagne. Il provoqua des mesures atroces, et vota la *mort* du roi.

Beraud (M.), député de la Gironde, vota la *réclusion* du roi, et à la paix le *bannissement*.

Bergoeing (E.), député de la Gironde, vota la *réclusion* et se tut.

Berlier (T.), avocat, député de la Côte-d'Or, suivit toutes les phases des gouvernemens, et occupa des emplois assez éminens jusqu'au retour des Bourbons. Dans le procès de Louis XVI, il vota la *mort*.

Bernard (Ad.-Ant.), magistrat, député de la Charente-Inférieure, l'un des plus exaltés démagogues, s'écria lors du jugement du roi : « Comme je ne crois pas que la conserva- « tion d'un ex-roi soit propre à faire oublier la royauté; « comme je suis convaincu que le plus grand service à ren- « dre au genre humain, c'est de délivrer la terre des mons- « tres qui la dévorent, je vote dans le plus bref délai la « *mort* du tyran. »

Bernard de Saint-Affrique, ministre protestant, député du département de l'Aveyron, s'exprima ainsi lors du jugement du roi : « Je demande que Louis soit *enfermé* dans un « lieu sûr, jusqu'à ce que l'assemblée juge le bannissement « convenable. »

Bernard des Sablons (C.), député de Seine-et-Marne, vota la *mort* avec sursis, jusqu'après l'acceptation de la constitution par le peuple.

Bernier, député de Seine et-Marne, vota la *détention* du roi jusqu'à l'acceptation de la constitution, « moment auquel « le peuple en disposerait suivant son intérêt. »

Berthezenne, député du Gard, vota la *mort* du roi, « avec « sursis jusqu'à la tenue des assemblées primaires pour ra- « tifier la constitution. »

Bertugat, député de Saône-et-Loire, vota la *détention perpétuelle* du roi.

Besson (A.), notaire, député du Doubs, vota la *mort* du roi, puis cacha sa vie.

Bezard (F.-S.), député de l'Oise, exalté dans le fanatisme philosophique et démocratique, persécuta les prêtres et vota la *mort* du roi.

Billaud-Varennes, ex-oratorien, substitut du procureur de la commune, encouragea les massacres de septembre. Il vint dire aux égorgeurs : « Respectables citoyens, vous avez « bien mérité de la patrie. » Il vota la *mort* du roi et son exécution dans les vingt quatre heures.

Bion (J.-M.), député de la Vienne, vota la *détention*, puis le *bannissement* à la paix.

Biroteau (J.-B.), député des Pyrénées-Orientales, vota la *mort* du roi, et le sursis à l'exécution jusqu'à la paix.

Bissy le jeune (J.-F.), député de la Mayenne, vota la *mort* de Louis XVI, « sursis jusqu'au moment où les puissances « étrangères envahiraient le territoire français; et dans le « cas où elles ne feraient pas cette invasion, et où la paix « serait assurée, il demanda que la Convention ou l'assem- « blée qui lui succéderait, délibérât s'il y aurait lieu alors de « commuer la peine. »

Blad (L.-A.-D.), député du Finistère, vota la *mort* de Louis XVI, « avec sursis jusqu'au moment de l'*expulsion* de « toute la famille des Bourbons. » Blad disait « que la cons- « titution de 1793 avait été décrétée au milieu des éclairs et « des foudres de la sainte Montagne. »

Blanc (F.-J.), député de la Marne, vota la *réclusion* de Louis XVI pendant la guerre, et son *bannissement* à la paix.

Blancval (A.), député du Puy-de-Dôme, vota la *mort* de Louis XVI, et ne se fit remarquer que par sa nullité.

Blaux, député de la Moselle, vota la *détention* de

Louis XVI pendant la guerre, et son *bannissement* à la paix.

Blondel (J.), député des Ardennes, vota la *détention* de Louis XVI, « et la *mort* en cas d'invasion de l'ennemi. »

Blutel, député de la Seine-Inférieure, vota la *détention* de Louis XVI pendant la guerre et son *bannissement* à la paix. Dans ses missions, il rappela que les représentans ses prédécesseurs, avaient dit partout « que l'arbre de la liberté ne « pourrait prendre racine que dans dix pieds de sang hu- « main. »

Bo (J.-B.), député de l'Aveyron, vota la *mort* de Louis XVI. Il fut accusé d'avoir dit à Reims, « qu'en révolution il ne « fallait connaître ni parens ni amis, et que le fils pouvait « égorger son père, si celui-ci n'était pas à la hauteur des « circonstances. » Un jour il dit à la nièce d'un détenu qui sollicitait la liberté de son oncle : « Je prendrai sa tête et te « laisserai le tronc. »

Bodin (P.-J.-F.), député d'Indre-et-Loire, fut remarquable par son courage et sa modération ; il s'exprima en ces termes le jour du jugement de Louis XVI : « Il s'agit de « prononcer sur le sort de Louis, non en juges, mais en « hommes d'État ; non en gens passionnés, mais en hommes « sages, lisant dans le passé, réfléchissant sur l'avenir. « Donc, comme le monde entier nous contemple, que la « postérité nous jugera, et que le salut public dépend de « notre détermination ; comme on n'est pas grand par de « grandes exécutions, mais par de grands exemples de mo- « dération et d'humanité, par des actes de prudence et non « par le sentiment de la haine et l'amour de la vengeance ; « comme, enfin, jamais un holocauste de sang humain ne « put fonder la liberté, je vote pour la *réclusion* de Louis « et de sa famille pour être *déportés* à la paix. »

Bohan (A.), député du Finistère, vota la *mort* de Louis XVI, et ne fit parler de lui que par son vote.

Boileau (J.), député de l'Yonne, vota la *mort* de Louis XVI. Plus tard il dénonça Marat, et demanda que la tribune fût purifiée quand il y aurait paru.

Boisset (J.), député de la Drôme, vota la *mort* de Louis XVI; il proposa aux jacobins de chasser les riches et les muscadins des sections, à coups de bâton.

Boissieu, député de l'Isère, vota la *réclusion* de Louis XVI, et son *bannissement* à la paix.

Boissy-d'Anglas, député de l'Ardèche, vota la *détention* de Louis XVI, jusqu'à ce que la déportation de ce prince fût jugée conciliable avec les intérêts de l'État. Il déclara « que « le système républicain était le seul qui convînt à la France. » Le 20 mai 1794, il présidait la Convention à la place d'André Dumont, il fut couché en joue dans un émeute populaire par vingt fusils. L'un des furieux se plaça devant lui, portant au bout d'une pique la tête du député Féraud, qui venait d'être massacré. Boissy-d'Anglas montra le plus grand sang-froid, et resta à son poste jusqu'à l'arrivée de la force armée, qui dispersa l'insurrection.

Bollet, député du Pas-de-Calais, vota la *mort* de Louis XVI. Dans la nuit du 24 au 25 octobre 1796, des hommes armés s'introduisirent chez lui et l'assaillirent sans toucher ni à ses effets, ni à ses bijoux. Les secours le rappelèrent à la vie.

Bolot, député de la Haute-Saône, vota la *mort* du roi. Il fut classé parmi les automates de la Montagne.

Bonet fils, député de la Haute-Loire, vota la *mort* de Louis XVI. On en fit un administrateur de l'Opéra.

Bonguyode, député du Jura, vota la *réclusion* de Louis XVI à perpétuité.

Bonnemain, député de l'Aube, vota la *réclusion* de Louis XVI pendant la guerre, et son *bannissement* à la paix.

Bonnesœur, député de la Manche, vota la *mort* de Louis XVI, « avec sursis jusqu'à ce que l'acte d'accusation eût été porté « contre *Marie-Antoinette*, et que la famille des *Capets* eût « quitté la France. »

Bonnet (J.-B.), député de l'Aube, vota la *mort* de Louis XVI, et se fit oublier au conseil des Anciens.

Bofnet de Mauiry (P.-L.), député du Calvados, vota la *mort* de Louis XVI, avec l'amendement du sursis.

Bonneval (G.), député de la Meurthe, vota la *mort* de Louis XVI, et s'annula dans les emplois publics.

Bonnier d'Arco (A.), député de l'Hérault, s'exprima en ces termes le jour du jugement de Louis XVI : « D'après la « nature du crime, et pour la sûreté de la république, je « vote pour la peine de *mort*. »

Bordas (P.), député de la Haute-Vienne, vota la *réclusion* de Louis XVI. Dans l'un de ses discours législatifs il lança ce pronostic : « Le premier coup de canon tiré par un roi « contre la république sera pour lui le signal de sa chute. » Les rois en ont tiré, c'est la république qui a chuté.

Borel (H.-M.), député des Hautes-Alpes, vota la *détention* de Louis XVI pendant la guerre, et son *bannissement* à la paix.

Borie-Camber (J.), député de la Corrèze, vota la *mort* de Louis XVI. Envoyé en mission à Nîmes, il fut prouvé qu'il avait dansé une farandole autour de la guillotine, en costume de représentant.

Bosio, député de l'île de Corse, vota la *détention* de Louis XVI, et son *bannissement* à la paix.

Boucher-Saint-Sauveur (A.), député de Paris. Il prit ses impressions aux jacobins et vota la *mort* du roi.

Bouchereau, député de l'Aisne, dit, le jour du jugement de Louis XVI : « Je vote pour la *mort*, avec examen pour « surseoir l'exécution. »

Boudin (J.-A.), député de l'Indre, vota la *détention* de Louis XVI jusqu'à la fin de la guerre, et son *bannissement* à la paix. Il proposa une amnistie. « Si vous ne vous arrêtez, « dit-il à ses collègues, la Convention ne renfermera bientôt « plus que des accusés, des accusateurs et des juges; je « conviens que des mesures atroces ont été prises par les « comités, et je m'accuse de n'avoir pas su mourir pour « m'y opposer. Que celui qui se croit exempt de tout re- « proche se lève et me jette la première pierre. »

Bouillerot (A.), député de l'Eure, vota la *mort* de Louis XVI. Depuis, il garda le silence.

Bouquier, député de la Dordogne, vota en ces termes:

lors du jugement du roi : « Louis a commis un assassinat... « Il en a commis mille..... Je le condamne à *mort*. » Il demanda « que l'on rejetât du Muséum tous les tableaux où « étaient traités des sujets monarchiques. » Il fit un opéra en cinq actes, intitulé : *La Réunion du* 10 *août*, ou l'*Inauguration de la république sans-culottide*.

Bourbotte (P.), député de l'Yonne, vota la *mort* de Louis XVI. Il mit la Vendée à feu et à sang, puis s'insurgea avec les faubouriens contre la Convention sa mère : elle l'étouffa.

Bourdon (Fr.-L.), député de l'Oise, vota la *mort* de Louis XVI. Il fut déporté et mourut à Sinnamary.

Bourdon (L.-J.), instituteur, député du Loiret, vota la *mort* du roi et l'exécution dans les vingt-quatre heures. Léonard Bourdon, qu'on nommait *Léopard Bourdon*, fut traité d'assassin par le boucher Legendre, son collègue à la Convention. Il fut accusé de s'être approprié les objets les plus précieux de ses victimes.

Bourgeois (N.), député d'Eure-et-Loir, reconnut, lors de l'appel nominal, le roi *coupable*, mais il ne vota pas le jour du jugement.

Bourgeois (J.-F.-A.), député de la Seine-Inférieure, vota la *détention* de Louis XVI pendant la guerre, et « le *bannissement* à la paix. »

Bousquet, député du Gers, vota la *mort* de Louis XVI, et rentra dans l'obscurité.

Boussion, député de Lot-et-Garonne, vota la *mort* du roi. Il proposa « d'exclure des fonctions du culte, les prêtres « qui auraient été déportés. »

Boutroue, député de la Sarthe, vota la *mort* de Louis XVI, et ne parut plus à la tribune.

Bouygues, député du Lot, vota la *réclusion* du roi.

Boyaval (C.-L.-L.), député du Nord, vota la *mort* de Louis XVI, et ne se montra plus.

Boyer-Fonfrède (J.-B.), prêtre, député de la Gironde, vota la *mort* du roi « afin de faire avancer la révolution. »

Bréard (J.-J.), député de la Charente-Inférieure, vota la *mort* de Louis XVI, « avec invitation d'envoyer le procès-« verbal de sa condamnation à tous les départemens. » Comme président de la Convention, il défendit Marat, « qu'il croyait « pur, mais égaré. »

Bresson (J.-B.), administrateur du district de Darney, député des Vosges, déclara qu'il n'avait reçu aucun mandat pour juger Louis XVI, et au milieu des vociférations, il prononça ces paroles remarquables : « Puisque je ne suis « pas juge, je n'ai pas dû ouvrir le code criminel pour y lire « ma détermination ; j'ai interrogé le bonheur de mon pays, « il est pour moi la loi, la justice suprême. — Non, citoyens, « nous ne sommes pas juges ; car les juges sont prosternés « devant une loi égale pour tous, et nous, nous avons violé « l'égalité pour faire une exception contre un seul. — Nous « ne sommes pas juges, car les juges ont un bandeau placé « sur le front, et la haine de Louis nous brûle et nous dé-« vore. — Nous ne sommes pas juges, car les juges se dé-« fendent des opinions sévères ; ils les ensevelissent au fond « de leur cœur, et ce n'est qu'avec une tardive et sainte « honte qu'ils les laissent échapper ; et nous, presque ré-« duits à nous excuser de la modération, nous publions « avec orgueil la rigueur de nos jugemens, et nous nous ef-« forçons de la faire adopter. — Nous ne sommes pas juges « enfin, car on voit les juges s'attendrir sur le scélérat « qu'ils viennent de condamner, et adoucir l'horreur qui « l'environne par l'expression de la pitié. Notre aversion « poursuit Louis jusque sous la hache des bourreaux, et « même, quelquefois, j'ai entendu prononcer son arrêt de « mort avec l'accent de la colère, et des signes approba-« teurs répondaient à ce cri funèbre ! — Homme d'État, « j'oublie les maux que Louis nous a faits sur le trône ; je « ne m'occupe que de ceux qu'il pourrait nous faire sur « l'échafaud. — De longues et silencieuses méditations m'ont « convaincu que son existence sera moins funeste à ma pa-« trie que son supplice, et je n'ai pas hésité. — Je demande

« que Louis soit détenu, jusqu'à l'époque où la tranquillité « publique permettra de le bannir. » Quel temps que celui où il fallait encore du courage pour voter la *détention* et le *bannissement !*... Bresson fut mis hors la loi à la suite du 31 mai 1793.

Bretel, député de la Manche, vota pour la *réclusion* de Louis XVI, « et son *bannissement* à la paix.

Briez, député du Nord, vota la *mort ;* et « dans le cas, » dit-il, « où la majorité serait pour la réclusion, je fais la mo- « tion expresse que si, d'ici au 15 avril, les puissances n'ont « pas renoncé au dessein de détruire notre liberté, on leur « envoie sa tête. »

Brisson (Marcou), procureur, député de Loir-et-Cher, vota la *mort*, et s'en réjouit avec les jacobins.

Brissot de Warville (J.-P.), député de Paris, était fils d'un cuisinier de Chartres. « Il avait, » dit-on, « toute la cha- « leur des fourneaux de son père. » Il demanda un des pre- miers la déchéance du roi, et vota la *mort*.

Brival (J.), procureur-syndic et député de la Corrèze, demanda « la conversion en canons de toutes les statues des « tyrans. » Il s'exprima ainsi le jour du jugement du roi : « Être indulgent envers Louis, ce serait se rendre complice « de ses crimes. La Convention se couvrirait d'infamie si elle « ne condamnait pas Louis à la mort. Je le condamne à la « *mort*, et je demande que l'exécution ait lieu dans le plus « bref délai. » Brival écrivit au roi, par dérision, pour ré- clamer la restitution de sa canne, qu'on lui avait prise aux Tuileries. Lorsqu'il fut question de la famille royale, Brival dit : « qu'après avoir coupé l'arbre, il fallait en extirper « toutes les racines, qui ne pouvaient porter que des fruits « empoisonnés; et qu'il s'étonnait qu'au milieu de tant de « crimes inutiles, commis avant le 9 thermidor, on eût épar- « gné les restes d'une race impure. »

Brun, député de la Charente, vota la *mort* de Louis XVI. A sa dernière heure, il fit amende honorable pour son vote, et demanda à recevoir les sacremens.

Brunel, député de l'Hérault. Le jour du jugement de Louis XVI, il dit : « Je me renferme dans une mesure de « sûreté générale, et mon avis est que Louis XVI soit « *enfermé* à perpétuité, sauf à le déporter s'il y a lieu. »

Buzot, député de l'Eure, avait annoncé, dès l'Assemblée constituante, des complots... il fut surnommé le *Prophète de malheur*. Il fit rendre, le 24 octobre 1792, un décret portant « la peine de mort contre quiconque proposerait de ré- « tablir la royauté, » et il demanda « que le duc d'Orléans et « ses fils allassent porter hors de France le malheur d'être « nés près du trône, d'en avoir connu les maximes et reçu « les exemples. » Il vota la *mort* du roi, « avec l'examen pour « surseoir à l'exécution. »

C.

Cadroy (P.), député des Landes, vota la *réclusion* de Louis XVI. Il chercha à renverser les jacobins, et dans ses missions, il arrêta les excès.

Calès (J.-M.), député de la Haute-Garonne. Ses opinions sur les rois sont « que les regrets seraient prostitués, s'ils « prêtaient un intérêt adulateur et déplacé au sort des bêtes « féroces, qui, de tous les temps, ont ravagé l'espèce hu- « maine. » Le jour du jugement du roi, il parla en ces termes : « Je vote pour la *mort*, et tout mon regret est de n'a- « voir pas à prononcer sur tous les tyrans. »

Calon (E.-N. de), officier-général, chevalier de Saint-Louis, député de l'Oise, déclara au roi « que la garde na- « tionale répondait de sa personne ; mais que le peuple vou- « lait venir arracher d'auprès de lui tous ceux qui le ser- « vaient et qui lui étaient suspects, et qu'il l'engageait à les « renvoyer, pour éviter de nouveaux malheurs. » Il porta l'offrande de sa croix de Saint-Louis à la quête qu'on fit en faveur des veuves du 10 août, et vota la *mort* du roi.

Cambacérès (J.-J. Régis de), avocat, fut député de l'Hérault. En votant sur le sort de Louis XVI, il dit : « J'estime « que la Convention nationale doit décréter que Louis a en-

« couru les peines établies contre les conspirateurs par le « code pénal, avec sursis jusqu'à la paix ; alors, la faculté de « commuer ces peines ; mais leur exécution rigoureuse dans « les vingt-quatre heures de l'invasion qui pourrait être « faite du territoire français par l'ennemi. » Ce patriote a été décoré du grand cordon de l'Aigle-Noir et de l'Aigle-Rouge de Prusse.

Cambon, protestant, député de l'Hérault à l'Assemblée législative et à la Convention, s'occupa de la formation du grand-livre de la dette publique, et demanda que les statues des tyrans fussent converties en canons ; puis il fit décréter « que tout dépositaire d'effets des émigrés serait tenu de « les remettre à la nation, sous peine d'être guillotiné. » Il vota la *mort* du roi, sans sursis.

Cambort, député de la Dordogne, vota la *mort* du roi, et se tut.

Camboulas, député de l'Aveyron, répondit à l'appel nominal, lors du jugement de Louis XVI : « *La mort.* » Il se repentit de son vote.

Campmas, médecin, député du Tarn, vota la *mort* de Louis XVI ; puis il resta oublié.

Camus (A.-G.), député de la Haute-Loire. Il était absent lors du procès du roi, mais il adressa froidement à l'assemblée son vote pour la *mort*.

Cappin, député du Gers, vota la *réclusion* de Louis XVI, et à la paix le *bannissement*.

Carnot (L.-N.-M), député du Pas-de-Calais à l'Assemblée législative et à la Convention, servait dans le génie, et s'y avança par la protection du prince de Condé ; il vota néanmoins la mise en accusation de tous les princes. Il proposa la fabrication de trois cent mille piques pour armer les sans-culottes ; puis il vota la *mort* de Louis XVI. Tous ces actes ne le mirent pas à l'abri d'être poursuivi par les démagogues, et de s'expatrier.

Carpentier, député du Nord, vota la *mort* de Louis XVI, et s'annula.

Carra (J.-L.), journaliste, député de Saône-et-Loire, fut l'ennemi de Robespierre. Il déclara qu'avec cinquante mille hommes et douze presses, il soumettrait l'Allemagne. Il offrit à l'assemblée une tabatière d'or qui lui avait été envoyée par le roi de Prusse, pour l'un de ses écrits, en demandant que cet or servît à combattre le souverain qui lui en avait fait le cadeau. Il fut l'un des promoteurs du 10 août. Il vota la *mort* du roi, en s'opposant à l'appel au peuple.

Carrier (J.-B.), procureur, député du Cantal, vota la *mort* du roi. Il fut envoyé en mission dans la Vendée et dans la Loire-Inférieure. A son arrivée à Nantes, il dit : « Nous « ferons de la France un cimetière, plutôt que de ne pas la « régénérer à notre manière. » Il fit construire des bateaux à soupape qui noyaient plus de cent personnes à la fois.... On l'a entendu dire dans la société populaire : « Peuple, prends « ta massue, écrase les riches, extermine les négocians. « Tu es en guenilles, et l'abondance est près de toi ! La ri- « vière n'est-elle pas là?... Au défaut du peuple, je ferai « rouler les têtes sur l'échafaud national. » Carrier déclara à la Convention, « qu'en lui faisant son procès, elle se perdait « elle-même, et que si l'on punissait tous les crimes com- « mis en son nom, il n'y avait pas jusqu'à la clochette du « président qui ne fût coupable. »

Casa-Bianca (J.-M.), député de l'île de Corse, vota la *détention* de Louis XVI, « sauf aux représentans du peuple à « prendre des mesures suivant les circonstances. »

Casenave, député des Basses-Pyrénées. Le jour du jugement de Louis XVI, il parla en ces termes : « La mort de « Louis XVI est, dans mon intime conviction, le tombeau de « la liberté publique et le triomphe des ennemis de ma pa- « trie. Les paradoxes et les sophismes que l'art a inventés « dans le cours de cette procédure me confirment de plus « en plus dans les principes que j'ai déjà manifestés. La cu- « mulation de tant de pouvoirs incompatibles me paraît une « monstruosité tyrannique, à laquelle je ne veux avoir au- « cune part. Le seul code pénal applicable à Louis, est ce-

« lui qui prononce sa déchéance. Le salut public commande « à son égard une mesure de sûreté générale. Je conclus « en conséquence, 1° à la *réclusion* de Louis et de sa fa- « mille jusqu'après la paix, et à leur exil perpétuel à cette « époque ; 2° à ce que les suffrages des membres qui n'ont « point été présens à l'instruction de cette affaire, ne soient « pas comptés pour ce jugement ; 3° à ce que, pour sup- « pléer au défaut de récusation des membres qui sont sus- « pects pour cette décision, la majorité des voix soit fixée « aux deux tiers au moins. Je demande acte de mes propo- « sitions. »

Cassanyes, député des Pyrénées-Orientales, vota la *mort* de Louis XVI, et en sentit le remords.

Castilhon (P.), député de l'Hérault, s'exprima en ces termes, le jour du jugement de Louis XVI : « Si je ne con- « sultais que les crimes de Louis et la peine qu'il mérite, je « ne balancerais pas à prononcer la mort ; mais la crainte « de voir mêler ce sang odieux à celui d'un peuple que je « chéris, me détermine à voter pour la *réclusion* et le *ban- « nissement* à la paix. »

Cavaignac (J.-B.), député du Lot, vota la *mort* de Louis XVI. Il écrivit d'Auch à la Convention, « qu'il secondait « l'apostolat philosophique de Dartigoyte, en brûlant dans un « tombereau deux vierges à miracles et une foule de saints « et de reliques. »

Cayla, député du Lot, ne vota point, pour cause de maladie.

Cazeneuve, évêque constitutionnel, député des Hautes-Alpes, vota la *détention* de Louis XVI, et le *bannissement* de ce prince à la paix.

Chabanon (A.-D.), député du Cantal, vota la *détention* de Louis XVI et le *bannissement* à la paix.

Chabot (Fr.), capucin, député de Loir-et-Cher. Le 10 août il fut chargé d'arrêter le massacre des Suisses, et il vint déclarer à l'assemblée : « que les Suisses avaient reçu « du roi l'ordre de tirer sur le peuple. » Envoyé le 2 sep-

tembre pour s'opposer aux massacres de l'Abbaye, il déclara « qu'il était impossible de paralyser la justice du peuple. » Dans le même moment, il demanda à ses collègues de jurer, « que profondément convaincus des vices de tous les « rois, ils les détesteraient jusqu'à la mort. » On se leva en criant : « Nous le jurons ! Plus de roi ! » Il s'opposa à ce que l'on accordât des conseils à Louis, et vota ensuite la *mort*. Ainsi que l'abbé Fauchet, il avança « que le *citoyen Jésus-Christ* était le premier sans-culotte du monde. » Il demanda « que la Convention s'occupât d'une nouvelle loi sur les émigrés, et qu'elle fût si simple, qu'un enfant pût envoyer « un émigré à la guillotine. »

Chaillon (E.), député de la Loire Inférieure, vota en ces termes, le jour du jugement de Louis XVI : « Je vote pour « la *réclusion* et le *bannissement* après la guerre. Je m'oppose « à la mort de Louis, précisément parce que Rome la voudrait pour le béatifier. »

Chambon (A.-B.), député de la Corrèze ; il dit, lors du procès de Louis XVI : « Je vote pour la *mort* du tyran, et « je demande qu'aussitôt on délibère sur les mesures à « prendre relativement aux Bourbons. »

Champeaux-Palasne, député des Côtes-du-Nord, vota la *réclusion* de Louis XVI, et la *déportation*, à la paix.

Champigny-Aubin (C.), député d'Indre-et-Loire, vota la *mort* de Louis XVI. Plus tard il demanda l'abolition de la peine de mort : il semblait ne l'avoir tolérée que pour le régicide.

Champmartin (P.), député de l'Arriége, vota la *mort* de Louis XVI, et s'en enorgueillit.

Chanvier ou Chauvier, député de la Haute-Saône, vota la *détention* de Louis XVI, et son *bannissement*, à la paix.

Charbonnier, député du Var, vota la *mort* de Louis XVI, et employa dans son opinion les expressions les plus violentes sur les prétendus crimes de ce prince.

Charlier (C.), député de la Marne. Son exaltation alla jusqu'à l'aliénation : il proposa de supprimer le recrutement

de l'infanterie, « attendu que pour cette arme, il suffirait « de sonner le tocsin, parce qu'aussitôt vingt-cinq millions « d'hommes libres prendraient les armes pour repousser l'en- « nemi. » C'était toute la population de la France. Il vota la *mort* de Louis XVI, et sa voix fut comptée, malgré la faiblesse reconnue de ses facultés mentales.

Charrel (P.-F.), député de l'Isère, dit, le jour du jugement de Louis XVI : « Je vote pour la *mort*. »

Chasles (L.), député d'Eure-et-Loir, s'opposa de toutes ses forces à ce que l'on accordât des défenseurs à Louis XVI. Il dit : « Je vote pour la peine de *mort*. »

Chasset (C.-A.), député de Rhône-et-Loire, vota pour « la *détention* de Louis XVI jusqu'à la paix, et le *bannissement* « ensuite. »

Chastelain (J.-C.), député de l'Yonne, vota la *détention* et le *bannissement* de Louis XVI.

Chateauneuf-Randon (le comte de); il motiva ainsi son vote dans le procès de Louis XVI : « L'assemblée a dé- « crété, à l'unanimité, Louis convaincu de conspiration. « La loi le condamne à la *mort*. Les considérations poli- « tiques n'ont été invoquées en sa faveur que par le fana- « tisme et la tyrannie. Heureusement le règne en est passé. « Si quelque ambitieux osait attaquer la liberté, les bras du « peuple sont levés, et je briguerais l'honneur de porter les « premiers coups. Je vote pour la *mort* de Louis le *dernier*. »

Chaudron-Rousseau (G.), député de la Haute-Marne, vota la *mort* de Louis XVI. Il fit brûler sur les places de Bordeaux les reliques, et força les femmes et les enfans à assister à ces auto-da-fé sacriléges.

Chaumont, député d'Ille-et-Vilaine, vota la *mort* du roi, avec examen pour l'exécution.

Chazal, fils (J.-P.), député du Gard, vota la *mort* du roi, avec examen sur le sursis.

Chazaud (J.-F.), député de la Charente, prononça seulement ces mots lors du jugement du roi : « Je condamne Louis « à la mort. »

CHEDANNEAU (A.-R.), député de la Charente, vota la *mort* de Louis XVI avec sursis à l'exécution.

CHÉNIER (M.-J.), député de Seine-et-Oise, vota la *mort* de Louis XVI, et laissa mourir son frère sans détourner le glaive; il dit froidement : « Si mon frère est coupable, qu'il « périsse ! » Et son frère périt pour un crime imaginaire, celui d'avoir conspiré dans sa prison ; depuis ce temps, on ne nommait plus ce représentant que *Caïn-Chénier*.

CHEVALIER, député de l'Allier, dit avec fermeté qu'il s'abstenait de voter lors du jugement de Louis XVI.

CHEVALIER (C.-E.), député de la Sarthe, vota la *détention* de Louis XVI pendant la guerre, et son *bannissement* à la paix.

CHIAPPE (A.), député de Corse, vota la *détention* de Louis XVI pendant la guerre, et sa *déportation* à la paix.

CHOUDIEU (P.), député de Maine-et-Loire, se montra l'un des ardens agitateurs au 10 août, vota la *mort* du roi, il promena le glaive dans la Vendée, et dans une de ses séances où les tribunes éclatèrent en vociférations, il déclara qu'on ne pouvait les rappeler à l'ordre, « attendu que les masses « qu'elles renfermaient faisaient partie du peuple souverain. »

CHRISTIANI (M.-F.), député du Bas-Rhin, vota « la *dé-* « *tention* de Louis XVI, et son *bannissement* à la paix.

CLAUZEL (J.-B.), député de l'Arriége, vota la *mort* de Louis XVI. Il apostropha les prêtres en ces termes : « Vous « avez beau faire, la république vous avalera. »

CLAVERIE (J.-J.), député de Lot-et-Garonne, s'exprima en ces termes, le jour du jugement de Louis XVI : « Je ne « connais pas d'autre loi d'après laquelle je puisse pronon- « cer sur le sort de Louis, que la constitution. La constitu- « tion ne prononce pas la mort, elle prononce seulement « l'abdication et la déchéance. Je n'irai pas au-delà de la « loi, je ne voterai pas pour la mort : je vote pour la *réclu-* « *sion* jusqu'à la paix, et le *bannissement* à cette époque. »

CLÉDEL (E.), député du Lot, vota la *mort* de Louis XVI, sans appel au peuple.

Clootz (J.-B.), baron prussien, terroriste et athée, député de l'Oise, fut connu sous le nom d'*Anacharsis Clootz*. Ce Prussien eut la folie de se déclarer l'*ambassadeur du genre humain*. Sa fortune lui permit d'habiller une bande de faubouriens en costume de divers peuples, qu'il présenta comme députés de toutes les nations. Cette mascarade fut accueillie; tous ces hommes vinrent insulter les potentats à l'assemblée et demander de mettre à prix la tête du monarque prussien, du duc de Brunswick, et célébra la bravoure de Brutus Ankastrom (l'assassin du roi de Suède). Il prononça à ce sujet un discours où il dit : « Charles I^er^ eut un successeur; « Louis XVI n'en aura point. — Vous savez apprécier les « têtes des philosophes; il vous reste à mettre à prix celles « des tyrans. — Mon cœur est français, mon âme est sans-« culotte. » Il se déclara en même temps l'ennemi personnel de Jésus-Christ. Il vota la *mort* du roi, au nom du genre humain; et il ajouta : « Je condamne pareillement à *mort* « l'infâme Frédéric-Guillaume (le roi de Prusse). » Dans un ouvrage que Clootz avait publié en 1792, il pose en principe « que le peuple est le souverain du monde; que, de « plus, il est Dieu; que la France est le berceau et le point « de ralliement du peuple-dieu; que les sots seuls croient à « un Être suprême. » — Clootz, néanmoins, devint suspect à Robespierre, qui le fit condamner à mort.

Cochet, député du Nord, vota la *mort* de Louis XVI; son fils renvoya ses lettres de prêtrise et alla combattre les Vendéens.

Cochon de l'Apparent (C.), député des Deux-Sèvres, vota la *mort* de Louis XVI; chargé de faire un rapport comme ministre de la police, il trouva dans les papiers de Lavillournois et Brottier, une note dans laquelle, en cas de succès, on le maintenait en fonction. Cochon déclara « qu'il « ignorait à quoi il devait attribuer l'odieuse distinction « d'être placé dans la liste de ministres à conserver après le « rétablissement de la monarchie, et qu'il en était d'autant « plus étonné, qu'il avait voté la *mort* du roi. »

Colaud de la Salcette (J.-B.), député de la Drôme, vota « la *détention* de Louis XVI jusqu'à la paix, le *bannisse-* « *ment* ensuite, et la *mort*, dans le cas où les ennemis en- « vahiraient le territoire de la république. »

Collot d'Herbois (J.-M.), député de Paris, fut sifflé comme comédien à Lyon, et fut ensuite envoyé en mission dans cette ville où ses excès le firent nommer le *mitrailleur*. Collot était le membre le plus actif du comité de salut public, le plus véhément des jacobins, et le plus sanguinaire des terroristes. En combattant le système de la déportation, « il ne faut pas déporter, » dit-il, « il faut *dé-* « *truire* tous les conspirateurs; que les lieux de leur déten- « tion soient minés, et la mèche toujours allumée pour les « faire sauter, si eux et leurs partisans osent tenter de « nouveaux efforts contre la république. » Accusé d'avoir suppléé à la lenteur de la guillotine par des fusillades en masses, il s'écria : « Qui de vous n'eût pas voulu tenir « la foudre pour anéantir ces traîtres? Qui de vous n'eût « pas voulu donner à la faux de la mort un mouvement tel, « qu'elle pût les moissonner tous à la fois? » Collot vota le premier l'abolition de la royauté, puis la *mort* du roi. »

Colombel, député de l'Orne, vota la *mort* de Louis XVI.

Condorcet (M.-J. marquis de), député de l'Aisne, vota en ces termes, lors du jugement de Louis XVI : « La peine « contre les conspirateurs est la mort; mais cette peine est « contre mes principes : je vote pour la peine la plus grave « dans le code pénal, et qui ne soit pas la mort (les fers). » Il proposa et fit adopter la mesure de célébrer l'anniversaire de l'abolition de la noblesse en brûlant les archives. Il prononça cette sentence devenue l'exergue de la philanthropie démagogique : « Guerre aux châteaux, paix aux chaumières. »

Comte (A.), député des Basses-Pyrénées, demanda « qu'il fût déclaré que Louis XVI ne pouvait être mis en jugement. » Il vota ensuite pour la *détention* et le *bannissement* de ce prince.

Corbel, député du Morbihan, vota « la *détention* de « Louis XVI, comme otage, sauf les mesures ultérieures. »

Cordier, député de Seine-et-Marne, vota la *mort* de Louis XVI.

Coren-Fustier (J.-J.), député de l'Ardèche, vota le *bannissement* de Louis XVI à perpétuité, et sa *détention* jusqu'à ce que le gouvernement républicain de la France eût été reconnu par les gouvernemens de l'Europe.

Couhey (F.), député des Voges, vota la *détention* de Louis XVI, et son *bannissement* trois ans après la paix.

Coupé (J.-M.), curé, député de l'Oise, présida les jacobins. Il vota la *mort* de Louis XVI, puis il déclara « qu'il « renonçait aux fonctions de la prêtrise. »

Couppé (G.-H.), député des Côtes-du-Nord. En janvier 1793, il vota « pour la *détention* de Louis XVI, et son *ban-* « *nissement* à la paix. »

Courtois (L.-B.), député de l'Aube, vota la *mort*. Courtois ayant été chargé, dans le temps, du rapport sur la conjuration de Robespierre, trouva dans ses papiers la dernière lettre de la reine *Marie-Antoinette;* elle est devenue son testament moral.

Coustard (A.-P.), député de la Loire-Inférieure. Le 10 août, pendant que l'on prononçait la déchéance du roi, il portait à ce prince des complimens de condoléances; il s'excusa de le quitter pour aller voter contre lui. Sa voix fut pour le *bannissement.*

Couthon, député du Puy-de-Dôme à l'Assemblée législative et à la Convention, jouissait dans ses foyers d'une réputation de douceur qui fit contraste avec la férocité de ses actes révolutionnaires. Lorsque Louis XVI se rendit à l'assemblée, Couthon demanda « que chaque membre pût de- « meurer assis ou levé, selon son goût, et que l'on suppri- « mât, en parlant à ce prince, les mots *sire* et *votre majesté.* » Il vota la *mort*. Envoyé à Lyon, il monta sur les édifices, et, levant le marteau, il s'écria : « Au nom de la loi, je te « frappe... » Et aussitôt des milliers de bras firent crouler

les murs de cette cité... A son retour, il se rendit à la société des Jacobins; il excita ses membres à dresser l'acte *d'accusation* de tous les rois, et proposa « de l'envoyer au « tribunal de l'opinion publique, afin qu'aucun tyran ne pût « trouver un ciel qui voulût l'éclairer, et une terre qui vou- « lût le porter. »

Coutisson-Dumas (J.-B.), député de la Creuse, vota pour la *réclusion* de Louis XVI, « comme mesure de sûreté, sauf « au peuple, lorsqu'il acceptera la constitution, de statuer « en définitif sur le sort du tyran, ainsi qu'il avisera. »

Couturier (J.-B.), député de la Moselle. Il ne vota point dans le procès de Louis XVI; il était absent, mais son absence ne fut pas à regretter, car il proposa une amnistie en faveur de Jourdan *Coupe-tête*.

Creuzé-la-Touche (J.-A.), député de la Vienne, vota la *réclusion* de Louis XVI et son *bannissement* à la paix.

Creuzé-Pascal (M.), député de la Vienne, prit le surnom de *Pascal*, pour être distingué de *Creuzé la-Touche*, son parent. Il vota la *détention* de Louis et son *bannissement* à la paix.

Crevelier (J.), député de la Charente, donna ainsi sa voix contre Louis XVI : « Je vote pour la *mort*, et l'exécu- « tion dans les vingt-quatre heures. »

Curée (J.-F.), député de l'Hérault, vota la *réclusion* de Louis XVI pendant la guerre, et sa *déportation* à la paix. Il provoqua un décret des plus dramatiques : il voulut que la place de son collègue Roberjot, assassiné aux portes de Rastadt, fût occupée par un mannequin en costume de représentant, et qu'à l'appel nominal, le président proférât ces mots : « Que le sang des plénipotentiaires français retombe « sur la maison d'Autriche ! »

Cusset (J.-J.), député de Rhône-et-Loire, vota la *mort* du roi. Il fut l'ami de Javogues; tous deux furent fusillés.

Cussy (G. de), député du Calvados, vota la *réclusion* de Louis XVI, et son *bannissement* à la paix.

D.

Dameron (J.-C.), député de la Nièvre, vota la *mort* de Louis XVI. Il n'eut que ce titre à la célébrité.

Dandenac aîné (M.-F.), député de Maine-et-Loire, vota la *réclusion* de Louis XVI jusqu'à la paix, « et le *bannissement* « à cette époque. »

Dandenac jeune, aussi député de Maine-et-Loire, vota la *déportation* de toute la famille royale.

Danton (J.-G.), avocat au conseil, député de Paris. Sa voix, en harmonie avec ses forces athlétiques, ébranlait les voûtes des salles. Il dirigea les massacres de septembre, et marcha en tête de tous les excès. Il demanda la formation d'une armée révolutionnaire ayant à sa suite un tribunal pour juger sur place les suspects. Il vota la *mort* de Louis XVI, et répondit à Prudhomme, qui reprochait aux conventionnels d'être accusateurs, jurés et juges : « Vous « avez raison : aussi nous ne jugerons pas Louis XVI, nous « le tuerons. »

Dartigoyte, député des Landes, demanda l'abolition du serment, comme étant une institution monacale. Il se fit transporter malade à l'assemblée, et y vota la *mort* du roi et sa prompte exécution. Il ordonna, à Auch, la démolition des églises. « Il fit brûler un plein tombereau d'images et de « reliques, en dansant la carmagnole autour de ce brasier « patriotique. » Il était cynique et sanguinaire.

Daubermenil (F.-A.), député du Tarn, était malade lors du jugement de Louis XVI ; il ne vota point. Il proposa au conseil des Cinq-Cents de faire graver sur le sceau de la république une ruche entourée d'abeilles ; ce qui fut rejeté, « parce que, » dit un membre, « les abeilles furent les armes « de plusieurs rois de la première race, et parce qu'elles « ont une reine à laquelle elles font la cour. »

Daunou (P.-C.-F.), grand-vicaire de l'évêque constitutionnel du Pas-de-Calais, député de ce département, vota la *détention* de Louis XVI pendant la guerre, et sa *déportation*

à la paix. Il disait : « Il n'y a de génie que dans une âme ré-« publicaine. »

Dautriche, député de la Charente-Inférieure, vota la *détention* de Louis XVI jusqu'à la paix.

David, peintre d'histoire, député de Paris, fut un des plus intimes amis de Robespierre, et vota la *mort*. Il proposa dans une séance des Jacobins, « d'élever sur le terre-plein « du Pont-Neuf, où était la statue équestre de Henri IV, un « monument représentant le peuple géant, formé des débris « des statues des rois. » David dit à Robespierre, la veille de sa chute : « Mon ami, si tu bois la ciguë, je la boirai aussi. »

De Bourges (J.), député de la Creuse, refusa de voter dans le procès de Louis XVI, « trouvant incompatibles les « fonctions de législateur et celles de juges. »

De Bry (Jean), membre du Directoire, député de l'Aisne, vota la mise en *accusation* des princes français émigrés. Il fit décréter que Louis-Stanislas-Xavier, frère du roi, était déchu de son droit à la couronne. Il proposa « de former un « corps de tyrannicides, destinés à combattre corps à corps « les rois en guerre avec la France et les généraux qui « commandaient leurs armées. » Il demanda « qu'il fût ac-« cordé une récompense de cent mille francs à ceux qui « apporteraient les têtes du duc Albert de Saxe-Teschen ; « de François II, empereur d'Allemagne ; de Frédéric-Guil-« laume, roi de Prusse ; du duc de Brunswick, et de toutes « les bêtes fauves qui leur ressemblaient. » Il vota la *mort* de Louis XVI, avec sursis.

De Chézeaux de la Flotte (G.), député de la Charente-Inférieure, s'exprima ainsi : « Je vote pour la *réclusion* de « Louis et son *bannissement* à la paix ; » en disant : « toutefois, « je déclare qu'il mérite la *mort*. »

Defermon (J.), député d'Ille-et-Vilaine, interrogea Louis XVI. Il vota la *réclusion*.

De France (N.-J.), député de Seine-et-Marne, vota la *réclusion* de Louis XVI pendant la guerre, et son *bannissement* à la paix.

Dehoulières (C.), député de Maine-et-Loire, vota la *détention* de Louis XVI pendant la guerre, et sa *déportation* à la paix, ainsi que celle de sa famille.

Delagneule, député du Loiret, vota la *mort* de Louis XVI, puis il exprima le regret de son vote.

De la Haye (J.-C.-G.), député de la Seine-Inférieure, vota la *détention* de Louis XVI, et son *bannissement* après la paix.

Delamarre, député de l'Oise, vota « la *réclusion* de « Louis XVI jusqu'à six mois après la paix, et son *bannisse-* « *ment* ensuite, quoique Louis, pour ses crimes, *ait mérité* « *la mort.* »

Delaunay (Joseph), député de Maine-et-Loire, vota la *mort* de Louis XVI, et fut applaudi aux Cordeliers.

Delaunay jeune (P.-M.), député de Maine-et-Loire, vota la *réclusion* de Louis XVI jusqu'à la paix, et le *bannissement* à cette époque.

Delbrel, député du Lot, vota la *mort*, « sous la condition « expresse de surseoir jusqu'à ce que la Convention eût pro- « noncé sur le sort des Bourbons. »

Delcher (G.-E.), député de la Haute-Loire, vota la *mort* de Louis XVI, et cacha sa vie.

Delecloy, député de la Somme, vota la *mort* de Louis XVI, « avec sursis jusqu'à la paix ; l'exécution néanmoins, si l'en- « nemi paraît sur la frontière : propositions indivisibles. »

Delleville (Ph.), député du Calvados, vota la *détention* de Louis XVI, et son *bannissement* à la paix. Il combattit les motions violentes.

Deleyre, député de la Gironde, vota la *mort* de Louis XVI, et exprima dans son opinion « haine à la royauté. »

Delmas (J.-F.-B.), député de la Haute-Garonne. Lors du jugement de Louis XVI, il vota la *mort*.

Dentzel, député du Bas-Rhin, ne vota point dans le procès de Louis XVI, étant alors absent par commission.

Deperret (C.-R.-L.), député des Bouches-du-Rhône,

vota la *détention* de Louis XVI, et son *bannissement* à la paix.

Derazey, député de l'Indre, vota la *réclusion* de Louis XVI, « sauf, » dit-il, « à effectuer la *déportation* quand les circons- « tances le permettront. »

De Sacy, député de la Haute-Garonne, vota la *mort* de Louis XVI, en proposant « d'examiner s'il ne serait pas utile « de retarder l'exécution. »

Deschamps (Bernard), député du Gers, vota la mort de Louis XVI : il fut procureur syndic du district de Lectoure.

Desgrouas, député de l'Orne, vota la *mort*, et fut oublié.

Desmoulins (B.-Camille), député de Paris, organisa avec Danton, Billaud-Varennes et Manuel, les massacres des prisons. Le 4 septembre, il dit à Danton : « Eh bien ! tout s'est « passé dans le plus grand ordre. » Il disait : « Il existe dans « la société deux espèces d'hommes, les messieurs et les « sans-culottes ; il faut prendre les bourses des uns et donner « des armes aux autres. » Lors du procès du roi, il s'exprima en ces termes : « Je vote la *mort* de Louis Capet, trop tard « peut-être pour l'honneur de la Convention. »

Despinassy (A.-J.-M.), député du Var, vota la *mort* de Louis XVI, et vécut dans la retraite près de Lyon.

Devars (J.), député de la Charente, vota en ces termes, le jour du jugement du roi : « Le délit dont Louis est cou- « pable doit être puni de mort, d'après les règles de la jus- « tice éternelle : je le déclare digne de *mort*. Cependant nous « devons consulter le salut de l'État. Or, je crois que pour « le bonheur de la patrie, Louis doit être seulement *chassé* « du sein d'une nation qu'il a si lâchement trahie. En atten- « dant qu'il puisse être banni, je demande qu'il soit *détenu*. » On l'entendit, le 20 mars 1795, faire à la tribune ce naïf et singulier aveu : « Comment nous justifierions-nous de tous « les crimes qui ont été commis, si nous n'avions pas été « opprimés par Robespierre ? »

Deverité (L.-A.), député de la Somme, vota la *réclusion* de Louis XVI, et son *bannissement* à la paix.

Deville (J.-B.), député de la Marne, vota la *mort* de Louis XVI. Devenu membre du conseil des Cinq-Cents, il demanda la déportation des fonctionnaires qui refuseraient de prêter le serment de « haine à la royauté. »

Deydiet, notaire, député de l'Ain, vota la *mort* de Louis XVI. Il fit partie du conseil des Anciens.

Dherbez la Tour (P.-J.), député des Basses-Alpes, vota sur le sort du roi par ces seuls mots : « La *mort*. »

Dizès (J.), député des Landes, répondit à l'appel nominal pour le jugement de Louis XVI : « Je vote pour la *mort*. »

Dornier, député de la Haute-Saône, vota la *mort* de Louis XVI. Il devint riche et renonça aux emplois.

Doublet, député de la Seine-Inférieure, vota « la *réclu-* « *sion* de Louis XVI, et son *bannissement* après l'affermisse- « ment de la république. »

Douge, député de l'Aube, vota « la *détention* de Louis XVI, « et son *bannissement* à la paix, comme mesure de sûreté « générale. »

Doucet-Pontecoulant (marquis de), député du Calvados, déclara Louis XVI coupable de haute trahison, vota pour son *bannissement* à la paix, et la *réclusion* jusqu'à cette époque.

Drouet (J.-B.), maître de poste à Sainte-Menehould, après avoir livré Louis XVI, vint à la Convention et vota avec les régicides : il prononça la *mort*. Dans son fanatisme anarchique il s'écria : « S'il faut être brigand pour le bon- « heur du peuple, *soyons brigands*. » Drouet est mort dans la misère en 1842, en Bourgogne, où il s'était retiré sous un autre nom.

Drulhe, ex-curé de Toulouse, député de la Haute-Garonne, vota la *réclusion* de Louis XVI « jusqu'au moment où « la république française serait reconnue par toutes les puis- « sances, le *bannissement* à la paix, et la peine de *mort* s'il « rentrait en France. »

Dubignon, député d'Ille et-Vilaine, vota pour la « *déten-* « *tion* de Louis XVI jusqu'aux prochaines assemblées pri-

« maires qui pourraient confirmer la peine, ou la commuer. »

Duboe, député de l'Orne, vota « la *réclusion* de Louis « pendant la guerre, le *bannissement* à la paix, après « l'affermissement du gouvernement républicain, et sa re- « connaissance par les puissances de l'Europe; et si, au « mépris de pareilles mesures, quelques-unes de ces mêmes « puissances envahissaient le territoire français, je condamne « dès à présent Louis à perdre la tête, aussitôt que la pre- « mière prise d'une de nos villes frontières aura été officiel- « lement connue des représentans de la nation. »

Dubois (Julien), député de l'Orne, se montra l'un dès ennemis les plus acharnés de Louis XVI; il soutint la motion de faire juger le roi par la Convention; il vota la *mort*.

Dubois (F.-L.-E.), député du Haut-Rhin, vota la « *dé-* « *tention* de Louis pendant la guerre, et son *bannissement* « quand la sûreté publique le permettrait. »

Dubois-Crancé (E.-L.), député des Ardennes, vota la *mort* de Louis XVI. Il fit bombarder Lyon.

Dubois-Dubais (L.-T.), député du Calvados, vota « la « *mort* du roi, avec sursis, jusqu'au cas où une armée des « puissances ennemies ferait une invasion sur le territoire « français, ou dès qu'une autre puissance se réunirait à nos « ennemis pour nous faire la guerre. » Nommé commissaire à l'armée du Nord, la violence de ses réponses à la sommation du prince de Condé, le fit rappeler; les régicides commençaient à craindre l'avenir.

Dubouchet, député de Rhône-et-Loire, vota la *mort* de Louis XVI, et fut néanmoins modéré dans ses missions.

Dubreuil-Chambardel, député des Deux-Sèvres, vota la *mort* de Louis XVI. Il fut commissaire du Directoire.

Dubusc, député de l'Eure, vota « la *détention* de Louis XVI, « et le *bannissement* quand la sûreté publique l'exigerait. »

Duchatel (G.), député des Deux-Sèvres, se prononça avec courage contre le droit de la Convention à s'ériger en tribunal, lors du jugement de Louis XVI; il se fit porter malade à la tribune et déclara que : « rien au monde n'em-

« pêcherait le cri de sa conscience, et que l'on ne pouvait « exiger de ce prince que l'abdication. » Il vota le *bannissement*.

Ducos (J.-F.), député de la Gironde, attacha son nom à toutes les lois qui enlevaient au roi ses prérogatives. Le 3 août 1792, il attaqua la conduite de Louis XVI, à l'occasion du message de ce prince sur le manifeste du duc de Brunswick, et lui reprocha de n'être fidèle à la constitution que dans ses discours ; il vota la *mort*.

Ducos (Roger), député des Landes, vota la *mort* de Louis XVI. Il fut successivement président des Jacobins et membre du Directoire, et un instant consul.

Dufestel, député de la Somme, vota la *réclusion* de Louis XVI jusqu'à la paix, et son *bannissement* ensuite.

Dufriche-Valazé (C.-E.), député de l'Orne, fut qualifié, par Marat, du nom de « chef des hommes d'État. » Il fut rapporteur dans le procès de Louis XVI, et vota la *mort*.

Dugenne, député du Cher, vota la « *détention* de Louis XVI, « et son *bannissement* à la paix. »

Dugué-d'Assé, député de l'Orne, vota le *bannissement* de Louis XVI à la paix. Il fut l'un des plus violens antagonistes des prêtres.

Duhem (P.-J.), député du Nord, joignit l'insulte au régicide ; il appela Louis XVI « le plus grand des traîtres, » demanda qu'on lui refusât un conseil, et vota la *mort*.

Dulaure (J.-A.), député du Puy-de-Dôme, vota la *mort* de Louis XVI, et resta oublié.

Dumont (A.), député de la Somme, vota la *mort* de Louis XVI. Persécuteur des prêtres, il mandait à la Convention : « J'ai fait lier cinq douzaines de ces bêtes noires ; elles « ont été exposées à la risée publique, sous la garde des comé- « diens, puis incarcérées. » Ce rapport était terminé par des injures contre la mémoire de Louis XVI, qu'il appelait *Louis le raccourci*. Il finissait en disant « que trois choses faisaient « trembler le département, savoir : le tribunal révolution- « naire, la guillotine, et le maratiste André Dumont. »

DUMONT (L.-P.), député du Calvados, vota la *détention* de Louis XVI pendant la guerre, et son *exil* à la paix.

DUPIN (A.), député de l'Aisne, motiva ainsi son vote, lors du jugement de Louis XVI : « Les attentats de Louis Capet « me sont connus, mais c'est en homme d'État que je veux « prononcer. Quel que soit le jugement que je vais porter, « je sais le sort qui m'est réservé, si nos ennemis réussis- « saient dans leurs perfides desseins. Mais si jamais ma pa- « trie pouvait perdre sa liberté, il n'existerait plus alors « aucun républicain ; il n'y aurait que des lâches ou des es- « claves, et j'aimerais mieux périr mille fois que de vivre « avec eux. Je vote donc pour la peine la plus grave après la « mort (*les fers*). »

DUPLANTIER (F.), député de la Gironde, vota la *mort* de Louis XVI, avec l'amendement de Mailhe.

DUPONT (J.-L.), député d'Indre-et-Loire, ne prononça que ces deux mots, à l'appel nominal pour le jugement de Louis XVI : « La *mort*. » Il se pavanait d'être athée.

DUPONT (de Bigorre), député des Hautes-Pyrénées, vota pour la *mort* de Louis XVI, « avec sursis jusqu'à ce que le « territoire de la république eût été purgé des Bourbons. »

DUPRAT jeune (J.), député des Bouches-du-Rhône, prononça ces mots : « Je condamne à *mort* Louis le traître. »

DUPUIS (C.-F.), député de Seine-et-Oise, parla en ces termes : « Je ne concourrai pas de mon vœu à priver le « peuple d'un otage important qu'il aura le droit de vous « demander un jour. Je vote pour la *détention*, confiée à une « garde départementale jusqu'à l'affermissement de la con- « stitution, moment auquel le peuple prononcera sur le sort « de *Louis* comme il le jugera convenable. »

DUPUIS fils (J.-B.), député de Rhône-et-Loire, vota la *mort* du roi. Il dénonça au tribunal révolutionnaire Delandine, père de l'auteur.

DUQUESNOY (E.-D.), moine et député du Pas-de-Calais, vota la *mort* de Louis XVI. Son père fut un meurtrier, et il le fut aussi.

DURAND-MAILLANE, député des Bouches-du-Rhône, vota

pour la *détention* de Louis XVI jusqu'à la paix, et le *bannissement* à cette époque.

Duroy, député de l'Eure, vota la *mort* du roi, et demanda que le jugement fût exécuté sur-le-champ.

Dusaulx (J.), député de Paris, vota la *détention* de Louis XVI pendant la guerre, et son *bannissement* à la paix.

Dutrou-Bornier, député de la Vienne vota la *réclusion* de Louis XVI, et son *bannissement* à la paix.

Duval (C.), député de l'Aube, vota pour la *détention* de Louis XVI pendant la guerre, et le *bannissement* ensuite.

Duval (C.-F.), député d'Ille-et-Vilaine, vota la *mort* de Louis XVI. Il dirigeait le journal *des Hommes libres*, et y insérait chaque jour des diatribes violentes.

Duval (J.-P.), député de la Seine-Inférieure, vota la *détention* de Louis XVI pendant la guerre, et son *bannissement* à la paix.

E.

Égalité (Philippe), duc d'Orléans, député de Paris, fut de tous les complots révolutionnaires, et vota la *mort* de Louis XVI.

Ehrsmann (J.-F.), député du Bas-Rhin, ne vota point dans le procès de Louis XVI, étant absent pour cause de maladie. « Il avait, disait-il, quelques cadavres d'or à l'ef-« figie de Capet, qu'il voulait enterrer au trésor national. »

Engerrand, député de la Manche, vota pour la *détention* perpétuelle de Louis XVI.

Enjubault de la Roche (M.-E.), député de la Mayenne, vota la *mort* du roi, dans le cas seulement d'invasion du territoire français par les ennemis.

Enlart, député du Pas-de-Calais, vota la *détention* de Louis XVI, et son *bannissement* à la paix.

Eschasseriaux (J.), député de la Charente-Inférieure, vota la *mort* de Louis XVI. Il fit plusieurs motions violentes.

Escudier, député du Var, vota la *mort* du roi. Il siégea au banc des montagnards.

Esnue-la-Vallée (J.), député de la Mayenne, vota la

mort de Louis XVI. « Ses excès furent si sanguinaires, que les administrateurs des districts de son département le dénoncèrent à la Convention *comme un bourreau*.

Espert, député de l'Ariége, vota la *mort* de Louis XVI.

Estadens, député de la Haute-Garonne, vota la *réclusion* de Louis XVI, et son expulsion à la paix.

F.

Fabre (D.), député de l'Hérault, dit : « Je vote la *mort* de « Louis Capet, sans appel. »

Fabre, député des Pyrénées-Orientales, ne vota point pour cause de maladie.

Fabre-d'Eglantine (P.-F.), député de Paris, comédien, vota la *mort* de Louis XVI. Il fut le secrétaire et l'ami de Danton.

Fauchet (C.-L.), prêtre, fut investi de l'épiscopat conventionnel; député du Calvados, il vota la *détention* de Louis XVI, et le *bannissement* à la paix.

Faure, député de la Seine-Inférieure, émit ainsi son opinion sur le jugement de Louis XVI : « J'ai avancé que ce « n'était pas à vous à juger le roi ; vous avez pensé différemment, et ce qui m'afflige, c'est que vous avez porté le « désir de juger jusqu'au scandale. Ce n'est point la chaleur « effrénée de quelques uns de vos membres, l'indécence de « leurs déclamations, le ton décisif qu'ils prennent dans ce « procès, qui prouvent à mes yeux la vérité de leur civisme. « Un citoyen modéré me paraîtra toujours plus sûr que ces « agitateurs qui prêchent perpétuellement le meurtre et le « carnage. Vous remplissez ici scandaleusement tous les rôles « de l'ordre judiciaire, de jurés comme de témoins, d'accusateurs comme de juges. Je demande le rapport des décrets relatifs au procès de Louis, que l'on forme un tribunal plus légalement digne que vous de finir un procès qui « étonne toute l'Europe..... » Il vota la *détention* du roi.

Faure, député de la Haute-Loire, vota la *mort* de Louis XVI et son exécution dans les vingt-quatre heures. Célèbre par ses excès et son cynisme, il voyageait accompagné de deux tricoteuses, qu'il appelait des « héroïnes du 6 octobre. »

Fauvre-la-Brunerie, député du Cher, vota la *mort* de Louis XVI. Il siégea au conseil des Cinq-Cents.

Fayau, député de la Vendée, vota la *mort* de Louis XVI. Il demanda le ravage de la Vendée.

Faye (G.), député de la Haute-Vienne, vota la *détention* de Louis XVI, et son *bannissement* à la paix.

Fayolle (J.-R.), député de la Drôme, vota la *détention* de Louis XVI, et son *banissement* à la paix.

Féraud, député des Hautes-Pyrénées, vota la *mort* de Louis XVI. Il parla ensuite contre les mesures violentes.

Ferroux (E.-J.), député du Jura, vota la *mort* du roi.

Ferry, député des Ardennes, vota la *mort* de Louis XVI.

Finot, député de l'Yonne, vota la *mort* du roi, et se tut.

Fiquet (J.-J.), député de l'Aisne, vota pour la *réclusion* de Louis XVI, et sa *déportation* à la paix.

Flageas, député de la Haute-Loire, vota la *mort* de Louis XVI, et vécut ignoré.

Fleury (H.), député des Côtes-du-Nord, vota la *détention* de Louis XVI, et son *bannissement* à la paix.

Fockedey, député du Nord, vota la *détention* de Louis XVI et de sa famille, et leur *bannissement*, quand le danger de la patrie n'existerait plus.

Forest (J.), député de Rhône-et-Loire, vota la *détention* de Louis XVI, et son *bannissement* à la paix.

Forestier, député de l'Allier, vota la *mort* de Louis XVI dans les vingt-quatre heures.

Fouché, député de la Loire-Inférieure, vota la *mort* de Louis XVI. Il attacha son nom aux *noyades de Nantes* et aux *mitraillades* de Lyon.

Foucher (J.), député du Cher, vota la *mort* de Louis XVI.

Fourmy, député de l'Orne, vota « la *détention* de Louis XVI « jusqu'à la paix, la *déportation* ensuite, sous peine de mort, « à la condition de la ratification immédiate du peuple, à la- « quelle seront également envoyés les décrets d'abolition de la « royauté, de l'unité et indivisibilité de la république, et de la

« peine de mort contre ceux qui tenteraient le rétablissement « de la royauté. »

Fournel, député de Lot-et-Garonne, vota la *mort* de Louis XVI, et chercha à se faire oublier.

Fournier (A.), député de Rhône-et-Loire, vota la *détention* de Louis XVI, et son *bannissement* à la paix.

Foussedoire, député de Loir-et-Cher, vota la *mort* de Louis XVI. Son vote, dit-on, fut un vote de peur.

François, député de la Somme, vota la *mort* de Louis XVI.

Fremanger, député d'Eure-et-Loir, vota la *mort* de Louis XVI, et alla fraterniser avec la Montagne.

Fréron (L.-S.), député de Paris, vota la *mort* de Louis XVI dans les vingt-quatre heures, en rappelant « que déjà, de- « puis deux ans, il avait demandé sa mort. Fréron, envoyé en mission, écrivit de Toulon à Moïse-Bayle : « Nous avons re- « quis, Barras et moi, douze mille maçons pour raser la ville. « Tous les jours, depuis notre entrée, nous faisons tomber « deux cents têtes. Il y a déjà huit cents Toulonnais de fu- « sillés. » Ce moyen n'étant pas encore assez expéditif, on entassa les victimes sous le feu d'une batterie chargée à mitraille. Dans une de ces exécutions, Fréron s'écria de toute sa force : « Que ceux qui vivent encore se lèvent ; la « république leur pardonne. » Ceux qui vivaient se levèrent ; une seconde décharge les abattit ! Du milieu de ces horribles massacres, Fréron mandait à la Convention : « Les fu- « sillades sont ici (à Toulon) à l'ordre du jour. La mortalité « est parmi les amis de Louis XVII. Et sans la crainte de « faire périr d'innocentes victimes, telles que les patriotes « détenus, tout serait passé au fil de l'épée. »

Fressine (A.-L.), député de Loir-et-Cher, vota la *mort* de Louis XVI. Il fut nommé commissaire du Directoire.

Froger, député de la Sarthe, vota la *mort* de Louis XVI.

G.

Gamon (F.-J.), député de l'Ardèche, vota la *mort* de

Louis XVI, avec sursis jusqu'après l'invasion du territoire français par les étrangers.

Gantois, député de la Somme, vota la *détention* de Louis XVI, et son *bannissement* à la paix.

Gardien (J.-F.), député d'Indre-et-Loire, vota pour la *détention* de Louis XVI pendant la guerre, et son *bannissement* à la paix.

Garilhe (F.-C.), député de l'Ardèche, s'exprima ainsi lors du jugement de Louis XVI : « Tout acte irrévocable « qui n'est pas ratifié par le peuple, est nul ; les principes « me commandent donc de voter pour la *détention*, et le « *bannissement* à la paix. »

Garnier, député de l'Aube, vota en ces termes : « Louis « est un conspirateur ; je le condamne à la *mort*. »

Garnier (J.), député de la Charente-Inférieure, vota la *mort* de Louis XVI. Il voulait déclarer Pitt « l'ennemi du genre humain. »

Garos (L.-J.), député de la Vendée, vota la *mort* de Louis XVI, et n'osa plus reparaître dans ses foyers.

Garran-Coulon (J.-P.), député du Loiret, vota la *réclusion* de Louis XVI, « comme mesure de sûreté générale. »

Garraud (P.-A.), député de la Gironde, vota la *mort* de Louis XVI. Il partagea les excès de la Montagne.

Gasparin (E.-P.), député des Bouches-du-Rhône, ne dit que ces mots : « Je vote pour la *mort*. »

Gaston (R.), député de l'Arriège, s'exprima en ces termes : « D'après mon opinion, la raison, la justice, l'humanité, « les lois, le ciel et la terre condamnent Louis à la *mort*. »

Gaudin (J.-M.-J.-F.), député de la Vendée, vota la *détention* de Louis XVI pendant la guerre, et son *exil* à la paix.

Gautier, député des Côtes-du-Nord, vota pour la *détention perpétuelle* de Louis XVI.

Gautier des Orcières (A.-F.), député de l'Ain, vota la *mort* de Louis XVI. Il fut révolutionnaire, il resta révolutionnaire.

Gay-Vernon (L.), député de la Haute-Vienne, vota la *mort* de Louis XVI. Il renonça au titre « d'évêque pour celui « de citoyen. »

GELIN (J.-M.), député de Saône-et-Loire, vota la *mort* de Louis XVI. Il a remplit les fonctions de commissaire du Directoire.

GÉNEVOIS (L.-B.), député de l'Isère, vota la *mort* de Louis XVI. Il passa au conseil des Cinq-Cents.

GENISSIEUX (J.-J.-V.), député de l'Isère, vota la *mort* de Louis XVI. Comme ministre, il proscrivit les prêtres et les nobles.

GENSONNÉ (A.), député de la Gironde, vota la *mort* de Louis XVI. Il dit ensuite « qu'afin de prouver à l'Europe que la « condamnation de Louis n'était pas l'ouvrage d'une faction, « la Convention devait délibérer, immédiatement après son « jugement, sur les mesures de sûreté à prendre en faveur « des enfans du condamné et contre sa famille ; et qu'afin de « prouver aussi qu'elle n'admettait point de priviléges entre « les scélérats, elle enjoindrait au ministre de la justice de « poursuivre par-devant les tribunaux les assassins et les bri- « gands des 2 et 3 septembre. »

GENTIL (M.), député du Loiret, vota la *réclusion* de Louis XVI jusqu'à la paix, « et la *déportation* à cette époque. »

GEOFFROY, député de Seine-et-Marne, vota la « *détention* « de Louis, et sa *déportation* à la paix. »

GERENTE (J.-F.), député de la Drôme, ne voulut point voter comme juge dans le procès de Louis XVI, mais seulement comme législateur ; il vota la « *détention* de ce « prince, et sa *déportation* à la paix.

GERTOUX (B.), député des Hautes-Pyrénées, vota la *réclusion* de Louis XVI, et son *bannissement* à la paix.

GIBERGUES (P.), député du Puy-de-Dôme, vota la *mort* de Louis XVI. Il passa ensuite au conseil des Anciens.

GILLET, député du Morbihan, vota pour la *détention* de Louis XVI, « son *bannissement* et celui de sa famille à la « paix. »

GIRARD, député de l'Aude, exprima ainsi son vote : « Le « règne de la justice est arrivé ; la justice m'ordonne de « prononcer la *mort*. »

Girard, député de la Vendée, vota la *détention* et le *bannissement* de Louis XVI.

Giraud, député de l'Allier, vota « la *mort* de Louis XVI, « avec demande d'un sursis jusqu'à ce que la Convention « eût pris des mesures de sûreté générale, propositions « tellement indivisibles, que si on les séparait, son vote « serait sans effet. »

Giraud (M.-A.), député de la Charente-Inférieure, vota la *détention* de Louis XVI, « et son *bannissement* à la paix. »

Girault (C.-J.), député des Côtes-du-Nord, déclara nul le droit de la Convention pour juger Louis XVI; il vota pourtant la *détention* de ce prince, « et son *bannissement* à la « paix. »

Girod-Pouzol (B.), député du Puy-de-Dôme, vota la *détention* de Louis XVI, et son *bannissement* à la paix. Sa vie fut, comme son vote marquée, par la modération.

Giroust, député d'Eure-et-Loir, vota seulement la *réclusion* de Louis XVI.

Gleizal, député de l'Ardèche, vota ainsi : « Je prononce « la peine de *mort* contre Louis Capet, avec sursis jusqu'a- « près l'expulsion des Bourbons et les mesures de tranquil- « lité publique. »

Godefroy, député de l'Oise, alors absent par commission, ne vota point dans le procès de Louis XVI.

Godefroy Ysarn, dit Valady (J.-G), député de l'Aveyron. Il s'efforça de démontrer « que seulement à la déchéance, on pourrait exercer une condamnation sur le prince. » Il termina en votant « qu'il fût, avec sa famille, transféré à Saumur, pour y être *détenu* jusqu'à la reconnaissance de la république. »

Gommaire, député du Finistère, vota la *réclusion* de Louis XVI pendant la guerre, et son *bannissement* à la paix.

Gondelin (G.-J.), député des Côtes-du-Nord, vota la *réclusion* de Louis XVI, et son *bannissement* à la paix, sauf, « en cas d'invasion du territoire français par l'ennemi, à « faire tomber sa tête si le peuple la demandait. »

Gorsas (A.-J.), député de Seine-et-Oise, vota la *déten-*

tion de Louis XVI pendant la guerre, et son *bannissement* à la paix.

Gossuin, député du Nord, ne vota point dans le procès de Louis XVI, il était alors absent par commission.

Goupilleau (J.-F.), député de la Vendée, était en mission lors du procès du roi. Il envoya son vote écrit ; il portait, « la *mort*. » Il revint et répéta le même vote verbalement, en ajoutant : « *Une exécution prompte*. »

Goupilleau (P.-C.), député de la Vendée, vota la *mort* de Louis XVI. Il demanda que l'on fît imprimer la liste des émigrés pris à Quiberon, « afin, dit-il, qu'on pût connaître « ceux de ces scélérats qui avaient échappé au supplice. »

Gourdan, député de la Haute-Saône, vota la *mort* de Louis XVI, et fut bien accueilli des Montagnards.

Gouzy, député du Tarn, vota la *mort* de Louis XVI, « avec « sursis jusqu'à ce que la Convention eût prononcé sur le « sort de la famille des Bourbons. »

Goyre-Laplanche, moine bénédictin, puis vicaire épiscopal constitutionnel, député de la Nièvre, vota la *mort* de Louis XVI, « et son exécution dans le plus bref délai. » Il fit conduire aux noyades de Nantes un grand nombre de bénédictins. Il disait en imposant des taxes : « Ceux qui n'aiment « pas la révolution doivent payer ceux qui la font.

Granet (F.-O.), député des Bouches-du-Rhône, vota sur le sort du roi en ces termes : « Louis est coupable ; je le con- « damne. Il ne reste plus qu'à exécuter le jugement dans « les vingt-quatre heures. »

Grangeneuve (J.-A.), député de la Gironde, réclama une amnistie en faveur de Jourdan *Coupe-tête* et des complices de ses crimes à Avignon. On fut surpris de ne l'entendre voter que la *détention* de Louis XVI.

Grégoire, curé d'Emberménil, député de la Meurthe. « Si « les Français, s'écria-t-il, consentaient à redevenir esclaves, « ils seraient la lie des nations. » Il soutint l'abolition de la royauté et dit : « Les rois sont dans l'ordre moral ce que les « monstres sont dans l'ordre physique ; leur histoire est celle

« du martyrologe des nations. » Étant en mission avec Hérault de Séchelles, Simond et Jagot, lors du jugement de Louis XVI, il écrivit, en commun avec ces députés, que « convaincu des « trahisons non interrompues de ce roi parjure, il demandait « qu'il fût condamné par la Convention, sans appel au peuple. » Ses collègues avaient mis les mots *condamné à mort*, qui furent biffés lorsque Grégoire leur eut déclaré qu'il n'acquiescerait jamais à la mort, « parce qu'il avait émis son opinion sur la « suppression de la peine capitale. »

Grenot, député du Jura, vota la *mort* de Louis XVI.

Grosse-du-Rocher (F.), député de la Mayenne, vota la *mort* de Louis XVI, et en éprouva le remords.

Guadet (M.-E.), député de la Gironde. Il présidait la Convention dans la journée du 10 août, et demanda la création d'une commission extraordinaire contre les rois et la royauté. Il vota la *mort* du roi.

Guérin (P.), député du Loiret, vota la *réclusion* de Louis XVI, et son *expulsion* après la paix.

Guermeur (J.-T.), député du Finistère, vota la *mort* de Louis XVI. Il était aussi fougueux d'action que d'opinion.

Guezno, député du Finistère, prononça en ces termes sur le sort du monarque : « Je vote pour la *mort* de Louis, et en « prononçant ce vœu terrible, je renouvelle, dans le sein « des représentans de la nation, le serment de ne jamais exis- « ter sous un nouveau tyran, et de ne vivre désormais que « pour combattre celui qui voudrait succéder au tyran que « je condamne. »

Guffroy (A.-B.-J.), député du Pas-de-Calais, vota la *mort* de Louis XVI. Il avait publié une brochure où il disait « que « le bonheur du peuple tenait au supplice du roi. » Il s'était ligué avec Marat, Hébert et Audouin, pour « organiser un « empoisonnement universel de l'opinion publique. » Voici en quels termes il y célébra la victoire de la Montagne sur les Girondins : « Enfin le peuple triomphe, et les aristocrates « courent porter, comme saint Denis, leurs têtes à *madame* « *Guillotine*. » Il reçut des coups de bâton de la part de

Duquesnoy et de Lesage-Senault. Lebon, le féroce Lebon, vint dénoncer Guffroy, qui disait dans le *Rougiff*, journal anagramme de son nom : « Abattons tous les nobles ; tant pis « pour les bons, s'il y en a. Que la guillotine soit en per- « manence dans toute la France ; la France aura assez de « cinq millions d'habitans. »

Guillemardet, député de Saône-et Loire, vota la *mort* de Louis XVI, et fit déporter les nobles et les prêtres.

Guilleraud (J.-G.), député de la Nièvre, vota la *mort* de Louis XVI. Plus tard il fut président de la cour d'appel de Bourges.

Guillermin, député de Saône-et-Loire, vota la *mort* de Louis XVI. Il était entré nul à l'assemblée, il resta nul à sa sortie.

Guimberteau (J.), député de la Charente, répondit à l'appel nominal sur la peine à infliger au roi : « La *mort*. » Il félicita les sans-culottes de Bourg-Théroulde « d'avoir consa- « cré *à la Raison* leur ci-devant église, après avoir renversé « les croix et déménagé tous les hochets de la superstition. »

Guiter (J.), député des Pyrénées-Orientales, vota la *réclusion* de Louis XVI pendant la guerre, et son *bannissement* à la paix.

Guyardin, député de la Haute-Marne, vota la *mort* de Louis XVI, et l'exécution dans les vingt-quatre heures.

Guyès (J.-F.), député de la Creuse, vota la *mort* de Louis XVI sans restriction.

Guyet-Laprade, député de Lot-et-Garonne, vota la *détention* de Louis XVI, et son *bannissement* à la paix.

Guyomard (P.), député des Côtes-du-Nord, vota pour la *détention* de Louis XVI pendant la guerre et son *bannissement* à la paix. Il semblerait qu'il eut ensuite le regret de n'avoir pas voté la *mort* : il proposa de célébrer par une fête annuelle le supplice du roi.

Guyot de Saint-Florent, député de la Côte-d'Or, vota la *mort*. Il fut attaché au conseil des prises, où il répara sa fortune.

Guyton-Morveau (L.-B.), député de la Côte-d'Or, farouche révolutionnaire, ne vit de salut pour la patrie qu'en faisant tomber la tête du roi. Il vota ainsi : « J'ai déclaré avec « vous Louis coupable de conspiration ; aujourd'hui vous « me demandez quelle peine il mérite : quand la loi n'en in- « diquerait point, la nature y suppléerait, parce qu'il est ab- « surde qu'un attentat tel que des conspirations contre la « patrie, reste impuni. J'ai aussi considéré cette question « sous le rapport politique ; j'ai vu que ce serait donner un « funeste exemple aux rois. Je vote pour la *mort*. »

H.

Hardy (A.-F.), député de la Seine-Inférieure, vota la *détention* de Louis XVI et son *bannissement* à la paix.

Harmand (J.-B.), député de la Meuse, vota le *bannissement* immédiat de Louis XVI. Il est mort à l'Hôtel-Dieu.

Haussemann (N.), député de Seine-et-Oise, était en mission lors du jugement de Louis XVI, avec Rewbel et Merlin de Thionville ; ils écrivirent en commun à la Convention, le 6 janvier 1793 : « Nous sommes entourés de morts et « de blessés : c'est au nom de Louis Capet que les tyrans « égorgent nos frères ; et nous apprenons que Louis Capet « vit encore ! » Prudhomme dit en parlant d'Haussmann : « Ce marchand de toiles à Versailles, montagnard hypocrite « et féroce, dévasta la Belgique, où il alla en mission. Il pal- « liait son amour pour les richesses par une sobriété appa- « rente ; mais il était aussi cupide que ses infâmes col- « lègues. »

Havin (E.), député de la Manche, vota la *mort* de Louis XVI, et vécut dans la retraite.

Hecquet, député de la Seine-Inférieure, vota la *réclusion* de Louis XVI et son *bannissement*.

Henry Larivière (P.-F.-J.), député du Calvados, vota la *détention* de Louis XVI pendant la guerre, et son *exil* à la paix. Nommé ensuite au conseil des Cinq Cents, il reprocha à plusieurs de ses collègues, « leur obstination à ne voir

« que des royalistes dans les ennemis de la république, et « leur aveuglement sur les féroces jacobins qui avaient cou- « vert la France de cadavres et de ruines. »

Hentz (C.), député de la Moselle, vota la *mort* de Louis XVI. Envoyé en mission à l'armée des Ardennes, il ordonna d'incendier la ville de Ruschel, dans le duché de Deux-Ponts, « afin, dit-il, d'allumer le patriotisme des habitans. »

Herard, député de l'Yonne, vota la *mort* de Louis XVI.

Hérault de Séchelles (M.-J.), député de Seine-et-Oise, fut l'un des protégés de la reine. Il devint avocat-général, puis embrassa la révolution avec frénésie. Dans le Mont-Blanc et le Haut-Rhin, il organisa la terreur qui « seule, « écrivait-il, pouvait consolider la république; » et il créa un tribunal révolutionnaire, « pour mettre ces pays à la « raison. » Il demanda la condamnation du roi, sans être présent aux débats du jugement. Étant membre du comité de salut public, il écrivit au nom du comité à Carrier, alors à Nantes : « Quand un représentant frappe, il doit frapper « de grands coups, et laisser toute la responsabilité aux « exécuteurs. Il ne doit jamais se compromettre par des « mandats écrits. » Décrété d'accusation comme ayant caché un émigré, comme étant lié avec la faction dantoniste, Hérault fut envoyé au tribunal révolutionnaire. Interrogé par le président sur son nom, son état avant la révolution, il répondit : « Je m'appelle Marie-Jean, noms peu saillans, même « parmi les saints; je siégeais dans cette salle même, où j'a- « vais mérité l'inimitié des parlementaires. » Lorsqu'on lui annonça son arrêt de mort, il dit : « Je m'y attendais. » Adressant ensuite la parole à Camille-Desmoulins, qui se livrait aux plus violens accès de fureur, il lui dit : « Mon ami, « montrons que nous savons mourir. »

Hourier-Eloy, député de la Somme, vota la *mort* de Louis XVI, sentit sa faute et s'annula.

Hubert (J.-M.), député de la Manche, vota la *mort* du roi.

Hugo, député des Vosges, s'abstint de voter dans le jugement de Louis XVI, pour cause de maladie.

Huguet (M.-A.), député de la Creuse, vota la *mort* de Louis XVI, sauf à examiner le sursis pour l'exécution.

Humbert, député de la Meuse, vota la *réclusion* de Louis XVI pendant la guerre, et son *bannissement* à la paix, « sous peine de mort. »

I.

Ichon, député du Gers, déclara « que le roi ayant enfreint « la constitution, avait cessé d'être inviolable ; » et il vota la *mort*.

Imbert, député de Seine-et Marne, vota la *réclusion* de Louis XVI pendant la guerre, et son *bannissement* après la paix.

Ingrand (Fr.-P.), député du département de la Vienne, vota la *mort* de Louis XVI, et fut félicité par les Jacobins.

Isnard (M.), député du Var, appuya la mise en accusation des princes frères du roi. Il vota la *mort* de Louis XVI, en rappelant « qu'à l'Assemblée législative, il avait dit que si le « feu du ciel était entre ses mains, il en frapperait tous ceux « qui attenteraient à la souveraineté du peuple ; » et il ajouta « que, fidèle à ses principes, il votait la *mort*, en de- « mandant que les deux frères émigrés de Louis fussent « jugés par un tribunal criminel. » Le 25, Isnard, bravant la commune de Paris, qui demandait avec menace la mise en liberté de Marat, déclara « que si Paris attentait à la « Convention nationale, on chercherait bientôt sur les rives « de la Seine la place où cette ville avait existé. » Isnard était véhément ; il eut à repousser des démagogues plus démagogues que lui, et s'écria : « Si vous rencontrez des ter- « roristes, frappez-les. Si vous n'avez pas d'armes, vous « avez des bâtons. Si vous n'avez pas de bâtons, déterrez « vos parens, et de leurs ossemens, assommez-les ! »

Isoré, député de l'Oise, vota la *mort* de Louis XVI, et cacha sa vie.

Isoard (J.-F.-A.), député des Hautes-Alpes, vota la *détention* de Louis XVI, « sauf à prendre, suivant les circons- « tances, des mesures ultérieures. »

J.

Jac (J.), député du Gard, vota la *mort* de Louis XVI, « avec sursis jusqu'à l'acceptation de la constitution par le « peuple. »

Jacomin (J.-J.-H.), député de la Drôme, vota la *mort* de Louis XVI. Envoyé à Senlis pour des approvisionnemens, le peuple cria : « A la lanterne. »

Jagot (G.-M.), député de l'Ain. Se trouvant en mission à l'armée du Mont-Blanc lors du jugement de Louis XVI, jugea le roi sans l'entendre, et à cent cinquante lieues de lui, il écrivit à la Convention, de concert avec Grégoire, Hérault de Séchelles et Simond : « Instruits par la connaissance que « chacun de nous a depuis long-temps des trahisons non in- « terrompues de ce roi parjure, nous déclarons que notre « vœu est pour la condamnation par la Convention nationale, « sans appel au peuple. Nous proférons ce vœu dans la plus « intime conviction, et dans le voisinage du tyran piémon- « tais. »

Jard-Panvillier (L.-A.), député des Deux-Sèvres, vota la *détention* de Louis XVI, et son *bannissement* à la paix.

Jarry, de Nantes, député de la Loire-Inférieure, vota la *détention* de Louis XVI et son *bannissement* à la paix.

Jaurand, député de la Creuse. Le jour du jugement du roi, il dit : « Prononçant comme législateur, je vote, par « une mesure de sûreté générale, la *détention* et le *bannisse-* « *ment* à la paix. »

Javoques (C.) fils, député de Rhône-et-Loire, vota la *mort* de Louis XVI, et son exécution dans les vingt-quatre heures. A Lyon, il soutint « que c'était vertu, dans une république, « de dénoncer son propre père. » A Feurs, il établit un tribunal révolutionnaire qu'il composa de misérables démagogues, et leur dit : « Mes amis, il faut que les sans-culottes « profitent du moment pour faire leurs affaires. Ainsi faites « guillotiner tous les riches, et vous le deviendrez. » Les femmes des détenus venaient solliciter la liberté de leurs

maris : « Ils sortiront, » leur disait-il, « quand ils auront « payé. » Ces femmes épuisaient leurs ressources ; Javoques promettait, puis il envoyait les détenus à la mort. Une de ces infortunées, ainsi trompée, s'étant évanouie, Javoques s'écria en riant : « Ces b.....-là font les bégueules ; je « vais faire amener une guillotine, ça les fera revenir. » A Bourg, il déclama, dans le club, contre les riches qu'il rançonna, et assura « que la république ne s'affermirait que « sur leurs cadavres et sur celui du dernier des honnêtes « gens. »

Jay (J.), député de la Gironde, vota la *mort* de Louis XVI.

Jean-Bon-Saint-André, député du Lot, vota en ces termes le jour du jugement de Louis XVI : « Je pense que c'est « ici un combat de la liberté contre la tyrannie, et c'est un « combat à mort. Tous les peuples qui ont voulu être li- « bres, n'ont pu l'être que par la mort des tyrans. Je vote « pour la *mort*. » Le 8 février 1793, il demanda « que l'on « couvrît d'une amnistie les crimes du 2 septembre, parce « qu'une grande révolution ne peut s'opérer que par des « événemens de toute nature. »

Johannot (J.), député du Haut-Rhin, vota la *mort* de Louis XVI, avec l'inutile demande d'un sursis à l'exécution.

Jouenne-Longchamp, député du Calvados, vota la *mort* de Louis XVI, avec l'amendement d'examiner s'il y avait lieu de surseoir à l'exécution.

Jourdan (J.-B.), député de la Nièvre, vota « la *détention* « de Louis, et son *bannissement* au moment où la Conven- « tion ou la législature suivante croirait pouvoir sans danger « procéder à l'exécution de ce décret. »

Julien (M.-A.), député de la Drôme, vota en s'exprimant ainsi : « J'ai toujours haï les rois, et mon humanité éclairée « a écouté la voix de la justice éternelle ; c'est elle qui « m'ordonne de prononcer la peine de *mort* contre Louis « Capet. »

Julien, député de la Haute-Garonne, vota la *mort* de

Louis XVI. Il fut accusé « de trafiquer de sa conscience. »

K.

Kervelegan (Le Goazre de), député du Finistère, vota pour la *détention* de Louis XVI pendant la guerre, et sa *déportation* à la paix.

Kersaint (A.-G.-L.), député de Seine-et-Oise, vota la *réclusion* de Louis XVI jusqu'à la paix. Kersaint, l'un des plus modérés conventionnels, avait été fort exalté dans ses opinions novatrices. Dans un ouvrage intitulé *le Bon Sens*, il avait attaqué et la religion et la royauté; mais lorsqu'il vit la révolution grandir, il recula le 20 janvier 1793, et donna sa démission en déclarant au président que « s'il avait été « réduit à être le collègue des panégyristes et des promo- « teurs du 2 septembre, il voulait défendre sa mémoire du « reproche d'avoir été leur complice; que pour cela il ne « lui restait plus qu'un moment, celui-ci; demain il ne se- « rait plus temps... » (Louis devait être, et fut exécuté le lendemain, 21 janvier.)

L.

Laboissière (J.-B.), député du Lot, vota la *mort* de Louis XVI, avec l'amendement d'examiner s'il y avait lieu de surseoir à l'exécution.

Lacase (J.), député de la Gironde, vota le *bannissement* de Louis XVI à la paix, et sa *réclusion* pendant la guerre.

Lacombe (Joseph), député de l'Aveyron, vota la *mort* de Louis XVI, sauf la question du sursis.

Lacombe-Saint-Michel (J.-P.), député du Tarn, vota la *mort* du roi. Il fut abreuvé ensuite, comme ambassadeur, de tant d'affronts, qu'il se jeta dans les rangs de l'armée : il n'y trouva que peu de gloire.

Lacoste (Élie), député de la Dordogne, vota la *mort* de Louis XVI. Farouche montagnard, il fit partie du comité de sûreté générale; là il trafiqua de la vie de tous les hommes de bien.

Lacoste (J.-B.), député du Cantal, parla en ces termes le jour du jugement de Louis XVI : « Le tyran vivant est le « fanal de nos ennemis du dedans et du dehors ; mort, il « sera l'effroi des rois ligués et de leurs satellites. Son om- « bre déconcertera les projets des traîtres, mettra un terme « aux troubles, aux factions, donnera la paix à la république, « et détruira enfin les préjugés qui ont trop long-temps « égaré les hommes. Le tyran est déclaré convaincu du « plus grand des crimes, de celui d'avoir voulu asservir la « nation. La loi prononce la peine de mort contre un pareil « attentat. Soumis à la loi, je vote pour la *mort*. »

Lacrampe, député des Hautes Pyrénées, vota la *mort* de Louis XVI; il montra du repentir de son vote.

Lacroix (J.-P. de), député d'Eure-et-Loir, fut accusé par Miaczenski d'avoir fabriqué de faux assignats. Il proscrivit les prêtres, pilla les églises, et vota la *mort* du roi.

Lacroix-de-Constant (Charles de), député de la Marne, vota la *mort* de Louis XVI. Nommé ministre des relations extérieures par le Directoire, il convoqua les ambassadeurs de Prusse et d'Espagne à la cérémonie de l'anniversaire du supplice de Louis XVI. Le silence fut la protestation de ces ministres.

Lacroix (M.), député de la Haute-Vienne, vota la *réclusion*, puis le *bannissement* de Louis XVI.

Lafond, député de la Corrèze, refusa de voter dans le procès de Louis XVI, « attendu qu'il n'avait pas assisté à « l'instruction. »

Laguire, député du Gers, dit, le jour du jugement de Louis XVI : « Je vote pour la *mort*. Nous devons aux rois « une grande leçon, aux peuples un grand exemple. »

Lahosdinière (B.), député de l'Orne, vota la *mort* de Louis XVI. Il éprouva des regrets et accusa Garat d'avoir soustrait des pièces favorables à ce prince.

Laignelot (J.-F.), député de Paris, fut le Crébillon révolutionnaire : il fit paraître *Agis*, puis *Rienzi*. Il alla dans la

Vendée mettre en scène la terreur. Ce montagnard vota la *mort* sans examen.

Lakanal (J.), prêtre, député de l'Ariége. Le jour du jugement du roi, il s'exprima ainsi : « Un vrai républicain parle « peu. Les motifs de ma décision sont là (portant la main sur « son cœur). Je vote pour la *mort*. » Dans ses missions, ce prêtre constitutionnel ne marchait qu'entouré de canons. Il prit possession de la résidence du grand Condé, pilla Chantilly, et les plans du vainqueur de Rocroy tombèrent dans les mains de ce vicaire-général. Il proposa de diminuer la capitale par le marteau, et de placer une statue de la liberté sur les ruines du palais Égalité : ce dernier souhait était une justice rétributive.

Lalande (L.-F.), député de la Meurthe, vota « le *bannis-* « *sement* le plus prompt de Louis XVI. »

Laloi (P.-A.), député de la Haute-Marne, vota la *mort* du roi. Il occupa des positions législatives, et resta oublié, même au sein du tribunat.

Laloue, député du Puy-de-Dôme, vota la *mort* de Louis XVI. Il n'eut que la triste célébrité de son vote.

Lamarque (F.), député de la Dordogne, vota la *mort* de Louis XVI, en disant : « que ce prince coupable de conspi- « ration, fut parjure et traître, et que son existence sou- « nait les espérances des intrigans et les efforts des aristo- « crates. » Il voulait qu'on mît à mort les écrivains qui osaient parler de restauration, et s'efforça de faire annuler les poursuites contre les septembriseurs.

Lambert (C.), député de la Côte-d'Or, vota la *détention* de Louis XVI pendant la guerre, et sa *déportation* après la paix. Il proposa d'accorder les honneurs du Panthéon à Louis XII et à Henri IV : ceux qui y avaient placé Marat vociférèrent et voulurent le mettre hors la loi.

Lanjuinais (J.-D.), député d'Ille-et-Vilaine, républicain généreux, s'opposa à la mise en accusation du roi, protesta contre un procès où les antagonistes de la royauté étaient juges, témoins et accusateurs ; au milieu de la violence des

tribunes et de la Montagne, il stigmatisa ses collègues du nom de *conspirateurs*. Lors du jugement du roi, il vota la *réclusion* et le *bannissement* à la paix, « sous peine de mort, » et demanda « que, quel que fût le jugement qu'on allait por- « ter, il ne pût avoir force de loi que s'il réunissait les deux « tiers des suffrages. »

Lanot, député de la Corrèze, vota la *mort* de Louis XVI, dans les délais de la loi. Quatre mois après la chute de la Montagne, il criait à la tribune : « Celui qui n'est pas jaco- « bin n'est pas l'homme de la liberté, parce que les jaco- « bins sont les hommes de la vertu et de la justice. Je dé- « clare donc, moi, que je suis jacobin. »

Lanthenas (F.), député de Saône-et-Loire, vota la *mort* du roi. « Sursis, ajouta-t-il, jusqu'à ce que nos ennemis « nous laissent en paix, et que la constitution soit parfaite- « ment assise ; la proclamation de ce décret avec appareil « dans la république et dans toute l'Europe ; l'abolition de « la peine de mort le lendemain du jour qui suivra la déci- « sion de la Convention, en exceptant *Louis*, si ses parens « et ses prétendus amis envahissent notre territoire. »

Laplaigne, député du département du Gers, vota la *mort* de Louis XVI, et entra dans la magistrature.

Laporte (S. de), député du Haut-Rhin, vota la *mort* de Louis XVI, devint fournisseur de l'armée et *mitrailleur de Lyon*.

Laroche, député de Lot-et-Garonne, vota la *détention* de Louis XVI, et son *bannissement* à la paix.

Lasource (M.-D.-A.), député du Tarn ; il défendit Jourdan *Coupe-tête* qui était un agent du parti d'Orléans ; il était en mission lors du procès de Louis XVI, il écrivit en ces termes : « Convention, quand l'appel sera fait, je vous an- « nonce que je voterai la *mort*, ainsi que mes deux col- « lègues, Goupilleau et Collot d'Herbois. »

Laurence-Villedieu (A.-F.), député de la Manche, vota la *mort* du roi, en demandant « qu'il fût sursis à son exé- « cution tant que l'Espagne ne déclarerait pas la guerre à

« la France, et jusqu'à ce que l'Allemagne nous eût donné « une paix honorable. »

Laurençot (J.-H.), député du Jura, vota la *détention* de Louis XVI et son *bannissement* à la paix, ainsi que celui de toute sa famille, en ajoutant « que les menaces de la ma- « jorité ne parviendraient pas à lui faire croire qu'il pût « réunir les fonctions de juge et celles de législateur. »

Laurent (B.), député des Bouches-du-Rhône, vota la *mort* de Louis XVI, puis garda le silence.

Laurent, député du Bas-Rhin, vota la *mort* du roi, et s'annula.

Laurent (J.-B.), député de Lot-et-Garonne, vota la *réclusion* de Louis XVI; il en eut du remords.

La Vicomterie (L.), député de Paris, demanda le jugement et la condamnation de Louis XVI; il vota la *mort* de ce prince, et fut chargé de rédiger un acte d'accusation contre les potentats. Il a publié un ouvrage intitulé : *Crimes des Rois et des Reines de France*. Dans ses écrits il nie l'existence d'un Dieu rémunérateur et vengeur; il déclare « que « la race humaine est éternelle. »

Lebas (P.), député du Pas-de-Calais, vota la *mort* de Louis XVI. Dans l'Alsace il inaugura la terreur à un tel point que les populations s'enfuirent dans la Forêt-Noire. Tous les nobles furent décrétés en état d'arrestation. Dans la séance du 9 thermidor (27 juillet 1794), au moment où l'on vota l'incarcération de Robespierre et Saint-Just, il s'écria « qu'il ne voulait pas partager l'opprobre de ce décret, « et qu'il demandait que l'on prît contre lui la même me- « sure. »

Lebreton (R.-P.-F.), député d'Ille-et-Vilaine, vota la *réclusion* de Louis XVI à perpétuité.

Lecarlier, député de l'Aisne, vota la *mort* de Louis XVI.

Lecarpentier, député de la Manche, demanda avec fureur le jugement de Louis XVI, déclarant « que ses crimes « ne pouvaient être mis en question. » Son vote fut la *mort*. Envoyé en mission dans les départemens de la Manche,

d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord, il disait aux membres des districts : « A votre exemple, j'ai appesanti, pour « ma part, le poids de la justice nationale : je n'ai fait grâce « à personne. » « Voilà du gibier, » s'écriait-il, en voyant partir des victimes qu'il envoyait au tribunal révolutionnaire de Paris.

Leclerc (C.-N.), député de Loir-et-Cher, vota la « *détention perpétuelle* de Louis XVI. »

Leclerc (J.-B.), député de Maine-et-Loire, vota la *mort* de Louis XVI. Il fit célébrer le *décadi* et proposa de décréter une religion nouvelle, celle du culte théophilanthropique.

Lecointe-Puyraveau (M.), député des Deux-Sèvres, vota la *mort* de Louis XVI. Il poursuivit les rois et les prêtres, et remplit de hautes fonctions dans la police.

Lecointre (L.), député de Seine-et-Oise, vota la *mort* de Louis XVI. Il pressa la Convention de faire juger, « sous « huitaine, la femme Capet, la plus coupable de tous les « conspirateurs. » Assigné comme témoin dans le procès de Marie-Antoinette, il déposa contre elle. Sa versatilité tenait de la folie ; dans les motions de terreur seulement, il ne vacillait pas. Il mourut sous l'Empire dans une profonde misère.

Lefebvre (J.), député de la Loire-Inférieure, vota la *réclusion* et la *déportation* de Louis XVI.

Lefebvre de Chailly, député de la Seine-Inférieure, vota la *détention* de Louis XVI pendant la guerre, et son *bannissement* à la paix ; puis on n'entendit plus sa voix.

Lefiot, député de la Nièvre, vota la *mort* de Louis XVI. Il exerça de telles violences dans le département de la Nièvre, qu'il fut accusé par la Convention.

Lefranc, député des Landes, vota la *détention* de Louis XVI, et son *bannissement* à la paix.

Legendre, député de la Nièvre, vota la *mort* de Louis XVI et s'isola.

Legendre (L.) était boucher, il fut un des plus ardens promoteurs des journées des 20 juin et 10 août ; en récompense, il fut nommé député de Paris : il vota la *mort*

du roi et proposa « de couper le corps de Louis XVI en « quatre-vingt-quatre morceaux, et d'envoyer un morceau « à chaque département. » La terreur marchait à sa suite : en mission à Rouen, il imposa un emprunt forcé, payable en vingt-quatre heures, « avec menace de faire guillotiner « tout le commerce, s'il n'était pas rempli. » A Dieppe, il répondit, en plein club, à des gens qui se plaignaient de manquer de pain : « Eh bien! mangez les aristocrates! » Il avait déjà dit aux jacobins de Paris, dans un mouvement de fureur : « Quant à moi, je mangerais le cœur d'un aristo- « crate. »

Le Got (A.), député du Calvados, vota la *détention* de Louis XVI.

Lehardy (P.), député du Morbihan, s'exprima ainsi : « Comme législateur je vote « la *détention* de Louis pendant « les troubles, et son *bannissement* après l'acceptation de la « constitution par le peuple. » Lehardy parla pour les mesures d'ordre, et fut frappé comme Girondin.

Lejeune (S.-P.), député de l'Indre, répondit en ces termes à l'appel nominal pour le jugement de Louis XVI « Je vote la *mort* du tyran sans craindre les reproches de « mes contemporains ni de la postérité. » Il fut envoyé comme commissaire dans plusieurs départemens, et partout il versa le sang.

Lejeune (R.-F.), député de la Mayenne, vota la *détention perpétuelle* de Louis XVI.

Lemaignan (J.-C.), député de Maine-et-Loire, vota la *détention* de Louis XVI, et son *bannissement* à la paix.

Le Maillaud (J.-F.), député du Morbihan, vota la *détention* de Louis XVI, et son *bannissement* à la paix sous peine de mort.

Le Maréchal, député de l'Eure, vota la *réclusion* de Louis XVI et de sa famille, et leur *bannissement* à la paix.

Lemoine, député de la Manche, vota la *mort* du roi.

Le Page (L.-F.), député du Loiret, vota la *détention* de Louis XVI, et son *bannissement* à la paix.

Lepelletier-Saint-Fargeau (L.-M.), député de l'Yonne, vota la *mort* de Louis XVI, et fut tué par Pâris, ex-garde-du-corps : son cadavre en sang fut promené dans les rues de la capitale pour exciter le peuple. Le Pelletier avait été un chaud partisan de la faction d'Orléans.

Lequinio (J.-M.), député du Morbihan, vota la *mort* de Louis XVI, « regrettant que la sûreté de l'État ne permît « pas de le condamner aux galères perpétuelles, pour ser- « vir longtemps d'exemple. » Il ajouta : « que, si la peine « de la détention obtenait la majorité, ce ne serait qu'au « bagne qu'on pourrait l'enfermer. » Dans une lettre à la Convention, il annonça « qu'il avait eu l'avantage de trouver à « Rochefort plus de guillotineurs qu'il n'en voulait, et qu'a- « près en avoir choisi un, il l'avait fait manger avec lui et « ses collègues, Guezno et Topsent. » Dans une autre lettre, il dit « qu'il venait de brûler lui-meme la cervelle à deux « Vendéens dans la prison où ils étaient enfermés, et où « l'on prétendait qu'il devait y avoir une révolte, et qu'il « venait aussi de donner l'ordre d'en fusiller cinq cents. » Il fit la motion « de purger le sol de la liberté du dernier « rejeton de la race impure du tyran-roi. »

Lesage (B.-M.), député d'Eure-et-Loir, vota la *mort* de Louis XVI, et demanda l'examen de la question du sursis.

Lesage-Sénault (J.-H.), député du Nord, vota la *mort* de Louis XVI, et son exécution dans les vingt-quatre heures.

Lesterp-Beauvais (B.), député de la Haute-Vienne, vota la *mort* de Louis XVI, « avec sursis jusqu'au cas où l'en- « nemi envahirait les frontières ; et, en cas de paix, jus- « qu'à ce que la Convention le jugeât nécessaire. »

Letourneur, député de la Sarthe, vota la *mort* de Louis XVI, et ne parla plus.

Letourneur (C.-L.-F.), député de la Manche, vota la *mort* de Louis XVI ; il fut nommé l'un des cinq directeurs, il vendit sa démission.

Levasseur (A.-L.), député de la Meurthe. Il fut attaché aux hospices, et vota la *mort* de Louis XVI.

Levasseur (R.), député de la Sarthe, vota la *mort* de Louis XVI. Il s'opposa à ce que l'on échangeât les princes de Linage et quelques officiers autrichiens contre les commissaires livrés par Dumouriez, « parce que, dit-il, les rois « eux-mêmes ne pourraient être échangés contre des mem- « bres de la Convention nationale. »

Leyris (A.-J.), député du département du Gard, parla en ces termes le jour du jugement de Louis XVI : « J'étais « ici, au corps législatif, lorsqu'on assassinait le peuple au « nom de Louis. J'ai pris l'engagement de le venger. Je « vote pour la *mort*. »

Lidon (B.-F.), député de la Corrèze, vota la *mort* de Louis XVI, et se brûla la cervelle.

Lindet (R.-T.), prêtre, député de l'Eure, abjura et vota la *mort* de Louis XVI.

Lindet (J.-B.-R.), connu sous le nom de *Robert-Lindet*, député de l'Eure, fit, le 10 décembre 1792, au nom de la commission des vingt-un, le rapport sur les griefs imputés à Louis XVI, et vota ensuite la *mort* de ce prince.

Lobinhes, député de l'Aveyron, vota la *détention* et l'*exil* de Louis XVI.

Lofficial, député des Deux-Sèvres, vota la *détention* de Louis XVI, et « sa *déportation* à la paix. »

Loiseau (J.-F.), député d'Eure-et-Loir, vota pour la *mort* de Louis XVI, et pour la prompte exécution du jugement.

Loisel (P.), député de l'Aisne. Le jour du jugement de Louis XVI, il dit : « Je vote pour la *mort*, avec sursis jus- « qu'à l'acceptation par le peuple de la nouvelle constitution. »

Lombard-Lachaux, protestant, ancien tailleur, député du Loiret, vota la *mort* de Louis XVI ; il se déclara le protecteur des *maratistes*. A l'occasion du pillage à Orléans, ville où il était maire, on l'entendit s'écrier, « que le peuple « avait de justes vengeances à exercer, et que lorsqu'il se- « rait satisfait, il s'apaiserait de lui-même. »

Lomont (J.-B.), député du Calvados, vota la *réclusion* de Louis XVI, et « sa *déportation* à la paix. »

Loncle, député des Côtes-du Nord, vota la *mort* de Louis XVI, puis entra dans la magistrature.

Louchet (L.), député de l'Aveyron, lors du jugement du Louis XVI, vota sa *mort* et son exécution dans les vingt-quatre heures.

Louis, député du Bas-Rhin, vota la *mort* de Louis XVI; peu après il mourut misérablement.

Louvet-de-Couvray (J.-B.), député du Loiret, vota la *mort* de Louis XVI ; « sous la condition expresse de surseoir « jusqu'après l'établissemeut de la constitution. »

Louvet (P.-F.), député de la Somme, vota la *réclusion* de Louis XVI pendant la guerre, et son *bannissement* à la paix ; et prévoyant le triomphe du parti qui voulait absolument la mort de ce prince, il finit en disant : « Mon opinion « ne me paraît pas devoir être celle qui prévaudra ; mais je « n'en ai pas moins dû vous l'énoncer, puisque je l'ai crue « et la crois encore la plus utile. Puisse, au surplus, le gé- « nie tutélaire de la république garantir mon pays des mal- « heurs qui, je le dis avec un profond sentiment de dou- « leur, me paraissent menacer la liberté française ! »

Lozeau (P.-A.), député de la Charente-Inférieure, vota la *mort* du roi en ces termes : « Si je considère les crimes « de Louis, il mérite la mort ; si j'examine mes pouvoirs, « je puis le condamner à la mort ; que Louis subisse donc « la peine de mort. »

M.

Magnez, député du Pas-de-Calais, vota la *réclusion* de Louis XVI, et son *bannissement* à la paix.

Maignien (F.), député de la Vendée, vota la *mort* de Louis XVI, et fut l'ami de la Montagne.

Maignet, député du Puy-de-Dôme, vota la *mort* de Louis XVI. A l'occasion de la destruction de la commune entière de Bédoin et du massacre de plus de cinq cents de

ses habitans, Goupilleau, confrère de Maignet à la Convention, attesta en outre « qu'une jeune fille de dix-huit ans « étant venue trouver Maignet pour l'implorer en faveur de « son père, il l'avait envoyée lui-même, de sa seule autorité, à l'échafaud, en apprenant qu'elle était de Bédoin. »

Mailhe (J.), député du Cantal, était absent lors du procès de Louis XVI, et il ne fit point connaître son opinion.

Mailhe (J.), député de la Haute-Garonne, fit la motion par laquelle il fut décrété que Louis XVI serait jugé par la Convention. Lors de ce jugement, il dit : « Par une conséquence de l'opinion que j'ai déjà émise, je vote la *mort*. « Je ferai une simple observation. Si la mort a la majorité, « je crois qu'il sera digne de la Convention d'examiner s'il « ne serait pas utile de retarder l'exécution ; cette proposition est indépendante de mon vote. Je reviens à la question, et je vote la *mort*. » Cette opinion où le régicide était mitigé, fut suivie par quelques conventionnels. Le 28 décembre 1794, Mailhe soutint « qu'il ne dépendait pas d'un « peuple de se donner un roi ; que cette faculté ne lui était « pas permise, et qu'un Français qui voudrait un roi ne « serait pas un homme, mais un tigre, un ennemi de l'humanité »

Mailly (A.), député de Saône-et-Loire, vota la *mort* de Louis XVI; puis il entra dans les fonctions judiciaires.

Maisse, député des Basses-Alpes. Son vote sur Louis XVI fut la *mort;* ses arrêts dans ses missions furent aussi la *mort*.

Mallarmé (F.-R.), député de la Meurthe, vota la *mort* de Louis XVI; il fut accusé d'avoir composé des tribunaux d'assassins et de s'être enrichi des dépouilles des victimes.

Manuel (L.-P), député de Paris, publia une lettre adressée à Louis XVI, commençant par ces mots : « Sire, je « n'aime pas les rois. » Il demanda « que Louis XVI fût enfermé au Temple, » et il fut chargé de l'y conduire ; il vota pour la *réclusion* de Louis XVI et de sa famille dans un fort, « ailleurs qu'à Paris, jusqu'à ce que l'intérêt public permit « leur déportation. » Manuel, ayant partagé les excès de la

révolution, fit amende honorable, et déclara à la Convention « que telle qu'elle était composée, elle ne pouvait sau- « ver la France, et que l'homme de bien n'avait plus qu'à « s'envelopper dans son manteau. »

Marat (J.-P.), député de Paris, fit, sous le titre de l'*Ami du Peuple*, un journal où il appela la révolte, le meurtre, le pillage; engageant les soldats à égorger leurs généraux et leurs officiers, à tuer tous les riches et à s'emparer de leur fortune. Il proposa d'incendier les prisons, « pour les déblayer d'une manière prompte. » Il vota la *mort* de Louis XVI dans les vingt-quatre heures. Dans un des numéros de son journal, il disait : « Peuple! massacrez « deux cent mille partisans de l'ancien régime, et réduisez « au quart les membres de la Convention. » Le 14 juillet 1793, il fut assassiné au bain par Charlotte Corday.

Marbos (F.), député de la Drôme, vota la *détention* de Louis XVI.

Marec, député du Finistère, vota pour la *réclusion* de Louis XVI pendant la guerre, et pour son « *bannissement* « à la paix. »

Marey, député de la Côte-d'Or, le jour du jugement de Louis XVI, dit : « La cumulation des fonctions de jury, de « législateur, me paraît monstrueuse, tyrannique, subver- « sive de tout ordre social..... Je vote pour la *détention* « du ci-devant roi pendant tout le temps de la guerre, et « l'*expulsion* un an après que les despotes coalisés contre la « France auront posé les armes et reconnu la république. »

Maribon-Montaut (L.), député du Gers, vota la *mort* de Louis XVI. Il demanda « que le buste de Marat et celui de « Brutus fussent inaugurés dans la salle des délibéra- « tions. »

Mariette (J.-C.), député de la Seine-Inférieure, vota « la « *détention* de Louis XVI, son *bannissement* à la paix; et « néanmoins qu'il fût mis à mort, dans le cas où les puis- « sances étrangères feraient quelques efforts en sa faveur. »

Marquis (J.-J.), député de la Meuse, vota la *détention*

provisoire de Louis XVI, comme otage, « responsable « sur sa tête des nouvelles invasions que les puissances « étrangères pourraient faire sur le territoire de la républi- « que : le *bannissement* au moment où les représentans du « peuple croiraient pouvoir, sans danger, exécuter cette « mesure. »

Marragon, député de l'Aude, vota la *mort* de Louis XVI, et demanda la confiscation du canal de Languedoc, appartenant à l'émigré Riquet-Caraman.

Martel, député de l'Allier, vota en ces termes : « La « *mort* dans les vingt-quatre heures. »

Martin-St-Prix (J.-B.), député de la Somme, vota « la « *réclusion* de Louis XVI et son *bannissement* à la paix. »

Martineau (L.), député de la Vienne. Son vote fut en deux mots : « La *mort*. »

Martinel, député de la Drôme, vota pour la *détention* de Louis XVI, « et son *bannissement* à la paix. »

Marjevouls, député du Tarn, vota la *détention* et le *bannissement* de Louis XVI.

Massieu (J.-B.), député de l'Oise, parla en ces termes le jour du jugement de Louis XVI : « Je croirais manquer à la « justice, à la sûreté présente et future de ma patrie, si, « par mon suffrage, je contribuais à prolonger l'existence « du plus cruel ennemi de la justice, des lois, de l'huma- « nité; en conséquence, je vote pour la *mort*. » Le 11 mars 1794, il écrivait à l'assemblée : « Qu'il avait prononcé dans « l'église de Beauvais un discours propre à préserver pour « jamais les peuples du fanatisme. »

Mathieu (J.-B.), député de l'Oise, vota la *mort* de Louis XVI. Il fut ensuite employé dans les droits réunis.

Mauduit, député de Seine-et-Marne, vota la *mort* de Louis XVI. Il s'empara, avec Lakanal, du mobilier du prince de Condé.

Maulde-Loisellerie (P.-J.), député de la Charente, dit : « Je vote pour la *détention* perpétuelle de Louis, sauf à

« prendre d'autres mesures à l'acceptation de la constitu-
« tion, ou à la fin de la guerre. »

Maure aîné, député de l'Yonne, vota la *mort* de Louis XVI, en disant que, « quand ce prince aurait mille vies,
« elles ne suffiraient pas pour expier ses forfaits. »

Maurel, député d'Ille-et-Vilaine, vota la *détention* de Louis XVI jusqu'à la paix, « et le *bannissement* ensuite. »

Mazade, député de la Haute-Garonne, vota la *réclusion* perpétuelle de Louis XVI.

Mazuyer (C.-L.), député de Saône-et-Loire, vota la *détention* de Louis XVI jusqu'à la paix, et son *bannissement* ensuite, « avec toute sa famille. »

Meaulle, député de la Loire-Inférieure, vota en ces termes : « Je ne puis vouloir soustraire le plus grand des
« coupables à la peine qu'il a méritée; je vote pour la
« *mort*. »

Meillant, député des Basses-Pyrénées, vota pour la *réclusion* de Louis XVI, et son *bannissement* « après l'affer-
« missement de la république. »

Méjansac, député du Cantal, vota la *réclusion* de Louis XVI pendant la guerre et son *bannissement* à la paix.

Mellinet, député de la Loire-Inférieure, vota la *réclusion* de Louis XVI pendant la guerre et son *bannissement* après la paix.

Menesson, député des Ardennes, dit, le jour du jugement de Louis XVI : « Je vote la *mort*, avec sursis, comme
« juge, jusqu'après l'expulsion des Bourbons; et comme
« législateur, jusqu'au cas où l'ennemi envahirait le terri-
« toire français; et, dans le cas contraire, le *bannissement*
« à la paix. »

Mercier (L.-S.), député de Seine-et-Oise, vota la *détention* de Louis XVI à perpétuité.

Merlin de Douai (P.-A.), député du Nord; répondit à l'appel nominal, pour le jugement du roi, ces seules paroles : « Je vote pour la *mort*. » Merlin fit rendre le fameux

décret sur les suspects ; l'organisation du tribunal révolutionnaire fut son œuvre. Merlin fit aussi révoquer une loi de 1791, portant « qu'en cas de partage des voix, dans les tri-« bunaux criminels, l'avis le plus doux l'emporterait. »

Merlin (A.), député de la Moselle, accusa Louis XVI « d'avoir voulu verser à flots le sang du peuple, » et demanda « que lui et ses partisans portassent leurs têtes sur l'écha-« faud. » Il s'écria : « Que le seul reproche qu'il eût à se « faire était de n'avoir pas poignardé Louis XVI le 10 août. » Il était en mission à Mayence, et envoya son vote par écrit en ces termes, lors du jugement du roi : « Je vote la *mort* « du tyran. »

Merlinot, député de l'Ain, vota la *mort* de Louis XVI ; bien qu'il n'eût point de fixité dans ses opinions, il fit le mal, jamais le bien.

Meyer (J.-B.), député du Tarn, vota la *mort* de Louis XVI, et garda le silence.

Meynard (F.), député de la Dordogne, vota « la *détention* « de Louis XVI, sauf à prendre, à la paix, les mesures « qu'exigeraient les circonstances. »

Michaud (J.-B.), député du Doubs, vota en ces termes : « Un tyran n'est à mes yeux qu'un monstre. Louis a attenté « à la sûreté générale de l'État ; *qu'il périsse sous le glaive de* « *la loi.* »

Michel, député de la Meurthe, vota la *réclusion* de Louis XVI et son *bannissement*.

Michel, député du Morbihan, vota « la *détention* de « Louis, et sa *déportation* dès que la sûreté publique le per-« mettrait. »

Michet, député de Rhône-et-Loire, vota la *détention* perpétuelle de Louis XVI.

Milhaud, député du Cantal, vota en ces termes : « Louis « ne peut expier ses forfaits que sur l'échafaud. Je condamne « Louis à la *mort*. Je demande qu'il la subisse dans les « vingt-quatre heures. » Il disait à la tribune : « Il faut « que la France lance sur des vaisseaux la tourbe impure

« des ennemis de l'humanité, et que la foudre nationale les « engloutisse dans le sein des mers. »

Mollet, député de l'Ain, s'exprima ainsi : « Je vote pour « la *détention*, et le *bannissement* de Louis quand la sûreté « publique le permettra. »

Mollevault, député de la Meurthe, vota la *détention* de Louis XVI, pendant la guerre, et son *bannissement* à la paix.

Monestier (P.-L.), député de la Lozère, vota la *mort* du roi, en demandant « que la peine ne fût appliquée qu'à la « paix. »

Monestier (B.), député du Puy-de-Dôme, vota la *mort* de Louis XVI. Il fut accusé de concussion dans les fourrages de l'armée et d'excès dans les mesures révolutionnaires.

Monmayou, député du Lot, vota la *mort* de Louis XVI. Il fit détruire l'écusson royal jusque sur les voitures du sacre.

Monnel, député de la Haute-Marne, vota la *mort* de Louis XVI, et garda le silence.

Monnot (J.-F.), député du Doubs, vota la *mort* de Louis XVI, et fit partie du conseil des Cinq-Cents.

Montégut, député des Pyrénées-Orientales, vota la *mort* de Louis XVI, et ne fut remarquable que par son vote régicide.

Mont-Gilbert, député de Saône-et-Loire, vota la *mort* de Louis XVI avec des restrictions, anéanties par l'ordre du jour prononcé sur toutes les demandes de sursis.

Moreau (J.), député de la Meuse, vota pour la *détention* du roi, et son *bannissement* à la paix.

Moreau, habitant de Châlons, député de Saône-et-Loire, vota la *mort* de Louis XVI, et rentra dans l'obscurité.

Morin, député de l'Aude, vota la *réclusion* de Louis XVI pendant la guerre, et son *bannissement* à la paix, « sauf à « prendre des mesures ultérieures, et à prononcer même « la peine de *mort* en cas d'invasion du territoire français « par l'ennemi. »

Morisson (C.-F.), député de la Vendée, reprocha aux jacobins de traiter « de scélérats tous ceux qui n'avaient pas

« la même opinion, le même esprit qu'eux, et demanda en-« fin le *bannissement* de Louis XVI et de sa famille, avec une « pension de 500,000 francs, et la peine de *mort* en cas de « rentrée. Vous citez toujours Brutus, dit-il à ses adver-« saires ; mais si César eût été sans armes, sans puissance, « ce Brutus fût peut-être devenu son défenseur. » Aux trois appels nominaux pour le jugement, il refusa de voter, parce qu'il « ne regardait pas le roi comme justiciable. »

Mottedo, député de l'île de Corse, vota la *réclusion* pure et simple de Louis XVI « pendant la guerre. »

Moulin, député de Rhône-et-Loire, vota la *mort* de Louis XVI ; « sursis jusqu'après le *bannissement* des Bour-« bons. »

Moysset, député du Gers, dit, le jour du jugement du roi : « Je vote pour la *réclusion* et l'*expulsion* à la paix. »

Musset (J.-M.), député de la Vendée, vota la *mort* de Louis XVI. Il dit : « Que ceux qui pensent que Louis ne « faisait le mal qu'excité par ses entours, sachent que le « crime résidait dans son âme. »

N.

Neveux, député des Basses-Pyrénées, vota la *détention* de Louis XVI pendant la guerre, « sauf à prendre à la paix « des mesures ultérieures. »

Nioche, député d'Indre-et-Loire, vota la *mort* de Louis XVI ; il mit Lyon à contribution ; six millions furent imposés à cette ville, six mille hommes furent envoyés comme des garnisaires armés.

Niou, député de la Charente-Inférieure, vota la *mort* de Louis XVI, et se tut.

Noel (J.-B.), député des Vosges, se récusa, en alléguant « que son fils venait d'être tué à l'armée, et qu'il ne pou-« vait juger l'homme que l'on regardait comme la cause de « la guerre. »

Noguer, député de Lot-et-Garonne, vota « la *réclusion*

« de Louis XVI jusqu'à la paix, et le *bannissement* dans un « moment opportun. »

O.

Obelin, député d'Ille-et-Vilaine, vota la *réclusion* de Louis XVI pendant la guerre, et sa *déportation* à la paix.

Opoix (C.), député de Seine-et-Marne, vota la *réclusion* de Louis XVI jusqu'à la paix, puis son *bannissement*.

Osselin (C.-N.), député de Paris, vota la *mort* de Louis XVI. Ce fut l'un des membres du comité de sûreté générale, un des pourvoyeurs de l'échafaud.

Oudot (C.-F.), député de la Côte-d'Or, vota la *mort* du roi en ces termes : « Citoyens, vous devez un grand exemple « aux peuples et aux rois. Je pense que la justice éternelle, « les raisons d'État, l'intérêt de la nation française et celui « de l'humanité, me commandent également de voter la « *mort* de Louis. »

P.

Paganel (P.), député de Lot-et-Garonne, vota la *mort* de Louis XVI, avec l'amendement de Mailhe.

Panis, député de Paris, vota la *mort* de Louis XVI; il fut accusé d'avoir organisé les massacres de septembre.

Patrin, député de Rhône-et-Loire, vota « la *détention* « de Louis XVI, et son *bannissement* à la paix. »

Payne (T.), député du Pas-de-Calais, était d'origine américaine, et parlait mal la langue française ; il vota par interprète, la *détention* de Louis XVI, et son *bannissement* après la paix.

Pelet, député de la Lozère, ne vota point dans le procès de Louis XVI, étant absent par congé.

Pelissier, député des Bouches-du-Rhône, parla en ces termes le jour du jugement de Louis XVI : « Brutus dont je « vois d'ici l'effigie, terrassa le tyran de Rome ; il ne donna « point de motifs. Je condamne Louis à la *mort*. »

Pellé, député du Loiret, vota la *détention* de Louis XVI pendant la guerre, et son *bannissement* à la paix.

Pelletier, député du Cher, vota la *mort* de Louis XVI; il eut ensuite des emplois judiciaires.

Pémartin, député des Basses-Pyrénées, vota la *détention* de Louis XVI jusqu'à la paix, puis son *bannissement*.

Pénières (J.-A.), député de la Corrèze, vota la *mort* de Louis XVI. Son caractère fougueux l'entraînait souvent vers des rixes où sa vie fut en danger : il siégea au Tribunat.

Pepin (S.), député de l'Indre, vota pour la *détention* de Louis XVI jusqu'à la fin de la guerre, et sa *déportation* après.

Pérard (C.-F.-J.). député de Maine-et-Loire, vota la *mort* de Louis XVI. Il figura dans la police sous l'Empire comme commissaire général.

Pérès (E.), député de la Haute-Garonne, vota la « *réclu-* « *sion* de Louis XVI, et son *expulsion* à la paix, comme « mesure de sûreté générale. »

Periès, député de l'Aube, vota la *réclusion* de Louis XVI et de sa famille, pendant la guerre, et leur *déportation* à la paix.

Perrin (J.-B.), député des Vosges, vota la *mort* de Louis XVI. Ce proscripteur des rois fut ensuite un des plus ardens moteurs de l'ovation de Saint-Cloud.

Perrin (P.-N.), député de l'Aube, vota la *détention* de Louis XVI jusqu'à la paix, et son *bannissement* après. Il subit une des réactions des factions conventionnelles, et fut condamné aux fers et à l'exposition.

Personne (J.-B.), député du Pas-de-Calais, vota la *détention* de Louis XVI, et son *bannissement* à la paix.

Pétion de Villeneuve (J.), avocat, député du tiers-état de Chartres aux États-généraux, puis à la Convention qu'il présida, avait été l'un des coryphées du parti d'Orléans. Il fut nommé maire de Paris, organisa les troubles du 20 juin, fit décréter l'abolition de la royauté et vota la *mort* du roi.

Petit (M.-E.), député de l'Aisne, vota la *mort* du roi; il fut l'un des détracteurs de la religion; il se disait l'élève

de J.-J. Rousseau; souvent il rompit des lances avec Marat, en s'écriant « que les députés n'avaient pas été en- « voyés des départemens pour être témoins des farces de « ce féroce pantin. »

Petit-Jean, député de l'Allier, vota la *mort* de Louis XVI dans les vingt-quatre heures.

Peuvergue, député du Cantal, vota la *détention* du roi, « et son *bannissement* à la paix. » Apres la mort de Louis XVI, il refusa de siéger à la Convention.

Peyre, député des Basses-Alpes, vota la *mort* du roi avec l'amendement qui tendait à examiner le sursis à l'exécution.

Peyssard (J.-P.-C.), garde-du-corps du roi, chevalier de Saint Louis, député de la Dordogne, vota la *mort* de Louis XVI, et accusa ce prince, lors de la prétendue révélation de l'armoire de fer, « d'avoir empoisonné le serru- « rier Gamin, et assura que Louis avait montré, dès son « enfance, cette perversité qui caractérise le despote, et « qu'il avait fait sur des animaux l'apprentissage de cette « brutalité qui a rougi les pages de la révolution du sang « versé par ses mains homicides. »

Pflieger aîné (J.-A.), cultivateur, procureur-syndic du district d'Altkirch, vota la *mort* de Louis XVI.

Philippeaux (P.), homme de loi, député de la Sarthe, proposa de condamner le roi sans désemparer; il dit : « Je « vote pour la *mort*, et pour l'exécution prompte. » Philippeaux eut des regrets et revint plus tard à des sentimens d'humanité; il dénonça le comité de salut public, les mesures révolutionnaires prises contre la Vendée, et périt « pour avoir calomnié Marat. »

Picqué (J.-P.), député des Hautes-Pyrénées, vota la *mort* de Louis XVI, « avec sursis jusqu'à la fin des hostilités. »

Pierret (J.-N.), député de l'Aube, vota la *détention* du roi, et le *bannissement* à la paix. Il fit une violente sortie contre ceux qui faisaient « des motions incendiaires, et « provoquaient des décrets horribles; qui se promenaient « dans les départemens avec une guillotine, et ne man-

« geaient pas un poulet sans se donner le plaisir de le faire « guillotiner. »

Pilastre de la Brardière (U.-R.), député de Maine-et-Loire, vota la *détention* de Louis XVI, et son *bannissement* à la paix.

Pinel, député de la Manche, vota la *détention* de Louis XVI, « et sa *déportation* à la paix »

Pinet aîné (J.), député de la Dordogne, vota la *mort* de Louis XVI. Envoyé en mission dans les Pyrénées, il tua et s'enrichit.

Piorry (P.-F.), député de la Vienne, vota la *mort* de Louis XVI. Dénoncé, en 1795, comme l'un des insurgés contre la Convention, il s'en défendit, en disant avec une feinte bonhomie, « qu'il était un bon diable, qui n'avait ni « la tournure ni le talent d'un conspirateur. » Ce *bon diable* écrivait à la société populaire de Poitiers : « Vigoureux sans-« culottes, je vous ai obtenu le patriote Ingrand, pour aller « dans vos murs. Songez qu'avec ce bon b..... de monta-« gnard vous pouvez tout faire, tout briser, tout renver-« ser, tout incendier, tout renfermer, tout déporter, tout « guillotiner, tout régénérer ; ne lui laissez pas une minute « de repos ; que par lui tout tremble, tout croule.

Plaichard-Chotière (R.-F.), député de la Mayenne, vota la « *détention* de Louis, et son *bannissement*, ainsi que ce-« lui de sa famille, à la paix. »

Plat de Beaupré, député de l'Orne, vota la *mort* de Louis XVI, « avec sursis jusqu'à ce que l'assemblée eût pris « des mesures pour que la famille des Bourbons ne pût « nuire à la république. » Le même jour où il émit ce vote, il dit « qu'il se sentait le courage de poignarder le premier « usurpateur qui prétendrait remplacer ce monarque. »

Pocholles (A.), député de la Seine-Inférieure, vota la *mort* du roi, et fut applaudi aux Cordeliers.

Pointe (N.), député de Saône-et-Loire, vota la *mort* de Louis XVI, et gagna la retraite.

Poisson-de-Coudreville (J.), député de la Manche, vota



la *réclusion* de Louis XVI pendant la guerre, et son *bannissement* à la paix.

Pons de Verdun (A.), député de la Meuse, compara Louis XVI aux conspirateurs ordinaires; il dit « qu'entre le « meurtre à force ouverte et le poison, l'homme-roi avait « toujours été privilégié dans le sens du crime, » et vota la mort.

Porcher de Lissonnay (G.), député de l'Indre, vota la *détention* de Louis XVI, et son *bannissement* à la paix.

Portiez (L.), député de l'Oise, vota la *mort* de Louis XVI, avec l'amendement de Mailhe.

Pothier, député de d'Indre-et-Loire, vota la *mort* de Louis XVI, et se tut.

Poulain de Boutancourt (C.), député de la Marne, vota la *réclusion* de Louis XVI, et son *bannissement* à la paix.

Poullain-Grandprey (J.-C.), député des Vosges, vota la *mort* du roi, avec la réserve du sursis, inséparable de son opinion. « Deux mesures sont proposées, dit-il, l'une et l'autre offrent des dangers; mais l'une est réparable, l'autre ne l'est pas. »

Poultier-d'Elmotte (F.-M.), député du Nord; il répondit à l'appel nominal, le jour du jugement de Louis XVI : « La *mort* dans les vingt-quatre heures. »

Précy, député de l'Yonne, vota la *mort* de Louis XVI, « avec sursis jusqu'à l'acceptation de la constitution. »

Pressavin, député de Saône-et-Loire, vota la *mort* de Louis XVI : il eut du regret de son vote.

Prieur, député de la Marne, vota la *mort* de Louis XVI.

Prieur-Duvernois (C.-A.), député de la Côte-d'Or, vota la *mort* de Louis XVI, puis s'annula.

Primaudière (F.), député de la Sarthe, vota la *mort* de Louis XVI. Il fit amende honorable et publique au lit de mort.

Projean, député de la Haute-Garonne, répondit à l'appel nominal sur le jugement de Louis XVI : « Je vote pour la *mort*.

Prost, député du Jura, vota la *mort* de Louis XVI.

Prunel de Lierre, député de l'Isère, vota le *bannissement* de Louis XVI et de sa famille, sans délai, sous peine de mort.

Q.

Quenec (J.), député du Finistère, s'exprime en ces termes : « Je ne suis pas juge ; je ne puis donc voter que pour la *détention* de Louis pendant la guerre, et la *déportation* à la « paix. »

Quinette (N.-M.), député de l'Aisne. Après avoir demandé que le roi fût jugé comme tous les citoyens, s'écria : « Plus de faveurs, plus de priviléges pour les rois, même « dans leurs jugemens. Un roi, un tyran, doit craindre à « chaque instant le poignard de l'homme libre, la massue « du peuple, ou le glaive de la loi. » Le jour du jugement, il vota en ces termes : « Au moment où je vais prononcer « avec rigueur, mais avec justice, sur le sort de Louis, je « prends l'engagement solennel de juger avec la même sé- « vérité ceux qui, comme Louis, usurperaient, ou vou- « draient usurper les droits du peuple. Je reconnais que « Louis Capet a encouru la peine de *mort*. »

Quirot (J.-B.), député du Doubs, vota la *réclusion* de Louis XVI, « et le *bannissement* à la paix. »

R.

Rabaud-Pommier (J.-A.), député du Gard, vota la *mort* de Louis XVI, avec « sursis jusqu'après la ratification de la « constitution par le peuple. »

Rabaud Saint-Étienne (J.-P.), député par le département de l'Aube à la Convention, vota la *détention* de Louis XVI pendant la guerre, et son *bannissement* à la paix. Il fut ensuite obligé de fuir devant les poursuites de la Convention, et fut livré par un de ses anciens amis.

Raffon du Trouillet (N.), député de Paris, vota la *mort* du roi dans les vingt-quatre heures.

Rameau (J.), dépnté de la Côte-d'Or, vota le *bannissement* à perpétuité de Louis XVI, « sans préjudice des me-« sures à prendre contre sa famille. »

Ramel, député de l'Aude, vota la *mort* de Louis XVI.

Réal (A.), député de l'Isère, vota « la *détention* provi-« soire de Louis XVI, par mesure de sûreté générale, sauf « à commuer cette peine dans des temps plus calmes. »

Rebecquy (F.-T.), député des Bouches-du-Rhône, s'exprima en ces termes : « Comme convaincu du crime de lèse-« nation, je condamne Louis à la *mort*. »

Reguis (C.-L.), député des Basses-Alpes, dit : « Je vote « pour la *détention* de Louis, et son *bannissement* à la paix, « sous peine de mort. »

Réveillère-Lépaux, député de Maine-et-Loire, vota la *mort* de Louis XVI. Il fut un des membre du Directoire. Il se déclara le protecteur des théophilanthropes et fut ridiculisé par la critique.

Reverchon, député de Saône-et-Loire, vota la *mort* de Louis XVI, et vint établir les proscriptions de Lyon.

Rewbell, député du Haut-Rhin. Lors du jugement du roi, étant en mission à Mayence, il consigna son vote dans une lettre, signée de lui, de Haussmann et de Merlin de Thionville, adressée à la Convention : « Nous sommes, disent-« ils, entourés de morts et de blessés. C'est au nom de « Louis Capet que les tyrans égorgent nos frères ; et nous « apprenons que Louis Capet vit encore ! »

Reynaud (C.-A.), député de la Haute-Loire, vota la *mort* de Louis XVI, et se rangea parmi les Montagnards.

Ribereau (J.), député de la Charente, vota la *mort* de Louis XVI, et garda le silence.

Ribet, député de la Manche, vota la *mort* de Louis XVI, avec cette réserve : « qu'elle ne serait exécutée que lorsque « la race des Bourbons serait expulsée de la France. »

Richard (J.-C.), député de la Sarthe, vota la *mort* de Louis XVI. Il terrifia la Vendée par ses excès.

Righoux (L.-J.), député de l'Eure, vota la *détention* de

Louis XVI et son *bannissement* à la paix. Il fut un des proscrits du 18 fructidor.

Ricord, député du Var, vota la *mort* de Louis XVI.

Ritter (F.-J.), député du Haut-Rhin, vota la *mort* de Louis XVI, et propagea partout la terreur.

Rivaud (E.), député de la Haute-Vienne, vota la « *détention* de Louis XVI, et son *bannissement* à la paix. »

Rivery (L.), député de la Somme, vota la *détention* de Louis XVI.

Robert (P.-F.), député de Paris, s'exprima en ces termes, le jour du jugement de Louis XVI : « Je condamne « le tyran à la *mort*, et en prononçant cet arrêt, il ne me « reste qu'un regret, c'est que ma compétence ne s'étende « pas sur tous les tyrans pour les condamner tous à la même « peine. »

Robert, député des Ardennes, vota ainsi : « Je vote pour « la *mort* de Louis, sans sursis ni restriction. »

Robespierre (M.-I.), combattit avec acharnement l'inviolabilité du roi, et lorsqu'elle fut prononcée en juillet 1791, il s'écria : « Mes amis, tout est perdu ; le roi est sauvé. » Député de Paris, Robespierre, dès la mise en accusation du roi, proposa « de condamner, sur-le-champ, Louis à *mort*, « en vertu d'une insurrection. » Le chef de la terreur était couvert de sang lorsqu'il vota la *mort* de Louis XVI. Robespierre passa sans transition de l'apogée du pouvoir à l'échafaud ; un parti se forma contre lui dans le sein de la Convention. Il fut mis hors la loi, voulut armer la force populaire des clubs, et fut traîné sous la hache, qu'il avait levée sur tant de têtes ; sa chute fut le signal de salut de la France : la foule qui, la veille, était à ses ordres, vociférait contre lui. On fit pour lui cette épitaphe :

Passant, ne pleure point son sort ;
Car s'il vivait, tu serais mort.

Robespierre jeune (A.-B.-J.), député de Paris, vota la *mort* de Louis XVI. Il fut sanguinaire dans ses missions.

Robin (L.), député de l'Aube, vota la *mort* de Louis XVI.

Rochegude, député du Tarn, vota la *détention* et le *bannissement* de Louis XVI.

Romme (G.), député du Puy-de-Dôme, vota la *mort* de Louis XVI. Son obstination à la tribune le fit nommer « le « mulet d'Auvergne. » Il fut un des meneurs des émeutes populaires ; il appuya toutes les mesures violentes.

Rouault (J.-Y.), député du Morbihan, vota la *réclusion* de Louis XVI, « et l'*expulsion* à la paix. » Ce conventionnel, abrité par l'inamovibilité de la magistrature, occupa sous la restauration la place de président du tribunal de Ploërmel.

Roubaud, député du Var, vota la *mort* de Louis XVI.

Roussel, député de la Meuse, vota : « la *détention* de Louis, et son *bannissement* à la paix. »

Roux (L.), député de la Haute-Marne, prononça ainsi son vote lors du jugement du roi : « Un tyran disait qu'il vou- « drait que le peuple romain n'eût qu'une tête pour l'abat- « tre d'un seul coup. Louis Capet a, autant qu'il était en lui, « exécuté cet atroce désir : je vote pour la *mort*. Vengeur « d'un peuple libre, je n'aurai qu'un regret à former, c'est « que le même coup ne puisse frapper la tête de tous les « tyrans. » Il fut un des commissaires de la Convention pour assister au supplice du roi.

Roux-Fazillac (P.), député de la Dordogne, vota la *mort* de Louis XVI. Il occupa un emploi supérieur au ministère de l'intérieur.

Rouyer, député de l'Hérault, vota la *mort* de Louis XVI. Il excita les soldats à l'insurrection, dénonça les ministres, et mit le désordre partout où il se montra.

Rouzet, député de la Haute-Garonne, vota pour la *réclusion* du roi, et contesta avec courage le droit de prononcer la mort. Il suivit la duchesse d'Orléans en Espagne, et fit partie de sa maison.

Rovère (J.-S. de), marquis de Fonvielle, député des Bouches-du-Rhône, vota la *mort* de Louis XVI. Il était fils d'un aubergiste, extorqua le nom de l'ancienne famille de

Rovère, se donna le titre de marquis; puis, à la révolution, se plaça, sous Jourdan Coupe-tête, parmi les massacreurs d'Avignon.

Roy, député de Seine-et-Oise, vota la *mort* de Louis XVI, avec sursis jusqu'à l'acceptation de la constitution par le peuple.

Royer, député de l'Ain, vota pour la *détention* de Louis XVI, pendant la guerre, et pour le *bannissement* à la paix.

Ruamps (P.-C.), député de la Charente-Inférieure, vota la *mort* de Louis XVI, et regretta son vote.

Rudel, député du Puy-de Dôme, vota la *mort* de Louis XVI. Il fut cruel, et muet ensuite.

Ruelle (A.), député d'Indre-et-Loire, vota la *mort* de Louis XVI, « conformément au code pénal, » et demanda « que l'assemblée examinât si, sous des rapports politiques, il « ne serait pas de l'intérêt public de commuer la peine, ou « d'en suspendre l'exécution. »

Ruhault (A.-J.), député de la Seine-Inférieure, vota pour la *réclusion* de Louis XVI, et « le *bannissement* après l'af- « fermissement de la république. »

Rulh (P.), député du Bas-Rhin, fut un de ceux qui pressèrent avec le plus d'acharnement la condamnation de Louis XVI. Il prononça un long et violent discours pour prouver la nécessité de faire périr le roi; mais le jour où le jugement fut prononcé, il était en mission à Reims. Là, il brisa une fiole qu'on lui dit renfermer la sainte Ampoule destinée au sacre des rois; il en envoya les morceaux à la Convention.

S.

Saint-Just (A.-L.), député de l'Aisne, fut un des chefs de la Montagne, l'ami et l'aide de Robespierre : ardent et sanguinaire, il attacha son nom à tous les excès de la terreur. Il fit dresser à Strasbourg une guillotine en permanence. Il vota en ces termes dans le procès du roi : « Puis-

« que Louis XVI fut l'ennemi du peuple, de sa liberté et de « son bonheur, je conclus à la *mort*. » Saint-Just osa dire que « sous Louis XVI l'échafaud avait consommé plus de « victimes que sous la Convention. » Il périt avec Robespierre.

Saint-Martin (F.-J.), député de l'Ardèche, vota pour la *détention* de Louis XVI, et le *bannissement* à la paix, « comme mesure de sûreté générale. » Il fut successivement conseiller à la cour de cassation, membre du corps législatif et juge au tribunal civil de la Seine.

Saint-Martin-Valogne, député de l'Aveyron, vota la *réclusion* et le *bannissement* de Louis XVI.

Saint-Prix (H.), député de l'Ardèche, vota la *mort* de Louis XVI, avec sursis jusqu'après l'expulsion de tous les Bourbons. Il siégea au conseil des Cinq-Cents, mais fut nul de talent et d'action.

Saladin (J.-B.-M.), député de la Somme, vota la *mort* de Louis XVI, et s'isola.

Salicetti (C.), député de l'île de Corse, vota la *mort* de Louis XVI. Il fut commissaire à l'armée d'Italie, puis ministre à Naples sous Joseph Bonaparte.

Salleles, député du Lot, vota la *réclusion* de Louis XVI, « et son *bannissement* à la paix. » Il devint ensuite membre du conseil des Anciens, par réélection de son département; mais comme il y eut scission parmi les électeurs, le Directoire, le trouvant trop modéré, fit casser son élection après la journée du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797).

Sallengros (A.-B.), député du Nord, vota la *mort* de Louis XVI, et fit partie de *la queue de Robespierre*.

Sallès (J.-B.), député de la Meurthe, vota la *détention* de Louis XVI jusqu'à la paix, « et le *bannissement* ensuite. » Il dénonça Marat, et s'opposa à la suspension des poursuites contre les septembriseurs. Il tomba sous les coups de la Montagne.

Salmon de Mezières (G.-R.), député de la Sarthe, vota

« la *réclusion*, l'*expulsion* à la paix et après l'affermissement « de la constitution. »

SANADON, député des Basses-Pyrénées, vota la *détention* de Louis XVI pendant la guerre, et sa *déportation* à la paix.

SAURINE (l'abbé J.-P.), député des Landes, vota la *détention* de Louis XVI et de sa famille, « dans un lieu sûr, jusqu'à « la paix, sauf à prendre alors les mesures les plus utiles. »

SAUTEREAU (J.), député de la Nièvre, vota la *mort* de Louis XVI. Il demanda l'expulsion des parens d'émigrés.

SAUTEYRA (P.-B.), député de la Drôme, vota la *mort* de Louis XVI. Il regretta les mesures de terreur et son vote régicide.

SAUVE (G.), député de la Manche, vota la *détention* de Louis XVI jusqu'à la paix, et son *bannissement* à cette époque.

SAVARY (L.-J.), député de l'Eure, vota la *détention* de Louis XVI « jusqu'à la paix, et l'acceptation de la constitu- « tion par le peuple. »

SAVORNIN, député des Basses-Alpes, vota la *mort* de Louis XVI, avec la proposition de Mailhe.

SECONDS, député de l'Aveyron, vota pour la *mort*, et la mort la plus prompte de Louis.

SEGUIN (P.-C.), député du Doubs, vota la *réclusion* de Louis XVI pendant la guerre, et son *bannissement* à la paix. Dans son discours prononcé à la tribune, on a recueilli ce passage : « Si vous condamnez Louis à la mort, ma crainte « est que, loin de servir la nation française par ce grand « acte de vengeance, vous ne serviez au contraire, contre « elle, tous les despotes de l'Europe, en leur donnant un « nouveau prétexte de s'armer d'une manière plus terrible « pour notre liberté..... Cette crainte peut-elle ne pas pa- « raître fondée quand nous nous voyons environnés d'hom- « mes achetés pour influencer, par leurs menaces surtout, le « jugement à porter sur le ci-devant roi? » On se tut devant cette vérité.

SERGENT (A.-F.), député de Paris, vota la *mort* de

Louis XVI. Il avait préludé au régicide en dirigeant les faubouriens dans les journées du 20 juin et du 10 août.

Serres (J.), député des Hautes-Alpes, vota la *détention* de Louis pendant la guerre, et son *bannissement* à la paix.

Serveau, député de la Mayenne, vota la *mort* de Louis XVI avec sursis.

Servière, député de la Lozère, vota la *mort* du roi « dans « le cas seulement où l'ennemi envahirait le territoire fran- « çais; jusque-là, la réclusion dans un lieu de sûreté. »

Servonat, député de l'Isère, vota la *réclusion* de Louis XVI pendant la guerre, et son *bannissement* à la paix.

Sevestre (A.), député d'Ille-et-Vilaine, vota la *mort* de Louis XVI, et resta terroriste.

Siblot, député de la Haute-Saône, vota la *mort* de Louis XVI avec l'amendement de Mailhe.

Sieyès, vicaire-général, dut sa popularité à un pamphlet intitulé *Qu'est-ce que le tiers-état?* Nommé député de la Sarthe, Sieyès feignit la nullité; il savait qu'en fait de révolution, c'est abriter sa vie que de cacher son savoir. Mais il ne resta pas toujours dans cette mesure; il voulut paraître... il se perdit. Le 10 novembre 1793, il annonça à l'assemblée « que s'il ne remettait pas ses lettres de prêtrise, c'est que « depuis long-temps il ne les avait plus; mais qu'il n'en re- « nonçait pas moins à ses fonctions. » Il vota la *mort* du roi avec rage, et garda le silence au moment de la chute de Robespierre. Il fut membre du Directoire, puis consul. Sieyès fut tout, excepté ce qu'il devait être !...

Sillery (A. Genlis, marquis de), maréchal-de-camp, fut l'un des chauds partisans du duc d'Orléans. Député de la noblesse de Reims aux États-Généraux, il se montra l'ennemi de Louis XVI. Il provoqua les journées des 5 et 6 octobre 1789, et fut nommé député de la Somme. Il vota la *détention* de Louis XVI, et le *bannissement* de ce prince et de sa famille à perpétuité après la paix.

Simond (P.), vicaire-général, député du Bas-Rhin. Étant en mission lors du jugement de Louis XVI, avec Hérault de

Séchelles et Grégoire, ils adressèrent à l'assemblée leur vote en commun pour la condamnation du roi. Simond fut condamné à mort, comme *athée*, par le tribunal révolutionnaire, qui voulut plaire à Robespierre qui venait de décréter la fête de l'*Être suprême*.

Soloniac (F.), député du Tarn, vota la *détention* et le *bannissement* de Louis XVI.

Soubrany (P.-A.), député du Puy-de-Dôme, vota la *mort* de Louis XVI. Il fut l'instigateur de l'insurrection jacobine, et condamné à mort dans la réaction conventionnelle.

Souhait (J.), député des Vosges, vota la *mort* de Louis XVI, puis entra dans l'administration des finances.

Soulignac (J.-B.), député de la Haute-Vienne, vota la *détention* de Louis XVI « pendant la guerre, et son *bannisse-* « *ment* à la paix, sous peine de mort. »

T.

Taillefer (G.), député de la Dordogne, vota la *mort* du roi, et fut un des défenseurs de la liberté des noirs.

Tallien (J.-L.), secrétaire-général de la commnune au 10 août 1792. Il provoqua les massacres des 2 et 3 septembre. Député de Seine-et-Oise, il fut l'un des plus fougueux terroristes. Il ajouta de nouvelles charges à l'acte d'accusation de Louis XVI. Il s'opposa à ce qu'on accordât des conseils à ce prince. Le jour du jugement, il vota la *mort* du roi. En mission à Bordeaux en 1793, il fit verser le sang à flots. Madame de Fontenai, qu'il épousa après le divorce, fit changer ses inclinations démagogiques : il devint alors suspect au comité de salut public. Il s'en vengea en engageant la lutte du 9 thermidor, où Robespierre, qui avait visé la vie de Tallien, laissa la sienne.

Taveau (J.-L.), député du Calvados, vota la *mort* de Louis XVI, « avec sursis jusqu'au cas où les puissances « étrangères mettraient le pied sur le territoire français, ou « jusqu'à l'acceptation de la constitution. »

Tellier (A.), député de Seine-et-Marne, vota la *mort* de

Louis XVI. Il se brûla la cervelle plutôt que de crier dans la réaction : « Vive le roi ! »

Texier-Mortegoute, député de la Creuse. Il jugea le monarque en ces termes : « L'histoire apprend que des « cendres d'un roi il en renaît un autre. Je vote pour la *dé-* « *tention* et le *bannissement* à la paix. »

Thabaud (G.), député de l'Indre, vota la *mort* de Louis XVI, avec l'amendement de Mailhe.

Thibaudeau (A. C.), député de la Vienne, vota la *mort* de Louis XVI ; il fut proscrit, bien qu'il se tînt long-temps debout au milieu de tous les partis.

Thibault (A.-M.), député du Cantal, vota la « *détention* « de Louis, et à la paix son *bannissement*, et celui de sa « famille et de tous les Bourbons. »

Thierriet, député des Ardennes, vota la *détention perpétuelle* de Louis XVI.

Thirion (D.), député de la Moselle, vota la *mort* de Louis XVI. Il fut l'ami de Marat ; puis envoyé dans la Vendée, il mit à mort jusqu'à un garçon de ferme : de général révolutionnaire, il passa aux fonctions de professeur de belles-lettres à Namur.

Thomas, député de Paris, vota la *détention* de Louis XVI jusqu'à la paix.

Thomas-la-Prise (C.-J.), député de l'Orne, vota « la *mort* « de Louis XVI, avec sursis jusqu'au cas où les ennemis « envahiraient le territoire français. »

Thuriot-la-Rozière (J.-A.), député de la Marne, demanda que le roi fût jugé sous trois jours, et *portât sa tête sur l'échafaud*. Il proclama à la tribune des jacobins « que, « si la Convention se montrait indulgente envers le tyran, « il irait lui brûler la cervelle. » Il termina en votant la mort. Thuriot présida le tribunal criminel où comparut Georges Cadoudal ; l'accusé ne nommait, dans les débats, le président que *tue-roi*.

Tocquot (C.-N.), député de la Meuse, vota « la *réclusion* « de Louis XVI, et son *bannissement* à la paix, et jusqu'à ce

« que les puissances de l'Europe eussent reconnu l'indépen-« dance de la république. »

Topsent (J.-N.), député de l'Eure : l'absence et la maladie l'exclurent du vote dans le procès du roi.

Tournier, député de l'Aube, vota « la *réclusion* de « Louis XVI pendant la guerre, et son *bannissement* après « la paix. »

Treilhard (J.-B.), député de Seine-et-Oise, vota la *mort* de Louis XVI. Il réclama la peine capitale contre tous ceux qui provoqueraient une restauration.

Trullard (N.), député de la Côte-d'Or, vota la *mort* de Louis XVI, et s'annula.

Turreau-Linière député de l'Yonne, vota la *mort* de Louis XVI. Ce montagnard saccagea la Vendée et fit mettre les Girondins à mort.

V.

Vadier, député de l'Arriège, lors de la fuite de Louis XVI de Paris, fit éclater sa fureur contre ce prince; il nomma le roi « un brigand couronné, » et demanda sa déchéance; puis il vota la *mort*.

Valdruche (A.-J.), député de la Haute-Marne, prononça avec force contre Louis XVI, et vota ensuite sa *mort*.

Vallée (J.-N.), député de l'Eure, vota la *détention* de Louis XVI jusqu'à la reconnaissance de la république par les puissances étrangères, et sa *mort* en cas d'invasion.

Vardon (L.-A.), député du Calvados, vota « la *détention* « de Louis XVI, et le *bannissement* à la paix. »

Varlet (C.-Z.), député du Pas-de-Calais, vota la *détention* de Louis XVI pendant la guerre, et ensuite son *bannissement*.

Venaille, député de Loir-et-Cher, vota la *mort* de Louis XVI; il retracta ses opinions.

Verdollin, député des Basses Alpes, vota la *réclusion* de Louis XVI pendant la guerre, et son *bannissement* à la paix.

Vergniaud (P.-V.), avocat, député de la Gironde, éloquent républicain, fut terrassé par la terreur. Ce fut lui qui patro-

nisa Jourdan *Coupe-tête,* et excusa les assassinats d'Avignon. Mu par le désir de faire triompher la faction d'Orléans, il attaqua le roi, les princes et la dynastie héréditaire. Vergniaud occupa le fauteuil le jour du jugement de Louis XVI, et vota la *mort* du roi, puis sa bouche homicide prononça le fatal et criminel arrêt.

Vermond, député des Ardennes, vota la *détention* de Louis XVI, jusqu'à la paix, et sa *mort* en cas d'invasion du territoire de la république par les ennemis.

Vernerey (C.-B.), député du Doubs, vota la *mort* de Louis XVI. Il laissa ensuite percer des regrets sur son opinion.

Vernier (T.), député du Jura, vota la *détention* de Louis XVI, « et le *bannissement* à la paix. »

Vidalin, député de l'Allier, vota la *mort*, et ne survécut que peu de temps à son vote.

Vidalot, député de Lot-et Garonne, vota la *mort* de Louis XVI, puis ne dit plus rien.

Viennet (J.-J.), député de l'Hérault, exprima ainsi son opinion sur Louis XVI : « J'ai toujours pensé que le même corps « ne pouvait à la fois exercer la justice et faire des lois ; que « cette cumulation de pouvoirs serait une monstruosité. La « précipitation avec laquelle vous avez décidé que vous juge- « riez Louis, donnera à vos ennemis une ample matière de « la plus amère, et peut-être de la plus juste des critiques..... « Je conclus à ce que Louis soit *reclus* pendant tout le temps « de la guerre, ou jusqu'à ce que les puissances de l'Europe « aient reconnu l'indépendance de la république ; et soit « banni, alors, sous peine de mort. »

Vigneron (C.-B.), député de la Haute-Saône, vota la *réclusion* de Louis XVI pendant la guerre, et son *bannissement* à la paix.

Vigny, député de Seine-et-Marne, vota la *détention* de Louis XVI jusqu'à la paix, et son *bannissement* à cette époque.

Villars (N.-G.), député de la Mayenne, vota la *détention*

de Louis XVI pendant la guerre, et son *bannissement* à la paix.

Villers (F.), prêtre, député de la Loire-Inférieure, vota la *mort* du roi, et abdiqua le sacerdoce.

Villette (C. marquis de), député de l'Oise, fut l'ami de Voltaire, et joua l'esprit fort dans le procès du roi ; il voulut faire paraître une humanité simulée, il vota la *détention* et le *bannissement* à la paix.

Vincent (P.-C.), député de la Seine-Inférieure, vota « la « *réclusion* de Louis XVI pendant la guerre, son *bannisse-* « *ment* et celui de sa famille lorsque la nation le jugera con- « venable. »

Vinet (P.), député de la Charente-Inférieure, vota la *mort* de Louis XVI ; puis il regagna sa retraite.

Vitet (L.), médecin de Rhône-et-Loire, vota la *réclusion* de Louis XVI, et l'*expulsion* de tous les Bourbons.

Voulland (H.), député du Gard, vota la *mort* de Louis XVI. Il fut un des plus ardens terroristes ; il s'attacha à poursuivre le baron de Marguerittes, et quand on lui parla des nombreux enfans de ce vertueux maire de Nismes, il dit : « Ce sont autant de vipères qu'il faudrait étouffer. »

W.

Wandelaincourt (H.), curé de Verdun, fut nommé, en avril 1791, évêque constitutionnel de la Haute-Marne, et député de ce département. Lors du procès de Louis XVI, il vota le *bannissement* de ce prince à la paix. Il est auteur d'ouvrages élémentaires.

Y.

Yger, député de la Seine-Inférieure, vota « la *détention* « de Louis XVI, et son *bannissement* à la paix. »

Ysabeau (C.-A.), oratorien, député d'Indre-et-Loire, vota la *mort* de Louis XVI. Envoyé, en 1793, à Bordeaux avec Tallien et Baudot, il forma avec eux un triumvirat qui ne laissa pas de relâche au bourreau.

Z.

Zangiacomi, député de la Meurthe, vota « la *détention* « de Louis XVI, et son *bannissement* quand la sûreté pu- « blique le permettrait. » Ainsi les moins cruels furent toujours injustes.

LE PORTEFEUILLE D'UN PROSCRIT.

LE PORTEFEUILLE D'UN PROSCRIT.

—

Toutes les heures d'un proscrit sont marquées par l'anxiété de l'âme. Il erre dans toutes les contrées; il recueille, il apprend, et ses souvenirs deviennent des tablettes pour l'histoire.

Dans les temps d'orage où la persécution s'attachait à la fidélité, le zèle croissait avec les obstacles, et la proscription fit plus d'un martyr; c'est alors qu'on fut d'autant plus dévoué qu'il fallait renoncer à la gloire de le paraître.

La terreur de 1793 régnait dans les cités; les satellites du pouvoir guettaient leur proie; avides de s'en saisir, ils suivaient leurs victimes à la piste. Pour se dérober aux coups de la tyrannie, on mettait en usage les détours les plus ingé-

nieux, afin de gagner des retraites obscures où l'on était à l'abri de ses atteintes.

C'est particulièrement dans les montagnes du Forez qu'ils trouvèrent secours et protection. Dans ces contrées fidèles, le cri de *vive le roi!* était un moyen infaillible de salut, quand il était devenu partout un titre à la proscription et à la mort.

Tous ces lieux sont autant de stations historiques; mais c'est surtout à Chevrières qu'on a recueilli la preuve de fidélité la plus soutenue. Dans cette contrée, le mouvement des temps ne fit rien perdre au dévouement.

Le *Portefeuille d'un Proscrit* rappelle les scènes qui se rattachent et aux Stuarts et à la maison de Bourbon, ainsi qu'aux évènemens que la révolution a laissés après elle : là l'action anarchique est vue au travers d'un linceul;... quand l'âme est élevée, les maléfices des âges se voient à un horizon bas.

C'est au cri de liberté que la terreur présenta des fers; c'est en invoquant l'amour de la patrie qu'elle flétrit la patrie, et c'est en faisant un appel à la raison vitale qu'elle tua les principes de la raison écrite.

Quand le mal envahit les empires, le peuple est toujours à son poste pour détruire... il applaudit sur des ruines...

I

LES STUARTS ET LES BOURBONS.

Jugement historique.

Les méditations d'un proscrit s'attachent toujours aux fastes de la patrie ; il croit y lire un avertissement, un exemple, et parfois une espérance : il y trouve une solution aux maux qui accablent son cœur et son pays, et l'étude n'est-elle pas la consolation de l'âme? Les Stuarts et les Bourbons!... ces deux races royales, séparées par les mers, ont uni leur destinée par l'échafaud! Avec elles, on suit les phases des rois et les phases des peuples. L'histoire, comme un résumé de toutes les révolutions, nous montre ces grandes catastrophes. Écoutons ce que les temps nous renvoient.

Les populations, sous l'étreinte du travail et sous le frein du droit, ont toujours applaudi aux têtes qui tombent.

Les révolutions, en décapitant les rois, trouvent des parallèles à faire ; les excès cherchent à niveler les fautes et à excuser le sang versé ; mais les rapprochemens historiques ne sont jamais identiques. Les pays, les mœurs, les passions diffèrent : c'est en vain qu'on cherche dans la politique anglaise une excuse aux crimes de la nôtre. La mort des Stuarts et le trépas des Bourbons n'ont de ressemblance que par le sang qui a jailli sous la hache. Le *sans-culotisme,* qui en comptait les gouttes en France, ne connaissait même pas les phases sanglantes de la Grande-Bre-

tagne ; et dans la vie des victimes royales, il y a peu de traits qui puissent offrir de l'analogie.

On déplore les malheurs des fils de France qui ont péri dans un jour d'orage ; les infortunes des quatre Stuarts, quoique grandes aussi, sont moins populaires.

Les âges ont évaporé le souvenir d'une branche royale qui resplendit sur le sol d'Albion ; néanmoins, la plume des démagogues fait revivre souvent l'histoire d'une race mutilée et éteinte dans le sang, c'est un trophée dont elle pare son parti.

Cette catastrophe politique, comme celle de Louis XVI, a entaché les fastes modernes.

Les règnes des quatre Stuarts rassemblés ne composèrent que la simple période d'une vie octogénaire.

Les héritiers du trône d'Élisabeth n'héritèrent pas de l'énergie de la fille d'Henri VIII ; ils semblèrent ne recueillir du sceptre d'une femme que la faiblesse. Cette faiblesse laissa soulever le glaive qui avait tranché les jours de Marie Stuart ; en tombant sur la tête de ses descendans, il amena l'extinction de sa noble lignée.

Jacques I^er^ tremblait à la vue d'une épée : cette impression semblait être un présage des troubles qui ont ensanglanté son royaume ; cet effroi inné avait puisé sa source dans le sein de l'infortunée Marie, témoin du meurtre de Rizzio, poignardé à ses yeux, peu de mois avant la naissance de son fils.

Les armes de chasse eurent de l'attrait pour ce prince. Les Anglais disaient de lui « qu'il faisait plus de cas d'un cerf « que d'un navire, et qu'il aimait mieux le son du cor que « le bruit du canon. »

En analysant, on voit succinctement le règne du chef de la maison des Stuarts, l'influence fatale qu'eut Buckingham, le favori, sur la destinée de cette dynastie.

Henri IV étudia le caractère du monarque allié à la France : tel est le portrait qu'il en trace dans sa correspondance diplomatique : « Je ne trouve, dit-il, dans le carac-

« tère de Jacques Ier, que des sujets de défiance. Je n'y vois « ni bonne foi, ni solidité. La légèreté et l'inconstance en « font la base, la mauvaise intrigue et l'artifice maladroit y « paraissent à leur tour; mais avec l'envie de faire des du- « pes, Jacques Ier finit toujours par l'être. De là je conclus « qu'il n'y aura aucun fond à faire ni sur les paroles ni sur « les actions de ce faible prince. Il intrigue sans cesse à « Rome, en Espagne, et partout ailleurs, comme il fait « avec moi, sans s'attacher à aucun point fixe, selon qu'il « est poussé, entraîné ou retenu. Les premières espérances « l'élèvent et l'excitent au gré de celui qui les lui donne. Il « se laisse gouverner par tout ce qui l'entoure, sans aucun « égard ni pour le mérite, ni pour la vérité. » Après le jugement d'Henri IV, voici celui porté par Raynal. Il peint d'un seul trait l'insouciante frivolité du fils de Marie Stuart. « *On aurait dit que Jacques Ier n'était que passager sur le « vaisseau dont il devait être le pilote.* »

Son règne a été un tableau mouvant d'ambitions déçues et de controverses diplomatique et religieuse : il ne soutint le droit de la divinité qu'en attaquant le dogme; il fut persécuteur de l'Eglise. Plus indolent que pacifique, plus timide que bon, il redoutait la noblesse et ne sévissait pas contre ses empiétemens.

Sa politique avait pour but de maintenir les gentilshommes dans leurs provinces; il leur disait : « A Londres, vous « êtes comme des vaisseaux en mer, qui ne paraissent rien; « mais dans vos villages, vous êtes comme des vaisseaux sur « une rivière, qui paraissent quelque chose de grand. »

« Ce roi, nous dit Chateaubriand, expira sans violence, « dans le lit de la femme qui avait tué Marie d'Écosse, cette « noble Marie, qui, selon une tradition, créa son bourreau « gentilhomme ou chevalier; cette belle veuve de François « de France, laquelle désira avoir la tête tranchée avec une « épée à la française, raconte Etienne Pasquier. »

« *Le bourreau montra la tête séparée du corps, dit Pierre « de l'Estoile, et comme en cette montre la coiffure chut en*

« *terre, on vit que l'ennui avait rendu toute chauve cette pau-* « *vre reine de quarante-cinq ans, après une prison de dix-* « *huit.* »

Chateaubriand nous rappelle ensuite que : « son règne « ne fut que l'espace qui sépara les deux échafauds de Fo- « theringay et de White-Hall ; espace obscur où s'éteignirent « Bacon et Shakspeare. »

Le trône d'Angleterre, à l'avénement de Charles Ier, était environné d'écueils ; un drap mortuaire et sanglant semblait recouvrir le siége de la royauté sur lequel il allait prendre place.

Les manœuvres d'une politique perfide enfantèrent la sédition ; elle se cacha sous le manteau des conseillers de la couronne, et le bandeau royal tomba avec la tête qu'il ceignait.

Cette violation ouvrit des pages sanglantes aux annales de l'Angleterre ; elle est encore pour tous les potentats un sujet de méditation profonde.

Charles Ier, forcé de déposer par lambeaux les attributs de la royauté, vit se former autour de lui les divers partis anarchiques qui les lui arrachèrent avec violence. Il leur laissa guider la main qui signa l'arrêt de mort d'un soutien fidèle, de Strafford, qui pensait pouvoir délier la conscience du roi, en lui concédant le droit de le faire mourir : « Je « vous donne ma vie, lui mandait-il, en échange des bon- « tés dont vous m'avez comblé et comme un gage de récon- « ciliation entre vous et votre peuple. » Mais une révolution qui commence par verser le sang d'un sujet dévoué est insatiable de crimes ; celle d'Angleterre se développa graduellement. La secte des *presbytériens* avait semé les premiers germes d'insurrection, les *indépendans* les firent sourdre dans le mystère des complots, et les *aplanisseurs* en firent éclater la fermentation.

Le parlement d'Angleterre délégua aux membres des communes le droit de juger leur roi. Les représentans du peuple se formèrent en haute cour de justice, et la royale

victime comparut quatre fois devant ses meurtriers ; ils proclamèrent en face de la royauté la souveraineté du peuple, le glaive fut déposé dans la salle des délibérations où sa mort avait été jurée. « Ce glaive ne me fait point peur, » dit froidement l'auguste prisonnier.

Ces paroles furent un nouvel indice que les Stuarts savaient mourir.

Le cri *exécution ! exécution !* se fait entendre : Cromwell y joint sa voix, et avec impassibilité il saisit l'un des premiers la plume pour signer l'ordre du meurtre en disant : « Il s'a- « git de ma tête et de celle du roi, mon choix est fait. »

Le sacrifice fut préparé devant le palais de White-Hall ; et, ainsi que les anciens sacrificateurs liaient la victime à l'autel, quatre anneaux de fer fixaient à l'échafaud des cordes pour contraindre le roi à poser sa tête sur le bloc fatal : mais le royal patient était serein comme la vertu ; il donna lui-même le signal de mort. « Lorsque j'aurai le cou « sur le banquet, et lorsque je tendrai les bras... » L'exécuteur comprit ce dernier ordre ; à celui-là seul on obéit ! Les spectateurs régicides réunis à la salle des festins poussèrent les cris d'une joie féroce, et cette salle, qui avait si souvent retenti des toasts portés à la santé du roi, répercuta le bruit funèbre de la hache qui venait de trancher ses jours.

Cromwell recueillit le fruit du parricide : d'un pas assuré il prit son poste entre l'échafaud et le trône ; d'une main audacieuse il avait précipité le monarque, de l'autre il saisit le sceptre.

Le règne du protecteur devint celui de l'oppression, il enchaîna au joug ceux qui avaient aidé à son élévation ; les amis du sujet révolté devinrent les esclaves du dictateur ; et ces chefs de complots qui avaient émis en principe : « que la nature n'avait mis aucune différence entre un roi et eux, et qu'ils ne reconnaîtraient jamais aucun maître au-dessus du niveau, » prosternés aux pieds de Cromwell, tenaient leur front abaissé ; des satellites masqués et vêtus

en habits de boucher, s'étaient rendus au lieu du supplice de Charles Ier, pour disputer à la main du bourreau la hache qui fit couler le sang royal; ils osaient à peine mettre leur visage à découvert, non par l'impulsion du remords, mais par la crainte qu'inspirait la prévoyance machiavélique du régicide régnant.

Les pompes funèbres de Charles Ier devinrent celles de ses serviteurs : le duc d'Hamilton, le comte de Holland et lord Capell furent décapités; ce dernier demanda à être frappé par la même hache qui avait porté le coup fatal à son roi ; dans un recueillement religieux, il l'embrassa avec respect et la rendit au meurtrier public, en lui livrant sa vie : sa onscience était exempte de reproches, et Cromwell prétendit « qu'on devait le sacrifier à cause même de sa vertu. »

Charles II, courbé sous le malheur, avait tenté à Dunbar et à Norchester la chance des armes ; mais le succès s'attacha à la destinée de Cromwell, et le roi de la Grande-Bretagne ne dut son salut qu'à l'habit d'un simple bûcheron. Il vint retremper son énergie auprès de la reine Henriette sa mère ; mais l'heure de la restauration n'était pas encore sonnée. Après s'être servi de la voix du peuple pour saper la monarchie, Cromwell détruisit la liberté nationale ; les armes à la main, il repoussa les lois, et en chassa les organes; en siégeant avec les représentans du peuple, il avait appris ce qu'ils pouvaient oser.

Il réclama les clefs des villes comme celles des tribunes, et bientôt on trouva suspendu à la porte de la chambre des communes un écriteau qui portait ces mots : « Chambre à louer, non meublée. »

Le protecteur de l'indépendance s'attribua les priviléges les plus absolus, et bientôt sous le titre d'altesse il alla reposer dans la couche du prince qu'il avait assassiné. Le fanatisme devint dans sa main l'instrument du despotisme. Il aspirait à l'apothéose et se disait inspiré. Il ne voulait avoir de communication qu'avec des saints, et canonisait de leur vivant les confidens de son hypocrite ambition.

Ils composèrent une assemblée de *saints décharnés*; ils récitaient des prières pour illuminer le protecteur, qui imposait ensuite ses volontés à la nation comme des décrets du ciel. Mais les anglicans avaient en horreur ses momeries, les républicains sa splendeur, les royalistes ses forfaits.

L'indignation formait entre tous les partis l'union d'un moment; cependant chacun d'eux se promettait en secret de retourner, après la chute de l'ennemi commun, sous l'étendard de son choix.

Les amis de la légitimité, organisés sous la dénomination de *cavaliers*, préparaient dans le silence l'œuvre de la restauration : Cromwell, dans un effroi superstitieux, se rendit dans les caveaux funèbres où reposait Charles I^er^, et entr'ouvrant son cercueil, sa main osa s'assurer de nouveau que le corps de la royale victime était froid, et que la tête qui avait porté le diadème était séparée du tronc!...

La prévoyance humaine s'arrête là où commence la volonté du ciel; Cromwell expira au milieu des plans conservateurs de sa puissance. Son nom resta, mais sa force disparut, et Richard Cromwell, son fils, ne retint plus qu'un simulacre de pouvoir.

Charles II, appuyé sur l'épée de Monk, reconquit trois sceptres; il fit fleurir dans son royaume la paix, les arts et la littérature; et tandis que la justice frappait les meurtriers de son père, il utilisa la turbulence des armes britanniques, en opérant la soumission de la Hollande.

Après avoir secoué la mauvaise fortune, il en chercha l'oubli dans les plaisirs; mais il ne couvrit pas ses faiblesses du voile du mystère, et appela le pinceau des grands maîtres à en perpétuer la mémoire. Le palais d'Hampton-Court offre aux regards les portraits des douze favorites qui appauvrirent l'Etat, et enlevèrent à leur royal complaisant le respect dû à ses malheurs.

Charles II révéla des passions qu'il fallait cacher, et ne laissa pénétrer qu'un demi-jour sur des sentimens religieux qu'il aurait dû avouer avec orgueil; il mourut dans la foi ca-

tholique, et ce ne fut qu'au bord de la tombe que, sentant le besoin du pardon et de l'espérance, il implora ouvertement le bienfait des vérités de la religion.

La race des Stuarts, à chaque avènement, sembla ajouter un anneau de plus à la chaîne de ses infortunes héréditaires. Charles I^er^ fut renversé du trône par un sujet régicide, et Jacques II dut la perte de ses Etats à sa propre famille.

Les horreurs des guerres civiles allaient ébranler de nouveau la légitimité ; Jacques II fit des dispositions pour conjurer l'orage, et crut qu'en accordant à ses sujets la liberté de conscience, les catholiques pourraient exercer leur culte sans exciter la jalousie ; mais le peuple anglais, tout en réclamant l'indépendance, fut absolu dans son arbitraire, et repoussa des mesures conciliatrices.

Le roi fit un appel à la loyauté de ses alliés ; une flotte cingla vers les côtes d'Angleterre : le pavillon du prince d'Orange, son gendre, signalait, par droit de nature, un libérateur; mais il ne couvrait que l'usurpateur de la couronne paternelle, et bientôt l'infortuné monarque, arrêté à Rochester, ne fut ramené dans le palais de ses aïeux que pour y subir le joug de la félonie.

Quittant les rives de l'esclavage, il vint placer son adversité sous l'égide de Louis-le-Grand. Dans son exil le roi d'Angleterre apporta à la France un don royal, celui des familles guerrières qui s'attachèrent à la fortune de leur souverain ; depuis leur naturalisation sur le sol français, elles n'ont point laissé d'interruption à leur gloire, et ont fait briller leur valeur sous tous nos drapeaux.

Edouard le-Prétendant et le cardinal d'Yorck furent la dernière tige des Stuarts. Ce dernier mourut en Italie; il avait porté aux pieds des autels l'offrande des infortunes de sa race. Le premier, brillant de courage, fit redire à l'Ecosse le cri de guerre de la légitimité. Il éleva, sur le sommet des montagnes héréditaires, un lambeau de soie; placé sur la pointe de son épée, il devint l'étendard royal sous lequel dix mille montagnards se pressèrent.

Fier de ce premier succès, Édouard approcha de la tour de Londres, et la force du nombre le fit seule échouer. Son noble dessein était d'arborer sur le palais de ses pères ce drapeau improvisé par la vaillance. Il succomba et fut proscrit.

On aurait dit que l'Angleterre avait assez du tombeau d'un Stuart pour faire rougir l'usurpation ; elle refoula sur les empires du continent les ossemens de ses royales victimes. La France recueillit le cercueil de Jacques II, et les restes de la maison détruite des Stuarts reposent parmi les ruines de l'empire romain.

La Grande-Bretagne tint avec fidélité un serment sacrilége : elle repoussa les princes légitimes, et déshérita jusqu'à leur cendre de la terre de la patrie.

Dans ces fastes, aucun fait identique n'offre point de rapprochement avec les catastrophes de France.

Cessons de chercher des règles d'application dans les révolutions qui nous ont précédés; car chaque état comme chaque individu doit être traité selon ses besoins, ayant en lui-même ses vices de constitution et ses élémens de salut.

L'état de la Grande-Bretagne et celui de la France, après la mort de Cromwell et même après l'avènement de Louis XVIII, n'offrent aucun point de ressemblance.

La révolution d'Angleterre n'eut qu'une courte durée; onze années seulement s'étaient écoulées entre l'usurpation de Cromwell et le rétablissement de Charles II : la génération n'avait pas eu le temps de se renouveler ; les bases du gouvernement étaient restées les mêmes ; la religion avait été respectée ; la hiérarchie s'était maintenue dans toutes les corporations ; les membres du clergé et de la noblesse éprouvèrent individuellement quelques pertes, mais ces deux grands corps furent conservés dans leurs droits, leurs biens et leurs priviléges. Nul ne fut affranchi de ces liens qui attachent la nation à l'édifice du gouvernement, et font participer chacun à sa force en le rendant solidaire de sa durée.

Aucune atteinte ne fut portée à la constitution ; la charte de Jean-Sans-Terre resta sous le *Protecteur* la même que

sous Charles II; modifiée seulement dans quelques unes de ses parties, on en respecta les principes. Les mêmes chambres, le même pouvoir, les mêmes lois civiles existaient; rien n'était changé que le chef de l'État. Le peuple, régi de même, ne sentait pas qu'il eût changé de maître; et, chose digne de remarque, l'indépendance parlementaire se maintint dans une telle intégrité que, souvent muette sous des rois dont elle avait tout à espérer, elle osa s'élever avec vigueur contre l'usurpation dont elle pouvait tout craindre... La révolution française a-t-elle agi de même?...

Loin de renverser les bases de la monarchie, Cromwell s'attacha particulièrement à les consolider : il sut réprimer à temps les excès qui servirent de degrés à son élévation et qui eussent fini par entraîner sa chute.

Sous le *Protecteur*, l'Angleterre vit accroître ses forces, ses richesses et sa considération; il affermit la paix, et créa sa puissance navale; sans le crime qui souilla son règne, Cromwell eût semblé n'avoir retenu le dépôt de l'empire que pour le rendre, après lui, amélioré à Charles II.

L'héritier du trône n'eut, pour y remonter, aucun obstacle à vaincre; ils résidaient tous dans la personne de Cromwell : rien ne liait la nation à la révolution; nul envahissement des propriétés n'avait eu lieu : ni les choses ni les hommes n'avaient subi d'altération.

Charles II ne devait point son trône aux meurtriers de son père; aucun pacte ne leur assurait l'impunité, aucune puissance ne les mettait en position de trafiquer du sort de l'État. Le parlement, antique et véritable représentant de la nation, traitait avec le monarque, et sévissait contre les coupables. Ce fut enfin par des mains amies que le sceptre fut remis au successeur de Charles I^er^; aussi, malgré sa faiblesse, Charles II régna-t-il paisiblement, et l'Angleterre n'éprouva-t-elle, sous son règne, aucune secousse violente.

On voit, par ce court exposé, qu'un pareil état de choses n'offre aucune similitude avec l'état de la France après ses révolutions successives, et surtout après celle de la terreur.

La position du royaume après l'accomplissement de la puissance impériale, n'offre pas plus de parité.

Comme en Angleterre, l'ambition d'un chef excita des troubles ; mais les élémens de l'État n'étaient pas détruits, et dans une semblable position, on peut gémir des divisions, sans craindre toutefois pour la sûreté de l'édifice, qui reste ferme au milieu de la dissension des partis.

A la restauration de 1814, l'état de la France était moins favorable que celui où était l'Angleterre après la mort de Cromwell.

La révolution française attaqua tout. Les statuts, les droits, et les priviléges du trône, auxquels quatorze siècles avaient imprimé un caractère sacré, furent détruits en un instant : dans ce désordre général, les choses périrent ; les hommes du mouvement restèrent, mais affranchis de tous liens, de tout frein, de toute contrainte.

On voit par ce parallèle que la révolution, finie en Angleterre le jour de la mort de Cromwell, était loin de l'être en France après la chute de Napoléon. La révolution de juillet a ensuite consommé la destruction de tout ce qui restait de moral ; opinion, caractère national, tout enfin a été extirpé avec violence.

Si des troubles populaires, l'assassinat d'un roi, et l'inauguration d'une couronne élective paraissent offrir, dans les diverses époques de l'histoire moderne, des analogies, la réflexion n'y sait réellement découvrir que des disparates.

Ainsi donc, sans chercher des règles de conduite dans des circonstances si différentes, employons les moyens indiqués par notre propre position, non en empiriques qui appliquent les remèdes sans discernement, mais en juges éclairés qui les administrent selon la nature, la cause et la durée du mal.

Les principes conservateurs des trônes tombent ou se relèvent ensemble.

II

LE ROI DE CHEVRIÈRES.

Le Refuge.

A l'époque où la France en deuil vit périr son roi sous les coups d'une faction parricide, où le ciel compta un martyr de plus, la mémoire de Louis XVI devint dans le Forez l'objet d'un culte. Les habitans de Chevrières l'honorèrent en perpétuant parmi eux, avec la conservation des prérogatives royales, l'habitude de les respecter.

On résolut d'*élire un roi :* entre les habitans les droits étaient égaux ; mais on dut choisir le plus riche, afin qu'il pût subvenir aux charges que ce titre allait imposer.

L'obéissance et l'amour environnèrent la *chaumière royale ;* et pour que rien ne manquât au souvenir qu'on voulait retracer, ce *roi* patriarche devint le père de sa peuplade fidèle.

Le frère du roi avait pour apanage le droit d'aller reconnaître les proscrits et de leur offrir un refuge, immédiatement après le *roi*, qui avait toujours la préférence : c'était la plus sacrée comme la plus douce de ses prérogatives.

Une garde fut établie, non pour escorter le *roi,* mais pour fournir des sentinelles permanentes, afin de protéger les victimes. Placées en échelons sur les points les plus élevés de la montagne, elles signalaient l'approche des troupes révolutionnaires et parvenaient presque toujours à mettre en défaut leur vigilance. Tranquilles, et se reposant sur leur surveillance, les réfugiés quittaient leurs retraites, pour se mêler aux réunions agrestes ; ils partageaient ostensiblement les jeux des habitans, et Chevrières était alors un séjour de fête : mais dès qu'on était averti d'une visite inquisitoriale, chacun se renfermait, et l'enceinte joyeuse devenait une silencieuse solitude.

La persévérance, les plus généreux sacrifices, et le secret, maintinrent sans interruption la touchante souverai-

neté de Chevrières depuis 1793 jusqu'au retour des Bourbons. Pendant l'interrègne de 1815, le *roi de Chevrières* reprit son titre ; mais au moment où Louis XVIII ressaisit le sceptre, il abdiqua de nouveau, et redevint avec joie l'un des plus fidèles sujets du roi de France.

Rien de plus attendrissant que l'arrivée d'un fugitif dans ce lieu privilégié, pendant la terreur. L'affiliation du nouvel hôte se faisait sous la sauvegarde de la religion ; l'office du jour était célébré en action de grâces par un ministre de Dieu, aussi proscrit, et cette cérémonie religieuse s'accomplissait dans une grotte souterraine qui servait de chapelle.

Le réfugié était inscrit sur le registre d'honneur, qui formait à lui seul les archives mystérieuses de la royauté de Chevrières. Il passait ensuite à l'*école du patois*, qui se tenait dans une cavité : un des habitans dirigeait cet enseignement. Le nouvel initié observait, pour la sûreté commune, la plus rigoureuse réclusion, jusqu'à ce qu'il fût familiarisé avec le langage des naturels du village.

Son instruction achevée, et lorsque son accent étranger ne pouvait plus compromettre le salut de ses frères, on le revêtait d'un habit de bure, et il était alors admis au nombre des sujets du *roi de Chevrières*, qui répondait de lui, et lui conférait tous les droits d'un enfant du hameau.

Cette vie pastorale eut tant de charmes pour quelques uns des proscrits, qu'ils se fixèrent à Chevrières ; ils oublièrent le langage du monde pour l'idiome rustique qui avait contribué à les sauver. Ceux qui sont rentrés dans la société ont parfois regretté, au milieu de son froid égoïsme, le bienfaisant abri du hameau protecteur, et ses vertus patriarcales.

La situation de ce village favorisait l'humanité de ses habitans : son isolement des grandes routes, les bois qui l'environnent et le cachent, les rocs à pic qui le dominent et semblent en défendre l'approche, tout concourait à seconder le refuge des exilés.

Des passages secrets conduisant à de vastes souterrains, établissaient d'une maison à l'autre des communications ;

elles avaient celle du *roi* pour point central, et toutes aboutissaient à des issues dans les taillis et dans les montagnes. C'était là que les proscrits déjouaient les efforts de la plus active persécution.

Les amis du *roi de Chevrières*, fixés dans les contrées environnantes, en faisaient autant de coalisés : dans le même but les villages de *Saint-Martin-d'en-Haut*, *Montsuire* et *Montcellier*, par leur situation élevée, devinrent les phares de l'hospitalité.

L'héroïsme des Vendéens, qui combattaient sans relâche pour *Dieu et le roi*, étant connu des habitans de Chevrières, ils adoptèrent ces mots énergiques par leur concision : *Chevrières-Vendée*, qu'ils firent placarder sur les murs de leur église comme le manifeste de leurs sentimens. Lorsqu'en 1815 les mandataires de nos princes firent un appel au *roi de Chevrières*, et lui demandèrent combien d'hommes il pourrait fournir pour la défense du trône : « Tous ceux qui « peuvent marcher, » répondit-il. Et tous furent inscrits sur les états d'enrôlement du royalisme; et tous combattirent.

Les *proclamations* de Louis XVIII, à Gand, le *manifeste* aux puissances alliées, le *rapport* sur la situation intérieure de la France, que Chateaubriand déposa aux pieds du souverain, sur la nouvelle terre de l'exil, furent promulgués par ordre du *roi de Chevrières*; le clairon résonna dans ces vallées fidèles, pour publier les actes du monarque légitime, comme s'il gouvernait encore dans le palais de ses pères; et quand les feuilles périodiques consacrées à la royauté furent interrompues à Paris, c'est sous le chaume de Chevrières qu'elles conservèrent une existence légale : ce fut là que s'imprimèrent l'*Indicateur Royal*, le *Mémorial du Midi*, et tous les journaux qui, changeant chaque jour de titre, firent perdre la trace des lieux d'où ils partaient.

Une imprimerie portative reproduisait dans les grottes de la montagne les inspirations du dénouement; le vieux tilleul communal de Chevrières porta, au milieu de l'orage politique, les *ordonnances* du fils de saint Louis.

Dans tous les temps, ces agrestes États furent gouvernés au nom d'un seul roi et ne servirent qu'un seul Dieu.

La Convention, qui renversa le trône, fut sommée, par la voix du trop fameux *Merlin* (de Douay), de lancer contre Chevrières les sbires de la loi des suspects : plus tard les proconsuls de Napoléon appelèrent les inquisitions de la police sur cette patrie du royalisme. Mais la vigilance du potentat du hameau déjoua tous les complots et lutta avec succès contre les investigations du pouvoir.

C'est encore à Chevrières qu'on opposa une vigoureuse résistance aux lois cruelles de la conscription, à ce sacrifice de victimes humaines offert annuellement à l'homme qui trempa son manteau de bivouac dans le sang de cinq millions de Français.

Alors on vit souvent briller chez ces simples villageois la fermeté énergique qu'on admire chez les anciens. Les mères, désolées du sort qui attendait leurs fils sous les bannières de Napoléon, osaient tout entreprendre pour les y soustraire. Une d'elles, veuve, âgée et confiante dans ses infirmités, se présente avec assurance devant un conseil de révision, et réclame l'exemption de son fils unique. On la regarde, on l'inspecte, et après une courte délibération, ces mots foudroyans : « Vous n'êtes pas assez infirme, » viennent combler sa misère. Cette mère désespérée sort un moment du conseil de réforme, se casse un bras, rentre, et, sans jeter le moindre cri, « Me trouvez-vous assez infirme main-« tenant? » Ces juges, semblables au lion de Florence, cédèrent à la voix d'une mère, et lui rendirent le fils qu'elle venait de racheter par un si touchant dévouement. Depuis ce temps, les habitans de Chevrières donnaient à cette femme héroïque le nom de *mère*.

Il était peu de jours où ce fidèle hameau n'eût pas à réparer les maux de la conscription ; des contributions volontaires et auxquelles le *roi de Chevrières* participait dans une triple proportion, subvenaient aux charges imposées à ceux qu'atteignait cette traite des blancs. Une bourse commune

servait aussi à atténuer les ravages des colonnes mobiles, lancées contre les conscrits réfractaires : d'après l'institution inique de ces garnisaires armés, le frère répondait de son frère absent, il était enlevé et forcé de marcher pour le remplacer : les amis, et même les voisins, étaient compris dans cette cruelle solidarité. On arrêtait des familles entières, qu'on garrottait pour leur arracher dans les cachots des délations qui eussent outragé la nature. On vit les prisons de Montbrison, en 1813, encombrées de malheureux qu'on y retenait dans ce but.

Tout servait de moyen aux extorsions des plantons garnisaires. Après avoir épuisé les ressources pécuniaires des villageois, ils saisissaient leurs meubles, qu'ils transportaient sur la place du lieu; et si personne ne s'en rendait adjudicataire, ils y mettaient le feu.

Par un raffinement de cruauté, ils s'emparaient aussi des bestiaux, richesse et compagnons du laboureur; ils les enfermaient et les laissaient sans nourriture, dans l'espoir que par leurs vagissemens, ils obtiendraient des aveux des infortunés qu'ils dépouillaient.

On aura peine à croire un jour que dans le siècle de la civilisation tant d'actes de barbarie aient été consommés. Les autorités locales, pour obtenir la faveur de Napoléon, enchérissaient encore sur ces actes : un préfet ayant condamné un de ses administrés, habitant un village auprès de *Thiers*, à rapporter dans un bref délai les certificats de six cents maires, pour constater l'absence de l'un de ses fils, ce malheureux père, afin de sauver d'une ruine totale ses autres enfans, entreprit à pied ce pénible pélerinage.

Cet infortuné avait déjà parcouru quatre cents communes, lorsqu'il arriva à Chevrières exténué de fatigue et haletant de souffrance : le *roi* de cette peuplade hospitalière l'accueillit comme un frère, et tous les cœurs compatirent à ses douleurs. Au signalement qu'il donna de son fils, le *roi de Chevrières* fit appeler un des proscrits qu'il avait secou-

rus...; il s'avance... et s'élance dans les bras du vieillard, qui reconnaît en lui l'enfant qu'il cherchait....

Un combat généreux s'élève alors entre le fils qui veut se livrer pour libérer sa famille, et le père qui refuse le sacrifice, et veut achever la tâche qui lui est imposée, quoique ses forces ne secondent plus son courage : aucun des deux ne veut céder. Dans cette lutte, le fils rappelle à son père qu'il se doit aussi à ses autres enfans; il l'emporte enfin, et se trouve heureux de concentrer sur lui seul le malheur qu'il avait attiré sur tous les siens.

Son dévouement fut d'autant plus grand, que de tendres liens l'attachaient à Chevrières; une affection réciproque était née entre lui et une jeune orpheline de ce hameau.

Elle avait applaudi la première à la conduite de son ami; mais elle forma dès ce moment la résolution de le sauver.

A peine le père et le fils avaient-ils quitté le sol hospitalier, qu'elle courut déposer chez le *roi de Chevrières* la somme qui composait toute sa fortune, en le priant de la faire servir au rachat du jeune conscrit. Un habitant intelligent fut choisi pour opérer cette négociation; le succès devait rendre au bonheur bien des cœurs affligés; il reçut l'injonction de garder le plus profond secret sur la main d'où partait ce bienfait inespéré.

Le mandataire fidèle arrive à temps..., le fils est libre..., et la famille est affranchie des persécutions... Tous tombent à genoux!.. Ils remercient Dieu!

Ils pressent de questions l'envoyé, et, quoique attendri, celui-ci persiste néanmoins à se taire.

Mais quel mystère peut échapper à la prévision du cœur?... Un cri unanime proclame le nom de la bienfaitrice... le silence de l'émissaire devient un aveu.

L'aube blanchissait à peine la cime du coteau, que la famille joyeuse était sur la route de Chevrières... : le fils libéré la devançait, et cette fois les *vedettes* protectrices n'eurent à signaler que d'heureux arrivans à la peuplade du refuge. Ils furent reçus avec transport, et le *roi* n'eut pas

besoin de recourir à son autorité pour accélérer l'union du jeune réfractaire et de sa libératrice.

La noce fut célébrée avec toute la pompe du hameau ; la chaumière royale rassembla les nombreux convives, et le bonheur s'assit au banquet nuptial ; ils surent le fixer en réunissant autour d'eux tous les objets de leur tendresse.

Telles sont les habitudes des habitans de Chevrières ; tels furent les priviléges de son *roi,* et les mœurs qui règnent dans son humble royaume.

Heureux dans ses limites, le *roi* ne les franchit que rarement ; il ne perdit jamais de vue ses montagnes. La seule occasion où il s'en soit éloigné en temps de paix méritait bien une exception : ce fut à l'époque du mariage du duc de Berry. A la tête de l'élite des notables de Chevrières, il alla au devant de Marie-Caroline de Naples jusqu'au territoire du Pin, qui domine la montagne de Tarare. Là il lui rendit hommage ; il était en costume bearnais : il avait adopté ce costume pour uniforme, en combattant, en 1815, dans les rangs des chasseurs d'Henri IV.

Aussi brave qu'humain, le *roi de Chevrières* ne se borna point à affronter la mort dans ses foyers, en les rendant le refuge des proscrits ; il servit aussi de son bras la cause des Bourbons. Dans ses mains, l'outil employé à la culture des champs défendit et le Dieu de ses pères et le sceptre légitime.

Louis XVIII, qui avait apprécié ce dévouement entier et extraordinaire, n'oublia pas le village fidèle qui paya un si touchant tribut à la royauté ; il demandait en souriant des nouvelles de *son cousin le roi de Chevrères,* et le pensionna.

Il méritait en effet d'être remarqué, ce monarque du hameau, qui, lorsque l'Europe asservie tremblait pour tous les trônes menacés, donnait aux souverains la mesure de ce que peut une volonté puissante par sa fermeté... Né sous le chaume, ce roi sut offrir un grand exemple aux princes...

TABLE.

—

Introduction.

LOUIS XVI.

1774 — 1793.

CHAP. I. La Royauté au foyer. 35
II. L'Avènement. 41
III. Le Théatre de famille 51
IV. Une Fleur a la boutonnière. 57
V. Le Collier. 67
VI. Les Explorations. 99
VII. Troubles parlementaires. 107
VIII. La Représentation nationale. 137
IX. Le Signe. 153
X. Les Accapareurs. 157
XI. Journée du 14 Juillet. 167
XII. Les Masques. 179
XIII. Journées d'Octobre. 187
XIV. Le Chatelet. 223
XV. La Fédération. 239
XVI. Journée du 18 Avril. 249
XVII. Incendie des Chateaux. 257
XVIII. Journée de Varennes. 275

XIX. La Constitution. 295
XX. Journée du 20 Juin. 305
XXI. Le Verset. 313
XXII. Journée du 10 Aout. 319
XXIII. La Tour du Temple. 331
XXIV. Journées de Septembre. 341
XXV. Jugement. 351
XXVI. Mort du Roi. 365

ANALYSE.

L'Ère d'une monarchie. 36
Les Prévisions. 37
Les Maximes paternelles. *ib.*
Le jeune Cercueil. 38
Le Sceptre. 41
Les Fêtes. 42
Le Mont-de Piété. 44
La Protectrice. 45
Trianon. 51
L'Ordre de la Pomme de terre. 58
Parmentier. 61
Le Laboratoire. 62
Le Pain du pauvre. 66
Les Diamans. 68
Le Joaillier. 69
L'Intrigue. 71
La Correspondance. 74
Le Nécromancien. 77
Le Domino. 85
La fausse Reine. 86
L'Interrogatoire. 91
L'Arrestation. 92
L'Arrêt. 96
L'Eruption philosophique. 100
L'Expédition. 101
Une Tempête. 105
Un Conciliabule. 108
Les Remontrances. 109
Les Froissemens. 112

L'Opposition. 113
L'Exil. 117
L'Effervescence. 122
La Lutte parlementaire. 129
La Cour plénière. 133
Le Tiers-État. 136
La Séance royale. 140
Le Niveau. 141
Le Conflit. 142
Le Serment du Jeu de Paume. 143
Le Papier-monnaie. 147
La Traînée du mal. 152
Le Soleil d'hiver. 153
Les Promeneurs. 154
Le Mulâtre. 156
Le Club des Enragés. 157
Le Roi des Halles. 159
Pinet. 160
Le Récépissé. 161
La Livrée d'Orléans. 162
Un Meurtre. 165
La Municipalité. 167
Les Electeurs. 168
Le Bonnet rouge. 169
Le Blé vert. 170
Les Cartouches. 172
La Lanterne. 174
Un Coup de feu. 176
Un Secret régicide. 178
Les Cévennes. 179
Les Affiliations. 181
Le Cri de ralliement. 183
L'Homme de bien. 184
L'Épée de miséricorde. 185
Les Lettres de grâce. 186
L'Emeute. 190
Les Droits de l'homme. 193
La Cocarde blanche. 196
Les Tricoteuses. 197
Les Scènes de meurtre. 198
Les deux Serviteurs. 201

La Lie faubourienne. 203
L'OEil-de-Bœuf. 204
La Nuit d'angoisses. 207
Les Masses. 208
Le Réseau de mort. 212
Les Gardes du roi. 213
Ça ira. 219
La Longanimité. 222
Le Vœu du peuple. 223
Favras. 224
MONSIEUR. 225
Le Prêtre et le Patient. 229
Saint-Jean-en-Grève. 230
L'Investigation. 231
La Preuve écrite. 232
Le Comité des recherches. *ib.*
L'Impunité. 238
La Fête des camps. 239
Le Droit des rois. 241
L'Autel de la patrie. 242
Les Devises. 244
L'Abjuration. 247
Les Partis. 249
Le Veto. 250
Les Prisonniers. 252
L'Orateur du peuple. 253
Les Imprécations. 254
Le Droit de grâce. 256
Le Mot d'ordre. 257
Provence et Bourgogne. 258
Les Chauffeurs. 259
L'Initiative nationale. 262
Du pain ! du pain ! 263
Lhauda. 264
Le sire d'Amblérieux. 266
Le double Vallon. 272
Le Plan d'évasion. 278
La Sortie des Tuileries. 279
La Surveillance. 281
L'Imprévoyance. 282
L'Emissaire. 283

L'Incognito. 284
L'Escorte révolutionnaire. 286
L'Effervescence. 287
La Législature. 388
L'Interdiction. 291
Une Gerbe de cheveux. 292
Cromwell et Robespierre. 293
La Constitutionnalité. 295
Le Pacte. 299
Discours royal. 300
La Prérogative des armes. 302
Les Journées d'anarchie. 305
Le Roi captif. 306
Le Tocsin. 308
Le Flot populaire. 312
Les Piques. 315
Magnificat. 316
Monceau. 320
Le Glas de la monarchie. 322
Le Conseil privé. 325
Les Excès. 326
Les Hordes révolutionnaires. 328
Le Massacre des Suisses. 329
Le Donjon. 331
Les Tributs du courage. 332
L'Inviolabilité royale. 333
La Confiance de l'âme. 337
Le Nombre seize. *ib.*
L'Armoire de fer. 339
L'Orgie politique. 340
Les Prisons. 342
Les Arrhes du sang. 344
Les Sans-culottes. 345
Les Fanfares du meurtre. 346
Un Monceau de chair. 348
La Barre de la Convention. 352
Le Plaidoyer. 357
L'Urne du régicide. 360
L'Arrêt de mort. 366
Le Confesseur. 367
Le Trajet d'agonie. 369



L'Anathême. 371
L'Exécution. 372
Le Testament. 373
La Politique d'échafaud. 375

LOUIS XVII.
1793 — 1795.

CHAP. XXVII. Un Règne de prison. 379
XXVIII. L'Isolement. 397
XXIX. Marie-Antoinette et madame Élisabeth. 403
XXX. La Tige courbée. 411

ANALYSE.

Le Berceau. 379
Royal-Bourbon. 383
La Leçon. 386
La Séquestration. 391
L'Intimidation, 399
Les Bourreaux. 403
L'Habit de veuve. 407
Deux Têtes royales. 410
L'Orpheline du Temple. 411
Un Vœu régicide. 412
Le Marasme. 414
La Mort sous les verroux. 418
« Liberté ! fraternité ou la mort ! » 421

NOTES.

1. Le Livre rouge. 425
2. Tableau biographique. 431
3. Les Stuarts et les Bourbons. 521
4. Le roi de Chevrières. 532

FIN.

ГРАДСКА БИБЛИОТЕКА БЕОГРАД